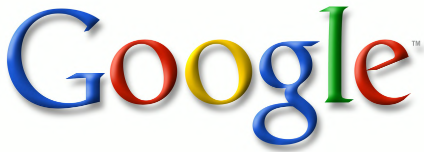
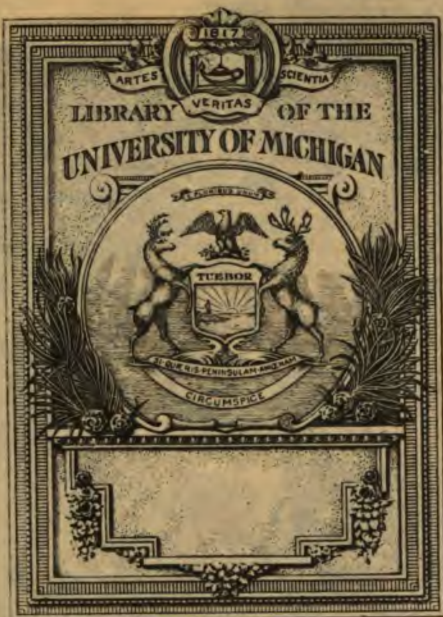



OMER · EX · LIBRIS · IUS · DESCHAMPS · DE · PAS · DE · ST


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



ANNUAIRE

DU

Pas-de-Calais, France (Dept.)

POUR 1828.

PRIX : 5 FRANCS, BROCHÉ.

Arras,

CHEZ G. SOUQUET, IMPRIMEUR,

RUE SAINT-MAURICE, N° 153.

1828.

AVERTISSEMENT.

Depuis la publication du dernier Annuaire du Pas-de-Calais (1823), de nombreux changemens sont survenus dans le personnel des diverses administrations, le renouvellement des maires et adjoints a eu lieu, une nouvelle organisation des perceptions a été faite; il était donc indispensable que l'Annuaire de 1828 présentât un tableau complet du personnel.

Un recensement de la population du royaume a été opéré en 1826; nous en faisons connaître le résultat. Nous croyons aussi devoir offrir l'état de la sous-répartition des contributions directes entre les arrondissemens et les communes: cet état est dressé, en ce qui concerne les contributions personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, d'après le nouveau travail adopté par le Conseil général et les Conseils d'arrondissement.

Le voyage du Roi au camp de Saint-Omer a comblé les vœux des fidèles habitans du Pas-de-Calais. Le précis que nous donnons en tête de cet Annuaire rappellera les momens heureux que S. M. a daigné accorder à ce département.

CALENDRIER

POUR 1828.



CORRESPONDANCE
DES ÈRES ANCIENNES
AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année	de la période Julienne.	6541
	depuis la 1re Olympiade.	2604
	de la fondation de Rome, selon Varron.	2581
	de l'époque de Nabonassar. . . .	2575
	de l'ère chrétienne.	1828

L'année 1243 des Turcs commence le 25 Juillet 1827, et finira le 13 Juillet 1828, selon l'usage de Constantinople, d'après l'art de vérifier les dates.

Comput Ecclésiastique.

Nombre d'or en 1828.	5.
Epacte	XIV.
Cycle solaire . . .	17.
Indiction romaine. .	1.
Lettre dominicale.	FE.

Quatre-Tems.

Février, 27, 29 et 1er Mars.
Mai, 28, 30 et 31.
Septembre, 17, 19 et 20.
Décembre, 17, 19 et 20.

Fêtes Mobiles.

Septuagésime, 3 février.
Les cendres, 20 février.
Pâques, 6 avril.
Les Rogations, 12, 13 et 14 mai.
Ascension, 15 mai.
Pentecôte, 25 mai.
La Trinité, 1er juin.
La Fête-Dieu, 5 juin.
1er Dimanche de l'Avent, 30 novembre.

Phases de la lune, et autres abréviations.

N. L. Nouvelle lune.
P. Q. Premier quartier.
P. L. Pleine lune.
D. Q. Dernier quartier.
H. Heures.
M. Minutes.
S. Secondes.

ÉCLIPSES DE 1828.

Le 14 avril, éclipse de Soleil invisible à Paris.

La conjonction arrive à 9 h. 27' 3" du matin, en 0s 24° 23' 16" de longitude, et en 8' 33" de latitude boréale; mouvement horaire relatif en longitude, 31' 14"; en latitude, 3' 6" 1/2.

Le 9 Octobre, éclipse de Soleil invisible à Paris.

La conjonction arrive à 0 h. 27' 34" du matin, en 6s 15° 40' 12", de longitude et en 6' 23" de latitude australe; mouvement horaire relatif en longitude, 28' 56" 3/4, en latitude, 2' 53" 1/2.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

Printems. Le 20 Mars à 2 h. 57' du soir.
Été. . . . Le 21 Juin à 0 18' du soir.
Automne . Le 23 Sept. à 2 29' du matin.
Hiver. . . Le 21 Déc. à 7 31' du soir.

Jour du Mois.	Jours de la Sem.	Noms des Saints.	Lever du soleil.		Coucher du soleil.		Lever de la lune.		Coucher de la lune.	
			H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	Mar.	Circoncision.	7	53	4	8	4	1 Soir.	6	47 Matin.
2	Mer.	S. Basile, évêq.	7	52	4	8	4	56	7	27
3	Jeu.	Ste. Geneviève.	7	52	4	9	5	53	8	3
4	Ven.	S. Rigobert, év.	7	51	4	9	6	52	8	34
5	Sam.	S. Siméon.	7	50	4	10	7	53	9	2
6	Dim.	Epiphanie.	7	50	4	10	8	56	9	28
7	Lun.	S. Théau.	7	49	4	11	9	59	9	53
8	Mar.	S. Lucien.	7	48	4	12	11	3	10	17
9	Mer.	S. Pierre, év.	7	48	4	13	—	—	10	42
10	Jeu.	S. Paul, erm.	7	47	4	14	0	9 Matin.	11	9
11	Ven.	S. Hygin, pape.	7	46	4	14	1	17	11	40
12	Sam.	S. Arcade, m.	7	45	4	15	2	27	0	16 Soir.
12	Dim.	Bapt. de J.-C.	7	44	4	16	3	37	1	0
14	Lun.	S. Hilaire, év.	7	43	4	17	4	45	1	54
15	Mar.	S. Maur, abbé.	7	42	4	18	5	47	2	58
16	Mer.	S. Guillaume.	7	41	4	20	6	42	4	11
17	Jeu.	S. Antoine, ab.	7	40	4	21	7	28	5	29
18	Ven.	Ch. de S. Pierre.	7	39	4	22	8	7	6	48
19	Sam.	S. Sulpice, év.	7	38	4	23	8	40	8	6
20	Dim.	S. Sébastien.	7	36	4	24	9	10	9	20
21	Lun.	Ste. Agnès, v.	7	35	4	25	9	38	10	32
22	Mar.	S. Vincent.	7	34	4	27	10	6	11	41
23	Mer.	S. Ildefonse, év.	7	33	4	28	10	35	—	—
24	Jeu.	S. Babylas, év.	7	31	4	29	11	5	0	47 Matin.
25	Ven.	Conv. de S. Paul.	7	30	4	30	11	39	1	49
26	Sam.	Ste. Paule, veu.	7	29	4	32	0	18 Soir.	2	49
27	Dim.	S. Julien, évêq.	7	27	4	33	1	1	3	44
28	Lun.	S. Charlemagne.	7	26	4	35	1	49	4	33
29	Mar.	S. Franç. de S.	7	25	4	36	2	41	5	16
30	Mer.	Ste. Bathilde.	7	23	4	38	3	38	5	55
31	Jeu.	S. Pierre Nol.	7	22	4	39	4	37	6	29

P. L. le 2, à 6 h. 5' mat. | N. L. le 17, à 0 h 33' mat.
D. Q. le 10, à 7 h 25' mat. | P. Q. le 23, à 8 h. 54' soir.

Jours du Mois.	Jours de la Sem.	Noms des Saints.	Lever du soleil. H.	M.	Coucher du soleil. H.	M.	Lever de la lune. H.	M.	Coucher de la lune. H.	M.
1	Ven.	S. Ignace.	7	20	4	41	5	37 Soir.	6	58 Matin.
2	Sam.	Purification.	7	19	4	42	6	39	7	25
3	Dim.	*Septuagés.*	7	17	4	44	7	43	7	50
4	Lun.	S. Philéas, év.	7	16	4	45	8	47	8	15
5	Mar.	Ste. Agathe, v.	7	14	4	47	9	53	8	41
6	Mer.	S. Vaast, év.	7	12	4	48	10	59	9	7
7	Jeu.	S. Romuald.	7	11	4	50	—	—	9	36
8	Ven.	S. Guade.	7	9	4	51	0	7 Matin.	10	9
9	Sam.	Ste. Apolline.	7	8	4	53	1	15	10	49
10	Dim.	Ste Scholast.	7	6	4	55	2	23	11	37
11	Lun.	S. Severin.	7	4	4	56	3	25	0	34 Soir.
12	Mar.	S. Mélece.	7	3	4	58	4	22	1	41
13	Mer.	S. Letzin.	7	1	5	0	5	11	2	54
14	Jeu.	S. Valentin.	6	59	5	1	5	54	4	12
15	Ven.	SS. Faust., etc.	6	58	5	3	6	31	5	31
16	Sam.	S. Furcy.	6	56	5	5	7	4	6	50
17	Dim.	S. Théodule.	5	54	5	6	7	34	8	5
18	Lun.	S. Simon, év.	6	53	5	8	8	3	9	18
19	Mar.	S. Gabin.	6	51	5	10	8	33	10	28
20	Mer.	*Les Cendres.*	6	49	5	12	9	4	11	34
21	Jeu.	S. Pepin.	6	47	5	13	9	37	—	—
22	Ven.	Ste. Isabelle.	6	46	5	15	10	15	0	36 Matin.
23	Sam.	S. Mérault.	6	44	5	17	10	57	1	34
24	Dim.	S. Damien.	6	42	5	19	11	44	2	26
25	Lun.	S. Mathias.	6	41	5	20	0	35 Soir.	3	12
26	Mar.	S. Porphyre.	6	39	5	22	1	31	3	53
27	Mer.	Ste. Herminie.	6	37	5	24	2	28	4	29
28	Jeu.	S. Romain.	6	35	5	26	3	29	5	1
29	Ven.	Ste. Véronique.	6	33	5	27	4	31	5	30

P. L. le 1, à 1 h. 13' mat.
D. Q. le 8, à 8 h. 4' soir.
N. L. le 15, à 10 h. 54' mat.
P. Q. le 22, à 2 h. 48' soir.

Jours du Mois.	Jours de la Sem.	Noms des Saints.	Lever du soleil. H.	M.	Coucher du soleil. H.	M.	Lever de la lune. H.	M.	Coucher de la lune. H.	M.
1	Sam.	S. Aubin, év.	6	32	5	29	5	35 Soir.	5	56 Matin.
2	Dim.	S. Simplice	6	30	5	31	6	40	6	22
3	Lun.	Ste. Cunégonde.	6	28	5	33	7	46	6	48
4	Mar.	S. Casimir.	6	26	5	35	8	53	7	14
5	Mer.	S. Drausin.	6	24	5	36	10	2	7	42
6	Jeu.	Ste. Colette.	6	23	5	38	11	10	8	16
7	Ven.	S. Thomas d'A.	6	21	5	40	—	—	8	53
8	Sam.	S. Jean de Di.	6	19	5	42	0	16 Matin.	9	37
9	Dim.	Ste. Françoise.	6	17	5	44	1	18	10	29
10	Lun.	Ste. Doctrove.	6	15	5	45	2	16	11	31
11	Mar.	S. Euloge.	6	14	5	47	3	9	0	40 Soir.
12	Mer.	S. Paul, évêque.	6	12	5	49	3	55	1	51
13	Jeu.	Ste. Euphrasie.	6	10	5	51	4	36	3	4
14	Ven.	S. Lubin, évêq.	6	8	5	53	5	14	4	20
15	Sam.	S. Zacharie.	6	6	5	54	5	42	5	38
16	Dim.	S. Cyriaque.	6	5	5	56	6	8	6	59
17	Lun.	Ste. Gertrude.	6	3	5	58	6	36	8	11
18	Mar.	S. Alexandre.	6	1	6	0	7	7	9	21
19	Mer.	S. Joseph.	5	59	6	2	7	41	10	27
20	Jeu.	S. Joachim.	5	57	6	3	8	18	11	28
21	Ven.	S. Benoît.	5	56	6	5	8	59	—	—
22	Sam.	S. Grégoire.	5	54	6	7	9	45	0	24 Matin.
23	Dim.	S. Victorien.	5	52	6	9	10	34	1	13
24	Lun.	S. Simon, m.	5	50	6	11	11	28	1	56
25	Mar.	Annonciation.	5	48	6	13	0	25 Soir.	2	33
26	Mer.	S. Ludger, évêq.	5	47	6	14	1	25	3	7
27	Jeu.	S. Rupert.	5	45	6	16	2	27	3	38
28	Ven.	S. Gontran, R.	5	43	6	18	3	31	4	5
29	Sam.	S. Eustase.	5	41	6	20	4	35	4	31
30	Dim.	S. Rieul.	5	39	6	22	5	40	4	57
31	Lun.	Ste. Balbine.	5	38	6	23	6	48	5	23

P. L. le 1, à 7 h. 1' soir.
D. Q. le 9, à 5 h. 27' mat.
N. L. le 15, à 9 h. 47' soir.

P. Q. le 23, à 10 h. 11' mat.
P. L. le 31, à 10 h. 28' mat.

Jours du Mois.	Jours de la Sem.	Noms des Saints.	Lever du soleil. H. M.	Coucher du soleil. H. M.	Lever de la lune. H. M.	Coucher de la lune. H. M.
1	Mar.	S. Hugues, év.	5 36	6 25	7 58 Soir.	5 54 Matin.
2	Mer.	S. Franç. de P.	5 34	6 27	9 7	6 25
3	Jeu.	S. Richard.	5 32	6 29	18 16	7 1
4	Ven.	S. Ambroise.	5 30	6 31	11 21	7 41
5	Sam.	S. Vincent.	5 29	6 32		8 35
6	Dim.	PAQUES.	5 27	6 34	0 20 matin.	9 33
7	Lun.	S. Hégésippe.	5 25	6 36	1 12	10 39
8	Mar.	S. Edesse.	5 23	6 38	1 58	11 48
9	Mer.	Ste. Marie, ég.	5 22	6 39	2 37	1 3 Soir.
10	Jeu.	S. Macaire.	5 20	6 41	3 11	2 18
11	Ven.	S. Léon, pape.	5 18	6 43	3 43	3 32
12	Sam.	S. Jules, pape.	5 16	6 45	4 13	4 46
13	Dim.	S. Marcellin.	5 14	6 46	4 42	5 58
14	Lun.	S. Tiburce.	5 13	6 48	5 12	7 8
15	Mar.	S. Paterne.	5 11	6 50	5 45	8 17
16	Mer.	S. Fructueux	5 9	6 51	6 21	9 20
17	Jeu.	S. Anicet, pape.	5 8	6 53	7 0	10 19
18	Ven.	S. Parfait, pape.	5 6	6 55	7 43	11 12
19	Sam.	S. Elphège.	5 4	6 57	8 33	11 59
20	Dim.	Ste. Hildegonde.	5 3	6 58	9 26	——
21	Lun.	S. Anselme.	5 1	7 0	10 22	0 39 Matin.
22	Mar.	Ste. Opportune.	4 59	7 2	11 20	1 14
23	Mer.	S. Georges, m.	4 58	7 3	0 20 Soir.	1 45
24	Jeu.	Ste. Beuve.	4 56	7 5	1 22	2 13
25	Ven.	S. Marc, év.	4 54	7 7	2 26	2 40
26	Sam	S. Clet, pape.	4 53	7 8	3 31	3 6
27	Dim.	S. Policarpe.	4 51	7 10	4 38	3 31
28	Lun.	S. Vital, mart.	4 49	7 11	5 47	3 59
29	Mar.	S. Robert, ab.	4 48	7 13	6 58	4 30
30	Mer.	S. Eutrope.	4 46	7 15	8 8	5 5

D. Q. le 7, à 0 h 16' soir | P. Q. le 22, à 5 h 28' mat.
N. L. le 14, à 9 h. 27' mat. | P. L. le 29, à 10 h. 54' soir.

Jours du Mois.	Jours de la Sem.	Noms des Saints.	Lever du soleil. H.	M.	Coucher du soleil. H.	M.	Lever de la lune. H.	M.	Coucher de la lune. H.	M.
1	Jeu.	S. Jacq., S. Phil.	4	45	7	16	9 Soir.	16	5 Matin.	46
2	Ven.	S. Athanase.	4	43	7	18	10	19	6	35
3	Sam.	Inv. Ste. Croix.	4	42	7	19	11	14	7	31
4	Dim.	Ste. Monique.	4	40	7	21	—	—	8	35
5	Lun.	Conv. S. Aug.	4	38	7	22	0 Matin.	3	9	46
6	Mar.	S. Jean P. L.	4	37	7	24	0	45	10	58
7	Mer.	S. Stanislas.	4	35	7	25	1	19	0 Soir.	13
8	Jeu.	S. Désiré, év.	4	34	7	27	1	51	1	26
9	Ven.	S. Grégoire.	4	32	7	28	2	21	2	38
10	Sam.	S. Gordien.	4	31	7	30	2	49	3	48
11	Dim.	S. Mamert.	4	30	7	31	3	17	4	58
12	Lun.	S. Epiphane.	4	28	7	33	3	48	6	6
13	Mar.	S. Servais.	4	27	7	34	4	22	7	11
14	Mer.	S. Boniface.	4	25	7	35	4	59	8	11
15	Jeu.	ASCENSION.	4	24	7	37	5	40	9	6
16	Ven.	S. Honoré.	4	23	7	38	6	27	9	55
17	Sam.	S. Paschal.	4	21	7	39	7	18	10	38
18	Dim.	S. Eric, roi.	4	20	7	40	8	13	11	16
19	Lun.	S. Yves.	4	19	7	42	9	10	11	48
20	Mar.	S. Bernardin.	4	18	7	43	10	10	—	—
21	Mer.	Ste. Hospice.	4	17	7	44	11	10	0 Matin.	17
22	Jeu.	Ste. Julie.	4	15	7	45	0 Soir.	12	0	43
23	Ven.	S. Didier, év.	4	14	7	46	1	15	1	8
24	Sam.	S. Donatien.	4	13	7	47	2	20	1	33
25	Dim.	PENTECOTE.	4	12	7	48	3	27	2	0
26	Lun.	S. Quadrat.	4	11	7	49	4	37	2	28
27	Mar.	S. Hildebert.	4	10	7	50	5	47	3	0
28	Mer.	S. Germain.	4	9	7	51	6	57	3	38
29	Jeu.	S. Maximin.	4	8	7	52	8	4	4	23
30	Ven.	S. Hubert.	4	7	7	53	9	5	5	17
31	Sam.	Ste. Pétronille.	4	6	7	54	9	58	6	25

D. Q. le 6, à 5 h 42' soir.
N. Q. le 13, à 9 h 59' soir.
P. Q. le 21, à 11 h 20' soir.
P. L. le 29, à 8 h 26' mat.

Jours du Mois.	Jours de la Sem.	Noms des Saints.	Lever du soleil. H.	M.	Coucher du soleil. H.	M.	Lever de la lune. H.	M.	Coucher du soleil. H.	M.
1	Dim.	*La Trinité.*	4	5	7	55	10 Soir.	42	7 Matin.	30
2	Lun.	S. Pothin.	4	5	7	56	11	21	8	44
3	Mar.	Ste. Clotilde.	4	4	7	57	11	56	9	59
4	Mer.	S. Optat, év.	4	3	7	57	—	—	11	12
5	Jeu.	Fête-Dieu.	4	2	7	58	0 Matin.	23	0 Soir.	25
6	Ven.	S. Norbert, év.	4	2	7	59	0	51	1	36
7	Sam.	S. Paul, arche.	4	1	7	59	1	19	2	46
8	Dim.	S. Médard, év.	4	0	8	0	1	49	3	54
9	Lun.	S. Vincent.	4	0	8	0	2	20	4	59
10	Mar.	S. Landry.	3	59	8	1	2	55	6	0
11	Mer.	S. Barnabé, ap.	3	59	8	1	3	34	6	56
12	Jeu.	S. Basilide.	3	59	8	2	4	17	7	47
13	Ven.	S. Ant. de Pad.	3	58	8	2	5	6	8	32
14	Sam.	S. Basile	3	58	8	2	6	0	9	11
15	Dim.	S. Modeste.	3	58	8	3	6	57	9	45
16	Lun.	S. Fargneau.	3	57	8	3	7	55	10	16
17	Mar.	S. Avit.	3	57	8	3	8	55	10	43
18	Mer.	Ste. Marine, v.	3	57	8	3	9	55	11	7
19	Jeu.	S. Gerv. S. Pr.	3	57	8	3	10	57	11	32
20	Ven.	S. Silvère.	3	57	8	4	0 Soir.	0	11	57
21	Sam.	S. Leufroi.	3	57	8	4	1	4	—	—
22	Dim.	S. Paulin, év.	3	57	8	4	2	11	0 Matin.	23
23	Lun.	S. Lanfran.	3	57	8	3	3	19	0	52
24	Mar.	Nat. s. Jean-B.	3	57	8	3	4	27	1	27
25	Mer.	S. Prosper.	3	57	8	3	5	38	2	9
26	Jeu.	S. Babolain.	3	57	8	3	6	42	2	55
27	Ven.	S. Samson.	3	58	8	3	7	41	3	54
28	Sam.	S. Irénée.	3	58	8	2	8	31	5	3
29	Dim.	S. Pier. S. Paul.	3	58	8	2	9	11	6	16
30	Lun.	Com. de s. Paul.	3	59	8	2	9	48	7	34

D. Q. le 4, à 11 h. 12' soir. | P. Q. le 20, à 3 h. 2' soir.
N. L. le 12, à 11 h. 22 mat. | P. L. le 27, à 3 h. 52' soir.

Jours du Mois.	Jours de la Sem.	Noms des Saints.	Lever du soleil. H.	M.	Coucher du soleil. H.	M.	Lever de la lune. H.	M.	Coucher de la lune. H.	M.
1	Mar.	S. Martial, év.	3	59	8	1	10	Soir. 21	8	Matin. 53
2	Mer.	Vis. de la Vier.	3	59	8	0	10	50	10	6
3	Jeu.	S. Anatole, év.	4	0	8	0	11	19	11	19
4	Ven.	Tr. de s. Mart.	4	0	8	0	11	49	0	Soir. 30
5	Sam.	Ste. Zoé, mart.	4	1	7	59	——		1	39
6	Dim.	S. Tranquillin.	4	2	7	58	0	Matin. 20	2	44
7	Lun.	Ste. Aubierge.	4	2	7	58	0	53	3	48
8	Mar.	Ste. Elisabeth.	4	3	7	57	1	30	4	47
9	Mer.	S. Cyrille.	4	3	7	56	2	11	5	40
10	Jeu.	Ste. Félicité.	4	4	7	56	2	58	6	26
11	Ven.	Tr. s. Benoit.	4	5	7	55	3	50	7	6
12	Sam.	S. Gualbert.	4	6	7	54	4	45	7	42
13	Dim.	S. Turiaf, évê.	4	7	7	53	5	42	8	14
14	Lun.	S. Bonaventure.	4	8	7	52	6	40	8	42
15	Mar.	S. Henri, emp.	4	9	7	51	7	41	9	7
16	Mer.	S Eustache, év.	4	10	7	50	8	41	9	30
17	Jeu.	S. Sperat.	4	11	7	49	9	42	9	54
18	Ven.	S. Thom. d'Aq.	4	12	7	48	10	47	10	21
19	Sam.	S. Vincent de P.	4	13	7	47	11	51	10	50
20	Dim.	Ste. Marguerite.	4	14	7	46	0	Soir. 57	11	21
21	Lun.	S. Victor, m.	4	15	7	45	2	4	11	57
22	Mar.	Ste. Marie-Mad.	4	16	7	44	3	11	——	
23	Mer.	S. Apollinaire.	4	17	7	42	4	17	0	Matin. 41
24	Jeu.	Ste. Christine.	4	18	7	41	5	19	1	33
25	Ven.	S. Jacques le m.	4	19	7	40	6	13	2	35
26	Sam.	T. de s. Marcel.	4	20	7	39	6	59	3	46
27	Dim.	S. Pantaléon.	4	22	7	37	7	39	5	2
28	Lun.	Ste. Anne.	4	23	7	36	8	15	6	23
29	Mar.	Ste. Marthe.	4	25	7	35	8	48	7	44
30	Mer.	S. Ours, évêq.	4	26	7	34	9	19	9	0
31	Jeu.	S. Germain.	4	27	7	32	9	50	10	13

D. Q. le 4, à 6 h. 10' mat. | P. Q. le 20, à 4 h. 12' mat.
N. L. le 12, à 1 h. 39' mat. | P. L. le 26, à 10 h. 29' soir.

Jours du Mois.	Jours de la Sem.	Noms des Saints.	Lever du soleil. H.	M.	Coucher du soleil. H.	M.	Lever de la lune. H.	M.	Coucher de la lune. H.	M.
1	Ven.	Ste. Sophie.	4	29	7	31	10 Soir.	21	11 M.	25
2	Sam.	S. Etienne, p.	4	30	7	29	10	55	0 Soir.	33
3	Dim.	Inv. s. Etienne.	4	31	7	28	11	31	1	38
4	Lun.	S. Dominique.	4	33	7	26	——	——	2	38
5	Mar.	S. Yon, mart.	4	34	7	25	0 Matin.	12	3	34
6	Mer.	Transf. de N. S.	4	36	7	24	0	57	4	24
7	Jeu.	S. Gaëtan.	4	37	7	22	1	46	5	8
8	Ven.	S. Justin, m.	4	39	7	21	2	40	5	46
9	Sam.	S. Romain.	4	40	7	19	3	37	6	18
10	Dim.	S. Laurent.	4	42	7	18	4	35	6	47
11	Lun.	Sus. ste Cour.	4	43	7	16	5	35	7	14
12	Mar.	Ste. Claire, v.	4	45	7	14	6	35	7	40
13	Mer.	S. Hippolyte.	4	46	7	13	7	37	8	4
14	Jeu.	S. Eusèbe.	4	48	7	11	8	40	8	30
15	Ven.	ASSOMPTION.	4	50	7	10	9	44	8	57
16	Sam.	S. Rocq, Conf.	4	51	7	8	10	48	9	26
17	Dim.	Ste. Hélène.	4	53	7	6	11	54	9	58
18	Lun.	S. Louis, évêq.	4	55	7	5	1 Soir.	0	10	36
19	Mar.	S. Bernard, ab.	4	56	7	3	2	5	11	23
20	Mer.	S. Sylvère.	4	58	7	2	3	6	——	——
21	Jeu.	S. Privat.	4	59	7	0	4	2	0 Matin.	20
22	Ven.	S. Symphorien.	5	1	6	58	4	52	1	26
23	Sam	S. Sidoine.	5	3	6	57	5	35	2	39
24	Dim.	S. Barthélemi.	5	4	6	55	6	13	3	56
25	Lun.	S. Louis, Roi.	5	6	6	53	6	48	5	16
26	Mar.	S. Zéphirin.	5	8	6	52	7	21	6	35
27	Mer.	S. Césaire.	5	10	6	50	7	53	7	53
28	Jeu.	S. Augustin.	5	11	6	48	8	25	9	9
29	Ven.	S. Médéric, ab.	5	13	6	46	8	59	10	22
30	Sam.	S. Fiacre.	5	15	6	45	9	36	11	30
31	Dim.	S. Ovide.	5	16	6	43	10	16	0 S.	32

D. Q. le 2, à 3 h 48' soir | P. Q. le 18, à 2 h 55' soir.
N. L. le 12, à 10 h. 52' soir. | P. L. le 25, à 5 h. 37' soir.

Jours du Mois.	Jours de la Sem.	Noms des Saints.	Lever du soleil. H. M.	Coucher du soleil. H. M.	Lever de la lune. H. M.	Coucher de la lune. H. M.
1	Lun.	S. Leu, s. Gill.	5 18	6 41	10 56 Soir.	1 32 Soir.
2	Mar.	S. Lazare.	5 20	6 39	11 48	2 24
3	Mer.	S. Grégoire.	5 22	6 38	——	3 11
4	Jeu.	Ste. Rosalie.	5 23	6 36	0 41 Matin.	3 51
5	Ven.	S. Bertin, ab.	5 25	6 34	1 37	4 25
6	Sam.	S. Eleuthère.	5 27	6 33	2 36	4 57
7	Dim.	S. Cloud, pr.	5 29	6 31	3 36	5 26
8	Lun.	Nat. de la Vier.	5 30	6 29	4 36	5 52
9	Mar.	S. Omer, évêq.	5 32	6 27	5 38	6 17
10	Mer.	S. Nicolas To.	5 34	6 25	6 40	6 42
11	Jeu.	S. Hyacinthe.	5 36	6 24	7 43	7 8
12	Ven.	S. Raphaël.	5 37	6 22	8 47	7 37
13	Sam.	S. Maurille.	5 39	6 20	9 52	8 9
14	Dim.	Exal. ste. Croix.	5 41	6 18	10 58	8 46
15	Lun.	S. Nicomède.	5 42	6 17	0 0 Soir.	9 36
16	Mar.	Ste. Euphémie.	5 44	6 15	1 5	10 21
17	Mer.	S. Lambert.	5 46	6 13	2 2	11 21
18	Jeu.	S. Jean Chrys.	5 48	6 11	2 52	——
19	Ven.	S. Janvier.	5 50	6 10	3 37	0 28 Matin.
20	Sam.	S. Eustache.	5 52	6 8	4 17	1 40
21	Dim.	S. Mathieu, a.	5 53	6 6	4 52	2 57
22	Lun.	S. Maurice.	5 55	6 4	5 25	4 15
23	Mar.	Ste. Thècle.	5 57	6 2	5 57	5 34
24	Mer.	S. Andoche.	5 59	6 0	6 29	6 52
25	Jeu.	S. Firmin, év.	6 1	5 59	7 3	8 8
26	Ven.	Ste. Justine.	6 2	5 57	7 39	9 20
27	Sam.	S. Côm. s. Da.	6 4	5 55	8 19	10 28
28	Dim.	S. Céran, év.	6 6	5 53	9 3	11 29
29	Lun.	S. Michel, arc.	6 8	5 52	9 49	0 24 Soir.
30	Mar.	S. Jérôme.	6 10	5 50	10 38	1 15

D. Q. le 1, à 4 h. 48' mat.
N. L. le 9, à 8 h. 43' mat.
P. Q. le 16, à 11 h. 36' soir.
P. L. le 23, à 2 h. 22' soir.
D. Q. le 30, à 9 h. 16' soir.

Jours du Mois.	Jours de la Sem.	Noms des Saints.	Lever du soleil. H.	M.	Coucher du soleil. H.	M.	Lever de la lune. H.	M.	Coucher de la lune. H.	M.
1	Mer.	S. Remi, év.	6	11	5	48	11	38 S	2	0 Soir.
2	Jeu.	SS. Anges gar.	6	13	5	46	—	—	2	34
3	Ven.	S. Denis l'aré.	6	15	5	44	0	36 Matin.	3	7
4	Sam.	S. Franç. d'As.	6	17	5	43	1	35	3	36
5	Dim.	Ste. Aure, v.	6	18	5	41	2	35	4	3
6	Lun.	S. Bruno, inst.	6	20	5	39	3	36	4	29
7	Mar.	Ste. Julie.	6	22	5	37	4	38	4	54
8	Mer.	Ste Brigitte.	6	24	5	36	5	42	5	20
9	Jeu.	S. Denis, év.	6	26	5	34	6	47	5	49
10	Ven.	SS. Géreon, etc.	6	27	5	32	7	53	6	20
11	Sam.	SS. Nicaise, etc.	6	29	5	30	8	59	6	55
12	Dim.	S. Donatien.	6	31	5	28	10	4	7	37
13	Lun.	S. Géraud, c.	6	33	5	27	11	7	8	26
14	Mar.	S. Caliste, pape.	6	34	5	25	0	6 Soir.	9	23
15	Mer.	Ste. Thérèse.	6	36	5	23	0	58	10	27
16	Jeu.	S. Gal, abbé.	6	38	5	21	1	43	11	56
17	Ven.	S. Cerbonney.	6	40	5	20	2	22	—	—
18	Sam.	S. Luc, évang.	6	41	5	18	2	58	0	49 Matin.
19	Dim.	SS. Savin, etc.	6	43	5	16	3	31	2	4
20	Lun	S. Caprais.	6	45	5	14	4	2	3	20
21	Mar.	Ste. Ursule.	6	47	5	33	4	34	4	35
22	Mer.	S. Mellon, év.	6	48	5	11	5	7	5	48
23	Jeu.	S. Hilarion.	6	50	5	10	5	42	7	0
24	Ven.	S. Magloire.	6	52	5	8	6	20	8	11
25	Sam.	SS. Crép. et C.	6	53	5	6	7	1	9	17
26	Dim.	S. Evariste.	6	55	5	4	7	46	10	17
27	Lun.	S. Frumence.	6	57	5	2	8	37	11	11
28	Mar.	S. Simon. s. Jud.	6	58	5	1	9	32	11	57
29	Mer.	S. Faron, év.	7	0	4	59	10	29	0	36
30	Jeu.	S. Lucain.	7	2	4	58	11	27	1	10 Soir.
31	Ven.	S. Quentin.	7	4	4	56	—	—	1	42

N. L. le 9, à 0 h. 28' mat. | P. L. le 23, à 1 h. 22' mat.
P. Q. le 16, à 6 h. 56' mat. | D. Q. le 30, à 4 h. 43' mat.

Jours du Mois.	Jours de la Sem.	Noms des Saints.	Lever du soleil. H.	M.	Coucher du soleil. H.	M.	Lever de la lune. H.	M.	Coucher de la lune. H.	M.
1	Sam.	TOUSSAINT.	7	5	4	54	0	26 Matin.	2	14 Soir.
2	Dim.	Les Trépassés.	7	7	4	53	1	26	2	37
3	Lun.	S. Marcel, évêq.	7	8	4	51	2	30	3	1
4	Mar.	S. CHARLES.	7	10	4	49	3	33	3	25
5	Mer.	Ste. Bertille.	7	11	4	48	4	37	3	52
6	Jeu.	S. Léonard.	7	13	4	46	5	42	4	23
7	Ven.	S. Willebrod.	7	15	4	45	6	49	4	57
8	Sam.	Stes. Reliques.	7	16	4	43	7	56	5	37
9	Dim.	S. Mathurin.	7	18	4	42	9	2	6	23
10	Lun.	S. Léon, le gr.	7	19	4	40	10	3	7	17
11	Mar.	S. Martin, évêq.	7	21	4	39	10	57	8	19
12	Mer.	S. René.	7	22	4	37	11	44	9	27
13	Jeu.	S. Brice, évêque.	7	24	4	36	0	25 Soir.	10	39
14	Ven.	S. Bertrand.	7	25	4	34	1	2	11	52
15	Sam.	S. Eugène.	7	26	4	33	1	34	—	—
16	Dim.	S. Edme.	7	28	4	32	2	4	1	5 Matin.
17	Lun.	S. Agnan, évêq.	7	29	4	30	2	34	2	18
18	Mar.	Ste. Aude, vier.	7	30	4	29	3	5	3	31
19	Mer.	Ste. Elisabeth.	7	32	4	28	3	36	4	44
20	Jeu.	S. Edmond, r.	7	33	4	26	4	11	5	54
21	Ven.	Présent. Vierge.	7	34	4	25	4	50	7	0
22	Sam.	Ste. Cécile.	7	35	4	24	5	34	8	2
23	Dim.	S. Clément.	7	37	4	23	6	22	8	58
24	Lun.	S. Severin.	7	38	4	22	7	16	9	47
25	Mar.	Ste. Catherine.	7	39	4	21	8	12	10	30
26	Mer.	Ste. Gen. de ar.	7	40	4	19	9	10	11	7
27	Jeu.	S. Vital.	7	41	4	18	10	9	11	38
28	Ven.	S. Maximin.	7	42	4	17	11	8	0	6 Soir.
29	Sam	S. Saturnin.	7	43	4	16	—	—	0	32
30	Dim.	S. André, ap.	7	44	4	15	0	M. 9	0	58

N. L. le 7, à 3 h. 13' soir. | P. L. le 21, à 2 h. 49' soir.
P. Q. le 14, à 1 h. 58' soir. | D. Q. le 29, à 1 h. 54' soir.

Jour du Mois.	Jours de la Sem.	Noms des Saints.	Lever du soleil. H.	M.	Coucher du soleil. H.	M.	Lever de la lune. H.	M.	Coucher de la lune. H.	M.
1	Lun.	S. Eloi, évêque.	7	45	4	15	1	12 Matin.	1	22 Soir.
2	Mar.	S. Franç. Xav.	7	46	4	14	2	13	1	47
3	Mer.	S. Mirocle, év.	7	47	4	13	3	17	2	14
4	Jeu.	Ste. Barbe.	7	48	4	12	4	23	2	45
5	Ven.	S. Sabas, abb.	7	49	4	11	5	30	3	22
6	Sam.	S. Nicolas, év.	7	49	4	10	6	37	4	6
7	Dim.	Ste. Fare, v.	7	50	4	10	7	42	4	59
8	Lun.	La Conception.	7	51	4	9	8	40	6	0
9	Mar.	Ste. Gorgonie.	7	51	4	9	9	31	7	7
10	Mer	Ste. Valère, v.	7	52	4	8	10	16	8	17
11	Jeu.	SS. Fuscien.	7	52	4	7	10	56	9	31
12	Ven.	S. Damase, pap.	7	53	4	7	11	30	10	46
12	Sam.	Ste. Luce, v. m.	7	53	4	7	0	1 Soir.	—	—
14	Dim.	S. Nicaise.	7	54	4	6	0	29	0	0 Matin.
15	Lun.	S. Mesmin.	7	54	4	6	0	57	1	12
16	Mar.	Ste. Adélaïde.	7	54	4	6	1	27	2	21
17	Mer.	Ste. Olympiad.	7	54	4	5	2	1	3	30
18	Jeu.	S. Gratien, év.	7	55	4	5	2	37	4	37
19	Ven.	Ste. Meuris, m.	7	55	4	5	3	17	5	39
20	Sam.	S. Philogone.	7	55	4	5	4	3	6	36
21	Dim.	S. Thomas, ap.	7	55	4	5	4	53	7	28
22	Lun.	S. Ischyrion.	7	55	4	5	5	48	8	14
23	Mar.	Ste. Victoire.	7	55	4	5	6	45	8	53
24	Mer.	Ste. Honorine.	7	55	4	5	7	44	9	26
25	Jeu.	NOEL.	7	55	4	5	8	43	9	57
26	Ven.	S. Etienne, m.	7	54	4	6	9	43	10	24
27	Sam.	S. Jean, év.	7	54	4	6	10	44	10	49
28	Dim.	SS. Innocens.	7	54	4	6	11	46	11	13
29	Lun.	S. Thom. de C.	7	53	4	7	—	—	11	36
30	Mar.	Ste. Colombe.	7	53	4	7	0	47	0	1 Soir.
31	Mer.	S. Sylvestre.	7	53	4	7	1	50	0	30

N. L. le 7, à 4 h. 24' mat. | P. L. le 21, à 6 h. 38' mat.
P. Q. le 13, à 9 h. 48' soir. | D. Q. le 21, à 10 h. 38' mat.

Tableau des plus grandes Marées de l'année 1828.

Le tableau suivant est calculé d'après la théorie de M. le marquis de Laplace (*Mécanique céleste*, tome II, *page* 289); il contient les résultats de cette théorie pour les plus grandes marées, qui suivent d'un jour et demi les pleines et nouvelles Lunes, relativement aux distances de la Lune au Soleil, à la Terre et à l'équinoxe. L'unité de hauteur est la hauteur moyenne de la *marée totale* (1) d'un jour ou deux après la syzygie, quand le Soleil et la Lune, au moment de la syzygie, sont dans l'équateur et dans leurs moyennes distances à la Terre.

Jours et heures de la syzygie.		Hauteur de la marée.
Janvier....	P. L. le 2 à 6 h. 5' m.	0,78
	N. L. le 17 à 0 h. 33' m.	1,06
Février....	P. L. le 1 à 1 h. 13 m.	0,83
	N. L. le 15 à 10 h. 54' m.	1,11
Mars.....	P. L. le 1 à 7 h. 1' s.	0,91
	N. L. le 15 à 9 h. 47' s.	1,07
	P. L. le 31 à 10 h. 28' m.	0,96
Avril......	N. L. le 14 à 9 h. 27' m.	1,00
	P. L. le 29 à 10 h. 54' s.	0,97
Mai......	N. L. le 13 à 9 h. 59' s.	0,86
	P. L. le 29 à 8 h. 26' m.	0,97
Juin.....	N. L. le 12 à 11 h. 22' m.	0,78
	P. L. le 27 à 3 h. 52' s.	1,00
Juillet....	N. L. le 12 à 1 h. 39' m.	0,77
	P. L. le 26 à 10 h. 29' s.	1,07
Août.....	N. L. le 10 à 4 h. 52' s.	0,82
	P. L. le 25 à 5 h. 37' m.	1,06
Septembre.	N. L. le 9 à 8 h. 43' m.	0,85
	P. L. le 23 à 2 h. 22' s.	1,11
Octobre...	N. L. le 9 à 0 h. 28' m.	0,89
	P. L. le 23 à 1 h. 22' m.	0,99
Novembre..	N. L. le 7 à 3 h. 13' s.	0,93
	P. L. le 21 à 2 h. 49' s.	0,90
Décembre..	N. L. le 7 à 4 h. 24' m.	0,95
	P. L. le 21 à 6 h. 38' m.	0,83

On voit, par ce Tableau, que pendant l'année 1828, les positions de la Lune et du Soleil par rapport à la Terre et au plan de l'équateur, sont telles, vers les syzygies, que les marées ne seront pas très fortes. Celles du 6 février et du 25 septembre sont les seules qui surpassent sensiblement la hauteur moyenne, et qui pourraient être un peu considérables, si elles étaient favorisées par les vents.

(1) *On entend par* marée totale *l'excès de la demi-somme des deux marées d'un jour sur la basse mer intermédiaire.*

VOYAGE

DE SA MAJESTÉ

CHARLES X

Au camp de St-Omer en 1827.

Pour la première fois depuis son avènement au trône, Charles X daigne visiter son peuple, et sa première visite est destinée à ses enfans de l'Artois. Il était juste en effet que cette province qui, pendant si long-tems, a donné son nom au meilleur des princes, reçût cette distinction flatteuse. Les contrées voisines qui ont toujours rivalisé avec l'Artois de dévouement et de fidélité à l'auguste maison de Bourbon, n'ont pas été oubliées : le Roi les a aussi honorées de sa présence.

Dans les villes comme dans les moindres hameaux, S. M. a trouvé une population empressée de faire éclater son amour. Partout elle a été reçue avec enthousiasme, et les cris de vive le Roi ! sortaient de toutes les bouches avec transport et exprimaient énergiquement les vœux du peuple.

Ce voyage mémorable devant rester gravé dans le souvenir des habitans du Pas-de-Calais, nous allons en tracer ici les principales circonstances. Nous nous attacherons surtout à reproduire les paroles du Roi.

Le département du Pas-de-Calais a déjà été honoré de la présence de S. A. R. Madame, duchesse de Berry. En

[illegible], S. A. R. daigna visiter Boulogne et plusieurs autres villes, et la mère de notre Henri y fut accueillie d'une manière digne de ses vertus.

Les Artésiens ont conçu l'espoir que S. A. R. Madame la dauphine daignera aussi les faire jouir de sa présence. Cet espoir se réalisera sans doute ; et cette auguste fille de nos Rois, que tous les Français portent dans leur cœur, pourra à son tour apprécier les bons sentimens de cette province.

Le lundi 3 septembre 1827, le Roi, après avoir entendu la messe, est parti de St.-Cloud, à cinq heures et demie du matin.

M. le duc de Polignac, premier écuyer ; M. le duc de Blacas, premier gentilhomme de la chambre du Roi ; et M. le duc de Luxembourg, capitaine des gardes du corps, étaient avec le Roi dans le carosse de S. M. Dans un carosse qui suivait immédiatement celui du Roi, se trouvaient M. le comte de Pradel, premier chambellan, maître de la garde-robe ; M. le duc de Mortemart, capitaine-colonel des gardes à pied ordinaires du corps du Roi, et M. le duc de Maillé, premier aide-de-camp de S. M.

Leurs excellences les ministres de l'intérieur et de la guerre s'étaient rendues d'avance à Soissons.

M. le marquis de Rochemore, maître des cérémonies de France, et M. le baron de Saint-Félix, aide des cérémonies, étaient partis quelques heures avant le Roi, pour faire connaître les intentions de S. M. aux diverses autorités.

M. le baron de Glandèves, major des gardes du corps, était également parti pour organiser le service intérieur de la garde du Roi dans les villes où S. M. devait s'arrêter ou coucher.

Le Roi a trouvé sur son passage, à Boulogne, M. le préfet de la Seine, M. le préfet de police et M. le sous-préfet de St.-Denis. M. le maire de St.-Denis, à la tête du corps municipal et accompagné d'un détachement de sapeurs-pompiers, a eu l'honneur de complimenter S. M. pendant que les voitures relayaient sur la route du

bois de Boulogne. S. M. a ensuite traversé la ville de St.-Denis et a été saluée des cris de vive le Roi!

S. M. a déjeûné au Mesnil, et en est repartie à neuf heures, après y être restée une heure.

M. le comte de Puimaigre, préfet de l'Oise; M le maréchal de camp, commandant le département, et M. Gouillart, sous-préfet de Senlis, attendaient S. M. au relai de Nanteuil. Le Roi a permis que les autorités locales lui fussent présentées, et a daigné remettre à M. le maire de cette commune une somme de quatre cens francs pour les indigens.

Un arc de triomphe avait été élevé à la limite du département de l'Aisne, en avant de Villers-Cotterets. S. M. y a été reçue par M. le comte de Floirac, préfet, qui a eu l'honneur de la complimenter, et par M. le comte de Seran, maréchal de camp, commandant le département.

M. le vicomte de Liniers, lieutenant de Roi, commandant la place de Soissons, qui se trouvait à la première barrière avec son état major, a eu l'honneur de présenter à S. M. les clefs de la place. Le Roi les a prises et les a remises à son capitaine des gardes.

M. de Lanoue, maire de Soissons, attendait également le Roi à quelque distance de la ville avec ses adjoints et un détachement de la garde nationale. S. M. a reçu de lui les clefs de la ville et les a remises aussi à son capitaine des gardes (1). Une salve d'artillerie a été tirée à l'entrée du Roi. S. M. est descendue à l'hôtel de la mairie où elle a admis les autorités à l'honneur de lui présenter leurs hommages: elle a ensuite visité les fortifications.

Le Roi est arrivé à cinq heures du soir sous l'arc de triomphe élevé en avant de Laon au bas de la montagne. S. M. a répondu à M. de Sars de la Suze, qui avait eu l'honneur de la complimenter en lui présentant les clefs de la ville:

---

(1) Lorsque S. M. s'arrête dans une place ou dans une ville, son capitaine des gardes conserve les clefs jusqu'au départ du Roi. Lorsque S. M. ne fait que passer, le capitaine des gardes rend les clefs immédiatement au commandant de la place ou au maire de la ville.

« Je connaissais depuis long-tems les sentimens qui » animent la ville de Laon. J'étais bien aise de venir exprimer moi-même à ses habitans combien je désire » coopérer à leur bonheur. »

S. M. est descendue à l'hôtel de la préfecture, et a reçu les autorités quelques instans après son arrivée.

Le Roi a répondu à M. Louis, président du tribunal de première instance de Laon :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression de vos sen- » timens. J'aime à y compter. La meilleure manière de me » prouver votre attachement est de rendre bonne justice » à tous mes sujets. C'est mon premier devoir; je l'ai » remis entre vos mains. Je suis sûr que vous n'y man- » querez jamais. C'est par-là que vous méritez mon » estime et ma confiance. »

Pendant le dîner le public a été admis à passer devant la table du Roi.

A neuf heures, S. M. s'est rendue à pied au bal qui lui avait été offert par la ville, et a été accueillie à son arrivée par les cris répétés de vive le Roi! S. M. est rentrée dans ses appartemens à dix heures.

Une brillante illumination avait remplacé le jour et éclairait la marche du Roi et les danses auxquelles le peuple se livrait dans les rues. On a remarqué les vers suivans qui faisaient partie de l'illumination de l'hôtel de la préfecture (1) :

Pour consoler la France, après un long veuvage,
Henri donna son cœur, Saint-Louis ses vertus;
L'éternel anima cet auguste assemblage,
Et l'on eût un Français de plus.

Le 4 septembre, le Roi est sorti à pied, à sept heures du matin pour aller entendre la messe à la cathédrale. Après la messe S. M. est retournée également à pied à son palais où elle a témoigné sa satisfaction à M. le préfet et à M. le maire. Le Roi a quitté Laon à huit heures, après avoir laissé des marques de sa bienfaisance.

(1) Ce quatrain est de M. de Théis, secrétaire général de la préfecture.

S. M. est arrivée à Lafère à dix heures, et en est partie à midi. Elle a visité le polygone et l'école d'artillerie.

A une heure, S. M. a été reçue à l'entrée de St.-Quentin par le corps municipal. Pendant qu'elle écoutait le discours de M. le maire, les chevaux ont été dételés et sa voiture trainée à bras jusqu'à l'hôtel de la sous-préfecture où le Roi est descendu. S. M. est remontée en voiture à cinq heures, après avoir visité à pied les manufactures que cette ville renferme. Le Roi a fait remettre 6,000 francs aux chefs de ces établissemens pour être distribués dans les ateliers, et a daigné remettre lui-même à M. le maire 4,000 francs pour les pauvres.

Lorsque S. M. est arrivée à la limite du département du Nord, elle y a trouvé M. le comte de Murat, préfet du Nord; M. le baron de Rottembourg, lieutenant-général, commandant la 16e division militaire; M. le baron Gougeon, maréchal de camp, commandant le département; M. Wildermeth, secrétaire général de la préfecture, et M. Cardon de Garsignies, sous-préfet de Cambrai.

Le roi a répondu en ces termes à M. le préfet du Nord et à M. le sous-préfet de Cambrai qui avaient eu l'honneur de le complimenter :

« C'est avec un très grand plaisir que j'entre dans ce » beau département; je sais combien il est important par » ses richesses agricoles et industrielles : c'est un devoir » pour moi d'en juger par moi-même. J'examinerai tout. » Je connais son bon esprit. Il ne suffit pas que ma présence » dans ce département produise des impressions passa- » gères, je veux qu'elle y laisse des traces durables. »

A sept heures et demie, le Roi est arrivé à l'arc de triomphe élevé à la limite de la banlieue de Cambrai. M. Béthune-Houriez, maire de cette ville, ayant eu l'honneur de complimenter S. M. et de lui présenter les clefs de la ville, le Roi a répondu :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression des senti- » mens de la ville de Cambrai ; elle m'a mis en droit » d'y compter : c'est avec une douce satisfaction que j'en- » tre dans ses murs. »

A la première barrière, M. le baron Charlus, lieutenant de Roi, a présenté les clefs de la place à S. M.

Une salve d'artillerie a annoncé l'entrée du Roi qui est descendu au palais épiscopal.

Après le dîner du Roi, vingt jeunes demoiselles ont offert une corbeille de fleurs à S. M., et M. le premier gentilhomme de la chambre a présenté au Roi les dames qui se trouvaient réunies dans le salon.

Les autorités ont ensuite été admises à présenter leurs hommages à S. M.

Le Roi a répondu ainsi qu'il suit aux discours qui lui ont été adressés.

A M. Belmas, évêque de Cambrai :

« Je reçois avec plaisir l'expression de votre hommage » et de celui du clergé. C'est en instruisant les peuples » dans les principes de la religion qu'on les attache à la » monarchie et au trône. Je me recommande à vos » prières. »

A M. le président du tribunal de première instance :

« Je suis sensible aux sentimens que vous m'exprimez ; » redoublez de zèle, rendez la justice avec impartialité » à mes sujets ; c'est le meilleur moyen de mériter mon » estime et de justifier ma confiance. »

A M. Lallier, président du tribunal de commerce :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression de vos sen- » timens ; continuez par vos soins à faire fleurir de plus » en plus le commerce, et vous acquerrez de nouveaux » droits à ma bienveillance. »

A M. le président du corps municipal :

« Je me souviens avec plaisir qu'il y a bien long-tems » que, fort jeune, j'ai été accueilli avec les mêmes senti- » mens que je retrouve aujourd'hui. C'est une grande » satisfaction pour moi : vous pouvez compter sur ma » bienveillance en toute occasion. »

A M. le président de la commission administrative des secours publics :

« C'est avec grand plaisir que je reçois l'expression de » vos sentimens : rien ne peut plus intéresser mon cœur » que les travaux utiles à l'humanité. »

A M. le président de la société d'émulation :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression de vos senti- » mens ; continuez avec le même zèle et dans le même » esprit, vous ne pouvez que satisfaire le vœu de mon cœur » et mériter de plus en plus ma reconnaissance. »

A onze heures du soir, le Roi s'est rendu à pied à l'hôtel-de-ville. Les plus vives acclamations se sont fait entendre sur le passage de S. M. et pendant qu'elle était au balcon. A un signal donné par le Roi, un beau feu d'artifice a été tiré. S. M. est rentrée dans ses appartemens à minuit.

Le lendemain 5 septembre, à neuf heures du matin, S. M. est allée à la cathédrale pour y entendre la messe. Le Roi a été reçu à l'entrée de l'église par Mgr. l'évêque de Cambrai. S. M. a répondu au discours du prélat:

« J'ai toujours demandé à Dieu de nous accorder ses » grâces dont les rois ont tant besoin pour le bonheur » des peuples, et les peuples pour être heureux eux- » mêmes. »

Le Roi est parti de Cambrai à onze heures du matin. S. M. a remis à M. le maire 2,000 fr. pour les pauvres. Mgr. l'évêque a également reçu une somme de 1,000 fr. pour être employée au même usage.

S. M. s'est arrêtée une heure à Bouchain.

A son arrivée à la pyramide de Denain qui se trouve placée à la limite de l'arrondissement de Valenciennes, S. M. a été complimentée par M. de Godefroy, sous-préfet.

Le Roi a répondu :

« Les excellentes dispositions du département du Nord » et son dévouement me sont connus ; je viens encore » d'en recevoir des preuves. Il m'en avait déjà donné » assez dans des circonstances difficiles, pour que je » puisse y compter toujours. »

Vers les trois heures, le Roi est arrivé à l'arc de triomphe placé à quelque distance de Valenciennes, où S. M. a été complimentée par M. Défontaines de Preux, maire de Valenciennes, qui lui a présenté les clefs de la ville.

Le Roi a répondu, en recevant les clefs :

« Je les reçois avec plaisir, et je vous les remettrai » demain avec une entière confiance. Je suis enchanté » que les habitans de Valenciennes n'aient pas oublié » que je suis venu dans leurs murs, et qu'ils en aient » conservé un souvenir agréable. C'est aussi un souvenir » cher à mon cœur. Je ne desire rien tant que de contribuer à leur bonheur comme à celui de tous mes » sujets. Ma plus grande joie est d'apprendre que mon » peuple est heureux. »

M. le maire s'étant alors écrié : « Ah! Sire, il l'est ; » comment ne pourrait-il pas l'être sous le règne de Votre Majesté! » — « Eh bien ! » reprit le Roi avec émotion, « Je suis donc heureux! »

A la première barrière, M. le marquis Odard de Rilly, lieutenant de roi, a eu l'honneur de présenter à S. M. les clefs de la place.

Le Roi est descendu chez madame la baronne de Maingoval.

Quelques instans après son arrivée, S. M. a reçu les diverses autorités. Elle a répondu au discours qui lui a été adressé par M. Perdrix, président du tribunal civil :

« Je reçois avec plaisir l'expression des sentimens du » tribunal de Valenciennes. Messieurs, la meilleure manière de mériter ma bienveillance et ma confiance, » est de remplir ses devoirs strictement, avec cette » impartialité qui doit caractériser des juges. Il faut » bien se souvenir que la justice émanant du trône, la » magistrature qui en est l'interprète, est en même » tems son appui, quand les circonstances peuvent » l'exiger. »

Le Roi a répondu à M. Terwagne, président du tribunal de commerce :

« Continuez à remplir vos devoirs avec le même zèle.
» Je porte le plus grand intérêt au commerce; j'espère
» qu'il fleurira sous mon règne; je m'attache à con-
» tinuer ce que mon frère a commencé. »

A M. le maire de Valenciennes, qui avait demandé le portrait de S. M., au nom du corps municipal :

« Je suis charmé de l'idée que vous avez eue, Mes-
» sieurs, c'est avec un grand plaisir que je vous offrirai
» mon portrait, et que je vous laisserai des traces qui
» conserveront les souvenirs de mes sentimens pour la
» ville de Valenciennes. Je sais combien elle a montré
» de zèle pour mon service, et je ne l'oublierai jamais. »

S. M. a répondu à la chambre consultative de commerce, que le commerce pouvait toujours compter sur sa protection, et s'est informée du commerce de dentelles de Valenciennes.

La commission des prisons ayant demandé au Roi la grâce de huit malheureux condamnés pour fraude, S. M. a dit qu'elle ne refuserait pas cette grâce, et a recommandé à S. Exc. le ministre de l'intérieur de s'entendre à cet égard avec M. le garde des sceaux.

Le Roi a répondu à M. le vicomte de Bardonnenche, sous-préfet d'Avesnes :

« Je regrette de n'avoir pu visiter l'arrondissement
» d'Avesnes; soyez auprès de vos administrés l'inter-
» prète de mes sentimens et de mes regrets. »

A M. le maire de Condé, qui avait eu l'honneur d'offrir ses hommages à S. M.

« Je les accepte avec grand plaisir; exprimez aux ha-
» bitans de votre ville mon regret de n'avoir pu diriger
» mon voyage de ce côté. »

Après la réception, le Roi est sorti à pied, pour visiter les fortifications; S. M. a visité aussi l'hôpital général, et a répondu au chef de cet établissement :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression de vos sen-

» timens; c'est le premier devoir des rois de soulager » l'indigence. »

Le Roi a visité ensuite l'arsenal et la citadelle. Partout le peuple se pressait sur les pas de S. M. et faisait entendre des acclamations continuelles.

Un bal avait été offert au Roi par la ville. S. M. s'y est rendue à pied à neuf heures du soir et y est restée près d'une heure.

Le 6 septembre, S. M. est partie à sept heures et demie du matin, après avoir entendu la messe dans ses appartemens.

Le Roi a visité les chantiers des mines d'Anzin et la fonderie de Raismes. S. M. a laissé des marques de sa munificence aux ouvriers de ces deux établissemens.

Après avoir été complimentée à Orchies, par M. Duplaquet, sous-préfet de l'arrondissement de Douai, S. M. est arrivée vers une heure à l'arc de triomphe élevé en avant de la ville de Douai, où M. Becquet de Mégille, maire, lui a présenté les clefs de la ville. Le Roi a répondu au discours de M. le maire :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression de vos sen- » timens personnels et ceux de la ville de Douai ; assu- » rez-la bien de la satisfaction que j'éprouve à me re- » trouver dans ses murs. Je compte sur son attachement » et sa fidélité, comme elle peut compter sur mon amour » et ma bienveillance. »

Les plus vives acclamations ont accueilli ces paroles de S. M., et avant même qu'elle eût cessé de parler, les chevaux de son carosse étaient dételés et elle se trouvait entraînée vers la ville.

Le Roi est descendu chez M[lles] Pamart, où de jeunes demoiselles lui ont présenté une corbeille de fleurs. S. M. a répondu au compliment qui lui avait été adressé par M[lle] Foucques, fille de M. le lieutenant-colonel de la garde nationale:

« Mesdemoiselles, je suis vivement touché de l'hom- » mage que vous m'offrez; je désire votre bonheur, et » j'y contribuerai de toute mon âme. »

S. M. a reçu ensuite les autorités. Elle a répondu au discours de M. de Forest de Quartdeville, premier président de la Cour royale de Douai :

« J'accepte avec grand plaisir l'expression de vos sen-
» timens et de vos vœux. Vous avez bien raison de dire que
» c'est le cœur qui doit mener même avant les lois, c'est-à-
» dire que c'est par le cœur qu'on est plus porté encore
» à obéir aux lois et à s'y conformer; mon intention bien
» ferme est de soutenir les lois; et vous, Messieurs, qui
» êtes mes organes pour les faire exécuter, en rendant à
» mes sujets cette justice que je suis obligé de déléguer
» entre vos mains, vous continuerez à mériter mon af-
» fection, mon estime et ma confiance.

« Les acclamations de ce peuple vont droit à mon
» cœur; les hommages de la Cour royale de Douai me
» sont également agréables, je suis sûr qu'elle n'oubliera
» jamais ce jour, et qu'elle continuera à me servir avec
» zèle et dévouement, avec la fidélité que tout bon Fran-
» çais doit au prince, comme moi je leur dois amour et
» dévouement. »

M. Morand de Jouffrey, procureur-général, ayant présenté au Roi l'expression des sentimens qui animent les membres du parquet de la Cour, S. M. lui a répondu :

» De tels sentimens sont justes, et je suis sûr que
» vous les maintiendrez toujours. »

S. M. a daigné dire à M. Duplaquet, sous-préfet :

« Je ne vous avais pas d'abord reconnu; mais je me
» suis ensuite rappelé que je vous ai vu dans des circons-
» tances pénibles. J'ai remarqué avec satisfaction l'élan
» de vos administrés. »

Le Roi a répondu à M. Josson, président du tribunal civil :

« Je reçois avec une grande satisfaction l'expression
» de vos sentimens. Continuez à remplir vos devoirs avec
» le zèle, la fidélité et l'impartialité que tout juge doit
» apporter dans l'exercice de ses fonctions. C'est la meil-
» leure manière de justifier ma confiance et d'acquérir
» des titres à mon estime. »

A M. le maire qui avait parlé au nom du corps municipal :

« Messieurs, l'accueil que j'ai reçu dans vos murs » me prouve combien vous avez mis de zèle à me bien » servir. Rien ne m'est plus doux que de voir mes sujets » me rendre la justice que je me flatte de mériter. Dans » tous les instans de ma vie, je m'occupe à consolider » leur bonheur et à mériter cette confiance dont je suis » digne. »

A M. Taranget, recteur de l'académie de Douai:

« Je reçois avec grand plaisir l'expression de vos sen- » timens. Vous êtes appelé à des fonctions bien impor- » tantes. Soignez cette jeunesse, inspirez-lui les senti- » mens de religion qui doivent être gravés dans tous les » cœurs, et qui conduisent à cette fidélité qui est si na- » turelle au pays que je traverse. Cette jeunesse peut » compter sur mon affection et sur ma sollicitude pour » son bonheur, mais il faut qu'elle les mérite par ses » bons sentimens, et c'est à vous, Messieurs, à les lui » inspirer. »

A M. le commandant de la garde nationale:

« J'accepte avec grand plaisir l'assurance que vous me » donnez de vos sentimens. Je suis très touché du zèle » que la garde nationale a montré dans cette occasion; » je lui en sais très bon gré. »

A M. le doyen d'âge, à la tête des curés et desservans:

« Redoublez de zèle pour appeler les grâces de la di- » vinité sur mes peuples, c'est la meilleure manière de » me prouver votre fidélité et votre dévouement, c'est » celle à laquelle j'attache le plus de prix. »

A M. Fouquay, doyen d'âge de la société centrale d'agriculture du département du Nord:

« Vous avez bien raison, Messieurs, l'agriculture est » le premier bien des peuples. Vous avez beau jeu dans » un département comme celui-ci, car il est impossible de » rien voir de plus riche et de plus beau. Il reste cependant » des détails dans lesquels vous devez entrer pour bien » seconder mes intentions. Continuez donc à encourager » l'agriculture: c'est le plus solide appui d'un État. »

Après les réceptions, S. M. s'est rendue en calèche dé-

couverte au polygone, où elle a assisté à l'exercice du tir. Le Roi a visité ensuite la fonderie royale, l'arsenal, l'exposition des produits de l'industrie, à l'hôtel-de-ville, le musée et la bibliothèque.

Le Roi est rentré à sept heures. Après le dîner, les dames ont été présentées à S. M.

Le 7 septembre, à neuf heures du matin, le Roi est parti de Douai.

S. M. est arrivée à onze heures et demie à l'extrémité du faubourg de Lille, où elle a trouvé M. le comte de Murat, préfet, M. le lieutenant général commandant la division, et M. le maréchal de camp commandant le département.

A deux cens pas de la porte, M. le comte de Muissart, maire de Lille, a présenté les clefs de la ville à S. M. Le Roi a répondu :

« J'accepte les clefs que vous me présentez. Je vous les » rendrai à mon départ avec la même confiance.

» Assurez bien les habitans de Lille que je me trouve » heureux d'être dans leurs murs. Je sais qu'ils ont con- » servé des cœurs véritablement français, depuis qu'ils » sont attachés à la monarchie. Je suis sûr de trouver en » eux fidélité, constance et courage dans toutes les cir- » constances. »

S. M. a fait son entrée à cheval et est descendue à l'hôtel de la préfecture, où se trouvaient réunies, sous le perron, quarante-cinq jeunes demoiselles qui lui ont offert des fleurs. S. M. a répondu d'une manière pleine de bonté au compliment qui lui avait été adressé par mademoiselle de Murat. Après s'être reposée quelques instans, S. M. a reçu les diverses autorités.

Le Roi a répondu à M. Défontaine, président du tribunal de première instance :

« J'accepte avec grand plaisir l'expression de vos sen- » timens; ils vont droit à mon cœur. Je ne veux gou- » verner que par la justice et par les lois. Songez que j'ai » remis entre vos mains le pouvoir de les exécuter. Con- » tinuez à mériter mon estime et ma confiance : c'est la » plus grande satisfaction que vous puissiez me pro- » curer. »

A M. le maire de Lille :

« Je vous sais gré de ces sentimens et surtout du
» zèle que vous mettez dans l'accomplissement des de-
» voirs qui vous sont confiés. Si la ville de Lille est heu-
» reuse de me posséder momentanément, je puis vous
» assurer que ce sentiment est bien partagé par mon
» cœur. Dites à vos administrés que je n'oublierai jamais
» l'accueil qu'ils me font, et que je compte sur leur at-
» tachement et leur fidélité. »

A M. le président du tribunal de commerce :

« Je prends le plus grand intérêt au commerce; l'objet
» constant de mes désirs est de favoriser de plus en plus
» ses développemens. C'est à votre zèle à mettre en jeu
» tout ce qui peut contribuer à faire prospérer le com-
» merce de mon royaume. »

A la chambre de commerce :

« Ma sollicitude s'étend sur tous mes sujets. Soyez
» sûrs qu'elle se porte sur tout ce qui peut intéresser un
» pays aussi favorable au commerce que celui-ci. Si je
» puis ajouter quelque chose à ses moyens de prospérité,
» je le ferai. »

A la société d'agriculture, qui avait demandé le titre de *Société royale* :

« J'examinerai votre demande avec l'intérêt qu'elle
» doit inspirer. L'agriculture a fait de grands progrès dans
» ce pays. Continuez avec le même zèle; c'est la meil-
» leure manière de me prouver votre dévouement et
» votre fidélité. »

A M. le maire de la ville de Dunkerque :

« J'arriverai de bonne heure à Dunkerque, et j'y
» resterai le plus long-tems que je pourrai. Je serai
» charmé de revoir cette ville ; il y a cinquante-deux ans
» que j'y étais. »

S. M. s'est rendue après la réception à l'hôtel-de-ville, où elle a examiné avec détail l'exposition des produits de l'industrie. Le Roi a visité ensuite le musée d'histoire naturelle, plusieurs manufactures et l'hôpital général.

Vers les neuf heures du soir, le Roi est allé à la salle de bal, et y est resté une heure.

Le 8 septembre, le Roi s'est rendu à pied à l'église Saint-André, où une messe a été exécutée par les élèves de l'école royale de musique de Lille.

S. A. R. le prince d'Orange est arrivée à Lille à dix heures du matin venant de Tournay. Monsieur le Dauphin est arrivé à onze heures et demie (1).

A midi, le Roi est sorti à cheval, accompagné des deux princes, et a visité l'hôpital général. S. M. est allée ensuite sur l'esplanade, où elle a passé en revue la garde nationale et les troupes de la garnison.

Le Roi a visité la citadelle et les fortifications. S. M. a paru satisfaite des nouveaux travaux.

Après avoir été visiter à Chanq, à une lieue de Lille, une manufacture où l'on tisse la laine par de nouveaux procédés, et avoir posé la première pierre du canal de Roubaix, S. M. est rentrée dans la ville, et est allée à l'hôtel royal des monnaies, où des médailles ont été frappées en sa présence.

S. A. R. le prince d'Orange a dîné avec le Roi et son auguste fils.

---

(1) Monsieur le dauphin est arrivé à Arras le 7 septembre à cinq heures du soir, accompagné de MM. les ducs de Guiche et de Ventadour. S. A. R. avait desiré être reçue sans appareil; elle a cependant accepté une garde de cent hommes, prise par moitié dans la garde nationale et dans le premier régiment du génie.

S. A. R. a été reçue par M. le vicomte Bliu de Bourdon, préfet du département, qui lui a présenté les principales autorités admises à l'honneur de dîner avec elle, et qui s'étaient réunies avant son arrivée. Monsieur le Dauphin, avec cette affabilité et cette mémoire gracieuses, particulières aux Bourbons, a adressé à chacun quelques mots pleins de bienveillance. Après le dîner, S. A. R. a bien voulu recevoir les hommages des autorités et ceux des dames.

Monsieur le dauphin est parti le lendemain à huit heures du matin pour rejoindre son auguste père à Lille, après avoir laissé à M. le maire d'Arras une somme de 1,000 fr. pour les pauvres.

A huit heures, le Roi est arrivé à la salle de spectacle. S. M. a été accueillie par les cris de *vive le Roi!* long-tems répétés par tous les spectateurs. S. A. R. le prince d'Orange était à la droite du Roi, et Monsieur le Dauphin à la gauche de S. M.

Le Roi est resté jusqu'à la fin du spectacle qui ne s'est terminé qu'à onze heures et demie.

Avant de rentrer dans ses appartemens, S. M. s'est placée à un balcon disposé en avant de son palais, pour voir un beau feu d'artifice qui a été tiré sur la place Saint-André, à l'extrémité de la rue royale.

Le 9 septembre, à sept heures du matin, le Roi est parti de Lille avec monsieur le Dauphin. S. A. R. le prince d'Orange était parti avant S. M.

S. M. a traversé les villes d'Armentières, de Bailleul, d'Hazebrouck et de Cassel, où elle a reçu les hommages des autorités.

Un très bel arc de triomphe avait été élevé par les soins de M. le préfet du Pas-de-Calais, à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, à une lieue et demie de Saint-Omer. Cet arc de triomphe, de quarante pieds en tous sens, avait pour légende: *Au Roi, le Pas-de-Calais.*

On y lisait les vers suivans placés au-dessus d'une statue représentant l'Artois (1):

Au berceau de mon roi j'ai vu mon nom gravé;
Naguère aux jours de deuil mes bras l'auraient sauvé;
Aujourd'hui sous son règne oubliant les tempêtes,
J'ai des chants pour sa gloire et des fleurs pour ses fêtes.

Quatorze escadrons de cavalerie étaient rangés en bataille le long de la route.

M. le baron de Rottembourg, lieutenant-général commandant la 16e division militaire; M. le vicomte Blin de Bourdon, préfet du Pas-de-Calais; M. le vicomte de

(1) Ces vers sont dus à M. A. de la Riviere, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais.

Balathier, maréchal de camp commandant le département; M. Delaage, sous-préfet de St.-Omer; ainsi que M. le baron de Coupigny; M. le marquis de Tramecourt; M. du Hays, députés; M. Bouquillion, maire d'Arques; et M. Houzé, maire de Blandecques, s'étaient rendus en cet endroit pour attendre S. M.

Le Roi est arrivé à l'arc de triomphe, à trois heures cinquante-cinq minutes. S. M. y a été accueillie par les cris d'allégresse des habitans des campagnes voisines, qui attendaient cet heureux moment depuis plus de quatre heures.

M. le vicomte Blin de Bourdon a eu l'honneur de haranguer S. M. en ces termes:

Sire,

« Combien n'ai-je pas à me féliciter de l'honneur insigne qui m'était réservé de venir aujourd'hui à la frontière du département du Pas-de-Calais, de cette province d'Artois si fière d'avoir, pendant longues années, associé son nom au Vôtre, Sire, d'y venir à la tête de cette population si fidèle déposer aux pieds de V. M. l'hommage de notre profond respect, l'expression de notre amour invariable pour votre auguste personne et de notre dévouement sans bornes à sa dynastie. »

« Oui, Sire, nous savons apprécier l'insigne faveur que V. M. daigne nous accorder en se rendant avec le héros pacificateur de l'Espagne au milieu de ses fidèles Artésiens, en comblant ainsi les vœux les plus chers à leurs cœurs. »

« Quelle plus haute récompense pouvait être accordée à leurs anciens et loyaux services? Ah! Sire, si les sentimens que nous professons pour notre souverain étaient susceptibles de s'accroître, combien de motifs n'aurions nous pas en ce jour pour redoubler d'amour et de dévouement envers le monarque adoré à qui la providence dans sa miséricorde a confié les destinées de la France? *Vive le Roi!* »

Ce cri, parti du cœur du premier magistrat du département, a été répété avec enthousiasme par les fidèles Artésiens qui les premiers ont eu le bonheur de contempler les traits de notre auguste monarque.

S. M. a répondu :

« Le Roi mon aïeul, en me donnant le droit de porter » le nom de cette province, m'a donné le droit d'avoir » pour ses habitans une affection particulière ; ils la mé- » ritent, je connais leur fidélité et leur dévouement, je » suis content de me trouver au milieu d'eux. »

Les acclamations qui avaient été suspendues pour écouter le Roi ont recommencé avec plus de force, et S. M. s'est remise en marche escortée par ses gardes du corps qui ont repris leur service auprès de sa personne. Un escadron de hussards, commandé pour ce service spécial, suivait immédiatement la voiture du Roi.

Le village d'Arques, comme tous ceux que S. M. a traversés, présentait le plus riant aspect.

Depuis la limite du département jusqu'à St.-Omer, la voiture du Roi n'a plus avancé qu'au pas. S. M. a mis près d'une heure pour faire le trajet.

A peu de distance de St.-Omer, la ville avait fait élever un arc de triomphe sous lequel M. Le Sergeant de Bayenghem, maire, accompagné de M. Siriez de Bergues, 2e adjoint et du conseil municipal, a eu l'honneur de remettre au Roi les clefs de la ville. M. le maire a adressé à S. M. le discours suivant :

Sire,

« Notre population toute entière transportée d'allégresse, avide de contempler les traits de son Roi, se presse sur les pas du monarque bien-aimé, et les acclamations qui saluent le père commun des Français, sont à-la-fois l'expression du bonheur public et de la reconnaissance. »

« Telles sont, Sire, les sensations douces et pures que votre auguste présence fait naître dans le cœur des Audomarois pour qui le dévouement au trône, l'amour, le respect et la fidélité sont des sentimens héréditaires. »

« Daignez, Sire, agréer avec bonté les respectueux hommages de ces sentimens. »

Vive le Roi ! Vivent les Bourbons !

Le Roi a répondu :

« Je connaissais depuis long-tems les bons sentimens

» des habitans de St.-Omer; je compte sur leur amour » et leur fidélité comme ils peuvent compter sur mon » attachement et ma bienveillance. »

Un peu plus loin, M. le chevalier de Bussières, colonel, lieutenant de Roi, a eu l'honneur de complimenter S. M. en ces termes, en lui remettant les clefs de la place:

Sire,

« Le plus beau jour de ma longue carrière est celui où j'ai l'inappréciable bonheur d'exprimer à V. M. mes sentimens d'amour et de très profond respect, en vous offrant les clefs de la place que vous avez daigné confier à mon commandement. *Vive le Roi!* »

Le Roi a répondu:

« Je reçois vos clefs avec plaisir et vous les rendrai » avec confiance. »

S. M. a fait son entrée à St.-Omer à cinq heures moins un quart, au milieu d'une population immense qui faisait retentir l'air des cris mille fois répétés de vive le Roi!

Toute la ville offrait à la vue un spectacle magnifique. Les habitans avaient rivalisé de zèle pour orner leurs maisons et pour montrer leur attachement à nos princes. On peut dire que dans ce beau jour il y avait unanimité de sentimens.

L'hôtel de M. de Sandelin, situé dans la rue Royale, avait été préparé par les soins de la ville pour servir de palais à S. M. Le Roi y a été reçu par trente-deux demoiselles, présentées par madame Le Sergeant de Bayenghem. Mademoiselle Curial et mademoiselle Sophie Pley ont offert une corbeille de fleurs à S. M., et mademoiselle Henriette Defrance a adressé au Roi le compliment suivant:

Sire,

« Je craindrais que l'émotion ne m'empêchât d'exprimer à V. M. tout ce que nous éprouvons pour Elle. Je me bornerai donc à l'assurer que l'amour pour sa personne auguste est dans tous les cœurs comme le cri de vive le Roi sur toutes les lèvres. *Vive le Roi!* »

Le Roi a répondu avec cette grâce qui lui est naturelle :

« J'aime toujours à entendre mes sujets m'exprimer » leur affection ; mais je suis satisfait surtout lorsqu'elle » est exprimée par votre bouche, mesdames. »

Puis, s'adressant plus particulièrement à mademoiselle Defrance, S. M. daigna ajouter :

« Vous m'avez dit, mademoiselle, des choses aimables » d'une manière bien touchante. »

« Sire, répartit vivement mademoiselle Defrance, c'est qu'elles partaient du cœur. »

« Très bien, très bien, » reprit le Roi, en souriant avec bonté.

Une demi-heure après l'arrivée du Roi, les autorités qui étaient réunies au palais de S. M. ont été présentées au Roi par M. le marquis de Rochemore, maître des cérémonies de France.

M. le préfet, M. le vicomte de Balathier et monseigneur l'évêque d'Arras ont eu l'honneur de présenter leurs hommages à S. M.

M. Fougeroux de Campigneulles, conseiller à la cour royale de Douai, qui avait présidé la cour d'assises de St.-Omer pendant le 3e trimestre de 1827, a adressé au Roi le discours suivant :

Sire,

« Le président de la cour d'assises du Pas-de-Calais vient déposer aux pieds de V. M. ses respectueux hommages. Les magistrats ne sont pas les derniers, Sire, à partager l'allégresse que votre auguste présence a répandue dans cette cité. Ils révèrent en vous la source sacrée dont leurs pouvoirs émanent. Ils ont gravées dans leurs cœurs ces paroles mémorables de V. M. : Que la magistrature donne de la force au trône par la justice, et que le trône la lui rend par son éclat et sa puissance! S'ils admiraient autrefois les vertus guerrières qui signalèrent votre brillante jeunesse, lorsqu'au retour d'un siége fameux, vous vous trouvâtes dans un même camp

au milieu de vos compagnons d'armes et des notabilités militaires de la fin du dernier siècle, ils admirent aujourd'hui le génie qui préside aux destinées d'un grand peuple; ils admirent la haute sagesse du monarque religieux et magnanime qui tient d'une main habile et ferme les rênes de l'état. »

« Jouissez, Sire, des transports d'ivresse, des témoignages de respect et d'amour que font partout éclater sur votre passage vos fidèles sujets de la province d'Artois, de cette province qui vous est chère, qui fut jadis votre apanage, et met au nombre de ses plus beaux titres de gloire, l'honneur de vous avoir donné son nom. »

S. M. a répondu :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression de vos sen-
» timens; continuez à rendre la justice avec impartialité
» et fermeté, c'est la meilleure manière de me témoigner
» votre dévouement. »

M. Delaage, sous-préfet de St.-Omer, a été présenté à S. M.

M. Defrance, président du tribunal de première instance, a dit au Roi :

Sire,

« Votre tribunal de St.-Omer, chef-lieu judiciaire de ce département, vient déposer aux pieds de V. M. l'hommage de son profond respect et de sa fidélité. »

« Daignez, Sire, agréer cet hommage en vous rappelant que V. M. est dans l'ancien Artois et que son premier apanage fut le cœur des Artésiens et leur amour sans bornes : cet amour conservé au milieu de nos malheurs publics, manifesté à Livry et dans des circonstances à jamais mémorables, s'accroît encore par la présence auguste de V. M. et nous éprouvons une nouvelle joie d'être au Roi et aux Bourbons, comme nous sommes à celui qui règne sur les Rois et sur les peuples, à la vie et à la mort. »

Vive le Roi! Vivent les Bourbons!

S. M. a répondu :

« Les sentimens que vous m'exprimez me satisfont

» sous tous les rapports. Je n'oublierai pas que le Roi, » mon aïeul, me donna à ma naissance le nom de cette » province; c'est un titre plus particulier à mon affec- » tion. Je la lui ai toujours témoignée autant que je l'ai » pu; elle l'a méritée par sa fidélité, par sa constance et » par tous les sentimens qui l'animent. Continuez à » rendre la justice avec cette impartialité et cette fermeté » qui lui conviennent, et vous continuerez à mériter ma » bienveillance et mes bontés. »

M. Fossier, président du tribunal de commerce, s'adressant à S. M., a dit:

Sire,

« Dans ces jours fortunés où V. M. daigne honorer de sa présence la ville de St.-Omer, le tribunal de commerce, dont j'ai l'honneur d'être le président et l'organe, s'empresse d'offrir à son Roi bien-aimé le tribut et l'hommage de son amour et de sa fidélité inviolable. »

« Daignez, Sire, agréer l'expression de ses sentimens les plus sincères et de son profond respect. »

Le Roi a répondu:

« Je ne doute point, M. le président, des bons senti- » mens du tribunal de commerce et j'en reçois l'expres- » sion avec plaisir. »

M. Siriez de Bergues, 2e adjoint, a dit au Roi:

Sire,

« Le maire de St.-Omer, convalescent, a eu le bonheur de contempler quelques momens les traits de V. M., en lui offrant les clefs de la ville; mais il a été forcé de me laisser l'honneur de présenter à V. M. le conseil municipal et de déposer à ses pieds l'hommage des sentimens respectueux de nos concitoyens. Je n'entreprendrai point, Sire, de peindre à V. M., la vivacité de ces sentimens, il faudrait que le Roi pût porter la main sur les cœurs de tous les habitans de St.-Omer, pour savoir comme ils battent pour Charles le bien-aimé. »

Le Roi a répondu:

« Je n'ai pas besoin de cette preuve. J'ai vu sur ma » route trop de marques de leur amour et de leur enthou- » siasme pour en douter. »

« Je croyais, » daigna ajouter S. M., « que M. le Maire était bien. »

« Sire, reprit M. l'adjoint, c'était sa première sortie; on fait de grands efforts dans une circonstance aussi heureuse; mais il n'est pas toujours possible de les soutenir. »

« Si j'avais sû, » répondit le Roi avec l'expression du plus grand intérêt « que ce dût être sa première sortie, » je la lui aurais fait défendre. »

M. de Folard, colonel de la garde nationale de St.-Omer, s'est exprimé en ces termes :

Sire,

« La garde nationale de St.-Omer, inébranlable dans ses devoirs et fière de son dévouement, est heureuse de pouvoir déposer aux pieds de V. M. l'hommage des sentimens de respect, d'amour et d'inviolable fidélité dont elle est animée pour vous, Sire, et pour votre auguste race. Ces sentimens resteront gravés au fond de nos cœurs. Daignez les agréer, Sire, et être persuadé que V. M. n'aura jamais de serviteurs plus dévoués que ses fidèles Artésiens. »

Le Roi qui avait remarqué que M. de Folard en prononçant les premiers mots, avait porté avec émotion la main sur le cœur, a répondu :

» J'aime ce qui part du cœur. J'ai toujours compté sur » l'affection et le zèle de la garde nationale de St.-Omer, » et j'y compte encore. »

Le clergé et plusieurs fonctionnaires publics ont été admis à présenter leurs hommages à S. M.; le même honneur a été accordé à M. le baron Le Cordier, sous-préfet de Boulogne, et à M. le comte Desgarets, sous-préfet de Montreuil.

M. Wissocq, président du tribunal de première ins-

tance de Boulogne, à la tête d'une députation de ce tribunal, a dit à S. M.

Sire,

« Députés par le tribunal de première instance de l'arrondissement de Boulogne, nous venons déposer en son nom aux pieds de V. M. l'hommage de son respect, de son amour et de son dévouement. »

» Sire, la haute faveur que V. M. a daigné nous accorder, en nous permettant de paraître devant elle, nous pénètre de la plus vive reconnaissance; elle accroît notre amour et notre dévouement; elle sera dans tous les tems un pressant motif pour que nous ne restions jamais au-dessous de nos devoirs; nous prions V. M., Sire, d'en agréer la respectueuse assurance. »

Le Roi a daigné répondre qu'il regrettait de ne pas visiter la ville de Boulogne, qu'il comptait sur les bons sentimens de ses habitans; S. M. a engagé les magistrats à continuer de rendre bonne justice.

M. Vasseur, maire de Boulogne, à la tête d'une députation du conseil municipal, a dit:

Sire,

« Le corps municipal de la ville de Boulogne vient, au nom de vos fidèles sujets les habitans de cette ville, présenter à V. M. l'hommage de son respectueux dévouement et des plus vifs sentimens d'attachement à votre personne et à son auguste dynastie. »

Le Roi a répondu:

« Je reçois avec plaisir l'expression de ces sentimens
» au nom des Boulonnais. Si je ne vais pas les visiter
» cette année, je n'en ai pas moins vu avec intérêt les
» vœux qu'ils avaient exprimés, et je conserve l'espoir
» de les visiter à un autre voyage. »

A sept heures, S. M. a admis à l'honneur de dîner à sa table 48 personnes, parmi lesquelles se trouvaientS. A. R. le prince d'Orange à la droite du Roi, M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, M. le général comte Curial, commandant supérieur du camp,

M. le baron de Rottembourg, M. le vicomte Blin de Bourdon, préfet, M. le général de Balathier, Mgr. l'évêque d'Arras, M. le chevalier de Bussières, lieutenant de Roi, MM. de Tramecourt, de Coupigny et Du Hays, députés, et plusieurs généraux du camp, etc. etc.

Une illumation générale du plus bel effet permit à la foule de parcourir les rues jusqu'à minuit.

Le lendemain, 10 septembre, à onze heures et demie du matin, S. M., accompagnée de S. A. R. le prince d'Orange et de Monsieur le Dauphin et entourée d'un brillant état-major, s'est rendue à cheval sur la Bruyère où les troupes du camp étaient rangées en bataille. Le Roi a maintenu son cheval au pas pendant toute la route, et la multitude qui le suivait a constamment fait éclater son amour pour ce monarque révéré.

S. M. passa d'abord en revue les trois divisions d'infanterie qui formaient la première ligne, et qui étaient composées ensemble de 12,000 hommes, non compris 1,227 hommes qui faisaient partie de la même ligne et qui appartenaient au génie, à l'artillerie et au train des équipages militaires.

La première ligne ayant été passée en revue, alla prendre position sur la hauteur de Wisques. La foule profita de ce mouvement pour gagner du terrein, et en un instant le roi se trouva environné de toutes parts. S. M., s'apercevant que les gendarmes voulaient faire écarter le peuple, dit à une des personnes de sa suite: « Allez avertir les gendarmes de se retirer; ils me feront » plaisir. » Cet ordre du Roi fit redoubler les acclamations.

Quelques instans après, S. M. ayant aperçu sur son passage M. le vicomte Blin de Bourdon, envoya vers lui M. le duc de Blacas, en lui disant: « Allez avertir M. le » préfet, qu'il est engagé à dîner tous les jours avec le » Roi à St.-Omer. »

Après avoir passé en revue la division de cavalerie, forte de 2,000 hommes, le Roi se dirigea vers la hauteur de Wisques. S. M. détourna son cheval de quel-

ques pas pour s'approcher de M. le vicomte Blin de Bourdon, et daigna lui dire : « Je suis satisfait, M le préfet, » de l'accueil que je reçois ici; les marques d'attache» ment à ma personne se renouvellent à chaque ins» tant. »

Une petite guerre s'est alors engagée sous les yeux de S. M., et a continué pendant deux heures; après quoi, toutes les troupes se sont formées en colonnes et ont défilé devant le Roi. S. M. a été très satisfaite de la précision des mouvemens et de l'excellente tenue des troupes.

Le Roi est rentré à St.-Omer à cinq heures et demie, en calèche découverte.

Le jeune Casimir Cornet, âgé de 12 ans, fils d'un tailleur de St.-Omer, ayant eu l'imprudence de passer sous le feu d'une pièce d'artillerie, avait eu la joue gauche assez fortement piquée de grains de poudre, et les cheveux brûlés. S. M. ayant été informée de cet accident, chargea le soir même M. le préfet de remettre 200 francs au père du jeune Cornet. Ce bienfait du Roi fut reçu avec la plus vive reconnaissance.

Le 11 septembre, S. M. est partie à huit heures du matin, et s'est rendue au camp, après avoir vu donner l'assaut à deux demi-lunes, près du fort d'Heuringhem. A son arrivée au camp, S. M. fut saluée par les cris de vive le Roi! qui ce jour-là étaient permis aux soldats, parce qu'ils se trouvaient sans armes. La messe fut célébrée sur l'autel du camp, construit par les soldats, et béni par Mgr. l'évêque d'Arras.

S. M. a daigné ensuite accepter le déjeûner qui lui fut offert par M. le comte Curial.

Pendant le déjeûner, le Roi daigna s'informer auprès de M. le vicomte Blin de Bourdon, de la santé de M. Le Sergeant de Bayenghem, maire de St.-Omer : « Sire », répondit M. le préfet, « les forces de M. maire n'égalaient pas son zèle; il était fatigué et il est allé à la campagne pour prendre un peu de repos. « M. le maire, » dit le Roi, « n'aurait pas dû s'exposer à aggraver sa po-

» sition en voulant me témoigner son zèle, je suis fâché
» qu'il ne soit pas mieux. Je vous charge, M. le préfet, de
» lui dire l'intérêt que je prends à sa santé. »

Après avoir visité le camp dans toutes ses parties, S. M. a vu exécuter des jeux militaires qui ont paru lui faire plaisir. Une alerte mit fin à ces jeux, et le Roi, toujours accompagné des vœux de son peuple, rentra dans son palais à trois heures.

Le soir, S. M. a reçu les dames, qui ont été présentées individuellement, ainsi que M. Brulé, maire de Montreuil, M. Dallennes, maire d'Aire, et M. Denormandie, sous-préfet de Béthune. Le Roi a daigné dire à M. le maire de Montreuil qu'il était sensible à l'expression de ses sentimens et de ceux de ses administrés. « Reportez-leur, » ajouta S. M. « mes regrets de n'avoir » pu les visiter cette année. »

Pendant que le Roi était au camp, des chevaux qu'un domestique avait débridés imprudemment, s'emportèrent et blessèrent légèrement la nommée Pétronille Quercamp, de Longuenesse. S. M. en ayant été informée, chargea M. le préfet de lui remettre 200 francs.

Le 12 septembre, à onze heures du matin, S. M., accompagnée de S. A. R. Monsieur le Dauphin, s'est rendue en calèche découverte à l'église Notre-Dame, et y a entendu la messe. Le Roi a été reçu sous le grand portail par Mgr. l'évêque d'Arras qui s'est exprimé en ces termes :

« Sire, les respects universels, l'amour et une admiration profonde viennent d'accompagner V. M. jusqu'au parvis de cette ancienne cathédrale. »

« La piété et la ferveur vous y attendent aux pieds des saints autels, afin de renouveler en votre auguste présence, les vœux les plus sincères, les prières les plus ardentes qu'elles ne cessent d'offrir au Seigneur pour la gloire et la conservation d'un Roi vraiment selon le cœur de Dieu. »

« Successeur de M. de Chalabre dans une partie de mon diocèse, je ne pouvais plus heureusement commencer la soixantième année de ma vie qu'en re-

cevant dans l'église de ce pontife, un prince qui daigna distinguer le dernier évêque de St.-Omer. »

« Sire, l'honneur que m'accorde aujourd'hui V. M. va procurer à mon ministère un bien considérable. Je supplie le Roi d'en recevoir nos très-respectueuses actions de grâces. »

» Puisse V. M. poursuivre sa marche triomphale avec cette brillante et riche santé qui nous ravit, et si nous avons pu répondre à ses espérances, nous la prions de conserver de nous un souvenir non moins précieux aux habitans de St.-Omer qu'honorable et consolant pour leur premier pasteur ! »

Le Roi a répondu : « Je suis bien sensible à l'expres-
» sion de vos sentimens .... Allons prier Dieu pour
» mon peuple, je ne désire que son bonheur ; s'il est
» heureux, mes vœux sont accomplis. »

S. M. a été conduite processionnellement à son prie-Dieu. Monsieur le Dauphin s'est placé à la droite du Roi.

Après la messe, S. M. a visité divers travaux nouvellement exécutés aux fortifications de la place. Elle a daigné dire à S. Exc. le ministre de la guerre qu'elle était satisfaite de ces travaux.

Le Roi est allé ensuite à l'hôpital général. S. M. y a été reçue par M. le préfet, M. le sous-préfet, M. Siriez de Bergues, deuxième adjoint, et par M. M. Pley, Boudry et Vanwormhout, administrateurs des hospices.

S. M. a parcouru toutes les salles et a adressé des félicitations à M. Pley et à madame la supérieure des filles de Saint-Vincent de Paule, sur la bonne tenue de cet établissement. Le Roi ayant su qu'une bourse se trouvait dans l'une des salles, y fit déposer 200 francs par un de ses officiers, en lui disant : « mettez toujours cela en
» attendant. »

En sortant de l'hôpital général, le Roi a été voir le point par lequel Monsieur, frère du Roi Louis XIV, attaqua et prit St.-Omer sur les Espagnols, en 1677, après la bataille de Cassel.

Après avoir visité l'arsenal et les ruines de Saint-Bertin, S. M. s'est rendue à l'hôpital militaire qu'elle a parcouru dans le plus grand détail. Le Roi, avec cette bonté qui est propre aux Bourbons, a adressé des paroles de consolation aux malades, et il a daigné dire à un jeune soldat retardataire qui implorait sa clémence, qu'il examinerait sa demande avec intérêt.

De là le Roi s'est rendu au collége où tout avait été préparé pour sa réception. S. M. a permis que le jeune Van-Troyen, élève de Philosophie, lui adressât le compliment qui suit :

La voix de vos enfans voudrait se faire entendre ;
Mais pour vous célébrer, il faut trop de savoir ;
Et si nous vous aimons de l'amour le plus tendre ;
C'est que pour vous aimer il suffit de vous voir.

Le Roi a répondu :

« C'est bien, mes chers enfans, continuez dans ces » bons sentimens. »

S. M. a examiné avec intérêt toutes les parties de cet établissement, et en se retirant elle a daigné témoigner sa satisfaction à M. l'abbé Joyez, principal. Le Roi a donné 2,000 francs pour contribuer à la restauration de la chapelle du collége.

S. M. a été constamment suivie dans toutes ses visites par une population avide de contempler ses traits, et empressée de lui prouver ses bons sentimens.

Le Roi est rentré à son palais à deux heures.

M. le vicomte Blin de Bourdon annonça au Roi, pendant le dîner, que des arcs de triomphe élevés sur la route de St.-Omer à Dunkerque, avaient été renversés par le vent ; S. M. eut la bonté de lui dire : « Ah ! cela ne » fait rien ; je ne tiens qu'aux cœurs qui me les élèvent, » et pour ceux-là j'affirme que rien ne les renversera, » n'est-ce pas, M. le préfet ? »

S. M. ayant reçu M. le maire de St.-Omer, daigna lui réitérer l'expression de l'intérêt qu'elle prenait au réta-

blissement de sa santé, elle ajouta : « Vous avez M. le » maire, une bien bonne ville; j'y suis venu avec plai- » sir, et je m'y trouve fort bien. »

Quoique cette journée, comme celles qui l'avaient précédée, eût été très fatigante pour le Roi, S. M. voulut bien honorer de sa présence le bal qui lui avait été offert par la ville. Les salles de l'hôtel-de-ville avaient été décorées avec élégance au moyen des tentures fournies par le garde-meuble de la couronne. Sept lustres et seize demi-lustres éclairaient la salle du bal, où était placé le trône de S. M. et produisaient un très bel effet. La ville avait désigné vingt trois maîtres des cérémonies pour faire les honneurs de cette fête.

Le Roi est arrivé au bal à huit heures et demie en calèche découverte avec S. A. R. le prince d'Orange et Monsieur le Dauphin. M. le préfet, M. le sous-préfet, M. Siriez de Bergues, à la tête du conseil municipal, M. Defrance, président du tribunal civil, et M. Hibon, procureur du Roi, ont eu l'honneur de recevoir S. M.

En entrant dans l'anti-chambre, le Roi reconnut M. Saulay de Laistre, sous-préfet d'Hazebrouck. S. M. daigna lui dire : « Ah! vous voilà, M. le sous-préfet; vous venez » me rappeler mon bonheur d'Hazebrouck, je viens ici le » prolonger. » — « Sire, répondit-il, c'est aussi pour prolonger le mien que je suis venu présenter mes hommages à V. M. »

Le Roi fit le tour de la salle et adressa la parole à un grand nombre de dames. En parlant à madame Gaddeblé, S. M. daigna s'informer de la santé de M. Gaddeblé, premier adjoint, qu'une indisposition retenait chez lui. Le Roi dit à madame Hibon, femme de M. le procureur du Roi : « Je sais que votre mari remplit ses » fonctions avec zèle. »

Le Roi adressa également à madame Fougeroux de Campigneulles des paroles flatteuses pour son mari, et, ayant su que cette dame était d'Ypres, S. M. ajouta gracieusement : « Je n'oublierai jamais, madame, l'accueil » que j'ai reçu à Ypres en 1815. J'aime beaucoup les » Belges, ce sont nos bons voisins, nos bons amis. » S.

M. prononça ces paroles de manière à être entendue de S. A. R. le prince d'Orange.

Le Roi s'étant assis sur son trône, a permis de commencer le bal. Le quadrille d'honneur était composé comme il suit:

Messieurs.	Mesdames.
Le vicomte de Fezenzac.	De Bayenghem.
Le duc de Crillon.	De Dion.
Le marquis de Castries.	La duchesse d'Escars.
De Noircarme.	Mlle Curial.

S. M. est restée une heure et demie au bal. Lorsqu'elle s'est retirée, elle a été reconduite à sa voiture par le cortége qui l'avait reçue à son arrivée. M. Siriez de Bergues a dit au Roi: « Sire, V. M. ne s'est pas contentée de donner la journée à la ville de St.-Omer, pour compléter notre bonheur, elle a daigné nous accorder encore la soirée; le souvenir de tant de bouté ne sortira jamais de nos cœurs. » Le Roi a répondu: « Je l'ai » fait avec beaucoup de plaisir. »

Le 13 septembre, S. M. est sortie de St.-Omer, à onze heures et demie du matin, en calèche découverte, avec S. A. R. le prince d'Orange et Monsieur le Dauphin, pour assister aux grandes manœuvres qui ont été exécutées par toutes les troupes du camp.

Le Roi est monté à cheval vers midi, près de Pihem. S. M. a suivi tous les mouvemens des troupes et a été très satisfaite des opérations de la journée: elle a daigné en féliciter M le comte Curial et les généraux du camp. Le Roi est rentré à St.-Omer à quatre heures.

Le 14 septembre, le Roi est parti de St.-Omer à sept heures du matin pour se rendre à Dunkerque; S. M. avait dans son carosse S. A. R. le prince d'Orange et Monsieur le Dauphin.

S. M. a été reçue à son arrivée par M. le maire de Dunkerque, accompagné de ses adjoints et du corps municipal.

S. M. est descendue à l'hôtel de la sous-préfcture où

elle n'est restée qu'un instant. Elle a été ensuite visiter le port.

M. Becquey, directeur général des ponts et chaussées, et MM. les ingénieurs attendaient S. M. qui a assisté à l'ouverture des cinq écluses de chasse destinées à rompre la barre qui obstrue l'entrée du port.

Le Roi a visité l'arsenal de la marine, les fortifications et l'église Saint-Éloi.

De retour à la sous-préfecture, S. M. a reçu les autorités et les officiers du 17e régiment d'infanterie légère. Le Roi a reçu aussi les dames. Après les réceptions, S. M. a daigné accepter un dîner qui lui a été offert par la ville.

Le Roi a quitté Dunkerque à quatre heures et demie et est rentré à St.-Omer à huit heures et demie du soir. La voiture de S. M. était précédée par un courrier qui tenait à la main une torche enflammée.

Toute la population était réunie sur le passage du Roi et a témoigné par ses acclamations le bonheur que lui faisait éprouver le retour de S. M.

Le 15 septembre, S. M., toujours accompagnée de S. A. R. le prince d'Orange et de Monsieur le Dauphin, s'est rendue au fort d'Heuringhem où elle a vu donner l'assaut au corps de place. Le Roi trouva sur son passage un centenaire exempt d'infirmités qui lui remit un placet. S. M. l'accueillit avec bonté. Ce vieillard a dit au Roi : « Sire, je vous souhaite autant d'années que j'en ai » vécu. »

Avant l'explosion des fourneaux de mines que l'on avait établis pour la défense du fort, le Roi a dit à M. le comte Curial : « La perte des soldats dans une bataille est » pour un Roi le plus grand des maux de la guerre ; mais » je me reprocherais toute ma vie la mort d'un seul » d'entr'eux dans des jeux militaires. »

Un tir à la cible a eu lieu ensuite en présence de S. M. Le Roi a daigné remettre lui-même les prix aux soldats désignés par le jury, en y ajoutant une gratification pour tous ceux qui avaient pris part à cet exercice.

Après le tir, l'infanterie a défilé devant S. M. qui est remontée en calèche et s'est rendue sur les bruyères de St.-Omer où la cavalerie a exécuté de brillantes manœuvres. Le Roi a fait ensuite manœuvrer les batteries d'artillerie de campagne du nouveau système.

S. M. n'est rentrée à St.-Omer qu'à six heures du soir. Elle a été très satisfaite des évolutions, et elle a daigné le dire au général Curial et aux généraux du camp.

Le Roi a admis à sa table, outre les personnes ordinairement invitées, M. Le Sergeant de Bayenghem, maire de St.-Omer et M. le chevalier de Bussières, lieutenant de Roi.

Le soir il y eut cercle chez le Roi. S. M. qui avait accordé des décorations à chaque corps, a daigné remettre elle-même celles qu'elle destinait à plusieurs officiers généraux. M. le chevalier de Bussières, lieutenant de Roi de St.-Omer, a reçu aussi des mains de S. M. la croix de commandeur de la légion d'honneur.

S. M. eut ensuite la bonté de s'entretenir avec toutes les personnes admises à son cercle.

S. A. R. le prince d'Orange qui avait pris congé du Roi partit dans la nuit.

Le dimanche 16 septembre, à neuf heures du matin, le Roi est parti de St.-Omer pour se rendre à Arras. S. A. R. Monsieur le Dauphin avait quitté St.-Omer trois quarts d'heure avant son auguste père pour retourner à St.-Cloud, en passant par Aire, Lillers, St.-Pol et Frévent. S. M. est sortie de la ville à cheval. Une foule immense attendait depuis long-tems le passage du Roi pour contempler encore une fois les traits de ce monarque qui mérite si bien l'amour des Français. Les acclamations que le peuple faisait entendre touchaient vivement le Roi qui plusieurs fois s'approcha en disant : « Adieu, adieu mes enfans, aimez-moi toujours. » Ces paroles de bonté étaient accueillies avec enthousiasme.

Les troupes se trouvaient rangées sur le passage de S. M. ; mais comme elles étaient sous les armes, elles

ne pouvaient faire éclater les bons sentimens qui les animent. Le Roi s'est approché aussi des soldats et leur a dit : « Adieu, adieu, mes amis, je suis content de » vous. » Un vieux sergent qui était dans les rangs répondit : « Tout à vous, Sire. » Et en effet, le Roi s'est tellement attaché les troupes par sa bonté et son affabilité, que tous les soldats lui sont entièrement dévoués.

S. M. trouva à quelque distance de la ville M. le maire de St.-Omer avec son deuxième adjoint et le conseil municipal. M. le maire a dit au Roi :

Sire,

« Après avoir été assez heureux pour posséder pendant plusieurs jours V. M., les habitans de St.-Omer ne cesseront de former des vœux pour son bonheur et celui de son auguste famille. »

Le Roi a répondu :

« Je suis très satisfait de la ville de St.-Omer. Je n'ou» blierai jamais le bon accueil de ses habitans. »

Puis, remettant les clefs de la ville à M. le maire, S. M. daigna ajouter : « Elles ne sauraient être mieux qu'entre » vos mains. . . . Adieu, adieu, M. le maire, soignez » votre santé. » S. M. monta alors en voiture, et bientôt elle fut loin de St.-Omer.

Le Roi, dont la bienfaisance est inépuisable, a laissé à M. le maire de St.-Omer une somme de 10,000 francs pour les pauvres de cette ville. S. M. a aussi fait remettre 500 francs à un canonnier qui avait été blessé pendant les grandes manœuvres.

S. M. daigna remettre à M. le sous-préfet et à M. le maire de St-Omer une boite en or, enrichie de diamans et ornée de son chiffre. M. et Mme. de Sandelin, ainsi que M. Taffin de Givenchy ont également reçu des témoignages de la satisfaction du Roi.

S. M. arriva à Aire, après avoir recueilli sur son passage les vœux des habitans des campagnes. Toute la ville s'était préparée à fêter dignement son Roi.

M. Dallennes, maire d'Aire, accompagné du conseil mu-

nicipal, reçut S. M. à l'arc de triomphe élevé près de la ville, et lui adressa le discours suivant :

Sire,

« En vous présentant les clefs de cette ville, je dépose aux pieds de Votre auguste Majesté les hommages d'un peuple qui se recommande plus par l'énergie de son dévouement à son Roi que par la force de ses murs, et l'allégresse publique va vous prouver, Sire, que chez nous vous êtes le père au sein de sa famille. »

Le Roi répondit qu'il reçevait avec plaisir l'expression de ces sentimens.

S. M. voulut bien faire son entrée dans une calèche découverte qui avait été préparée par les soins de M. le Maire.

Le Roi descendit à l'hôtel-de-ville où des demoiselles lui présentèrent une corbeille de fleurs. Mademoiselle de Werbier d'Antigneul eut l'honneur d'adresser un compliment à S. M. Le Roi reçut ensuite les hommages des dames et des autorités.

Les vives acclamations qui avaient accueilli S. M. à son arrivée se renouvelèrent à son départ. Le Roi remit à M. le maire 2,000 francs pour les indigens.

En arrivant à la limite de l'arrondissement de Béthune, le Roi fut reçu par M. Denormandie, sous-préfet de cet arrondissement, qui eut l'honneur de complimenter S. M. en ces termes :

Sire,

« Je viens déposer aux pieds de V. M. mes hommages respectueux, et lui annoncer que sa présence est vivement désirée dans l'arrondissement de Béthune. Nulle part, Sire, j'ose l'assurer à V. M., nulle part elle n'a de sujets plus fidèles, ni de serviteurs plus dévoués. »

Les communes placées sur le passage de S. M. avaient rivalisé de zèle pour la recevoir.

A Lillers, S. M. fut complimentée par M. le maire et M. le juge de paix. Le Roi laissa 400 francs pour les pauvres.

Le Roi arriva à une heure à l'arc de triomphe élevé à l'entrée de la ville de Béthune, où M. le marquis de Baynast eut l'honneur d'adresser à S. M. le discours suivant:

Sire,

« Nous avons l'honneur d'apporter à V. M. les clefs de la ville de Béthune, qui sont aussi celles des cœurs de tous les habitans. »

« Tels ils étaient quand S. A. R. Monsieur a dit: Béthune et Laventie ont eu les premiers avec Bordeaux l'honneur de la restauration; tels le Roi les retrouve aujourd'hui: toujours fidèles, nous ne voyons et ne connaissons que Dieu et le Roi. »

« Ces sentimens de respect et d'amour nous les transmettrons à nos enfans comme devant être leur plus bel héritage. »

Le Roi répondit :

« M. le maire, ce que vous me dites est fort exact; je » me rappelle très bien les sentimens des habitans de » Béthune dans des tems pénibles et douloureux, et » cette belle conduite je ne l'oublierai jamais. »

M. le maire ayant ensuite exprimé le vœu que S. M. fît son entrée en calèche découverte, le Roi répondit qu'il n'avait point là de calèche. M. de Baynast dit alors: « En voici une aux ordres de V. M. » — « Vous levez » la difficulté, » dit le Roi, « faites-là approcher et je » vais y monter. »

M. le maire sollicita la faveur de marcher avec le corps municipal en avant de la voiture de S. M. Le Roi répondit: « Eh bien! M. le maire, marchons. »

S. M. descendit à l'hôtel-de-ville où elle trouva trente demoiselles qui lui furent présentées. Mademoiselle Aglaé de Genevières offrit une corbeille de fleurs au Roi et lui adressa le compliment suivant:

Sire,

« Au milieu de tant d'hommages éclatans dont V. M.

est partout l'objet, nous sera-t-il permis de lui offrir l'humble tribut de quelques fleurs. C'est au père de la patrie que nous les présentons, à celui dont toutes les pensées sont pour le bonheur de la France; qui, comme ce prince jadis l'idole de Rome, croit avoir perdu sa journée, s'il ne l'a marquée par quelque bienfait. Daignez, Sire, recevoir avec bonté cette faible marque de notre amour, et accueillir aussi les vœux que nous formons pour Votre Majesté et pour sa vertueuse famille. »

Le Roi répondit :

« Je reçois vos fleurs avec plaisir; mais vos vœux me
» sont plus agréables, bien persuadé qu'ils sont aussi
» sincères que ceux que je forme pour vous toutes. »

Les autorités furent ensuite admises à l'honneur de présenter leurs hommages à S. M.

M. le maire de Béthune, à la tête du conseil municipal, s'est exprimé ainsi :

Sire,

« A la vue du Roi, tous les habitans de Béthune se pressent sur le passage de S. M.; le riche et le pauvre y sont confondus, et nos cœurs formant un faisceau expriment le même sentiment, l'amour du Roi. »

« Daignez, Sire, en ce jour fortuné, accueillir avec bonté cet amour que le conseil municipal s'empresse de venir déposer à vos pieds, et agréer l'hommage de son respect, ainsi que ses vœux pour le bonheur, la prospérité et la durée du règne de V. M. »

Le Roi a répondu :

« Je suis persuadé de l'attachement des habitans de
» cette ville; dans des tems moins heureux, ils m'ont
» donné des marques d'une affection que je n'oublierai
» jamais. »

M. Ozenne, président du tribunal de première instance de Béthune, a dit au Roi :

Sire,

« La France entière, à votre avénement à la couronne, salua V. M. du titre de bien-aimé; l'histoire y ajoutera celui de Père du Peuple. »

« Nul prince, en effet, ne mérita davantage ce double titre; nul prince ne fit plus que V. M., son bonheur de celui de ses sujets. »

« Votre royale sollicitude qui s'étend spécialement sur l'administration de la justice, est un des plus précieux bienfaits du trône. Nous n'oublierons jamais, Sire, que toute justice en émane, que nous la rendons en votre nom, et nous seconderons de tout notre pouvoir vos vues paternelles. »

« Daignez, Sire, recevoir avec votre bonté accoutumée l'hommage de la fidélité, du dévouement et du respect de votre tribunal de l'arrondissement de Béthune. »

Le Roi a répondu :

« Continuez à rendre la justice avec impartialité, c'est » le moyen de faire le bonheur de mon peuple. »

M. Delétoille, curé de Béthune, à la tête du clergé, s'est exprimé en ces termes :

Sire,

« Daignez permettre que le clergé de votre fidèle ville de Béthune dépose aux pieds de V. M. l'hommage de son profond respect, de son amour et de son entier dévouement pour votre Personne sacrée et votre auguste famille. Ce sont les sentimens qui nous ont animés dans tous les tems, et puissions-nous par notre exemple et par nos soins à les entretenir ces sentimens et à les perpétuer dans les cœurs, affermir de plus en plus le trône de St.-Louis, et contribuer ainsi au bonheur du Monarque, à la paix et à la prospérité de la nation, au maintien de la religion qui est la source des véritables biens, et dont vos glorieux ancêtres ont toujours été les zélés protecteurs! »

Le Roi a répondu :

« Je reçois avec plaisir l'expression de vos sentimens, » continuez à entretenir par votre ministère le bon esprit

» qui anime les habitans de votre paroisse ; prions le bon » Dieu pour mon peuple, qu'il soit heureux, c'est tout » mon désir. »

M. Joly, receveur particulier des finances et commandant de la garde nationale, a adressé à S. M. le discours suivant :

Sire,

« Les officiers de la garde nationale de Béthune qui ont le bonheur insigne d'être admis à présenter aujourd'hui à V. M. l'hommage de leurs respects, sont les mêmes qui se pressaient, il y a douze ans, autour de votre auguste personne. »

« Que V. M. daigne nous pardonner ce souvenir, dont nous sommes glorieux ; nous fûmes alors fidèles à nos sermens, comme nous l'avons été depuis, comme nous le serons toujours. »

Le Roi a répondu :

« Mes amis, je suis bien aise de vous voir, cette » époque me rappelle de grands malheurs ; mais je me » rappelle aussi que vous vous êtes bien conduits, et je » compte toujours sur vous. »

Les dames, ainsi que les demoiselles qui avaient offert des fleurs à S. M., furent ensuite présentées individuellement par M. le maire.

En partant, S. M. daigna dire aux demoiselles : « Je » ne puis emporter vos fleurs ; conservez-les : je ne ré- » clame que vos cœurs. »

Le Roi remonta en calèche à deux heures et demie et le cortége se remit en marche dans l'ordre qui avait été suivi à l'arrivée de S. M.

En remettant les clefs de la place à M. de Beaupré, lieutenant de Roi, qui se trouvait à la première barrière, S. M. daigna lui dire : « Je vous rends les clefs de » votre place, certain que vous la défendrez bien dans » l'occasion. »

Arrivé à l'arc de triomphe qui marquait le lieu où le corps municipal devait prendre congé du Roi, M. le maire dit à S. M. :

Sire,

« Le Roi dans sa bonté infinie a accordé une heure à la ville de Béthune; quoique cette heure nous ait paru une minute, les traces de son passage resteront toujours gravées dans nos cœurs: nous avons vu le Roi. »

Le Roi répondit à M. de Baynast, en lui remettant les clefs de la ville :

« M. le maire, assurez les habitans de Béthune que je » ne perdrai jamais le souvenir d'une aussi belle jour» née. »

S. M. a daigné remettre à M. le maire 2,000 francs pour les pauvres.

La ville d'Arras, ancienne capitale de l'Artois, a voulu montrer à son souverain qu'elle était digne de la faveur qu'il lui accordait en venant la visiter. Toutes les rues que S. M. devait traverser étaient sablées, et les façades des maisons, nouvellement restaurées et couvertes de feuillage, de draperies et de guirlandes, offraient un aspect des plus rians.

Long-tems avant l'arrivée du Roi, une foule innombrable, composée de la population d'Arras, de celle des campagnes environnantes et des étrangers accourus des villes voisines, se pressait dans les rues et sur les glacis. A quatre heures, il était impossible d'approcher de l'arc de triomphe élevé près de la ville.

La garde nationale à cheval, commandée par M. Amable de Grandval, et composée de quarante jeunes-gens qui se faisaient remarquer par leur élégante tenue, s'était portée à la rencontre de S. M. La garde nationale à pied formait la haie et faisait aussi admirer sa belle tenue.

A quatre heures et demie, les cris de vive le Roi! se font entendre. Tous les cœurs battent avec force. Le Roi arrive. L'allégresse était à son comble. Chacun voulait saluer le Roi et en obtenir un de ces sourires qu'il

sait distribuer avec tant de grâce et d'affabilité. Enfin il se fait un moment de silence et M. le baron de Hauteclocque, maire de la ville d'Arras, qui attendait le Roi, accompagné de MM. Linque et de Raulin, ses adjoints et du conseil municipal, adresse à S. M. le discours suivant :

Sire,

« Quand vos enfans de l'Artois, dans l'ivresse de leur bonheur, s'empressent de déposer aux pieds de V. M. l'expression de leur amour et de leur dévouement pour le plus tendre des pères, l'administration municipale d'Arras sera-t-elle assez heureuse pour exprimer à V. M. combien l'auguste présence du Roi remplit de joie tous les cœurs. Aux acclamations générales que font éclater vos fidèles Artésiens et auxquelles se mêle la pensée qu'ils sont plus particulièrement encore vos enfans puisqu'ils ont eu le bonheur d'appartenir à V. M. dès son berceau ; les habitans d'Arras, les aînés de cette grande famille, osent supplier V. M. d'accueillir avec bonté l'hommage de leur fidelité et de leur dévouement sans borne. »

« Daignez, Sire, recevoir les clefs de votre fidèle ville d'Arras, tous les cœurs ici sont ouverts à la joie et au bonheur, et V. M. n'y trouvera que des enfans fidèles remplis de la plus vive piété, de l'amour le plus tendre pour le Roi, pour leur père. »

Le Roi répondit :

« M. le maire, j'accepte avec beaucoup de plaisir » l'expression des sentimens de la ville d'Arras; j'ai » toujours eu une affection particulière pour cette pro» vince dont mon grand-père m'avait donné le nom ; » croyez que je suis profondément touché des sentimens » qui animent aujourd'hui les Artésiens. Tout mon dé» sir est de contribuer à les rendre heureux. »

Les acclamations recommencèrent alors et accompagnèrent S. M.

Le Roi fit son entrée à Arras en calèche découverte, escorté par la garde nationale à cheval.

S. M. passa sous une voute de verdure construite sur toute la longueur du pont de Cité, par les portefaix et les

déchargeurs des marchés aux grains de la ville d'Arras, qui firent éclater leurs sentimens par les cris de vive le Roi !

Les enfans de l'hospice étaient placés dans une galerie formée au-dessus d'un arc de triomphe construit avec goût, qui occupait toute la largeur de la rue de Baudimont. Il portait cette inscription ingénieuse : NOUS ETIONS ORPHELINS. Au moment où le Roi passait, les enfans agitèrent les drapeaux blancs qu'ils tenaient tous à la main, et lancèrent des fleurs sur S. M., en faisant retentir l'air de leurs acclamations qui se mêlaient à celles que le peuple ne cessait de faire entendre. Le Roi parut vivement touché de cette scène attendrissante.

S. M. est descendue à l'hôtel de la préfecture qui avait été préparé pour la recevoir par les soins de M. le vicomte Blin de Bourdon. A l'arrivée du Roi, cinquante jeunes demoiselles furent présentées à S. M. par madame la vicomtesse Blin de Bourdon. « Madame, » lui dit le Roi, « présentées sous vos auspices, les demoiselles » ne peuvent qu'être bien accueillies par moi. »

Mademoiselle Blin de Bourdon eut l'honneur d'adresser à S. M. le compliment suivant :

Sire,

» Qu'elle est belle cette journée pour nous qui, dès notre enfance, avons appris à chérir les Bourbons ; qu'il nous soit permis d'offrir à V. M. nos sentimens d'amour et de reconnaissance et de nous écrier avec enthousiasme : combien est heureuse notre belle France de posséder le meilleur des Rois dont le règne si court a déjà réalisé toutes les espérances ; mêlons donc nos transports d'allégresse à ceux de cette multitude empressée, et répétons à l'envie ce cri du cœur, ce cri tout français :

Vive le Roi, vive CHARLES *le Bien Aimé.* »

Le Roi répondit :

« Je suis vivement touché des sentimens que vous » m'exprimez : soyez persuadée que mon cœur les mé- » rite, ils font mon bonheur, et votre bouche y ajoute » un nouveau prix. »

S. M. a reçu ensuite les hommages des autorités qui ont été introduites par M. le marquis de Rochemore, maître des cérémonies.

M. Morand de Jouffrey, procureur général de la cour royale de Douai, s'est exprimé en ces termes :

Sire,

« En parcourant le ressort de la cour de Douai, V. M. a répondu aux hommages et aux acclamations de ses sujets par d'éclatantes marques de son active sollicitude pour leur bonheur. »

» Rappeler aux magistrats qu'ils exercent votre justice, c'était, Sire, leur rendre sensible l'importance de leur devoir, et en même tems V. M., toujours bienveillante, daigne leur en faciliter l'accomplissement par le prix qu'elle y met. La bonne administration de la justice deviendra un gage de leur amour pour le Roi; quel puissant motif d'émulation pour des Français! Cette grande et paternelle pensée vivra, Sire, comme un heureux souvenir dans le cœur des magistrats de ce ressort; elle les inspirera dans leurs délibérations et en garantira la sagesse. »

Le Roi a répondu :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression de tels sentimens. Je suis charmé de vous revoir; j'espère que » tous les magistrats du ressort de la cour de Douai » se ressouviendront de ce que je leur ai dit. Ils » ont de grands devoirs à remplir, et en les remplissant » comme de bons Français et des magistrats doivent » le faire, ils travaillent pour la prospérité de la monarchie. »

M. Thellier de Sars, président du tribunal de première instance d'Arras a dit au Roi :

Sire,

« Au milieu de cette joie universelle, de cette ivresse générale qu'inspire la présence de V. M. dans la capitale de l'Artois, qu'il est précieux pour les magistrats de votre tribunal de première instance d'Arras,

d'être admis auprès de votre personne sacrée, et de venir déposer à vos pieds le tribut de leur profond respect et de leur amour; ils n'oublieront jamais ces trop courts instans de bonheur où il leur a été permis d'exprimer à V. M. leur entier dévouement et leur inviolable fidélité. »

« Permettez-moi d'ajouter, Sire, que nous oserons toujours compter sur vos bontés, heureux de trouver dans notre bien-aimé souverain, le prince auguste, protecteur né de cette province, que nous avons depuis long-tems la douce habitude de chérir et de respecter. »

« Puisse le ciel exaucer, pour la gloire et le bonheur de la France, les vœux que nous lui adressons pour V. M. »

Le Roi a répondu:

« J'ai porté long-tems le nom de l'ancienne province
» d'Artois; je conserve pour ses habitans les sentimens
» qui ont été gravés dans mon cœur dès ma tendre jeu-
» nesse. Quant à vous, MM., vous êtes sûrs de mériter
» mes bontés et ma bienveillance en remplissant vos de-
» voirs avec cette exactitude qui convient à des magis-
» trats et cette fidélité qui convient à des sujets. »

M. Dudouit, président du tribunal de commerce d'Arras, a dit:

« Organe des sentimens d'amour, de respect et de fidélité du tribunal de commerce, je viens en déposer aux pieds de V. M. le respectueux hommage. »

« L'exposition solennelle dans votre palais même des produits de nos arts et de notre industrie, de nouveaux débouchés ouverts à nos exportations, des changemens médités pour l'amélioration de nos institutions commerciales, partout sur votre passage nos établissemens manufacturiers honorés de votre visite et de vos encouragemens, le désir de vous assurer par vous même et de nos besoins et de nos progrès, attestent l'auguste protection que V. M. daigne accorder au commerce. »

» Dans son intérêt, nous nous faisons un devoir de signaler particulièrement l'urgence des travaux importans que réclame l'état actuel de la Scarpe. »

» Admis par vous, Sire, à juger les débats auxquels peuvent donner lieu les transactions commerciales,

nous nous efforcerons de maintenir la bonne foi qui doit en être la base, et cette loyauté dont le noble caractère de V. M. offre à tous vos sujets le modèle le plus parfait. »

Vive le Roi, vivent les Bourbons!

Le Roi a répondu :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression de vos sen-
» timens; personne ne prend plus d'intérêt que moi au
» commerce de mon royaume. J'ai déjà fait bien des
» choses pour accroître sa prospérité; j'en ferai peut-
» être encore davantage, autant que la dignité de ma
» couronne et le bonheur de mes sujets me le permet-
» tront. Continuez, MM., à me servir avec le même
» zèle, à protéger le commerce dans cette ville impor-
» tante par ses manufactures, et soyez sûrs de mériter
» mes bontés et ma bienveillance. »

M. le maire d'Arras, à la tête du conseil municipal a dit :

Sire,

« Dans cette province fidèle, comme dans toute la France, tous les cœurs s'élancent vers V. M., et le mémorable événement de l'auguste présence du Roi dans nos murs remplit toutes les âmes des sentimens de la plus vive reconnaissance. Daignez, Sire, accueillir avec bonté l'hommage de l'amour et du dévouement du conseil municipal d'Arras, organe fidèle des habitans de cette cité. »

» Daignez, Sire, compter la ville d'Arras, la capitale de votre ancienne province d'Artois au nombre de vos bonnes villes, heureuse et fière de posséder son Roi; les cris de l'allégresse générale et le bonheur répandu partout en cette journée, dont le souvenir précieux vivra éternellement, témoignent l'attachement que cette ville porte à CHARLES X le Bien-aimé. »

« Permettez-nous, Sire, de laisser éclater nos transports et de dire, de répéter toujours dans l'effusion de nos cœurs : *vive notre bon Roi! vive* CHARLES X *le Bien-aimé!* »

Le Roi a répondu :

« C'est la première fois de ma vie que j'ai pu visiter » la ville d'Arras ; je suis très sensible à l'accueil que » j'ai reçu. Le plaisir que j'éprouve de me trouver au » milieu de sujets dévoués tels que vous, restera à ja- » mais gravé dans mon cœur. Si vous gardez le sou- » venir du séjour que j'aurai fait dans vos murs, croyez » que mon cœur s'en ressouviendra également. »

M. Léducq, juge de paix du canton d'Arras (Sud), a dit au Roi, en son nom et en celui de ses collègues d'Arras (Nord) et de Croisilles :

Sire,

« Les Artésiens sont fiers de voir dans leur ancien Seigneur, le souverain de toute la France et l'idole chérie de tous les Français. »

« Sire, les juges de votre ancienne capitale regardent comme le jour le plus heureux de leur vie, celui où ils reçoivent la faveur d'être admis en présence de V. M., celui où il leur est permis de renouveler entre ses mains leur serment d'amour et de fidélité. »

La société royale d'Arras, représentée par une députation ayant à sa tête M. Thellier de Sars, président, a été admise à l'honneur d'être présentée au Roi :

M. le président a dit à S. M :

Sire,

« Héritière des sentimens de l'ancienne Académie d'Arras, la société royale de cette ville, instituée pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, se félicite de la faveur qu'elle obtient aujourd'hui de pouvoir vous présenter ses plus respectueux hommages ; cette marque de bonté que vous daignez lui accorder en l'admettant près de votre personne sacrée, lui donne la certitude qu'elle peut compter sur votre protection. Quelle plus belle récompense de ses utiles travaux pouvait-elle désirer que celle de venir déposer aux pieds de V. M. l'assurance de son amour et de son inviolable fidélité. »

Le Roi a reçu ensuite M.M. les fonctionnaires du

collége d'Arras. M. l'abbé Herbet, principal, a eu l'honneur d'adresser à S. M. le discours suivant :

Sire,

« Les fonctionnaires du collége de cette ville se félicitent de pouvoir offrir à V. M. le tribut de leur amour et de leur vénération profonde. Initier nos élèves dans la connaissance des sciences et des lettres, leur apprendre à bénir Dieu et à chérir votre auguste personne, tel est l'objet principal de nos leçons, et c'est pour nous une bien douce satisfaction de pouvoir ajouter qu'elles ne sont nulle part accueillies avec plus d'enthousiasme que dans le collége de la capitale de l'Artois. »

Le Roi a répondu avec bonté :

« Continuez, MM., d'enseigner ces principes. »

Les professseurs de l'école de médecine d'Arras ont aussi eu l'honneur d'être reçus par S. M. M. Leviez, directeur, a dit au Roi :

Sire,

« Les professeurs de l'école de médecine d'Arras sont heureux d'être admis à présenter à V. M. leurs hommages de respect et de dévouement sans borne ; ils auraient désiré que la loi présentée sur les écoles de médecine, eût donné une nouvelle existence à celles de vos provinces. »

Le Roi a répondu :

« Ce qui n'a pas eu lieu dans un tems peut avoir lieu » dans un autre, et je prends sous ma protection spé- » ciale l'école de médecine d'Arras. »

M. le préfet a présenté au Roi la commission des prisons d'Arras. M. Amable de Grandval, membre de cette commission, s'est exprimé en ces termes :

Sire,

« La commission Royale, chargée de la surveillance des prisons d'Arras, vient offrir à V. M. l'hommage de son amour et de son profond respect. »

« Confiante dans votre inépuisable bonté, elle ose faire parvenir jusqu'au pied du trône les bénédictions que les malheureux appellent sur votre tête auguste, du fond même des cachots; puissent les larmes du repentir sincère dont quelques uns d'entr'eux sont pénétrés, attirer sur les moins coupables la clémence de V. M. »

Le Roi a répondu :

« MM., veillez toujours sur les malheureux; soyez » certains que j'examinerai avec attention ce que vous » demandez et que j'y ferai droit »

Après les présentations, le Roi daigna dire à M. le baron de Hauteclocque, maire de la ville d'Arras : « Je » connais votre famille et ses sentimens, et quant à vous » je vous vois avec beaucoup de satisfaction occuper » l'emploi de maire d'Arras. »

Outre Mme. la vicomtesse Blin de Bourdon, qui était placée à droite du Roi et Mgr. l'évêque d'Arras à gauche, S. M. a admis à sa table : M. le vicomte Blin de Bourdon, M. le baron de Rottembourg, lieutenant-général commandant la 16e division militaire, M. le vicomte de Balathier, maréchal de camp commandant le département, M. Morand de Jouffrey, procureur-général de la cour royale de Douai, M. le baron de Hauteclocque, maire d'Arras. MM. le baron de Coupigny, le marquis de Tramecourt, Leroux-Duchatelet, Du Hays, députés, M. le marquis d'Havrincour et M. le prince de Berghes, gentilshommes de la chambre du Roi, M. Ravier, colonel de la gendarmerie, etc.

Pendant le dîner, le Roi a adressé plusieurs fois la parole à Mme. la vicomtesse Blin de Bourdon : « Je me » rappelle, » a dit S. M., « l'époque où votre mari était » maire d'Amiens; il administrait d'une manière distin- » guée, et il continue maintenant. » Mgr. l'évêque d'Arras ayant fait remarquer au Roi la blancheur du sucre de betteraves, S. M. dit : « En effet, je suis ici » sur la terre classique du sucre de betteraves et je n'en » veux pas d'autre. »

Le peuple fut admis à passer devant la table du Roi,

Une foule immense circulait dans les rues qui conduisent à la salle de spectacle et attendait le passage du Roi. A huit heures, S. M. est arrivée au spectacle. A l'entrée du Roi dans sa loge, toute la salle a retenti des cris unanimes et long-tems répétés de vive le Roi! l'orchestre exécutait les airs chéris des Français. On joua *Adolphe et Clara*, et *les Voitures versées*.

. Après la première pièce, le rideau se leva et on aperçut dans le fond du théâtre un trophée militaire élevé avec goût. Toute la troupe était réunie sur la scène. Un acteur chanta avec beaucoup d'âme les couplets suivans composés par deux grenadiers de la garde nationale d'Arras et dont le refrain fut répété avec enthousiasme par tous les spectateurs.

Air: *Vive le Roi, Vive la France!*

Dans nos murs, le jour du bonheur
Répand sa plus vive lumière;
Nous contemplons, dans sa grandeur,
L'idole de notre bannière;
Notre amour dicte nos concerts,
De nos cœurs le plaisir s'élance, (bis.)
Et nos chants portent dans les airs,
Vive le Roi, vive la France! (bis.)

Antique Artois, noble pays
De fidélité, de courage,
Du Fils du plus grand des Henris,
Sois toujours le bel apanage;
Il a daigné combler nos vœux;
Il a rempli notre espérance; (bis.)
Nous sommes doublement heureux:
Vive le Roi, vive la France! (bis.)

Nous admirons ses nobles traits,
Dans nos cœurs ils portent l'ivresse;
Le souvenir de ses bienfaits,
Augmente encor notre allégresse;

Charles sourit à nos regards,
Nous bénissons sa confiance, (bis.)
Ah! Quel beau jour pour nos remparts
Vive le Roi, vive la France! (bis.)

De ce moment si précieux,
Ah! conservons bien la mémoire;
Il sera cher à nos neveux,
Près d'eux il fera notre gloire.
Ils partageront notre amour;
Et fiers de notre jouissance, (bis.)
Comme nous, ils diront un jour,
Vive le Roi, vive la France! (bis.)

S. M. paraissait satisfaite de son peuple. Plusieurs fois elle se leva et répondit par des salutations gracieuses aux acclamations que sa présence faisait éclater.

Il est bon de faire observer que le Roi était parti le même jour de St-Omer et qu'ainsi S. M. devait être fatiguée; elle resta néanmoins jusqu'à la fin du spectacle et ne se retira qu'à onze heures.

Dans la soirée, toute la ville avait été illuminée, et le peuple s'était livré avec joie au plaisir de la danse.

Le lendemain, 17 septembre, S. M. sortit à onze heures et demie en calèche découverte, pour se rendre à la nouvelle cathédrale (Saint-Vaast), où la messe fut célébrée pour la première fois. Mgr. l'évêque reçut le Roi sous le grand portail, et lui adressa la parole en ces termes:

Sire,

« La ville d'Arras voit avec autant de reconnaissance que de consolation, V. M. venir inaugurer en quelque sorte par son auguste présence, un édifice dont l'achèvement est l'objet très ancien de ses désirs. Privée de cathédrale depuis les jours mauvais que nous ne nous rappellons qu'avec une douleur profonde; ne jouissant que de très petits oratoires pour la célébration des saints mystères, elle conçoit aujourd'hui l'espérance de voir enfin terminer une basilique si digne du reste de figurer au nombre des plus belles de votre royaume. »

» Pénétrez, Sire, sous les voûtes de ce temple vraiment magnifique; elles ont retenti jusqu'à ce jour des justes éloges donnés à votre bonté presque céleste, et surtout à ces grâces si touchantes qui vous assurent tous les cœurs; elles répéteront désormais à vos fidèles Atrébates que Charles X n'est pas moins pieux que ne fut excellent pour eux Mgr. le comte d'Artois. »

» Fils de saint Louis, avancez jusqu'au pied de l'autel du fils de Dieu; l'Eternel vous y attend; il veut par un bienfait tout spécial de miséricorde sur ce diocèse, vous montrer à mes ouailles comme le modèle le plus accompli de la piété et de la ferveur. »

S. M. répondit:

« Je me trouve heureux d'assister pour la première
» fois dans cette église au service divin. Je désire que les
» grâces que nous demanderons à Dieu et pour vous et
» pour tout le diocèse soient exaucées. Demandons les
» lui avec cette confiance qui jamais ne manque vis-à-
» vis du Très-Haut. »

Malgré la sainteté du lieu, la foule qui remplissait cette superbe église ne put retenir l'expression de son amour à la vue de S. M. et fit retentir les voûtes des cris de vive le Roi!

Après la messe, le Roi traversa les principales rues et places de la ville, et visita la fabrique de sucre de betteraves de M. Crespel Dellisse. Ce fabricant donna à S. M. toutes les explications qu'elle lui demanda.

S. M. témoigna plusieurs fois sa satisfaction à M. Crespel, et elle daigna lui dire en sortant: « Allons » adieu, M. Crespel, c'est bien, très bien, je n'ou» blierai pas votre établissement. » Les ouvriers ont reçu des marques de la munificence du Roi.

Après avoir passé en revue le 12e régiment de chasseurs à cheval et visité la citadelle, S. M. est allée à l'hôpital dont elle a parcouru toutes les salles, adressant la parole à beaucoup de malades et recevant leurs bénédictions.

Dans la salle des infirmes, un veillard nommé Hiart,

attira l'attention du Roi. S. M. s'approcha de son lit et lui demanda quel âge il avait : — 90 ans, répondit Hiart. — Cet homme a servi dans le régiment de Poitou, sous Louis XV, dit madame la supérieure. — « Je le » vois, » reprit le Roi, « et il était sergent ; son uni- » forme est sur son lit. » S. M. daigna ajouter : « Que » le Ciel conserve encore vos jours. »

Le Roi prit la main d'un autre vieillard aveugle, et lui dit : « vous voudriez bien voir le Roi, n'est-ce pas, » bon vieillard ? » — Oui, Monsieur, répondit ce brave homme. — « Eh bien ! c'est lui que vous touchez. » De pareils traits dépeignent bien le cœur de Charles X.

Avant de quitter cet établissement, S. M. a félicité les administrateurs sur l'ordre qui y règne. Elle a aussi daigné adresser des paroles pleines de bienveillance à M. le baron de Hauteclocque, maire de la ville d'Arras.

De là le Roi se rendit à la fonderie de fer de MM. Hallette, Tournelle et compagnie, où se trouvait réunie l'élite de la société. Mademoiselle Hallette offrit à S. M. une corbeille de fleurs et lui adressa le compliment suivant :

Sire,

A révérer, à chérir un bon Roi,
Un tendre père instruisit notre enfance,
De notre voix timide empruntant l'innocence,
Il vous offre en ce jour l'hommage de sa foi :
A d'utiles travaux il consacre sa vie ;
Il est fier d'étaler à vos augustes yeux
Les fruits des longs efforts d'une active industrie ;
Des jours qu'il a donnés à servir sa patrie
Des regards de son Roi sont le prix glorieux.
Et nous, faibles enfans, quel sera notre hommage ;
Grand Roi, votre bonté ne dédaigne aucun âge,
Et de tous les Français vous acceptez les cœurs ;
Et nous, faibles enfans, nous y joignons des fleurs.

Le Roi répondit avec bonté : « Ce sont de bons pa- » rens, mademoiselle, qui vous ont inspiré ces sen-

» timens; j'y suis sensible et j'espère bien que ce » jour vous portera bonheur. » S. M. dit ensuite au jeune fils de M. Hallette: « je vois dans vos yeux que » vous serez un homme; imitez votre père et comme » lui soyez un jour utile à votre pays. »

Les cent cinquante ouvriers de l'établissement étaient occupés dans leurs ateliers et manifestaient par leurs acclamations la joie que leur faisait éprouver la présence du Roi. Diverses expériences furent faites sous les yeux de S. M. et la satisfirent complètement. Le Roi vit couler son buste et plusieurs autres pièces.

MM. Hallette et Tournelle reçurent de S. M. les encouragemens les plus flatteurs.

Le Roi est rentré à la préfecture à quatre heures et demie, toujours escorté par la garde nationale à cheval qui a suivi S. M. dans toutes les visites qu'elle a faites. Partout, la population s'est portée sur les pas de S. M. et a fait éclater son ivresse par les cris de vive le Roi! qui n'ont pas cessé de se faire entendre. A l'heure du dîner, une foule nombreuse attendait sur la place de la préfecture le moment où elle serait admise à voir dîner le Roi.

S. M. avait daigné accepter le bal que la ville lui avait offert. En conséquence la belle salle de la bibliothèque avait été arrangée en salle de bal avec tout le soin convenable. Le Roi s'y rendit à huit heures. S. M. fit le tour de la salle et daigna adresser des paroles gracieuses aux dames qui lui furent présentées.

Lorsque le Roi fut assis sur son trône, les hommes furent admis dans la salle de bal, et un quadrille d'honneur composé ainsi qu'il suit, se forma devant S. M.

Messieurs.	Mesdames.
le marquis d'Havrincour.	La vicomtesse Blin de Bourdon.
Le prince de Berghes.	La baronne de Hauteclocque.
Le comte de Maillé.	La comtesse de Courtcilles.
Le baron de Glandèves.	M[lle] d'Havrincour.

S. M. avait été saluée à son arrivée par des acclamations universelles; le même enthousiasme se manifesta lorsqu'elle se retira: il était dix heures et demie.

Le 18 septembre, à sept heures et demie du matin, le Roi partit d'Arras en calèche découverte, emportant les vœux de tous les heureux que sa présence avait faits, c'est-à-dire de la population toute entière.

S. M. trouva à sa sortie de la ville M. le maire, ses adjoints et le conseil municipal; elle répondit au discours de M. le maire. « j'ai passé deux jours heureux » avec vous; j'en garderai le souvenir. . . . toujours. » Le Roi chargea ensuite M. le maire de remercier la garde nationale pour le service qu'elle avait fait auprès de sa personne.

La garde nationale à cheval qui escortait le Roi, ayant été remerciée à une lieue de la ville, elle se rangea en bataille sur la route et salua S. M. des cris de vive le Roi! Cette garde dévouée avait reçu la récompense de son zèle par les paroles suivantes que le Roi daigna adresser à M. Baratte, maréchal des logis, en lui serrant la main au moment où il remettait deux placets à S. M. « Veuillez, monsieur, » dit le Roi, « témoigner ma » reconnaissance à vos camarades les gardes à cheval, » je suis content de leur zèle et de leur belle tenue; je » m'en souviendrai long-tems. »

S. M. a mis 30,000 francs à la disposition de M. le préfet pour les pauvres. Ce magistrat a reçu comme un témoignage de la satisfaction particulière du Roi une superbe boite en or, ornée du chiffre de S. M. en diamans et d'un encadrement aussi en diamans.

Une boite en or, ornée du chiffre de S. M., et enrichie de diamans, a été remise par le Roi à M. le maire d'Arras.

La ville d'Arras, comme celle de St-Omer, a fait frapper une médaille pour perpétuer le souvenir du voyage du Roi.

S. M. a daigné s'arrêter à Beaumetz. M. de Beaumetz, maire de cette commune, a présenté au Roi les hommages des habitans du canton. S. M. a laissé 1,000 fr. à

M. le maire pour les pauvres de sa commune et pour ceux des communes voisines dont les maires étaient présens.

A Larbret, hameau dépendant de la commune de Bavincourt (arrondissement de St-Pol), S. M fut complimentée en ces termes par M. le marquis d'Humcrœuille, sous-préfet de St-Pol :

Sire,

« L'arrondissement de St.-Pol, en possédant aujourd'hui V. M., reçoit la plus douce récompense du dévouement dont il a fait preuve dans toutes les occasions. Ce dévouement, Sire, est inaltérable, que V. M. daigne donc en recevoir l'assurance avec l'hommage de mon profond respect. »

Le Roi répondit :

« Je suis charmé, M. le sous-préfet de St.-Pol, des » sentimens que vous m'exprimez. et je vous charge de » remettre cet argent aux trois communes ici réunies. »

S. M. remit en même tems 600 fr. à M. le sous-préfet.

M. Fourdinier, président du tribunal de première instance de St-Pol, prononça le discours suivant :

Sire,

« Au milieu des transports de la joie publique, le tribunal de première instance de St.-Pol est heureux de pouvoir de son arrondissement faire entendre sa voix à V. M., et de lui exprimer tous les sentimens de respect, de fidélité et de dévouement dont il est pénétré pour votre auguste personne. »

S. M. répondit :

« Je vois avec beaucoup de plaisir le tribunal de St.- » Pol, il ne peut me prouver son dévouement qu'en » continuant de rendre une bonne justice à mes sujets. »

M. Bernard, curé d'Avesnes-le-Comte, dit au Roi :

Sire,

« J'ai l'honneur d'offrir à V. M. les respectueux hommages de son fidèle clergé du canton d'Avesnes-le-Comte; je supplie notre bon Roi d'agréer les vœux sincères que nous faisons au ciel pour son bonheur et celui de son auguste famille. »

Le Roi a répondu :

« Non seulement j'agrée les vœux que vous voulez bien » faire pour moi, je les reçois même avec le plus grand » plaisir, je vous en remercie, priez Dieu pour moi et » pour mon peuple. »

M. le maire de la commune de Bavincourt, adressa ensuite ces paroles à S. M.

Sire,

« Convaincu que vous ne dédaignez pas les hommages de vos moindres sujets, daignez me permettre de déposer aux pieds de V. M. ceux des habitans de cette commune et les miens. »

Le Roi a répondu :

« Je reçois avec plaisir les sentimens que vous m'ex» primez; vous avez bien raison de penser que je ne dé» daigne les hommages d'aucun de mes sujets, et vous » pouvez leur donner l'assurance que je les aime tous. »

S. M. continua sa route, trouvant à chaque instant des groupes nombreux de paysans qui la saluaient de leurs acclamations.

M. le baron de Rottembourg, lieutenant-général, M. le vicomte Blin de Bourdon, préfet, M. le vicomte de Balathier, maréchal de camp et Mgr. l'évêque d'Arras, s'étaient rendus à la limite du département du Pas-de-Calais, pour prendre congé du Roi. M. le vicomte Blin de Bourdon a adressé à S. M. le discours suivant :

« La présence de V. M. dans son ancien apanage a comblé de joie les fidèles habitans de cette province. »

« Interprète de leurs sentimens, je viens en leur nom

déposer aux pieds de V. M., avec le tribut de leurs respects, l'expression de leur profonde gratitude pour les bontés dont Elle n'a cessé de les combler pendant ces neuf jours de bonheur. Ils en sont dignes, Sire, qu'il me soit permis de le dire! V. M. n'a pas de sujets plus fidèles, plus dévoués. »

« Quant à moi, Sire, je ne saurais trouver de termes qui puissent exprimer les sentimens de reconnaissance dont m'ont pénétré les témoignages de bienveillance qu'a daigné prodiguer V. M. »

« Ah Sire! le souvenir de ce séjour ne s'effacera jamais de notre mémoire, et, gravé dans nos cœurs en caractères indélébiles, il se perpétuera dans nos familles de génération en génération. »

« Je m'arrête, pour ne pas retarder le bonheur des fidèles Picards, si impatiens et si dignes aussi de posséder leur Roi. »

S. M. a répondu:

« Je suis pleinement satisfait de l'affection que m'ont
» témoignée les Artésiens; je m'y attendais et j'en con-
» serverai le souvenir, je compte toujours sur leur atta-
» chement à ma personne et à mon gouvernement. »

S. M. daigna ajouter des choses très flatteuses pour M. le préfet.

Le Roi était attendu au même endroit par M. le comte Rivaud de la Raffinière, lieutenant général commandant la 15e division militaire, M. le baron Ducasse, maréchal de camp commandant le département, M. le marquis de Villeneuve, préfet de la Somme, et M. Dauzet, secrétaire général de la préfecture. S. M. a répondu au discours qui lui a été adressé par M. le marquis de Villeneuve « qu'elle agréait l'expression de ces sentimens et qu'elle entrait avec grand plaisir dans le département de la Somme.

S. M. a traversé Doullens où elle a admis les autorités à lui présenter leurs hommages.

La ville d'Amiens avait fait élever un arc de triomphe

où S. M. a été reçue par M. Daveluy-Bellancourt, maire, accompagné de ses adjoints et des membres du conseil municipal. Le Roi a répondu au discours de M. le maire :

« J'accepte avec grand plaisir l'expression des senti-
» mens de la ville d'Amiens. Je sais combien, dans toutes
» les circonstances, sa conduite a été sage et courageuse.
» Je suis charmé, monsieur, de vous voir à la tête de la
» municipalité. »

Le Roi est descendu à l'hôtel de la préfecture et a reçu les autorités quelques instans après son arrivée.

S. M. a répondu à M. Demonchy, président de chambre, qui avait parlé au nom de la cour Royale, en l'absence de M. le premier président :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression des senti-
» mens de ma cour Royale d'Amiens. Vous avez bien
» raison de dire que c'est en exécutant les lois avec toute
» l'impartialité qui convient à la justice, que vous vous
» rendez de plus en plus dignes de ma confiance. La
» justice est le premier devoir des Rois. J'ai remis le soin
» de l'exercer à des magistrats qui sont dignes de la rendre
» en mon nom. Continuez avec le même zèle, et soyez
» sûrs que vous trouverez toujours en moi un appui,
» comme je suis assuré de trouver en vous des sujets fi-
» dèles et dévoués, qui ne peuvent oublier que c'est de
» moi qu'ils tiennent leur pouvoir et que leur devoir est
» d'en faire un bon usage, en accoutumant mes sujets à
» l'obéissance aux lois et à cet amour qui est si cher à
» mon cœur. Je suis vivement touché des transports
» qu'ils font éclater et dont je me sens digne par mes
» efforts constans pour les rendre heureux. Je gouver-
» nerai toujours mon peuple dans cet esprit, autant que
» la providence m'en donnera les moyens. »

A M. Morgan de Béthune, procureur-général :

« Je reçois avec plaisir l'expression de vos sentimens.
» continuez à me servir avec le même zèle, à faire obéir
» aux lois qui nous gouvernent, et que je maintiendrai
» tant qu'il me restera un souffle de vie. »

A Mgr l'évêque d'Amiens :

« Croyez, M. l'évêque, que je reçois avec grand » plaisir l'expression de vos sentimens. Je sais combien » vous m'êtes attaché, combien vous mettez de zèle à » l'accomplissement des grands devoirs qui vous sont im» posés, et que vous êtes secondé par un clergé dévoué » et fidèle. J'espère que Dieu vous bénira, et que vos » prières me donneront la force qui m'est nécessaire » pour remplir moi-même mes devoirs. C'est là l'objet » de mes vœux. Puisse la providence les exaucer !

A M. Caumartin, président du tribunal civil :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression de votre amour » et de votre fidélité. Je trouve et je trouverai toujours » dans mon peuple les vrais sentimens qui m'ont accueilli » au moment où la providence m'a placé sur le trône. » Vous n'oublierez jamais, messieurs, que vous êtes les » officiers du Roi, choisis par lui pour rendre la justice » avec cette fermeté et cette fidélité que vous devez à » votre souverain et au peuple que je gouverne. »

A M. le président du tribunal de commerce :

« Je connais les sentimens qui animent les Picards. » J'ai été à même de les apprécier dans des momens » bien critiques. Je sais qu'ils n'ont pas changé. Je porte » le plus grand intérêt au commerce ; soyez sûrs que je » ferai tout ce qui dépendra de moi pour le faire fleurir » de plus en plus ; mais en même tems je jouis de voir » que, malgré des embarras momentanés, il s'est beau» coup accru depuis quelques années. »

A. M. le maire, à la tête du conseil municipal :

« Monsieur le maire, si les habitans de cette bonne » ville trouvent quelque douceur à me voir dans leurs » murs, j'éprouve un plaisir bien vif à me trouver au » milieu d'eux. Je n'oublierai jamais que dans les cir» constances malheureuses que nous avons traversées, » la ville d'Amiens s'est distinguée par sa fidélité, sa » sagesse et la constance de ses sentimens. Ce souvenir » est gravé dans mon cœur. Croyez que tout ce que je » pourrai faire pour augmenter son bonheur, sera pour » moi une bien douce satisfaction. »

A M. de Guilbon, recteur de l'Académie :

« Continuez vos travaux dans le même esprit, vous » pouvez être sûrs d'acquérir de nouveaux titres à ma » confiance et à mes bontés. L'instruction des jeunes » gens est la chose la plus importante de l'État. Il ne » s'agit pas du règne d'un jour, mais de l'avenir. C'est » de la jeunesse que nous devons l'attendre. Je ne puis » qu'encourager le zèle que vous apportez à remplir vos » devoirs. Le fruit que vous en recueillerez sera votre » récompense. »

A M. le président de la chambre de commerce, qui avait sollicité l'établissement d'un entrepôt à Amiens :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression de vos sen- » timens. La demande que vous formez a déjà passé » sous mes yeux. Je l'ai examinée avec tout l'intérêt » qu'elle mérite, mais il faut encore que cet examen » soit plus approfondi. J'attache un intérêt d'autant » plus grand au commerce qu'il contribue beaucoup au » bonheur des peuples. Nous devons sans doute pro- » fiter des circonstances qui peuvent favoriser ses dé- » veloppemens. Mais il faut procéder avec cette pru- » dence qui assure le succès, car souvent en voulant » trop entreprendre on rencontre des obstacles. Tous » mes efforts tendent à faire fleurir de plus en plus le » commerce français, et j'espère y parvenir. »

A M. le président de la société médicale d'Amiens :

« Je partage de tout mon cœur les sentimens que » vous m'exprimez. Redoublez de zèle dans l'exercice » des fonctions qui vous sont confiées, et croyez que plus » vous en ferez pour le soulagement de l'humanité, » plus vous acquerrez de droits à ma bienveillance.

A M. le président de l'académie des sciences :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression des sen- » timens de l'académie. Je ne mérite sans doute pas » de tels éloges ; mais s'ils peignent l'amour que je porte » à mes sujets et le désir que j'ai de les rendre heureux, » ils exprimeront les sentimens qui sont gravés dans » mon cœur. »

A M. le maire qui avait présenté au Roi les administrateurs des hospices et les membres du bureau de bienfaisance et de la commission des prisons :

« Plus vous prenez soin des malheureux, plus vous
» me donnez de marques de votre attachement. Chaque
» action que vous ferez pour les consoler et pour adoucir
» l'infortune, sera conforme au vœu de mon cœur, et
» vous mériterez par là ma reconnaissance. »

Aux maires des communes rurales de l'arrondissement d'Amiens qui avaient exprimé les sentimens de leurs administrés :

« Assurez-les de mon affection, dites-leur que je
» m'occupe sans cesse du soin d'améliorer leur sort
» dans tout ce qui dépend de moi. »

Une députation de la ville d'Abbeville, ayant à sa tête M. le maire, a été aussi admise à l'honneur de présenter ses hommages au Roi.

Après les réceptions, S. M. a visité l'exposition des produits de l'industrie, l'hôpital général, l'hôpital civil, l'hôpital militaire et plusieurs manufactures importantes. Partout le Roi a été accueilli avec enthousiasme. S. M. a laissé des marques de sa munificence aux ouvriers des diverses manufactures qu'elle a visitées.

Le Roi a ensuite présidé à l'ouverture du *canal du duc d'Angoulême*. Le canal était couvert d'un grand nombre d'embarcations qui suivaient le bateau de S. M., Et une population immense garnissait les deux rives et faisait retentir l'air des cris de vive le Roi !

S. M. est rentrée à six heures et demie.

Vers les neuf heures, le Roi s'est rendu au bal qui lui avait été offert par la ville et y est resté jusqu'à dix heures un quart.

S. M. a quitté Amiens le 19 septembre à neuf heures et demie du matin, après avoir entendu la messe à la cathédrale. Elle a été reçue à la limite des départemens de la Somme et de l'Oise par M. le duc de la Rochefoucauld, maréchal de camp, commandant le dépar-

tement de l'Oise, par M. le comte de Puimaigre, préfet et par M. de l'Espinois, secrétaire général de la préfecture.

Le Roi a répondu à M. le comte de Puimaigre qui avait eu l'honneur de le complimenter :

« J'arrive avec plaisir dans le département de l'Oise. » je connais les sentimens qui animent ses habitans. »

S. M. est arrivée à deux heures et demie à l'arc de triomphe élevé à l'entrée de la ville de Beauvais. M. de Nully-d'Hécourt, maire, ayant eu l'honneur de lui exprimer les sentimens des habitans de Beauvais, le Roi a répondu qu'il se trouvait très heureux d'être dans leurs murs.

S. M. est descendue à l'hôtel de la préfecture où elle a reçu les autorités un instant après son arrivée. MM. les ducs de Fitz-James et de Mouchy, qui se trouvaient à Beauvais, ont eu l'honneur de faire leur cour à S. M.

Le Roi a répondu :

A M. le Poittevin-Delacroix, président du tribunal civil :

« Je reçois avec grand plaisir l'expression de vos sen- » timens; ils sont bien conformes aux miens. Continuez » avec le même zèle à me servir, en rendant la justice » à mes sujets. »

A M. le président du tribunal de commerce, qui avait sollicité l'ouverture d'un canal :

« J'examinerai cette demande avec tout l'intérêt que » je porte au commerce, et notamment à la ville de » Beauvais. Comptez à cet égard sur mon entière solli- » citude. »

A M. le maire, à la tête du conseil municipal :

« La manifestation de ces sentimens me cause une » grande satisfaction. Je suis touché du zèle que les ha- » bitans de Beauvais ont mis à me recevoir ; je leur en » sais très bon gré. Je jouis de voir que ma présence peut » faire plaisir à mon peuple. C'est la plus douce récom-

» pense de tous les efforts que je fais pour le rendre
» heureux. »

S. M. a visité ensuite plusieurs manufactures et établissemens publics.

Après son dîner, le Roi s'est rendu au bal donné par la ville. Lorsque S. M. se fut assise sur le fauteuil qui lui avait été préparé, de jeunes demoiselles lui présentèrent une corbeille de fleurs pour S. A. R. Mademoiselle. Le Roi reçut la corbeille avec bonté et daigna dire : « Soyez sûres, mesdemoiselles, que je me charge
» de la lui remettre, et qu'elle sera acceptée avec plai-
» sir et reconnaissance. »

S. M. est restée au bal jusqu'à dix heures et demie. Les plus vives acclamations l'avaient accueillie à son entrée et l'ont accompagnée à sa sortie.

Le jeudi 20 septembre, le Roi a entendu la messe à la cathédrale de Beauvais. S. M. a répondu au discours qui lui avait été adressé par Mgr l'évêque de Beauvais à l'entrée de l'église :

« M. l'évêque, allons au pied des autels remercier le
» Tout-Puissant des grâces qu'il a daigné répandre sur
» mon peuple. Prions-le de les lui continuer, et deman-
» dons lui qu'il m'accorde à moi-même tous les moyens
» qui me sont nécessaires pour assurer le bonheur de la
» nation que je suis heureux de gouverner. »

S. M. a quitté Beauvais immédiatement après la messe. Comme elle devait traverser une portion du département de Seine et Oise, M. le comte de Tocqueville l'attendait à la limite et eut l'honneur de la complimenter.

Le Roi répondit :

« L'accueil que j'ai reçu partout a touché vivement
» mon cœur ; mais j'éprouve un plaisir bien grand à
» rentrer dans ce département, et de me retrouver au
» sein de ma famille, au milieu de mes fidèles sujets du
» département de Seine-et-Oise. »

S. M. est arrivée à deux heures à la limite du département de la Seine où elle a été reçue par MM. le préfet

de la Seine, le préfet de police, les secrétaires-généraux des deux préfectures et le sous-préfet de St.-Denis. Le Roi a répondu au discours de M. le comte de Chabrol :

« Messieurs, j'ai reçu avec une vive satisfaction l'ex-
» pression des sentimens de mes sujets dans les départe-
» mens que je viens de parcourir. La ville de Paris sait
» aussi que j'ai des titres à son amour, des droits à sa
» confiance. J'ai la certitude que je la trouverai toujours
» fidèle et que toujours elle sera pour moi telle que l'ai
» vue en 1814, lorsque j'ai eu le bonheur de paraître au
» milieu d'elle. »

S. M. a ensuite continué sa route et est arrivée à St.-Cloud à trois heures et demie.

Ainsi s'est terminé ce voyage qui n'a été pour le Roi qu'une marche triomphale. La présence de S. M. a électrisé tous les cœurs et a rappelé les beaux jours de la restauration.

Dans toutes les communes dont le Roi a traversé le territoire, les maires accompagnés de leurs adjoints, du conseil municipal et d'une nombreuse population, ivre de contempler les traits de son Roi, attendaient S. M. et la saluaient des plus vives acclamations. Partout S. M. accueillait le peuple avec cette affabilité si commune aux Bourbons. Dans beaucoup de localités des arcs de triomphe étaient élevés et des guirlandes et des feuillages ornaient les maisons et présentaient un aspect enchanteur. A l'entrée du Roi dans chaque commune, toutes les cloches sonnaient et MM. les curés en habits sacerdotaux se tenaient avec leur clergé sur les marches des églises devant lesquelles S. M. devait passer.



CHRONOLOGIE

DES ROIS ET REINES DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE.

ANS.

987. HUGUES CAPET.
Adélaïde de Guyenne.

996. ROBERT.
Berthe.
Constance de Provence.

1031. HENRI I.
Anne de Russie.

1060. PHILIPPE I.
Berthe de Hollande.

1108. LOUIS VI, *le Gros.*
Adélaïde de Savoie.

1137. LOUIS VII, *le Jeune.*
Éléonore d'Aquitaine.
Constance de Castille.
Alix de Champagne.

1180. PHILIPPE II, *Auguste.*
Isabelle de Hainault.
Inger de Danemarck.
Agnès de Méranie.

1223. LOUIS VIII.
Blanche de Castille.

1226. LOUIS IX, *Saint.*
Marguerite de Provence.

1270. PHILIPPE III, *le hardi.*
Isabelle d'Arragon.
Marie de Brabant.

1285. PHILIPPE IV, *le Bel.*
Jeanne de Navarre.

1314. LOUIS X, *le Hutin.*
Marguerite de Bourgo.
Clémence de Hongrie.

1316. PHILIPPE V, *le Long.*
Jeanne de Bourgogne.

1322. CHARLES IV, *le Bel.*
Blanche de Bourgogne.
Marie de Luxembourg.
Jeanne d'Évreux.

1328. PHILIPPE VI, *de Valois.*
Jeanne de Bourgogne.
Blanche d'Évreux.

1350. JEAN.
Bonne de Luxembourg.
Jeanne de Boulogne.

1364. CHARLES V, *le Sage.*
Jeanne de Bourbon.

1380. CHARLES VI.
Isabelle de Bavière.

1422. CHARLES VII.
Marie d'Anjou.

1461. LOUIS XI.
Marguerite d'Écosse.
Charlotte de Savoie.

1483. CHARLES VIII.
Anne de Bretagne.

1498. LOUIS XII.
Jeanne de France.

Anne de Brétagne.
Marie d'Angleterre.

1515. FRANÇOIS Ier.
Claude de France.
Éléonore d'Autriche.

1547. HENRI II.
Catherine de Médicis.

1559. FRANÇOIS II.
Marie Stuard.

1560. CHARLES IX.
Élisabeth d'Autriche.

1574. HENRI III.
Louise de Lorraine.

1589. HENRI IV.
Marguerite de Valois.
Marie de Médicis.

1610. LOUIS XIII.
Anne d'Autriche.

1643. LOUIS XIV.
Marie-Thérèse d'Autriche.

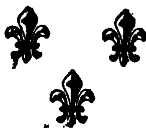
1715. LOUIS XV.
Marie de Pologne.

1774. LOUIS XVI.
Marie-Antoinette d'Autriche.

1793. LOUIS XVII.

1795. LOUIS XVIII.
Marie-Joséphine-Louise de Savoie.

1824. CHARLES X.
Marie-Thérèse de Savoie.



MAISON DE BOURBON.



CHARLES X, né à Versailles le 9 octobre 1757, Roi de France et de Navarre le 16 septembre 1824, sacré à Reims le 29 mai 1825, marié le 16 novembre 1773 à Marie-Thérèse de Savoie, princesse de Sardaigne, veuf le 2 juin 1805.

{ LOUIS-ANTOINE DE FRANCE (*Dauphin*), né à Versailles, le 6 août 1775, marié le 10 juin 1799, à
MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE (*Dauphine*), fille du Roi Louis XVI, née à Versailles le 19 décembre 1778.

CAROLINE-FERDINANDE-LOUISE (*Madame*), princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berry, née le 5 novembre 1798, mariée le 17 juin 1816 à CHARLES-FERDINAND-D'ARTOIS, duc de Berry, veuve le 14 février 1820. De ce mariage :

HENRI-CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ D'ARTOIS, duc de Bordeaux, petit-fils de France, né à Paris le 29 septembre 1820.

Louise-Marie-Thérèse d'Artois (*Mademoiselle*), née à Paris, le 21 septembre 1819.

BRANCHE D'ORLÉANS.



{ LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, duc d'Orléans, né le 6 octobre 1773, marié le 25 novembre 1809, à
Marie-Amélie, sœur de François, Roi des Deux-Siciles, née le 26 avril 1782, duchesse d'Orléans. De ce mariage :

FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI-JOSEPH D'ORLÉANS, duc de Chartres, né à Palerme le 3 septembre 1810.

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAEL D'ORLÉANS, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814.

François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, né à Neuilly le 14 août 1818.

Charles-Ferdinand-Louis-Philippe-Emmanuel d'Orléans, duc de Penthièvre, né à Paris le 1er janvier 1820.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822.

Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, né à Neuilly le 31 juillet 1824.

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans (*Mademoiselle*), née à Palerme le 2 avril 1812.

Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine d'Orléans (*Mademoiselle de Valois*), née à Palerme le 12 avril 1813.

Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde d'Orléans (*Mademoiselle de Baujolois*), née à Neuilly le 3 juin 1817.

Eugénie-Adélaïde-Louise (*Mademoiselle d'Orléans*), sœur de M. le duc d'Orléans, née le 23 août 1777.

BRANCHE DE BOURBON-CONDÉ.

Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, prince de Condé, né le 13 avril 1756, veuf le 10 janvier 1822, de Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans.



DÉPARTEMENS MINISTÉRIELS.

Ministère de la Justice.

M. le comte Portalis, pair de France, ministre secrétaire d'Etat.

Ministère des affaires étrangères.

M. le comte de la Ferronnays, pair de France, ministre secrétaire d'Etat.

Ministère de la Guerre (1).

M. le vicomte de Caux, membre de la chambre des députés, ministre secrétaire d'Etat.

Ministère de la Marine et des Colonies.

M. le comte Chabrol de Crousol, pair de France, ministre secrétaire d'Etat.

Ministère des Affaires Ecclésiastiques.

M. le comte Frayssinous, évêque d'Hermopolis, pair de France, premier aumonier du Roi, ministre secrétaire d'Etat.

Ministère de l'Intérieur.

M. le vicomte de Martignac, membre de la chambre des députés, ministre secrétaire d'Etat.

Ministère du Commerce et des manufactures.

M. le comte de Saint-Cricq, membre de la chambre des députés, ministre secrétaire d'Etat.

Ministère des Finances.

M. le comte Roy, pair de France, ministre secrétaire d'Etat.

---

(1) La présentation aux emplois vacans dans l'armée est faite par S. A. R. Monsieur le Dauphin.

CHAMBRE DES PAIRS.

Liste de MM. les Pairs de France, dans l'ordre des nominations.

Sa Grandeur Mgr. le Chancelier de France, président.

LEURS SEIGNEURIES.

Du 4 Juin 1814.

1 Le cardinal duc de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse.
2 Le duc d'Uzès.
3 Le duc de Montbazon.
4 Le duc de la Trémoille.
5 Le duc de Chevreuse.
6 Le duc de Brissac.
7 Le duc de Richelieu.
8 L'abbé duc de Rohan.
9 Le duc de Luxembourg.
10 Le duc de Gramont.
11 Le duc de Mortemart.
12 Le duc de Saint-Aignan.
13 Le duc de Noailles.
14 Le duc d'Harcourt.
15 Le duc de Fitz-James.
16 Le duc de Brancas.
17 Le duc de Valentinois.
18 Le duc de Duras.
19 Le duc de la Vauguyon.
20 Le duc de la Rochefoucauld.
21 Le duc de Clermont-Tonnerre.
22 Le duc de Choiseul.
23 Le duc de Coigny.
24 Le prince duc de Talleyrand.
25 Le duc de Croï.
26 Le duc de Broglie.
27 Le duc de Laval Montmorency.
28 Le duc de Montmorency.
29 Le duc de Beaumont.
30 Le duc de Lorge.
31 Le duc de Croï d'Havré.
32 Le duc de Polignac.
33 Le duc de Lévis.

34 Le duc de Maillé.
35 Le duc de Saulx-Tavanes.
36 Le duc de la Force.
37 Le duc de Castries.
38 Le prince duc de Poix.
39 Le duc de Doudeauville.
40 Le prince duc de Chalais.
41 Le maréchal duc de Tarente.
42 Le maréchal marquis de Gouvion Saint-Cyr.
43 Le maréchal duc de Raguse.
44 Le maréchal duc de Reggio.
45 Le comte Abrial.
46 Le marquis Barthélemy.
47 Le comte de Beaumont.
48 Le marquis de Marbois.
49 Le marquis de Chasseloup-Laubat.
50 Le comte Cholet.
51 Le comte de Cornet.
52 Le comte d'Aboville.
53 Le comte Davous.
54 Le marquis de Croix.
55 Le comte Dembarrère.
56 Le comte Destutt de Tracy.
57 Le comte d'Haubersart.
58 Le comte Dehédouville.
59 Le comte Dupuy.
60 Le comte Emmery.
61 Le comte Herwyn de Nevèle.
62 Le marquis de Jaucourt.
63 Le comte Klein.
64 Le comte Lanjuinais.
65 Le marquis de Laplace.
66 Le comte Lecouteulx de Canteleu.
67 Le comte Lemercier.
68 Le marquis de Maleville.
69 Le comte de Monbadon.
70 Le marquis de Pastoret.
71 Le comte Péré.
72 Le marquis de Pérignon.
73 Le comte de Richebourg.
74 Le comte de Sainte Suzanne.
75 Le comte de Chabrillan.
76 Le marquis de Sémonville.
77 Le comte Soulès.

78 Le comte d'Alton-Shée.
79 Le comte de Tascher.
80 Le duc de Valmy.
81 Le comte de Vaubois.
82 Le comte de Villemanzy.
83 Le comte Vimar.
84 Le marquis Maison.
85 Le marquis Dessolle.
86 Le marquis de Latour-Maubourg.
87 Le duc de Feltre.
88 Le comte Curial.
89 Le maréchal marquis de Vioméuil.
90 Le comte de Vaudreuil.
91 Le marquis d'Harcourt.
92 Le duc Charles de Damas.

Du 17 *Août* 1815.

93 Le marquis d'Albertas.
94 Le marquis d'Aligre.
95 Le duc d'Aumont.
96 Le comte d'Autichamp.
97 Le duc d'Avaray.
98 Le prince duc de Wagram.
99 Le duc d'Istrie.
100 Le comte de Boissy-d'Anglas.
101 Le marquis de Boisgelin.
102 Le comte de la Bourdonnaye,
103 Le marquis de Boissy du Coudray.
104 Le baron Boissel de Monville.
105 Le marquis de Bonnay.
106 Le marquis de Brézé.
107 Le comte de Brigode.
108 Le duc de Blacas.
109 Le prince duc de Bauffremont.
110 Le maréchal duc de Bellune.
111 Le marquis de Clermont-Tonnerre.
112 Le duc de Caylus.
113 Le comte du Cayla.
114 Le comte de Castellane.
115 Le vicomte de Chateaubriand.
116 Le comte de Choiseul-Gouffier.
117 Le comte de Contades.
118 Le duc de Crillon.

119 Le marquis de Caraman.
120 Le marquis de Chabannes.
121 Le comte Compans.
122 Le comte de Durfort.
123 Le vicomte Dambray.
124 Le duc de Damas-Crux.
125 Le comte d'Andigné.
126 Le duc de Dalberg.
127 Le marquis d'Ecquevilly.
128 Le duc d'Escars.
129 Le comte de la Ferronnays.
130 Le marquis de Biron.
131 Le marquis de la Guiche.
132 Le comte d'Haussonville.
133 Le marquis d'Herbouville.
134 Le marquis de Lally Tolendal.
135 Le duc de Montébello.
136 Le marquis de Louvois.
137 Le vicomte de Lamoignon.
138 Le marquis de la Tour du Pin.
139 Le maréchal marquis de Lauriston.
140 Le comte de Machault d'Arnouville.
141 Le marquis de Mortemart.
142 Le comte Molé.
143 Le marquis de Mathan.
144 Le comte de Mailly.
145 Le marquis de Mun.
146 Le comte de Sainte-Maure-Montausier.
147 L'abbé duc de Montesquiou.
148 Le marquis de Nicolaï.
149 Le comte de Noé.
150 Le duc de Narbonne Pelet.
151 Le marquis d'Orvilliers.
152 Le marquis d'Osmond.
153 Le prince de Polignac.
154 Le marquis de Raigecourt.
155 Le baron de la Rochefoucauld.
156 Le marquis de Rougé.
157 Le marquis de La Rochejaquelein.
158 Le comte Ricard.
159 Le duc de Rivière.
160 Le comte de la Roche-Aimon.
161 Le comte de Saint-Roman.

162 Le comte de Rully.
163 Le marquis Le Peletier de Rosambo.
164 Le duc de Sabran.
165 Le comte de Sèze.
166 Le baron Seguier.
167 Le marquis de La Suze.
168 Le comte de Saint-Priest.
169 Le marquis de Talaru.
170 Le comte de Talleyrand.
171 Le marquis de Vence.
172 Le marquis de Vibraye.
173 Le marquis de Vérac.
174 Le vicomte de Morel-Vindé.

Du 17 *Septembre* 1815.

175 Le comte de Lynch.

Du 10 *Juillet* 1816.

176 Le duc de Massa.

Du 31 *Janvier* 1818.

177 Le duc de Cazes.

Du 15 *Septembre* 1818.

178 Le comte de Greffulhe.

Du 5 *Mars* 1819.

179 Le duc d'Albuféra.
180 Le marquis d'Angosse.
181 Le comte d'Argout.
182 Le marquis d'Aragon.
183 Le marquis d'Aramon.
184 Le baron de Barante.
185 Le comte Beker.
186 Le comte de Bastard.
187 Le comte Belliard.
188 Le comte Raymond de Bérenger.
189 Le maréchal duc de Conégliano.
190 Le comte Claparède.
191 Le comte Chaptal.
192 Le marquis de Càtellan.
193 Le duc de Cadore.
194 Le comte de Colchen.

195 Le comte Cornudet.
196 Le comte Daru.
197 Le baron Dubreton.
198 Le vicomte Digeon.
199 Le comte d'Arjuzon.
200 Le comte Dejean.
201 Le marquis de Dampierre.
202 Le prince d'Eckmuhl.
203 Le duc d'Esclignac.
204 Le comte Germain.
205 Le comte de Germiny.
206 Le comte d'Hunolstein.
207 Le vicomte d'Houdetot.
208 Le comte Jourdan.
209 Le comte de Laforest.
210 Le comte de Latour-Maubourg.
211 Le baron de Montalembert.
212 Le comte Maurice-Mathieu de la Redorte.
213 Le baron Mounier.
214 Le comte Mollien.
215 Le comte de Montalivet.
216 Le comte de Marescot.
217 Le comte de Montesquiou.
218 Le comte de Pontécoulant.
219 Le duc de Plaisance.
220 Le marquis de Pange.
221 Le comte Pelet de la Lozère.
222 Le comte Portalis.
223 Le comte Reille.
224 Le comte Ruty.
225 Le comte Rapp.
226 Le comte Rampon.
227 Le comte de Sparre.
228 Le marquis de Saint-Simon.
229 Le comte de Sussy.
230 Le maréchal duc de Trévise.
231. Le marquis de Talhouet.
232 Le vice-amiral comte Truguet.
233 Le vice-amiral comte Verhuell.
234 Le comte de la Villegontier.

Du. . . . . . .

235 Le comte de Saint-Aulaire.

Du 21 *Novembre* 1819.

236 Le comte Clément de Ris.
237 Le comte Dédelay-d'Agier.
238 Le comte Fabre de l'Aude.
239 Le comte de Gassendi.
240 Le duc de Praslin.
241 Le comte de Ségur.

Du 24 *Avril* 1821.

242 Le baron de Beurnonville.

Du 24 *Septembre* 1821.

243 Le baron Pasquier.

Du 25 *Octobre* 1821.

244 Le comte Siméon.

Du 13 *Décembre* 1821.

245 Le baron Portal.
246 Le comte Roy.

Du 31 *Octobre* 1822.

247 Le cardinal duc de la Fare, *archevêque de Sens.*
248 Le comte de Quélen, *archevêque de Paris.*
249 Le cardinal duc de Latil, *archevêque de Reims.*
250 Le cardinal prince de Croï, *archevêque de Rouen.*
251 Le comte Frayssinous, *évêque d'Hermopolis.*

Du 12 *Février* 1823.

252 Le comte de Lagarde.

Du 9 *Octobre* 1823.

253 Le maréchal comte Molitor.
254 Le comte Bordesoulle.
255 Le comte Guilleminot.
256 Le comte Bourke.
257 Le comte Bourmont.
258 Le baron de Damas.

Du 23 *Décembre* 1823.

259 Le comte Frère de Villefrancon, *archevêque de Besançon.*

260 Le comte de Vichy, *évêque d'Autun.*
261 Le baron de Glandevès.
262 Le comte de Puységur.
263 Le vicomte Dode de la Brunerie.
264 Le vicomte d'Agoult.
265 Le comte de Mesnard.
266 Le comte de Bourbon-Busset.
267 Le marquis de Juigné.
268 Le vicomte du Bouchage.
269 Le baron de Charette.
270 Le marquis de Coislin.
271 Le comte de Tournon.
272 Le comte de Breteuil.
273 Le marquis de Béthisy.
274 Le comte Chabrol de Crousol.
275 Le comte d'Orglandes.
276 Le comte de Chastellux.
277 Le marquis de Villefranche.
278 Le vicomte Lainé.
279 Le vicomte de Bonald.
280 Le comte de Vogué.
281 Le comte de Marcellus.
282 Le comte de Kergorlay.
283 Le marquis de Rastignac.
284 Le comte de Courtavel Pezé.
285 Le comte d'Ambrugeac.

Du 5 *Décembre* 1824.

286 Le comte de Villèle, *archevêque de Bourges.*
287 Le comte de Chabons, *évêque d'Amiens.*
288 Le comte Salmon du Chatellier, *évêque d'Evreux.*

Du 21 *Décembre* 1825.

289 Le comte de Bausset Roquefort, *archevêque d'Aix.*

Du 18 *Janvier* 1826.

290 Le comte de Gramont d'Aster.

Du 5 *Novembre* 1826.

291 Le comte de Chéverus, *archevêque de Bordeaux.*

Du 5 Novembre 1827.

292 Le comte de Montblanc, *archevêque de Tours.*
293 Le comte de Brault, *archevêque d'Alby.*
294 Le comte Morel de Mons, *archevêque d'Avignon.*
295 Le comte de Pins, *archevêque d'Amasie.*
296 Le comte de Divonne.
297 Le comte Alexandre de Sainte-Aldegonde.
298 Le marquis de Monteynard.
299 Le comte Eugène de Vogué.
300 Le comte de Mostuéjouls.
301 Le marquis de Lévis-Mirepoix.
302 Le comte de Panisse.
303 Le marquis Rioult de Neuville.
304 Le marquis de Conflans.
305 Le comte de Bonneval-Doullée.
306 Le marquis de Macmahon.
307 Pernet de Grosbois.
308 Le comte de Kergariou.
309 De Chifflet.
310 Le comte d'Urre.
311 Le marquis de Radepont.
312 Le comte de la Fruglaye.
313 Le comte Bude de Guébriant.
314 Le marquis de Calvière.
315 Le vicomte de Castelbajac.
316 Le duc d'Esclignac.
317 Le baron Sarret de Coussergues.
318 Le comte de la Vieuville.
319 Le marquis de Lancosme.
320 Le comte Ruzé d'Effiat.
321 Le comte Octave de Quinsonnas.
322 Le marquis de Froissard.
323 Le marquis de Courtarvel.
324 Le comte Humbert de Sesmaisons.
325 Le marquis de Colbert Chabannais.
326 Le marquis de Dampierre.
327 Le comte Réné de Bernis.
328 Le marquis de Civrac.
329 Le comte Louis de Kergorlay.
330 Le comte de Tocqueville.
331 Le vicomte de Sainte-Maure.
332 Le marquis de Bailly de Fresnois.
333 Le maréchal prince de Hohenlohe Bartenstein.
334 Le comte d'Imécourt.

335 Le comte Dubotdéru.
336 Le comte d'Hoffelize.
337 Le comte Albéric de Choiseul.
338 Le prince Pierre d'Aremberg.
339 Le comte Maurice de Caraman.
340 De Frénilly.
341 Le prince de Berghes Saint-Winock.
342 Le marquis de Tramecourt.
343 Le comte de Bouillé.
344 Le comte de Pontgibaud.
345 Le comte d'Andlaw.
346 Le comte d'Albon.
347 Le marquis de Saint-Mauris-Châtenois.
348 Le marquis de Beaurepaire.
349 Le marquis de Lévis.
350 Le baron de la Bouillerie.
351 Ollivier.
352 De la Panouze.
353 Le prince de Montmorency.
354 Le comte Hocquart de Turtot.
355 Le comte de Maquillé.
356 Le prince de Croï-Solre.
357 Le comte Adrien de Rougé.
358 Le maréchal duc de Dalmatie.
359 Le marquis de Gourgues.
360 Le marquis de Forbin des Issarts
361 Le vicomte de Causans.
362 De Sapinaud.
363 Le marquis Desmontiers de Mérinville.
364 De comte Berthrand de Lur-Saluces.
365 Le comte de Suzannet.
366 Le comte Étienne de Nansouty.

Du 4 Janvier 1828.

367 Le comte de Villèle.
368 Le comte de Peyronnet.
369 Le comte Corbière.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Liste générale, par ordre alphabétique de Département, de MM. les Membres de la Chambre des Députés, d'après les Élections de 1827 (1).

MM. *Ain.*

1 Le vicomte de Laboulaye.
2 Le comte Leviste de Montbrian.
3 Chevrier de Corcelles.
4 Bouchet.
5 Le baron Laguette de Mornay.

Aisne.

6 Le comte de Sade.
7 De Maussion.
8 Lecarlier d'Ardon.
9 Labbey de Pompières.
10 Le comte Sébastiani.
11 Le baron Mechin.

Allier.

12 Beraud des Rondards.
13 Le vicomte de Conny.
14 Le vicomte Destutt de Tracy.
15 Le baron Camus de Richemont.

Alpes (Basses).

16 Gravier.
17 De Laidet.

Alpes (Hautes).

18 Colomb.
19 Amat.

Ardèche.

20 Le comte de Granoux.

(1) Les noms de MM. les Députés nommés par plusieurs colléges électoraux sont en *italiques*.

21 Le marquis de Bernis.
22 Le baron du Bay.

Ardennes.

23 Le vicomte Harmand d'Abancourt.
24 Cunin Gridaine.
25 Le chevalier Lefebvre-Gineau.

Ariège.

26 D'Ounous d'Andurand.
27 Le chevalier Lingua de Saint-Blanquat.
28 Le vicomte Falentin de Saintenac.

Aube.

29 Le comte de la Briffe.
30 *Casimir-Perrier.*
31 Le baron Pavée de Vandœuvre.

Aude.

32 Le baron de Fournas Moussoulens.
33 Laperrine d'Hautpoul.
34 Le comte Andréossy.
35 Sernin.

Aveyron.

36 Benoit.
37 Le vicomte Amédée de Mostuejouls.
38 Delauro.
39 Dubruel.
40 Vernhette.

Bouches-du-Rhône.

41 De Roux.
42 Pardessus.
43 Strafforello.
44 Le marquis de Bausset.
45 Le marquis De Lagoy.

Calvados.

46 De Bellemare.
47 D'Orceau de Fontette.
48 Leclerc.

49 De la Pommeraye.
50 Tardif.
51 Fleury.
52 Vauquelin.

Cantal.

53 Croizet.
54 Le baron Higonet.
55 Le comte de Lastic Saint-Jal.

Charente.

56 Le comte Dupont.
57 Delalot.
58 Gellibert.
59 Le baron Pougeard du Limbert.
60 Hennessy.

Charente-Inférieure.

61 Eschassseriaux.
62 Le comte Duchâtel.
63 Fleuriau de Bellevue.
64 André Galot.
65 Audry de Puyravault.
66 Le comte Boscal de Réals.
67 Le comte de Saint-Légier.

Cher.

68 Le vicomte de Fussy.
69 Le comte de Montsaulnins.
70 Le comte Gaëtan de la Rochefoucauld.
71 Devaux.

Corrèze.

72 Le vicomte de Parel d'Espeyrut.
73 Le comte Alexis de Noailles.
74 Le comte de Valon.

Corse.

75 Le comte de Rivarola.
76 De Vatimesnil.

Côte-d'Or.

77 Le chevalier de Berbis.
78 Saunac.
79 Le marquis de Chauvelin.
80 *Mauguin.*
81 Louis Bazile.

Côtes-du-Nord.

82 Le marquis de la Moussaye.
83 Le comte Frottier de Bagneux.
84 Montjaret de Kerjégu.
85 De Bezien du Lézard.
86 Le comte de Quélen.
87 De Carcaradec.

Creuse.

88 Le baron Voysin de Gartempe.
89 Mestadier.
90 Thibord du Chalard.

Dordogne.

91 Le vicomte de Beaumont.
92 Le marquis d'Abzac.
93 Le comte de Mirandol.
94 Le baron de Verneilh Puyrazeau.
95 Froidefond de Bellisle.
96 *Le comte Gérard.*
97 Julien Bessières.

Doubs.

98 De Bourgon.
99 Le marquis Terrier de Santans.
100 Clément.
101 De Mérey.

Drôme.

102 Le marquis de Cordoue.
103 Bérenger.
104 Labretonnière.

Eure.

105 Gazan.

106 Mallard de la Varende.
107 Le comte de Roncherolles.
108 Dumeilet.
109 *Dupont.*
110 *Dupont.*
111 *Le baron Bignon.*

Eure et Loire.

112 De Chevrigny.
113 Le comte de Pinieux.
114 Busson.
115 Firmin Didot.

Finistère.

116 De Laubrière.
117 De Guernisac.
118 *Kératry.*
119 De Kerouvriou.
120 Le conen de Saint-Luc.
121 Dumarhallach.

Gard.

122 De Ricard.
123 De Chastellier.
124 Le baron de Daunant.
125 Le baron Reynaud de Lascours.
126 Le duc de Crussol.

Haute-Garonne.

127 Le marquis de Cambon.
128 De Bastoulh.
129 De Roquette de Buisson.
130 Le chevalier Armand du Bourg.
131 Le baron de Montbel.
132 . . . . (1)
133 Le baron de Puymaurin.

Gers.

134 Le vicomte de Panat.
135 Le vicomte de Mauléon.

---

(1) M. le comte de Villèle élevé à la pairie.

136 Le comte de Lamezan.
137 De Burosse.
138 Domezon.

Gironde

139 *Ravez.*
140 Dufour de Bessan.
141 Legris de la Salle.
142 Balguerie, Jeune.
143 Gauthier.
144 Balguerie, Aîné.
145 Le comte de Saint-Aulaire.
146 Le comte de Lur Saluces.

Hérault.

147 Renouvier.
148 Le vicomte d'Alzon.
149 Pataille.
150 *Royer-Collard.*
151 Le vicomte Ratyé de la Peyrade.

Ille et Villaine.

152 Aubert de Trégomain.
153 De Montboucher.
154 Duplessis de Grénédan.
155 Garnier Dufougeray.
156 . . . . (1)
157 Rallier.
158 Le comte Sevère de la Bourdonnaye de Mont-Luc.

Indre

159 Crublier de Fougères.
160 Le comte de Bondy.
161 Duris Dufresne.

Indre-et-Loire.

162 Le baron Bacot de Romans.
163 Le Tissier.

---

(1) M. le comte Corbière, élevé à la pairie.

164 Calmelet.
165 Amédée Girod.

Isère.

166 Chenevaz.
167 Le marquis de Pina.
168 *Augustin Perrier.*
169 *Augustin Perrier.*
170 Michoud.
171 *Augustin Perrier.*

Jura.

172 . . . . (1)
173 Cordier.
174 Le marquis de Vaulchier.

Landes.

175 Le baron de Caupa.
176 Le marquis du Lyon.
177 Le baron d'Haussez.

Loir et Cher.

178 Le comte de Salaberry.
179 *Le baron Pelet.*
180 *Le baron Pelet.*

Loire.

181 De Meaux.
182 Fournas.
183 De Chantelauze.
184 Le marquis de Tardy.
185 Gérin.

Loire (Haute).

186 Chabron de Solilhac.
187 Calemard de Lafayette.
188 Chevalier-Lemore.

---

(1) M. Nicod de Ronchaud, décédé.

Loire Inférieure.

189 Le comte Donatien de Sesmaisons.
190 Burot de Carcouët.
191 Louis de Saint-Aignan.
192 Lucas de la Championnière.
193 Urvoy de Saint-Bedan.
194 Formon.

Loiret.

195 Crignon de Montigny.
196 De Champvallins.
197 *Laisné de Villevêque.*
198 Alexandre Perrier.
199 *Laisné de Villevêque.*

Lot.

200 De Flaujac.
201 Seguy.
202 Le chevalier de Regourd de V...
203 De Folmon.
204 De Sirieys de Mayrinhac.
205 Dussol.

Lot-et-Garonne.

206 Le vicomte Drouilhet de Sigalas.
207 Le baron Lafont.
208 De Lugat.
209 Le vicomte de Martignac.
210 Lafond-Blaniac.

Lozère.

211 André.
212 Le baron Brun de Villeret.

Maine-et-Loire.

213 Le comte de la Bourdonnaye.
214 Brillet de Villemorge.
215 Le comte de la Potherie.
216 Guilhem.
217 Benjamin Delessert.

218 De Caqueray.
219 Le marquis d'Andigné de la Blanchetais.

Manche.

220 De Lorimier.
221 Achard de Bonvouloir.
222 Le comte de Moncel.
223 Enouf.
224 Angot.
225 De Montceaux.
226 De Briqueville.

Marne.

227 Le vicomte de la Rochefoucauld.
228 Le vicomte Tirlet.
229 *Royer-Collard.*
230 *Royer-Collard.*
231 Jobert-Lucas.

Marne (Haute).

232 Becquey.
233 Le comte Thomassin de Bienville.
234 Toupot de Béveaux.
235 Caroillon de Verneuil.

Mayenne.

236 Leclerc de Beaulieu.
237 De Berset.
238 Léon Leclerc.
239 De Farcy.
240 *Le baron Hyde de Neuville.*

Meurthe.

241 De Metz.
242 Thouvenel.
243 Marchal.
244 *Le baron Louis.*
245 Le baron Jankowitz.

Meuse.

246 Le baron de Chollet.
247 Le comte Desbassyns de Richemont.

248 Etienne.
249 Le comte de Saint-Aulaire.

Morbihan.

250 De Léridant.
251 Le comte Harscouet de Saint-Georges.
252 Le baron de Margadel.
253 Halgan.
254 Le comte Arthur de la Bourdonnaye.
255 Le marquis de la Boëssière.

Moselle.

256 Durand.
257 De Lardemelle.
258 Simon.
259 Marchant Colin.
260 Le baron du Teil.
261 De Turmel.
262 Michel de Saint-Albin.

Nièvre.

263 *Le baron Hyde de Neuville.*
264 De Sainte-Marie.
265 *Dupin, aîné.*
266 *Dupin, aîné.*

Nord.

267 Barrois.
268 *Raves.*
269 De Franqueville.
270 Le baron de l'Epine.
271 Benjamin Morel.
272 Le comte de la Basèque.
273 De Bully.
274 Potteau d'Hancardrie.
275 Le vicomte de Caux.
276 Cotteau.
277 Durand d'Elecourt.
278 Pas de Beaulieu.

Oise.

279 Boulard.
280 Le comte de l'Aigle.

281 Levaillant.
282 Tronchon.
283 *Le comte Gérard.*

Orne.

284 Le comte de Charencey.
285 Le comte Victor de Choiseul.
286 Chagrin de Brullemail.
287 Le baron Mercier.
288 His.
289 Le vicomte Lemercier.
290 Louis Fleury.

Pas-de-Calais.

291 Le vicomte du Tertre.
292 Le comte de Bryas.
293 Duquesnoy.
294 *Harlé.*
295 *Harlé.*
296 Lesergeant de Bayenghem.
297 De Gouve de Nuncques.

Puy de Dôme.

298 Le comte de Chabrol de Volvic.
299 Pélissier de Féligonde.
300 Félix de Leyval.
301 De Pradt.
302 Augustin de Leyval.
303 Le baron Favard de Langlade.
304 De Riberolles.

Basses Pyrénées.

305 Le comte de Saint-Cricq.
306 Dartigaux.
307 Le comte de Gestas.
308 *Laffitte.*
309 Casimir d'Angosse.

Hautes Pyrénées.

310 Le baron de Clarac.
311 De Lussy.
312 Ducasse de Horgues.

Pyrénées-Orientales.

313 François Durand.
314 Lazerme.

Rhin (Bas).

315 Saglio.
316 Le baron de Turckheim.
317 Le baron de Wangen de Géroldseck.
318 Le baron Zorn de Boulach.
319 Le vicomte Renouard de Bussières.
320 *Benjamin Constant.*

Rhin (Haut).

321 André.
322 Migeon.
323 Le baron de Reinach.
324 Le baron d'Anthès.
325 Haas.

Rhône.

326 De Lacroix Laval.
327 Mottet de Gérando.
328 Jars.
329 *Royer-Collard.*
330 *Humblot Comté.*

Saône (Haute).

331 Le baron de Villeneuve.
332 De Brusset.
333 Le marquis de Grammont.

Saône-et-Loire.

334 Le marquis Doria.
335 De Chardonnet.
336 Le comte Abel de Vichy.
337 Le comte de Rambuteau.
338 Le comte de Thiard.
339 De Fontenay.
340 *Humblot-Conté.*

Sarthe.

341 D'Andigné de Resteau.

342 Lamandé.
343 Le comte de Coutard.
344 De Châteaufort.
345 *Dupin, aîné.*
346 Bourdon du Rocher.
347 Le marquis de la Goupillière de Dolon.

Seine.

348 Vassal.
349 Le comte Alexandre de Laborde.
350 Jacques Lefebvre.
351 Odier.
352 *Dupont.*
353 *Laffitte.*
354 *Casimir Perrier.*
355 *Benjamin Constant.*
356 Le baron de Schonen.
357 *Le baron Ternaux.*
358 *Royer-Collard.*
359 *Le baron Louis.*

Seine-Inférieure.

360 Le baron Asselin de Villequier.
361 Thil
362 Cabanon.
363 Maille.
364 *Le baron Bignon.*
365 Petou.
366 Duvergier de Hauranne.
367 *Le baron Bignon.*
368 Le comte de Malartic.
369 Le baron Hély d'Oyssel.

Seine-et-Marne.

370 Le comte Eugène d'Harcourt.
371 Le baron Despatys.
372 Le marquis de Lafayette.
373 Georges de Lafayette.
374 *Royer-Collard.*

Seine-et-Oise.

375 Le marquis de Bizemont.
376 Le baron Oberkampff.
377 De Jouvencel.

378 Le comte Alexandre de Lameth.
379 Bérard.
380 Le baron Lepelletier d'Aulnay.
381 Bertin de Veaux.

Sèvres (Deux).

382 Le comte de Sainte-Hermine.
383 Agier.
384 *Mauguin.*

Somme.

385 Du Maisniel de Liercourt.
386 Augustin Debray.
387 Le vicomte de Castéja.
388 Le vicomte Blin de Bourdon.
389 Caumartin.
390 De Dompierre d'Hornoy.
391 Rouillé de Fontaine.

Tarn.

392 De Lastours.
393 De Cambon.
394 De Cardonnel.
395 Le baron Charles Dupin.

Tarn-et-Garonne.

396 Le marquis de Belissen.
397 Le marquis d'Escayrac.
398 Le comte de Preissac.
399 De Beauquesne.

Var.

400 Le comte de Partouneaux.
401 De Lyle Taulane.
402 De Châteaudouble.
403 Le baron Baron.
404 Aguillon.

Vaucluse.

405 Le marquis de Rochegude.
406 Le comte d'Augier.
407 Reboul.

Vendée.

408 Le comte de Chabot.
409 Marchegay-Lousigny.
410 Le comte de Mornac.
411 Laval.
412 *Kératry.*

Vienne.

413 De Boisbertrand.
414 Le vicomte de Curzay.
415 Le baron de Cressac.
416 Creuzé.

Vienne (haute).

417 Le comte de Montbron.
418 Mousnier Buisson.
419 *Le baron Ternaux.*
420 Bourdeau.

Vosges.

421 Le baron Falatieu.
422 Champy.
423 Cuny.
424 Le baron Buquet.
425 *Royer-Collard.*

Yonne.

426 Raudot.
427 De la Rode.
428 Le baron Thénard.
429 Roman.
430 Jacquinot-Pampelune.



COURS ROYALES.

Les Cours Royales sont au nombre de 27, et elles sont placées dans les villes ci-après,

SAVOIR :

Agen.
Aix.
Ajaccio.
Amiens.
Angers.
Besançon.
Bordeaux.
Bourges.
Caen.
Colmar.
Dijon.
Douai.
Grenoble.
Limoges.
Lyon.
Metz.
Montpellier.
Nancy.
Nismes.
Orléans.
Paris.
Pau.
Poitiers.
Rennes
Riom.
Rouen.
Toulouse.

DIVISION DU ROYAUME

EN QUATRE-VINGT-SIX DÉPARTEMENS.

Les anciennes provinces et généralités de la France, et les pays réunis par le dernier traité de paix, forment quatre-vingt-six départemens, savoir :

Provence, le territoire d'Avignon et le Comtat-Venaissin, quatre, qui sont savoir :

Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse. 4

Dauphiné, trois, qui sont : Hautes-Alpes, Drôme, Isère. 3

Franche-Comté, trois, qui sont : Doubs, Jura, Haute-Saône. 3

Alsace, deux, qui sont : Bas-Rhin, Haut-Rhin. . . 2

Lorraine, trois évêchés et Barrois, quatre, qui sont : Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges. 4

Champagne, principauté de Sedan, Carignan, Philippeville, Givet et Charlemont, quatre, qui sont : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne. 4

Les deux Flandres, Hainault, Cambrésis, Artois, Boulonnais, Calaisis, Ardrésis, en forment deux, qui sont : Nord, Pas-de-Calais. 2

Isle-de-France, Paris, Soissonnais, Beauvoisis, Amiénois, Vexin-Français, Gatinois, six, qui sont : Aisne, Oise, Seine, Seine-et-Oise, Somme, Seine-et-Marne. 6

Normandie et Perche, cinq, qui sont : Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Inférieure. 5

Bretagne, cinq, qui sont : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan. . 5

Haut et Bas-Maine, Anjou, Touraine et Saumurois, quatre, qui sont : Indre-et-Loire, Mayenne, Maine-et-Loire, Sarthe. 4

Poitou et partie des Marches communes, trois, qui sont : deux-Sèvres, Vendée, Vienne. 3

Orléannais, Blaisois et pays Chartrain, trois, qui sont : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret. 3

Berry, deux, qui sont : Indre, Cher. 2

Nivernais, un, qui est : Nièvre. 1

Bourgogne, Auxerrois et Sénonnois, Bresse, Bugey et Valromey, Dombes, quatre, qui sont : Ain, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Yonne. 4

Lyonnais, Forez et Beaujolois, deux, qui sont : Loire, Rhône. 2

Bourbonnais, un, qui est : Allier. 1

Marche, Dorat, Haut et Bas-Limousin, trois, qui sont : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne. 3

Angoumois, Aunis, Saintonge et Périgord, trois, qui sont : Charente, Charente-Inférieure, Dordogne. . . 3

Bordelais, Bazadois, Agénois, Condomois, Armagnac, Chalosse, pays de Marsan et Landes, quatre, qui sont : Landes, Gironde, Lot-et-Garonne, Gers. 4

Quercy, Rouergue, Basques, Béarn, Bigorre, Quatre-Vallées, Couserans, Foix et Roussillon, six, qui sont : Lot, Aveyron, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Ariège, Pyrénées-Orientales. 6

Languedoc, Comminges, Nébouzan et Rivière-Verdun, huit, qui sont : Ardèche, Aude, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Lozère, Tarn, Tarn-et-Garonne. . 8

Vélay, Haute et Basse-Auvergne, trois, qui sont : Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme. 3

Corse, un, qui est : Corse. 1

Total des départemens. 86

Numéros d'ordre.	NOMS des DÉPARTEMENS.	NOMS des Chefs-Lieux.	POPULATION des DÉPARTEMENS.	POPULATION des CHEFS-LIEUX.
33	Hérault.	Montpellier.	339560	35842
34	Ille-et-Vilaine.	Rennes.	553453	29377
35	Indre.	Châteauroux.	237628	11010
36	Indre-et-Loire.	Tours.	290160	20920
37	Isère.	Grenoble.	525984	22149
38	Jura.	Lons-le-Saulnier.	310282	7864
39	Landes.	Mont-de-Marsan.	265309	3088
40	Loir-et-Cher.	Blois.	230666	11337
41	Loire.	Montbrison.	375714	5156
42	Loire (haute).	Le Puy.	285673	14998
43	Loire-Inférieure.	Nantes.	457090	71739
44	Loiret.	Orléans.	304228	40340
45	Lot.	Cahors.	280515	12413
46	Lot-et-Garonne.	Agen.	336886	11971
47	Lozère.	Mende.	138778	5445
48	Maine-et-Loire.	Angers.	458674	29978
49	Manche.	Saint-Lô.	611206	8509
50	Marne.	Châlons.	325045	12419
51	Marne (haute).	Chaumont.	244823	6027
52	Mayenne.	Laval.	354138	15840
53	Meurthe.	Nancy.	403038	29122
54	Meuse.	Bar-le-Duc.	306339	12520
55	Morbihan.	Vannes.	427453	11289
56	Moselle.	Metz.	409155	45276
57	Nièvre.	Nevers.	271777	15782
58	Nord.	Lille.	962648	69860
59	Oise.	Beauvais.	385124	12865
60	Orne.	Alençon.	434379	14071
61	Pas-de-Calais.	Arras.	642969	22173
62	Puy-de-Dôme.	Clermont.	566573	30010
63	Pyrénées (basses).	Pau.	412469	11761
64	Pyrénées (hautes).	Tarbes.	222059	8712
65	Pyrénées-Orientales.	Perpignan.	151372	15357
66	Rhin (bas).	Strasbourg.	535467	49708

Distance légale de Paris aux Chefs-Lieux des Départemens.		NOMBRE DE DÉPUTÉS par Département.	SUPERFICIE en Hectares.	NOMBRE d'Arrondissemens. COMMUNAUX.	NOMBRE de CANTONS.	NOMBRE de COMMUNES.
Myr.	Kil.					
75	2	5	630935	4	36	331
34	6	7	681977	6	43	359
25	9	3	701661	4	23	261
24	2	4	612679	3	24	303
56	8	6	841230	4	45	554
41	1	3	503364	4	32	707
70	2	3	900534	3	28	362
18	1	3	603116	3	24	299
44	3	5	496000	3	28	326
50	5	3	495784	3	28	274
38	9	6	706285	5	45	206
12	3	5	675191	4	30	361
55	8	6	396406	3	29	304
71	4	5	479657	4	35	383
56	6	2	509543	3	24	191
30	»	7	718807	5	34	380
32	6	7	500000	6	48	652
16	4	5	820273	5	32	691
24	7	4	633173	3	28	550
28	1	5	518863	3	27	283
33	4	5	629002	5	29	719
25	1	4	604439	4	28	589
50	»	6	681704	4	37	226
30	8	7	610000	4	27	565
23	6	4	686619	4	25	329
23	6	12	581424	7	60	628
8	8	5	581424	4	35	750
19	1	7	645254	4	36	598
19	3	7	669688	6	43	903
38	4	7	794370	5	50	438
78	1	5	755950	5	40	654
81	5	3	464531	3	26	502
88	8	2	411376	3	17	249
46	4	6	417300	4	33	539

Numéros d'ordre.	NOMS des DÉPARTEMENS.	NOMS des Chefs-Lieux.	POPULATION des DÉPARTEMENS.	POPULATION des CHEFS-LIEUX.
67	Rhin (haut).	Colmar.	408741	15496
68	Rhône.	Lyon.	416575	145675
69	Saône (haute).	Vesoul.	327641	5252
70	Saône-et-Loire.	Mâcon.	515776	10965
71	Sarthe.	Le Mans.	446519	19477
72	Seine.	Paris.	1013373	890431
73	Seine-Inférieure.	Rouen.	688295	90000
74	Seine-et-Marne.	Melun.	318209	7199
75	Seine-et-Oise.	Versailles.	440871	29791
76	Sèvres (deux).	Niort.	288260	15799
77	Somme.	Amiens.	526282	42032
78	Tarn.	Alby.	327655	10993
79	Tarn-et-Garonne.	Montauban.	241385	25466
80	Var.	Draguignan.	311095	8835
81	Vaucluse.	Avignon.	233048	31180
82	Vendée.	Bourbon-Vendée.	322826	2810
83	Vienne.	Poitiers.	267670	21562
84	Vienne (haute).	Limoges.	276351	25612
85	Vosges.	Epinal.	379839	7951
86	Yonne.	Auxerre.	342116	12348
		TOTAUX.......	31857961	

Distance légale de Paris aux Chefs-Lieux des Départemens. Myr.	Kil.	NOMBRE DE DÉPUTÉS par Département.	SUPERFICIE en Hectares.	NOMBRE d'Arrondissemens COMMUNAUX.	NOMBRE de CANTONS	NOMBRE de COMMUNES.
48	1	5	383257	3	29	489
46	6	5	270423	2	25	254
35	4	3	462800	3	27	580
39	9	7	857678	5	48	604
21	1	7	639276	4	33	371
»	»	12	46181	3	20	78
13	7	10	593810	5	50	968
4	6	5	595980	5	29	565
2	1	7	575042	6	36	690
41	6	3	585273	4	31	368
12	8	7	604456	5	41	843
65	7	4	576821	4	35	362
63	3	4	354591	3	24	199
89	»	5	729628	4	35	209
70	7	3	336963	4	22	151
44	7	5	675458	3	30	318
34	3	4	689083	5	31	306
38	»	4	558078	4	27	222
38	1	5	587955	5	30	549
16	8	5	729223	5	37	481
		430	53192168	363	2844	38393

COLONIES FRANÇAISES.

La Martinique.

La Guadeloupe et dépendances.

La Guyane française.

L'établissement de la Mana.

Les Iles St.-Pierre et Miquelon.

Le Sénégal et dépendances.

L'Ile St.-Louis.

L'Ile de Gorée.

Bourbon et Madagascar.



ÉTABLISSEMENS FRANÇAIS DE L'INDE.

Pondichéry.

Karikal.

Mahé.

Yanaon.

Chandernagor.



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Topographie.

Le département prend son nom du détroit de la Manche, appelé Pas-de-Calais, qui sépare la France de l'Angleterre. Il est composé de la presque totalité de la ci-devant province d'*Artois*, de la majeure partie du *Boulonnais*, du *Calaisis*, de l'*Ardrésis*, de l'*Angle* et de *Bredenarde*, et d'une portion de la *Picardie*. Il est situé entre le 50e et le 51e degré de latitude. Sa longitude orientale, en la comptant du méridien de Paris, est de o'50 minutes; et sa longitude occidentale de o'45 minutes 25 secondes.

Le département du Pas-de-Calais est borné au *nord* par le détroit du *Pas-de-Calais* et par le département du Nord; à l'*est* par le même département; au *sud*, par celui de la Somme, et à l'*ouest*, par la Manche. Il est divisé en six arrondissemens, quarante-trois cantons et neuf cent trois communes (1). Sa population totale est de six cent quarante deux mille neuf cent-soixante-neuf habitans.

Le tableau ci-après fait connaître de quel arrondissement et de quel canton dépend chacune de ces 903 communes.

---

(1) Le nombre des communes qui était de 928, au 1er janvier 1816, a été successivement réduit à 903 par diverses ordonnances royales.



DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
		ARRONDISSEMENT
		Canton
Arras (*Nord et Sud*).	le Baron de Haute-clocque.	Linque. de Raulin.
Athies.	Beugnet.	Wartel.
Dainville.	Daullé.	Wacquiez.
Duisans.	Ledru.	Gerné.
Écurie.	Lefebvre.	Courtois.
Étrun.	Delcourt.	Bize.
Marœuil.	Catelain.	Frion.
Roclincourt.	Aygalenq.	Fourmeaux.
St.-Aubin et Anzin.	Broutin.	Quinion.
Ste.-Catherine.	Carpentier-Mocq.	Leclercq-Dupréel.
St.-Laurent.	Verdevoy.	Lesage.
St.-Nicolas.	Petit.	Legrand.
		Canton
Achicourt.	Houriez.	Bienfait.
Agny.	Brevart.	Tabary.
Beaurains.	Thiébault.	Cuvelier.
Fampoux.	Bécu.	Briel.
Feuchy.	Bécu.	Scaillercz.
Neuville-Vitasse.	Payen.	Sauvage.
Tilloy-les-Mofflaines.	Lepoivre.	Rœux.
Wailly.	Legentil.	Baupain.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.			
		FONCIÈRE.	Personnelle et Mobilière.	PORTES et FENÊTRES.	PATENTES.
D'ARRAS.					
d'Arras (Nord).					
Pelletier (curé). Rambure (curé). Wallart. Caupin. Serre.	22173	69807 »	28028	23956	55686 13
Annexe de Feuchy.	422	1556 19	233	171	319 40
François.	676	3951 17	429	249	155 20
Beaucourt.	591	3756 34	366	250	189 86
Annexe de Roclincourt.	228	1232 83	141	88	11 67
Vacante.	244	822 01	154	115	214
Quentin.	1104	4706 14	644	424	153 66
Dablain.	451	2072 69	260	165	83 33
Depret.	398	1929 40	281	146	174 16
Cocquel.	549	2562 04	394	354	904 46
Derguesse.	962	4115 63	555	458	790 20
Vacante.	885	1710 56	457	343	657 70
TOTAUX..	28683	98222 »	31942	26719	59339 77
d'Arras (Sud).					
Beaugeois.	1288	4158 16	680	339	734 50
Moronval.	936	3698 82	469	239	120 40
Moinard.	932	4019 93	589	358	2418 40
Vahé.	1022	3338 93	582	434	346 90
Decherf.	487	2023 38	282	186	82 50
Anselain.	626	3424 32	400	269	115 80
Annexe de Beaurains.	422	3293 48	217	157	188 70
Regniez.	683	4368 48	387	220	103 80
TOTAUX..	6396	28325 »	3606	2202	4111 »

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
		Canton
Achiet-le-Grand.	Normand.	Cherré.
Achiet-le-Petit.	Carlier.	Ledoux.
Avesnes-les-Bapaume.	Canel.	Lagniez.
Bancourt.	Martel.	Caudron.
Bapaume.	Boniface.	Lemaire. Grardel.
Beaulencourt.	Caudron.	Lebas.
Béhagnies.	Waterlot.	Prince.
Beugnâtre.	Tourtois.	Dhéon.
Biefvillers-les-Bapaume.	Goubet.	Desir.
Bihucourt.	Martel	Goubet.
Favreuil.	Savary-Berchon.	Déhon.
Frémicourt.	Legentil.	Briache.
Grévillers.	Tonnelier.	Frère.
Le Sars.	Leclercq.	Obled.
Le Transloy.	Chatelain.	Normand.
Ligny-Tilloy.	Roussel.	Revel.
Martin-Puich.	Leclerc.	Rose.
Morval.	Bonnuit.	Delmotte.
Riencourt-les-Bapaume.	Mathon.	Legrand.
Sapignies.	Warnier.	Coffin.
Villers-au-Flos.	Le c[te] de Louverval.	Lecomte.
Warlencourt et Eaucourt.	Mouronval.	Loncle.
		Canton de
Adinfer.	Quignon.	Leteyé.
Agnez-les-Duisans.	Hautecœur.	Averlan.
Bailleulmont.	Douchet.	Degez.

NOMS DE MM. LES **CURÉS** OU **DESSERVANS.**	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.			
		FONCIÈRE.	Personnelle et Mobilière.	PORTES et FENÊTRES.	PATENTES.
de Bapaume.					
Warnet.	465	3146	309	205	35 »
Devalicourt.	645	4838	400	343	126 66
Annexe de Bapaume.	93	1957	64	49	49 »
Annexe de Frémicourt.	355	2696	198	136	81 »
Andrieu (curé).	3147	7479	2718	1883	4006 93
Lagniez.	410	2886	255	204	56 »
Annexe de Sapignies.	198	1763	120	102	22 50
Annexe de Favreuil.	260	2916	149	91	38 »
Annexe de Bapaume.	202	2522	128	87	74 »
Vacante.	347	2791	236	161	36 »
Caudron.	439	2991	270	213	113 »
Vasseur.	457	3575	258	210	193 »
Enocq.	706	3470	441	314	134 »
Chatelain.	442	2696	253	213	110 »
Delattre.	1215	7004	707	593	351 »
Cavrois.	940	6451	584	406	148 »
Hauwelle.	1050	3455	585	443	183 »
Caboche.	419	1413	232	168	65 50
Ann. de Villers-au-Flos.	97	2057	72	53	25 »
Caudron.	338	2037	204	153	83 »
Hocquet.	754	3715	440	357	285 »
Annexe du Sars.	224	2077	140	124	61 »
TOTAUX..	13203	73935	8763	6508	6276 59
Beaumetz-les-Loges.					
Ann. d'Hendecourt-lez-R.	333	2441 88	175	109	30 67
Daudruy.	407	2873 56	270	134	121 33
Andrieu.	371	2201 38	201	108	42

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Bailleulval.	Roi.	Hocedé.
Basseux.	Denoyelle.	Briois.
Beaumetz-les-Loges.	Dufresne de Beau-court.	Cochet.
Berles au Bois.	Dupréelle.	Basseux.
Berneville.	Dartois.	Dorlet.
Blaireville.	Lemaire.	Martin.
Boiry-S^{t}.-Martin.	Coulmont.	Lefebvre.
Boiry-Ste-Rictrude.	Lequette.	Grenier.
Ficheux.	Petit.	Pronniez.
Fosseux.	Dubron.	Goudemand.
Gouves.	Cappe.	Pépin.
Gouy-en-Artois.	Gigaux.	Thomas.
Habarcq.	Derigny.	Lemaire.
Haute-Avesnes.	Savary.	Genel.
Hendecourt-les-Ransart.	Lesergeant d'Hen-decourt.	Leclerc q.
La Cauchie.	Degez.	»
La Herlière.	Dubois.	Bornay.
Mercatel.	Joly.	Vasseur.
Monchiet.	Briois.	Plaisant.
Monchy-au-Bois.	Nepveu.	Lefebvre-Cagin.
Montenescourt.	Payen.	Havet.
Ransart.	Vaillant.	Vallée.
Rivière.	Ledru.	Delattre.
Simencourt.	Goudemand.	Suisse.
Wanquetin.	Lanthiez.	Lequien.
Warlus.	Thibaux.	Campagne.

Canton de

Barastre.	Peugniez.	Buire.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.		Personnelle et Mobilière.	des Portes et Fenêtres.	des Patentes.	
Annexe de Bailleulmont.	321	1519	45	187	118	96	73
Ann. de Beaumetz-lez-L.	217	1495	90	135	95	27	80
Engrand.	391	2091	35	220	166	307	40
Deberly.	756	3677	26	409	220	85	»
Vacante.	419	2260	93	232	139	35	80
Payen.	461	1877	73	232	167	85	60
Ann. de Botry-Ste.-Rict.	440	1362	83	240	113	125	60
Herlemont.	285	2437	60	169	158	116	67
Martin.	437	2693	90	235	136	48	66
»	352	2096	53	203	148	49	33
Ann. d'Agnez-lez-Duis.	179	868	26	96	54	22	»
Cucherosset.	572	4059	53	348	237	80	80
Panet.	331	2472	19	214	115	88	80
Annexe d'Acq.	244	1029	10	128	71	40	»
Foucart.	203	708	42	104	76	16	66
Delcourt.	287	889	98	149	116	34	40
Annexe de La Cauchie.	188	1828	16	124	102	24	56
Dhuin.	555	2487	18	301	237	157	10
Annexe de Simencourt.	167	1155	18	97	52	13	»
Rambure.	880	4806	29	559	365	194	40
Annexe d'Habarcq.	253	1894	99	136	70	22	»
Briquet.	509	3174	12	281	166	149	37
Roche, curé.	1231	5949	87	695	373	242	40
Puchois.	397	2011	60	208	136	48	73
Vacante.	742	4369	95	412	209	136	13
Annexe de Berneville.	368	1893	88	175	106	38	»
TOTAUX..	12296	68629	»	6933	4296	2480	94
Bertincourt.							
Dhinant.	825	5083	»	564	404	192	»

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Beaumetz-les-Cambrai.	le m^{quis} de Beaumetz.	Membré.
Bertincourt.	Tournant.	Guidé.
Beugny.	Bachelet.	Veret.
Bus.	Legentil.	Mansart.
Haplincourt.	Duquesnoy.	Nizard.
Havrincour.	Cottrez.	Derguesse.
Hermies.	Couplot.	Corbier.
Lebucquière.	Tourtois.	Pruvost.
Lechelle.	Legentil.	Sellier.
Metz-en-Couture.	Laguiller.	Cardon.
Morchies.	Deflandre.	Soualle.
Neuville-Bourjonval.	Defontaine.	Capon.
Rocquigny.	Lefebvre.	Martin.
Ruyaulcourt.	Bancourt.	Hombert.
Trescault.	Lesage.	Hocquet.
Vélu.	Doudan.	Legrand.

Canton de

Ablainzevelle.	Dewacquez.	Ledent.
Ayette.	Derancourt.	Lesage.
Boiry-Becquerelle.	Demoncheaux.	Payen.
Boisleux-au-Mont.	Debrandt de Loos.	Delanoy.
Boisleux-S^t.-Marc.	Darras.	Walmez.
Boyelles.	Loncle.	Dhamelincourt.
Bucquoy.	Lemaire.	Labouré.
Bullecourt.	Lenoir.	Callau.
Chérisy.	Defontaine.	Caron.
Courcelles-le-Comte.	Caffart.	Turpin.
Croisilles.	Lemaire.	Poutrain.
Douchy-les-Ayette.	Morel.	Léturgé.
Ecoust-S^t.-Mein.	Garin.	Caron.

NOMS DE MM. LES CURÉS OU DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.		Personnelle et Mobilière.	Portes et Fenêtres.	Patentes.	
Renault.	1462	5418	»	784	615	278	»
Parel.	1503	3780	»	765	654	212	»
Gernez.	781	3695	»	447	368	174	»
Dransart.	458	2327	»	250	203	68	»
Delbecq.	526	3216	»	275	204	66	»
Lemaire, curé.	1072	5908	»	570	477	239	83
Bourlet.	2046	6895	»	1154	866	536	50
Annexe de Vélu.	765	1947	»	396	280	109	»
Annexe de Bus.	256	1618	»	141	105	13	»
Depret.	1487	4960	26	681	529	194	»
Delbourse.	425	4479	»	212	186	59	»
Annexe de Ruyaulcourt.	618	1608	»	304	227	173	»
Tirman.	847	1867	»	443	297	125	»
Paradis.	980	3385	»	499	393	211	»
Vacante.	556	2422	»	251	195	71	»
Leblond.	327	1473	»	167	128	23	»
TOTAUX..	14934	60081	26	7903	6131	2744	33

Croisilles.

Verdel.	302	2661	30	170	118	45	»
Templus.	475	2284	38	244	180	124	50
Davion.	314	2849	01	179	124	89	»
Létocart.	399	2872	42	230	166	140	»
Annexe de Boisleux-au-M.	229	2110	12	135	87	41	34
A. de Boiry-Becquerelle.	287	2913	81	168	119	63	»
Blondel.	1601	11398	02	911	676	380	»
Delannoy.	580	4449	67	310	203	179	82
François.	520	3278	78	268	197	104	67
Morel.	826	4238	42	465	368	117	13
Rose, curé.	1180	6493	11	643	507	409	80
Annexe d'Ayette.	642	2227	80	306	194	107	»
Foucart.	982	5591	47	529	390	335	90

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Ervillers.	Proyart.	Leleu.
Fontaine-les-Croisilles.	Chatelain.	Canonne.
Gomiecourt.	Bocquet.	Dhamelincourt.
Guemappe.	Marcheux.	Cochon.
Hamelincourt.	Delegrange.	Morel.
Héninel.	Huré.	Meunier.
Hénin sur-Cojeul.	Legrand.	Deliège.
Mory.	Bonnart.	Forgeois.
Moyenneville.	Boniface.	Lagniez.
Noreuil.	Trannin.	Chatelain.
St.-Léger.	Le comte d'Aoust.	Demiautte.
St.-Martin-sur-Cojeul.	Brassart.	Legrand.
Vaulx.	Dollé.	Demory.
Wancourt.	Carpentier.	Moronval.

Canton de

Baralle.	Lanthiez.	Lantoine.
Bourlon.	De Franqueville.	Coupé.
Buissy-Baralle.	Becquet.	Goudailliez.
Ecourt-St.-Quentin.	Decaudain.	Lebuire.
Epinoy.	Carpentier.	Guilleon, père.
Graincourt-les-Havrincour	Molé.	Marcheux.
Inchy.	Despretz de Quéant.	Langlet.
Lagnicourt.	Coupé.	Mannechez.
Marquion.	Pérus.	Lenain.
Oisy.	Leger.	Quarré.
Palluel.	Richard.	Leger.
Pronville.	Hary.	Deleau, fils.
Quéant.	Legentil.	Dhenin.
Rumaucourt.	Lourdel.	Bachelet.
Sains-les-Marquion.	Wiart.	Marchand.
Sauchy-Cauchy.	Tirement.	Delfolyes.
Sauchy-Lestrée.	Lefebvre.	Cormont.

NOMS DE MM. LES CURÉS OU DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.			
		FONCIÈRE.	Personnelle et Mobilière.	PORTES et FENÊTRES.	PATENTES.
Cuvillier.	680	4294 80	405	273	85 »
Annexe de Chérisy.	468	3719 67	237	207	79 50
Idem d'Achiet-le-grand..	226	2066 02	146	108	21 »
Revel.	389	1979 17	203	146	103 50
Baroux.	469	4606 66	271	165	59 50
An. d'Hénin-sur-Cojeul.	275	2515 61	125	106	55 20
Deliège.	631	4135 03	354	277	143 »
Bouhez.	648	4197 25	340	258	151 67
Vacante.	368	4095 66	204	139	89 50
Morel.	432	2583 48	212	193	89 66
Rattel.	590	4317 34	336	286	226 20
An. d'Hénin-sur-Cojeul.	152	1726 86	72	57	9 »
Dazin.	1786	8949 71	849	665	247 »
Chevalier.	549	4387 74	315	220	110 »
TOTAUX..	16000	106943 31	8627	6429	3606 89
Marquion.					
Carlier.	718	5058 »	406	305	145 »
Demory.	1411	7734 »	759	500	228 50
Annexe de Baralle.	443	4279 »	262	250	81 60
Coupé.	2070	4629 »	1087	642	387 80
Damiens.	888	4908 »	460	298	172 80
Brebion.	1395	6251 »	803	544	419 »
Lesert.	1107	6576 »	573	462	204 »
Tabary.	773	5288 »	423	358	280 20
Lefebvre.	639	3900 »	308	243	218 »
Foulon, curé.	2002	5314 17	1411	721	704 10
Leroux.	728	1549 77	448	255	260 40
Delassus.	770	3106 »	408	271	70 80
Fontaine.	923	5238 »	526	371	261 90
Cuvilliez.	1148	2791 »	554	305	155 60
Varret.	520	4029 »	275	230	131 40
Vahé.	746	2262 »	386	241	208 20
Vacante.	1013	5757 »	451	335	245 80
TOTAUX..	17294	78669 94	9540	6329	4175 10

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
		Canton
Amplier.	Bellet-Bulan.	Dejardin.
Bienvillers-au-Bois.	Deruit.	Pot.
Couin.	Parvillez.	Daniecourt.
Famechon.	Mouton.	Porion.
Fonquevillers.	Catelain.	Camus.
Gaudiempré.	Hecquet.	Tetin.
Gommecourt.	Coullemont.	Candelier.
Grincourt-les-Pas.	Pruvost.	Vaquette.
Halloy.	Maille.	Buttin.
Hannescamp.	Boisleux.	Dupin.
Hébuterne.	Damiens.	Pigache.
Hénu.	Le chr de Thièvres.	Boursin.
Humbercamp.	Roussel.	Lemaire.
Orville.	Bouthors.	Lenain.
Pas.	Sebert.	Tholomé.
Pommier.	Catelain.	Cailleret.
Puisieux.	Delestré.	Coquelle.
Sailly-au-Bois.	Masclef.	Andrieux.
St.-Amand.	Lefetz.	Flechelle.
Sarton.	Coffigniez.	Gosselin.
Souastre.	Grégoire.	Noiret.
Thièvres.	Defosse.	Coffigniez.
Warlincourt-les-Pas.	Coffigniez.	Dubois.
		Canton
Ablain-St.-Nazaire.	Delpierre.	Duquesnoy.
Acheville.	Dubrulle.	Reneault.
Acq.	Dufour.	Genel-Regnault.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.		Personnelle et Mobilière.	Portes et Fenêtres.	Patentes.	
de Pas.							
Annexe d'Orville.	526	1529	59	290	189	156	12
Vasseur.	1089	4324	»	690	431	256	30
Leclercq.	330	1907	»	225	172	21	»
Annexe de Thièvres..	382	1123	»	183	113	65	67
Debuire.	920	5228	»	517	356	135	83
Vacante.	454	2067	»	295	186	87	75
Annexe de Fonquevillers.	295	1803	»	164	95	20	»
Maniez.	138	649	»	83	58	33	34
Vacante.	454	839	»	248	179	159	67
Lequette.	233	1698	»	123	92	46	06
Beaurain.	1297	6196	»	815	473	258	40
Fréville.	381	1638	»	247	184	76	33
Annexe de Pommier.	411	1377	»	237	157	42	50
Havransart.	801	2786	»	422	329	161	60
Ledru, curé.	939	3490	»	638	486	586	41
Leclercq.	492	2202	»	303	210	151	»
Goudemaud.	1337	5692	»	707	464	147	96
Duchêne.	866	6002	»	486	335	111	13
Annexe de Souastre.	384	2142	»	226	168	112	»
Royer.	548	1977	»	298	264	101	»
Dufour.	721	3899	»	389	300	169	40
Beaucamp.	346	320	»	181	132	109	»
An. de Grincourt-les-Pas.	276	1294	»	145	110	84	33
TOTAUX..	13620	60182	59	7912	5483	3092	80
de Vimy.							
Tamboise.	937	5592		546	420	158	80
Annexe de Bois-Bernard.	244	1528		148	100	114	»
Delemotte.	380	1897		220	167	51	20

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES	
	Maires.	Adjoints.
Arleux-en-Gohelle.	Rohart.	Legentil.
Avion.	le mquis D'Armolis.	Lejosne.
Bailleul-sir-Berthoult.	Laurent.	Ringo.
Beaumont.	Mouilloir.	Pillions.
Bois-Bernard.	Carré.	Coillot.
Carency.	Despretz.	Dumont.
Drocourt.	Mullet.	Debeaumont.
Eleu *dit* Lauwette.	Grard-Fauqueur.	Debourrez.
Farbus.	De Boiry.	Levicz.
Fresnoy.	Goudemetz, fils.	Dehay.
Gavrelle.	Grard.	Lequette.
Givenchy-en-Gohelle.	Duriez.	Detournay.
Izel-lez-Equerchin.	Savreux.	Lefebvre.
Méricourt.	Macquart.	De Bailliencourt.
Mont-St.-Eloy.	De Cardevacque.	Lequeste.
Neuville-St.-Vaast.	Hay.	Legentil.
Neuviroeuil.	Flament.	Sanche.
Oppy.	Duchâteau.	Tourtois.
Quiéry-la-motte.	Bruneau.	»
Rouvroy.	De Bailliencourt.	Leclercq.
Souchez.	Lesergent d'Hendecourt.	Delabre.
Thélus.	Tourbet.	Gaillard.
Villers-au-bois.	Galand.	Guilbert.
Vimy.	Tamboise, fils.	Demazure.
Willerval.	Dalahay.	Steune.

Canton de

Bellonne.	Saudemont.	Hego.
Biache-St.-Vaast.	Leroy.	Wiart.
Boiry-Notre-Dame.	Lefebvre.	Savary.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.			
		FONCIÈRE.	Personnelle et Mobilière.	PORTES et FENÊTRES.	PATENTES.
Dransart.	809	2916	363	297	198 40
Caron.	1077	6251	564	439	168 80
Petit.	680	4314	422	306	229 »
Tourtois.	676	3[illegible]04	359	286	220 30
Bridoux.	224	1538	93	71	11 »
Coquel.	458	4539	280	182	94 60
Annexe de Rouvroy.	219	1528	93	75	25 »
Idem d'Avion.	69	285	34	37	21 60
Idem de Willerval.	312	1618	178	141	49 20
Id. d'Arleux-en-Gohelle.	183	1238	113	86	16 80
Bonvarlet.	688	4808	391	293	309 30
Capron.	1471	2327	806	384	423 40
Ledru.	725	4684	335	306	155 40
Delouvain.	670	3870	362	277	211 60
Delepouve.	999	5943	637	500	201 30
Risbourg.	1338	5313	862	606	527 10
Annexe d'Oppy.	390	2407	206	189	159 »
Vacante.	410	2267	251	185	81 60
Diévart.	503	3930	256	194	45 60
Coulmont.	587	2981	329	257	143 20
Pomart.	796	2217	440	298	431 »
Grandmaison.	774	3510	374	265	236 40
Théry.	281	2072	190	109	35 »
Degrave, curé.	1098	5198	667	429	315 »
Waterlot.	293	2217	174	139	36 »
TOTAUX...	17291	90892	9693	7038	4669 60

Vitry.

Vacante.	218	1019	104	77	71 80
Pombourg.	1025	6995	539	340	230 60
Vacante.	620	2871	333	219	123 30

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES	
	Maires.	Adjoints.
Brebières.	Prevost.	Leger.
Cagnicourt.	Tailliandier.	Cligniez.
Corbehem.	Dumoulin.	Larsille.
Dury.	Bernard.	Honoré.
Etaing.	Honoré.	Legentil.
Eterpigny.	Villart.	Williot.
Frênes-les-Montauban.	Demory, fils.	Legay.
Gouy-sous-Bellonne.	Matton.	Hermant.
Hamblain-les-prés.	Courmont.	Grosdecœur.
Haucourt.	Deron.	Lourdel.
Hendecourt-les-Cagnic.	Scribe.	Soualle.
Monchy-le-preux.	Véret.	Fiévet.
Noyelle-sous-Bellonne.	Chopin.	Dhayer.
Pelves.	Dufour.	Hurtaux.
Plouvain.	Leroi.	Deret.
Récourt.	Lecomte de la Vieffville.	Bachelet.
Rémy.	Santerne.	Lemoine.
Riencourt-les-Cagnicourt.	Derecourt.	Dhorms.
Rœux.	Leroux Duchatelet.	Cathelain.
Sailly-en-Ostrevent.	Lefebvre.	Mazingne.
Saudemont.	Boucher.	Droupzy.
Tortequesne.	Dubois.	Richard.
Villers-les-Cagnicourt.	Patou.	Sibilles.
Vis-en-Artois.	Caron.	Deron.
Vitry.	Delbecques.	Tuboise.

NOMS DE MM. LES CURÉS OU DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.		Personnelle et Mobilière.	Portes et Fenêtres.	Patentes.	
Bracquart.	1368	7883	»	900	540	1324	90
Chivoré.	1146	5627	»	567	400	243	30
Meurice.	350	1530	20	198	162	360	40
Caron.	582	3360	»	327	207	128	80
Martheloy.	733	1992	»	355	248	197	»
Stienne.	373	1643	»	201	150	64	»
Mouflin.	374	2232	»	190	141	137	»
Vacante.	569	3061	»	295	200	103	30
Dupire.	550	2871	»	248	158	34	»
Alavoine.	326	3435	»	188	156	54	60
Lemoine.	837	5977	»	479	346	311	50
Carbonnier.	848	4264	»	454	292	142	10
Pruvost,	502	2636	»	267	161	88	90
Annexe de Rœux.	600	2382	»	282	222	98	»
Desjardin.	480	1019	»	272	167	77	80
Annexe de Saudemont.	272	1992	»	119	93	25	»
Idem d'Eterpigny.	418	1987	»	239	150	84	»
Vacante.	579	4009	»	319	284	172	60
Pecqueur.	559	2556	»	305	271	187	80
Duvauchelle.	936	3685	»	423	276	140	80
Desailly.	779	3086	»	386	273	107	80
Annexe de Bellonne.	558	1498	»	298	160	93	40
Idem de Cagnicourt.	357	2631	»	203	141	84	20
Vacante.	540	2641	»	316	248	237	60
Deusy, curé.	2231	10243	»	1241	788	880	50
TOTAUX..	18730	95125	20	10048	6870	5805	»

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
	ARRONDISSEMENT	
	Canton	
Allouagne.	Delorne d'Alincourt.	Rouzé.
Annezin.	Salomé.	Léturgie.
Béthune.	Le m^{quis} de Baynast de Sept Fontaines.	Dufresne. Delautel.
Choques.	D'Aiguirande.	Obry.
Essart.	Wibaux.	Berche.
Fouquereuil.	Sénéchal.	Blanquart.
Fouquières-les-Béthune.	Delelis.	Bonet.
Hinges.	Lebailly d'Inghem.	Deloux.
Labeuvrière.	Gailliard de Blairville.	Botin.
Lacouture.	Delehelle.	Devaux.
Lapugnoy.	Viez.	Toursel.
Locon.	Desprey.	Lecouffe.
Oblinghem.	Pottiez.	Delemaire.
Vendin-les-Béthune.	Delalleau.	Mordacque.
Verquigneul.	Hurtrel.	Gourdin.
Verquin.	GrenetdeFlorimond.	Honoré.
Vieille-Chapelle.	Devaux.	Blanchart.
	Canton	
Annequin.	Colombier-Batteux.	Roussel.
Auchy-les-Labassée.	Bavière.	Bruneau.
Beuvry.	Dusautoir.	Duriez.
Billy-Berclau.	Caulet.	Desreux.
Cambrin.	Daussy.	Boullengé.
Cuinchy-les-Labassée.	Bruneau.	Dérucl.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.			
		Foncière.	Personnelle et Mobilière.	Portes et Fenêtres.	Patentes.
DE BÉTHUNE.					
de Béthune.					
Mathon.	1055	4794 »	509 33	397 80	188 »
Prou.	554	5107 »	280 22	216 17	204 »
Delétoille, curé.	6830	21021 10	7872 09	5916 85	12216 »
Bailly.	1240	6526 »	655 58	513 68	4[illegible]4 50
Vicart.	637	3468 »	286 37	285 26	87 »
A. de Fouqu.-les-B.	360	1548 »	154 43	102 52	39 »
Villy.	352	1956 »	154 43	119 23	53 »
Chipart.	1106	6298 »	512 40	390 »	136 »
An. de Lapugnoy.	794	3643 »	368 19	271 89	180 »
Flament.	2350	11568 »	1185 37	581 65	155 50
Obin.	461	3672 »	249 55	236 23	484 50
Flajollet.	1597	7705 »	792 63	479 14	324 50
A. de Vendin-les-B.	149	823 »	73 64	26 75	7 »
Vacante.	400	3267 »	231 14	108 09	72 »
Vacante.	610	2960 »	172 84	176 05	31 »
Thoumin.	600	3437 »	304 78	225 09	83 »
Darlez.	891	3204 »	453 65	181 63	76 »
TOTAUX...	19986	90937 10	14236 64	10228 05	14771 »
de Cambrin.					
Lagniez.	535	2266 »	94 09	119 23	25 »
Dumont.	1017	3832 »	520 58	368 83	146 50
Louis, curé.	2782	11479 »	1364 35	988 38	616 »
Robin.	1318	5142 »	769 11	490 28	218 50
Delambre.	490	1222 »	280 23	162 69	75 »
Vacante.	572	3043 »	327 26	212 83	52 »

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES	
	Maires.	Adjoints.
Drouvin.	De Bailleul.	Brunel.
Festubert.	Lecocq.	Dubrulle.
Givenchy-les-Labassée.	Delemarre.	Brunel.
Haisnes.	Lorthios.	Demailly.
Labourse.	Flahaut.	Duquesnoy.
Noyelle-les-Vermelles.	Obry.	Bacquart.
Richebourg-l'Avoué.	Herreng.	Courtois.
Richebourg-St.-Vaast.	Machue.	Martin.
Sailly-Labourse.	Dollet.	Delbecq.
Vermelles.	Pronier.	Duwez.
Violaines.	Delebarre.	Delebarre.
		Canton
Carvin-Epinoy.	Létienne.	Baggio.
		Obled.
Courcelles-les-Lens.	Dupretz.	Vilain
Courrières.	Pollet.	Bouchez.
		Cordier.
Dourges.	Olivier.	Lorrain.
Evin-Malmaison.	Beghin.	Pollart.
Hénin-Liétard.	Sénéchal.	Wiart.
		Dutricourt.
Leforêt.	Villette.	Doignies.
Montigny-en-Gohelle.	Gourlez.	Tondelier.
Noyelle-Godault.	Defrance.	Legroux.
Oignies.	Parmentier.	Carbonnel.
		Canton
Barlin.	Parent.	Boyaval.

NOMS DE MM. LES CURÉS OU DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.			
		FONCIÈRE.	Personnelle et Mobilière.	PORTES et FENÊTRES.	PATENTES.
Louis.	1154	8450 »	597 28	452 39	348 »
Vilain.	1524	4953 »	636 14	509 22	101 83
Dellerue.	560	3012 »	259 78	209 48	104 »
Jacquemont.	599	3245 »	325 23	235 12	269 »
A. de Sailly Labourse.	313	2708 »	123 75	90 26	6 »
A. d'Annequin.	197	1411 »	92 05	84 69	112 »
A. de Richeb. St.-V.	1945	8052 24	939 91	712 57	106 67
Hannedouche.	1228	5243 »	623 88	324 26	101 »
Despretz.	704	3546 »	411 14	339 86	69 »
Pronnier.	800	4858 »	478 65	362 14	84 »
Defusse.	1070	8651 »	573 76	402 25	129 »
TOTAUX...	16808	81113 24	8417 21	5864 48	2563 50
de Carvin.					
Joncqué, curé.	4932	27395 72	3643 03	2006 82	2817 »
Vacante.	750	3048 »	442 85	245 15	78 90
Ricq.	2766	5001 »	1300 94	787 80	540 »
Crépin.	954	6800 »	579 90	414 52	219 »
Lavallé.	791	2620 »	490 92	304 20	279 »
La Chapelle.	2971	8321 »	1508 55	1214 57	1392 67
Heroguez.	1122	3736 »	578 88	283 03	333 »
Blondel.	586	2124 »	247 51	177 17	169 »
Heroguez.	675	3177 »	444 90	305 32	175 »
Delacauchy.	1342	5412 89	757 86	567 17	236 »
TOTAUX...	16889	67635 61	9995 34	6305 75	6239 57
d'Houdain.					
Choisy.	546	3242 58	288 41	222 86	54 »

DESIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	NOMS DE MM. LES Adjoints.
Beugin.	Crametz.	Lericque.
Bouvigny-Boyeffles.	Carré.	Candelier.
Brouay.	Viez.	Verbecq.
Calonne-Ricouart.	Bailly, fils.	Delemotte.
Camblain-Chatelain.	Occre.	Bourable.
Cauċourt.	Carré.	Burbure.
Divion.	Le Chev[er] de Genevières.	Brongniart.
Drouvin.	Depret.	Martel.
Etrée-Cauchy.	Lefebvre.	Noé.
Fresnicourt.	Lallart.	Beauvoir.
Gauchin-Légal.	Willemetz.	Mouflin.
Gosnay.	Taffin.	Labitte.
Gouy-Servin.	Salmon.	Ducarin.
Haillicourt.	Marche.	Friquet.
Hermin.	Bavière.	Autricque.
Hersin.	Taverne de Mont d'Hiver.	Faucquette.
Hesdigneul.	Delory.	Labitte.
Houchain.	Laderrière.	Thorel.
Houdain.	Fromont.	Durand.
Labuissière.	Hennebel.	Mullet.
Maisnil-les-Ruit.	Cottran.	Beharelle.
Marles.	Hautefeuille.	Lemaire.
Nœux.	Lesert.	Warrembourg.
Ourton.	Delassus.	Florent.
Ranchicourt.	Salmon.	Guilbert.
Rebreuve.	Wicart.	Carré.
Ruit.	De Briois.	Lantoine.
Sains-en-Gohelle.	Bacon.	Lucas.
Servin.	Lenfant.	Fouquelle.
Vaudricourt.	Le comte de Beaulaincourt.	Lombart.

NOMS DE MM. LES CURÉS OU DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.	Personnelle et Mobilière.	Portes et Fenêtres.	Patentes.
A. d'Houdain.	193	1404 51	125 80	59 05	25 »
Morel.	622	3916 40	409 10	337 63	142 »
Thibault.	650	3807 58	389 67	198 34	255 »
Bigan.	264	1486 17	181 03	111 43	56 »
Serniclay.	626	3303 14	369 21	184 97	265 »
Hochedez.	404	1841 73	253 64	212 82	85 »
Delepierre.	522	3810 65	297 62	270 76	78 »
A. d'Houchain.	181	1588 03	88 98	60 17	10 »
Gallet.	380	1701 »	231 14	170 49	98 50
Marlier.	427	2545 98	212 73	151 54	85 »
Vacante.	303	2261 42	193 30	171 60	54 »
A. d'Hesdigneul.	182	1515 60	92 05	109 20	47 »
A. de Servin.	451	1799 71	263 87	49 91	73 »
A. de Ruit.	405	2487 20	206 60	195 »	38 »
Vacante.	242	1424 83	150 34	127 03	29 »
Nocz.	1165	6285 57	664 79	592 81	200 »
Capy.	303	1720 94	151 37	130 37	34 »
Ruet.	379	2973 48	151 37	115 89	52 »
Potel, curé.	951	3113 70	693 42	531 51	376 50
Leclercq.	768	4108 30	493 99	422 33	338 »
A. de Rebreuves.	297	2088 81	139 09	90 25	32 »
A. de Calonne-Ric.	454	2051 34	240 34	121 46	123 »
Fouquenelle.	979	4665 45	489 90	453 51	310 »
Petit.	346	1620 80	180 »	85 80	125 »
A. de Rebreuves.	114	1126 43	80 80	103 63	108 »
Leger.	506	2192 99	317 05	216 18	177 »
Garnier.	404	2970 04	239 32	252 94	119 »
Lefebvre.	341	2489 81	139 09	143 75	70 50
Dautricourt.	446	3187 40	231 14	188 32	54 50
A. d'Houchain.	290	2023 31	126 82	140 40	33 »
TOTAUX...	14141	80754 90	8091 98	6219 95	3567 »

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
		Canton
Fleurbaix.	Béghin.	Boidin.
		Peucelle.
Laventie.	Béghin.	Wallon.
		Grard.
Lestrem.	Macquart.	Delebarre.
		Daquin.
Lorgies.	Ghesquière.	Frémeaux.
Neuve-Chapelle.	Leriche.	Deruelle.
Sailly-sur-la-Lys.	Meurin.	Lebleu.
		Canton
Aix Noulette.	Le Vte de Beaulaincourt.	Collet.
Angres-Liévin.	De Longueval.	Fournier.
Annay.	Goubez.	Garez.
Bénifontaine.	Chivoré.	Lefebvre.
Billy-Montigny.	Tourtois.	Mullet.
Bully.	Guibert.	Beaucamp.
Estevelle.	Courtecuisse.	Sion.
Fouquières-les-Lens.	Carpentier.	Dubron.
Grenay.	Brasme.	Carin.
Harnes.	Hélin.	Bauduin.
Hulluch.	Le bon de Bertoult.	Wacquiez.
Lens.	Lebrun.	Belval.
Liévin.	Deligne.	Delaby.
Loison.	Delattre.	Baccuez.
Loos.	Lefebvre.	Guillemant.
Mazingarbe.	Belrarelle.	Hennegnez.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.							
		Foncière.		Personnelle et Mobilière.		Portes et Fenêtres.		Patentes.	
de Laventie.									
Charlet.	3004	14778	»	1721	29	738	77	453	75
Delebecque, curé.	4320	21496	»	2837	10	1410	71	860	»
Louis.	3395	17972	»	1775	49	808	97	423	»
Deleforge.	1213	5385	»	617	74	332	06	86	»
Béghin.	525	1824	»	274	10	125	91	69	»
Vanhove.	2390	11625	»	1408	32	657	43	788	»
TOTAUX...	14847	73080	»	8634	04	4073	85	2679	75
de Lens.									
Lefebvre.	850	4605	»	545	12	439	03	175	17
Cailleret.	503	1792	»	325	23	211	72	220	83
Ternau.	1066	2934	»	616	72	446	82	205	»
A. d'Hulluch.	137	1697	»	83	87	67	97	10	»
Lorain.	320	1618	»	228	07	158	23	127	»
Letombe.	473	2868	»	214	78	247	37	86	33
A. de Pont-à-Vendin.	122	2105	»	56	25	72	43	58	»
Cousin.	775	2353	»	486	83	220	63	250	»
A. de Bully.	192	590	»	97	16	63	51	35	»
Dubreucq.	2007	6547	»	1442	07	722	05	1056	»
Picard.	540	2874	»	332	39	270	77	125	»
Leviez, curé.	2580	7619	»	1679	55	1272	50	1847	35
Capon.	1311	5210	»	680	13	412	29	351	50
Leprêtre.	395	1019	»	286	37	230	66	63	»
Roussel.	775	2770	»	283	30	306	45	159	35
Vacante.	560	2895	»	228	07	203	91	49	»

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	NOMS DE MM. LES Adjoints.
Meurchin.	Delorraine.	Trédez.
Noyelles-sous-Lens.	Legay.	Declermortié.
Pont-à-Vendin.	Barrez.	Ducroquet.
Sallau.	Wacheux.	Pruvost.
Vendin-le-Vieil.	Dubois.	Bigotte.
Wingles.	Trachez.	Gaillard.

Canton

Busnes.	Cochet de Corbeaumont.	Devassine.
Calonne-sur-la-Lys.	Guisse.	Cassez.
Gonnehem.	Martin.	Caille.
Guarbecques.	Deliers.	Conseil.
Lillers.	Delaleau.	Bérode. Pigouche.
Mont-Bernenchon.	Delobel.	Duriez.
Robecq.	Wicart.	Mullet.
St.-Floris.	Taffin.	Denœud.
St.-Venant.	Denissel.	Denissel.

Canton

Ames.	Decroix.	Dufou.
Amettes.	Dumetz.	Crépin.
Auchel.	Delobel.	Caron.
Auchy-au-Bois.	Lomel.	Milon.
Berguette.	Villax.	Boulanger.
Blessy.	Le Vasseur de Bambecques.	Denis.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.		Personnelle et Mobilière.		Portes et Fenêtres.		Patentes.	
Tilman.	700	3626	»	479	67	215	05	178	»
Hache.	633	2287	»	439	78	305	32	82	»
Deramaux.	803	1272	»	485	81	297	52	354	5[illegible]
A. de Noyelle-sous-L.	182	2487	»	105	34	85	80	196	»
Détève.	1010	7162	»	549	22	454	62	193	33
Lorrains.	930	3901	»	428	53	384	45	192	»
TOTAUX...	16864	70231	»	10074	06	7086	08	6014	32

de Lillers.

Cramez.	1508	8029	90	811	04	247	38	272	»
Bocquillion.	1508	8178	62	796	27	267	43	242	»
Bonvarlet.	1856	11882	56	1019	68	634	03	165	»
Rolin.	771	4226	56	399	89	164	91	89	»
Guille, curé.	4826	26239	97	3240	07	2323	28	3740	»
Fumery.	1139	6878	10	585	»	268	54	118	»
Regniez.	1467	8329	40	769	11	646	28	183	»
Waringhem.	609	3015	61	277	16	205	03	49	»
Saint-Jean.	2269	12487	28	1207	87	1127	66	1125	»
TOTAUX...	15953	89268	»	9086	09	5884	54	5983	»

Norrent-Fontes.

Caron.	433	1506	»	213	75	169	36	39	»
Decroix.	414	2863	»	226	03	125	91	96	6[illegible]
Delplace.	612	2453	»	374	33	275	23	91	»
Lemaire.	243	2156	»	132	96	95	83	40	»
Poursel.	484	2873	»	217	85	196	12	58	»
Delepouve.	610	3597	»	338	53	108	09	38	»

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES	
	Maires.	Adjoints.
Bourecq.	Clerbout.	Barois.
Burhure.	Delautre.	Béharelle.
Cauchie-à-la-Tour.	D'Hanotel.	Flour.
Ecquedecques.	Broucqsault.	Canda.
Estrée-Blanche.	Vanvincq.	Becquart.
Ferfaye.	Thellier.	Delbart.
Ham.	Lomel.	Duquenne.
Isbergues.	Berdou.	Cocud.
Lambres.	Pamart.	Bassecourt.
Lespesses.	Pigouche.	Crépin.
Lières.	Crépin.	Caron.
Liettres.	Ledoux.	Davé.
Ligny-les-Rely.	Boulanger.	Decroix.
Linghem.	Saison.	Bara.
Lozinghem.	Lejay de Nelles.	Delerue.
Mazinghem.	Hermary.	Bayard.
Molinghem.	Milon.	Foulon.
Norrent-fontes.	Willay.	Guille.
Quernes.	Stoppe.	Penez.
Rely.	Pattiniez.	Legrain.
Rombly.	Jubert.	Rengard.
St.-Hilaire-Cotte.	Vast.	Barthomeuf.
Westrehem.	Marquant.	Boffé.
Witternesse.	Brassart.	Rollin.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. FONCIÈRE.	Personnelle et Mobilière.	PORTES et FENÊTRES.	PATENTES.
Bonnière.	565	2481 »	323 19	177 17	93 66
Vacante.	840	2580 »	364 10	113 72	104 67
Ann. d'Auchel.	335	1484 »	193 30	182 74	62 »
Ann. de Bourecq.	343	1666 »	207 62	133 71	11 »
Bultel.	389	2185 »	184 09	154 88	92 »
Delforge.	311	1911 »	185 12	66 86	25 »
Dubled.	759	2136 »	322 17	228 43	67 33
Boursin.	807	6710 »	412 17	298 63	61 »
Dannel.	539	4572 »	324 21	256 29	286 »
Ann. de Lières	275	1073 »	133 98	63 51	19 »
Rifflart.	220	1344 »	114 55	111 43	77 »
A. d'Estrée-Blanche.	355	2826 »	157 50	112 54	56 67
Dumetz.	700	4311 »	402 96	290 83	120 »
Ann. de Rely.	226	2112 »	120 68	53 48	27 »
Ringot.	328	981 »	180 »	140 40	13 50
Legrand.	294	5142 »	145 23	144 86	102 »
Caboche.	693	4473 »	342 62	234 »	82 »
Bucaille, curé.	1487	4112 »	608 54	209 48	269 17
A. de Witternesse.	290	1373 »	127 84	62 40	49 »
Quillet.	371	1549 »	181 03	117 »	16 »
A. de Rely.	84	776 »	43 98	25 62	3 »
Nicolle.	606	5034 »	337 51	109 19	123 »
A. de Ligny-les-Rel.	380	1661 »	184 09	104 72	65 »
Roussel.	633	4383 »	346 71	154 89	146 »
TOTAUX...	14566	82323 »	7446 64	4517 32	2333 67

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
		ARRONDISSEMENT
		-*Canton*
Bainothun.	Forestier-Lombardie	Marcq.
Boulogne.	Vasseur.	Dutertre.
		Lorgnier.
Conteville.	Routtier.	Brébion.
Echinghem.	Vasseur.	Maillet.
Pernes.	Fréel.	Duval.
Pittefaux.	Butel.	Mantel.
St.-Martin-Boulogne.	Latteux-Gros.	Calais.
Wimille.	Loppe.	Joan.
		Canton
Bonningues-les-Calais.	Delhaye.	Rohart.
Calais.	Bénard.	Leveux.
		Simonis de Dudezeele
Coquelles.	Dupont.	Pille.
Coulogne.	Lefebvre de la Meilleraye.	Bouclet, fils.
Escalles.	Daudruy.	Joly.
Fréthun.	Lavoye.	Dupont.
Marck.	Sergeant.	Way.
		Declémy.
Nielles-les-Calais.	Pruvost.	Baude.
Peuplingue.	Level.	Touret.
Sangatte.	Tournant.	Oyez.
St.-Pierre-les-Calais.	Grigny.	Noel Codron.
		Vasseur.
St.-Tricat.	Lemaitre.	Dessaint.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.			
		Foncière.	Personnelle et Mobilière.	Portes et Fenêtres.	Patentes.
DE BOULOGNE.					
de Boulogne.					
Martre.	1609	3216 »	781 »	465 »	391 80
Roche, curé.	19314	27565 »	27420 »	14396 »	45964 10
Mathon, curé.					
Annexe de Pernes.	313	740 »	173 »	109 »	32 90
An. de Baincthun.	164	1101 »	82 »	104 »	33 10
Noel.	341	1854 »	193 »	157 »	135 13
A. de Maninghem-W	117	590 »	69 »	75 »	15 30
Bouly.	845	4263 »	448 »	479 »	298 »
Blin.	1740	7377 »	921 »	761 »	746 33
TOTAUX...	24443	46706 »	30087 »	16546 »	47616 57
de Calais.					
Lépine.	272	1995 »	127 »	82 »	62 16
Huguet, curé.	9459	11939 »	13071 »	5870 »	34524 »
Vacante.	438	2641 »	215 »	128 »	121 »
Devin.	455	3201 »	337 »	215 »	78 50
A. de Peuplingue.	325	1117 »	139 »	83 »	62 »
Routtier.	495	2141 »	187 »	95 »	15 »
Mahieux.	2970	13242 »	1364 »	858 »	571 »
Declémy.					
A. de St.-Tricat.	232	818 »	95 »	24 »	10 »
Souquet.	381	2434 »	206 »	128 »	62 »
Dausque.	900	2170 »	389 »	186 »	62 33
Charles.	4957	8183 »	2335 »	1393 »	4843 50
Cazin.	369	2297 »	151 »	70 »	57 67
TOTAUX...	21253	52178 »	18816 »	9132 »	40469 16

DESIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
		Canton
Alincthun.	Lebaron de Fresnoy.	Boningue.
Bainghem.	Callart.	Coquerel.
Bellebrune.	Lélièvre-Dubreuil.	Noël Decombois.
Belle et Houllefort.	Leleu.	Delpierre.
Bournonville.	Hache.	Briche.
Brunembert.	Lefebvre.	Carbonnier.
Colembert.	Savary.	Lefebvre.
Courset.	Mallet de Coupigny.	Dessaux.
Crémarest.	Cousin.	Delozière.
Desvres.	Pillain.	Jousse.
Henneveux.	De Cormette.	Caron.
Le Wast.	Merlier.	Noulart.
Long-fossé.	Holuigue.	Dufrenne.
Longueville.	Lorgnier.	Guilbert.
Lottinghem.	Quiertant.	Piedbois.
Menneville.	Mercier.	Specq.
Nabringhem.	Caron.	Cazin.
Quesques.	Retaux.	Lepreux.
St.-Martin-Choquel.	Hache.	Merlin.
Selles.	Boidart.	Lefebvre.
Senlecques.	Boutoy.	Leleu.
Vieil-moutier.	Pruvost.	Senlecques.
Wirvigues.	Feutry.	Fisset de la Vertevoie.
		Canton
Alembon.	Butor.	Banquart.
Andres.	Delattre.	Daguebert.
Bouquehault.	Bouclet.	Alexandre.
Boursin.	Deldrève.	Dupont.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.		Personnelle et Mobilière.		Portes et Fenêtres.		Patentes.	
de Desvres.									
Latteignant.	367	2409	»	185	»	145	»	56	»
Occis.	209	969	»	131	»	77	»	32	»
A. d'Alincthun.	211	1264	»	99	»	80	»	35	»
Poupart.	406	3271	»	225	»	149	»	139	»
A. d'Henneveux.	215	1580	»	113	»	72	»	18	»
A. de Selles.	343	1336	»	200	»	121	»	57	»
Pichon.	507	1983	»	263	»	202	»	82	»
A. de Long-fossé.	494	2879	»	237	»	131	»	37	»
Vacante.	691	3136	»	338	»	178	»	65	»
Dutertre, curé.	2638	3538	»	1881	»	831	»	1675	50
Mahieux.	272	1445	»	155	»	95	»	18	»
A. de Belle et Houll.	203	395	»	114	»	80	»	127	»
Bardé.	362	2692	»	201	»	111	»	33	33
A. d'Henneveux.	150	825	»	83	»	44	»	9	»
Vacante.	487	3122	»	262	»	130	»	31	»
Courteville.	467	1658	»	250	»	105	»	39	83
A. de Colembert.	228	918	»	123	»	56	»	17	»
Mancion.	652	3848	»	395	»	243	»	85	33
A. de Menneville.	260	1816	»	172	»	96	»	15	»
Delattre.	323	1944	»	196	»	124	»	48	67
Vassal.	255	545	»	141	»	94	»	28	»
A. de Senlecques.	318	1733	»	172	»	104	»	19	»
Lonquety.	676	3215	»	323	»	134	»	95	»
TOTAUX...	10734	46521	»	6259	»	3402	»	2762	66
de Guines.									
Govart.	584	2689	49	304	»	135	»	43	67
Hamy.	810	2452	»	393	»	231	»	73	67
Tellier.	661	1453	»	336	»	195	»	85	»
A. d'Hermelinghem.	271	2171	»	127	»	104	»	37	33

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Caffiers.	Lorgnier.	Levisse.
Campagne.	Bouclet.	Bonvoisin.
Fiennes.	Feramus.	Lemaitre.
Guines.	Le v^{te} de Guizelin.	De Guillebon. De Bournonville.
Hames.	De Foucault.	Duchateau.
Hardinghem.	Gillet.	Wattel.
Herbinghem.	Choquel.	Bequelin.
Hermelinghem.	Butor.	Jossette.
Hocquinghem.	Delafollye.	Braure.
Licques.	Delmotte.	Blet-Baude.
Pihem.	Verlingue.	Toulotte.
Sanghem.	Duhautoy.	Thorel.

Canton

Ambleteuse.	Latteignant.	Sellier.
Audembert.	Delastre du Val du Fresne.	Bourgeois.
Audinghem.	Hamain, fils.	Haffreingue.
Audresselles.	Delattre.	Guilbert.
Bazinghem.	Delattre.	Verlingue.
Beuvrequen.	Marcq.	Carré.
Ferques.	Battel.	Dandre.
Hervelinghem.	Quéva.	Poivre.
Landrethun.	Lonquéty de la Routière.	Leclercq.
Leubringhem.	Lachéré.	Lannoy.
Leulinghem.	Bonvoisin.	Delsaux.
Maninghem-Wimille.	Fayeulle.	Lemattre.
Marquise.	Le Ducq.	Dubos.
Offrethun.	Verlingue.	Lelièvre-Dubreuil.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.		Personnelle et Mobilière.		Portes et Fenêtres.		Patentes.	
A. de Fiennes.	282	1496	»	175	»	84	»	10	»
A. de Bouquehault.	408	1992	»	212	»	138	»	37	67
Coze.	825	4830	»	464	»	228	»	170	33
Tourtois, curé.	3700	8085	»	2421	»	1332	»	2340	01
Dupont.	856	4449	»	381	»	179	»	71	33
Delcroix.	1345	3589	»	751	»	490	»	551	50
Dautriau.	398	1009	»	217	»	105	»	52	»
Crendal.	264	1781	»	134	»	88	»	43	50
A. d'Herbinghem.	126	565	»	59	»	47	»	7	»
Ballin.	1584	4791	78	958	»	540	»	628	84
A. de Bonning. les C.	493	2767	»	242	»	145	»	107	»
Ann. d'Alembon.	357	1466	»	178	»	93	»	36	67
TOTAUX...	12964	45586	27	7352	»	4134	»	4300	52

de Marquise.

Pérard.	631	680	»	334	»	203	»	105	»
Magnier.	341	2321	»	156	»	83	»	36	»
Haffreingue.	790	4250	»	394	»	201	»	150	67
Remy.	709	1629	»	386	»	191	»	110	»
Delattre.	382	2618	»	142	»	66	»	58	»
Carré.	278	1576	»	146	»	79	»	34	»
Vacante.	707	2275	»	327	»	173	»	157	»
Leblond.	222	950	»	104	»	45	»	23	»
De Musnier.	507	2119	»	235	»	118	»	75	»
A. d'Audembert.	287	1812	»	133	»	76	»	79	»
A. de Marquise.	275	1721	»	130	»	84	»	137	33
Crésonnier.	140	1176	»	89	»	62	»	10	»
Bouverne, curé.	2008	5166	»	1287	»	792	»	1957	67
A. de Beuvrequen.	104	717	»	69	»	61	»	4	»

DESIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Rety.	Lorgnier.	Fontaine.
Rinxent.	Battel.	Marmin.
St.-Inglevert.	Breton.	Fournier.
Tardinghem.	Routtier.	Delattre.
Wacquinghem.	Willecot de Rinque-sen.	Ousselin.
Wierre-Effroy.	Duflos.	Malahieude.
Wissant.	Lorguier.	Dupont.

Canton

Carly.	Martin.	Lefebvre.
Condette.	Adam.	Lecointe.
Dannes.	Lemattre.	Fourmanoir.
Doudeauville.	Dufour.	Dumoulin.
Halinghem.	Robert.	Anquez.
Hesdigneul.	Paque.	Renaut.
Hesdin-l'Abbé.	Molin.	Chauchoy.
Isques.	Magnier.	Quehem.
Lacres.	Morvillers.	Dacquin.
Nesles.	Froment.	Carbonnier.
Neufchâtel.	Vasseur.	Herbez.
Outreau.	Moreau de Verni-court.	Dupont. De Latteignant.
Questrécques.	Allan.	Tetart.
St.-Etienne	Grandsire-Belvalle.	Destrée
St.-Léonard.	De Clocheville.	Damboise.
Samer.	Lothe.	Darsy.
Tingry	Devin.	Leroy.
Verlincthun.	Maillard.	Dumont.
Wierre-au-Bois.	Bonvoisin.	Delhaye.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.	Personnelle et Mobilière.	Portes et Fenêtres.	Patentes.
Decaumont.	1301	4869 »	609 »	287 »	639 »
Lavoisier.	434	1997 »	251 »	143 »	162 67
A. d'Hervelinghem.	494	2262 »	224 »	134 »	103 »
A. d'Audinghem.	235	1786 »	101 »	60 »	26 »
Ann de Maninghem-Wimille.	135	639 »	68 »	59 »	37 »
Blaquart.	651	4844 »	302 »	136 »	130 66
Clément.	790	2131 »	397 »	171 »	104 »
TOTAUX...	11421	47538 »	5884 »	3224 »	4139 »

de Samer.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	Foncière.	Personnelle et Mobilière.	Portes et Fenêtres.	Patentes.
Crendal.	243	1530 »	176 »	94 »	43 »
Bedlé.	592	2200 »	304 »	190 »	33 23
»	307	557 »	137 »	75 »	21 33
Ellart.	643	3704 »	378 »	224 »	132 »
Leducq.	418	1666 »	222 »	97 »	30 »
A. de Condette.	235	1242 »	111 »	46 »	15 40
Duhautoy.	553	1921 »	250 »	160 »	93 »
A. d'Hesdin-l'Abbé.	253	2408 »	132 »	153 »	170 50
A. de Tingry.	313	2293 »	146 »	84 »	14 »
A. de Neuchâtel	256	1418 »	123 »	60 »	28 »
Muret.	671	2876 »	355 »	183 »	73 »
Lepine.	3186	6071 »	2061 »	1021 »	1433 »
		»	»		
A. de Wierre-au-B.	312	1744 »	170 »	112 »	32 33
Boutillier.	425	2836 »	248 »	155 »	22 »
A. de St.-Etienne.	269	1477 »	141 »	127 »	134 »
Ivain, curé.	1988	7883 »	1607 »	840 »	1639 »
Lemaire.	305	3142 »	159 »	104 »	80 »
A. de Carly.	355	1653 »	213 »	117 »	22 »
Guche.	178	1241 »	114 »	91 »	24 43
TOTAUX...	11502	47862 »	7047 »	3933 »	4040 22

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
ARRONDISSEMENT		
Canton		
Aix-en-Issart.	Compiègne.	Lecomte.
Beaurainvillle.	Brasseur.	Milon.
Bois-Jean.	De Cossette.	Gatoux.
Boubers-les-Hesmond.	Tetu.	Treunet.
Brimeux.	Triplet.	Sailly.
Buire-le-Sec.	Raoult de Maintenay.	Varlet.
Campagne-les-Hesdin.	Testar de la Neuville.	Rogeré.
Douriez.	Dacheux.	Lœuillet.
Ecquemicourt.	Attagnant.	Rogez.
Gouy.	Danvin.	Descelers.
Hesmond.	Hermand.	Demont.
Lépinoy.	Brasseur.	Danel.
Loison.	Mesnard.	Sueur.
Maintenay-Roussent.	Le baron de France.	Masson.
Marenla.	Delattre.	Leroux.
Marant.	Compiègne.	Quiénot.
Maresquel.	Corne.	Martin.
Marles.	Colpart.	Bellegueule.
Offin.	Denoyelles.	Godin.
St.-André-au-Bois.	Beauvois.	Testart.
St.-Denœux.	Mailly.	Desobry.
St.-Remy-au-Bois.	Delalin.	Carpentier.
Saulchoy.	Sueur.	Gourlain.
Sempy.	Defourny.	Leroy.

NOMS DE MM. LES CURÉS OU DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.							
		FONCIÈRE.		Personnelle et Mobilière.		PORTES et FENÊTRES.		PATENTES.	
DE MONTREUIL.									
de Campagne.									
Monborgne.	636	3255	07	327	»	313	»	129	17
Baude	1143	4588	08	539	»	449	»	303	77
Durlin.	700	3477	40	371	»	298	»	94	20
Annexe d'Hesmond.	95	633	01	51	»	47	»	17	»
Riquier.	692	4539	08	432	»	323	»	296	32
Fournier.	1118	5661	11	596	»	570	»	231	33
Duflos, curé.	1369	6165	12	685	»	679	»	326	84
Hatté.	601	3042	06	399	»	361	»	93	50
A. de Maresquel.	151	921	02	82	»	77	»	9	»
Vacante.	1042	4316	08	451	»	488	»	158	»
Demonbert.	356	3300	07	248	»	226	»	104	33
A. de Brimeux.	325	1174	02	197	»	183	»	107	17
Lemaire.	508	3702	07	283	»	246	»	87	83
Ducrocq.	789	5047	11	448	»	332	»	152	50
Toulouse.	363	3795	69	79	»	221	»	113	17
A. d'Aix-en-Issart.	168	1155	02	232	»	65	»	7	»
Hanocq.	473	1993	04	251	»	233	»	129	50
A. de Marenla.	459	967	02	273	»	195	»	48	17
A. de Loison.	338	1864	04	217	»	187	»	55	»
A. de Bois-Jean.	95	5426	11	70	»	88	»	35	33
A. de Sempy.	465	1484	03	242	»	220	»	31	»
A. de Gouy.	281	1356	03	160	»	150	»	25	»
A. de Douriez.	388	1916	04	242	»	191	»	56	17
Hennequin.	536	1951	04	260	»	219	»	47	33
TOTAUX...	13091	71729	36	7135	»	6361	»	2658	63

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
		Canton
Attin.	Flahaut.	Hautecœur.
Bernieulles.	Crendalle de Chambreuille.	Devaux.
Beutin.	Lebrun.	Poret.
Bréxent-Enocq.	Rose.	Triplet.
Camiers.	Wacogne.	Caffier.
Cormont.	Lemaire.	Fourcroy.
Estrée.	Masson.	Justin.
Estréelles.	Piquet.	Piquet.
Etaples.	Bossus	Gosselin.
Frencq.	Ducampe de Rosamel.	Blin.
Hubersent.	Fourdinier.	Caudevelle.
Inxent.	Forestier.	Richard.
Lefaux.	Le comte de Rocquigny du Fayel.	Dacquin.
Longvillers.	Bataille.	Demerval.
Maresville.	De Bove.	Roussel.
Mont-Cavrel.	Lemaire.	Triplet.
Recques.	Hochédé.	Lécrit.
Tubersent.	Lecomte.	Anglez.
Widehem.	Descarrière.	Trollé.
		Canton
Ambricourt.	Prin.	Leroy.
Avondances.	Hibon.	Hibon.
Canlers.	Sénéchal.	Garbe.
Coupelle-Neuve.	Desmons.	Wallart.
Coupelle-Vieille.	Leborgne.	Gressier.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.		Personnelle et Mobilière.		Portes et Fenêtres.		Patentes.	
d'Étaples.									
Malbranque.	398	2207	27	233	»	150	»	63	60
Houzet.	413	1360	32	189	»	141	»	57	»
A. d'Attin.	151	906	46	96	»	61	«	16	40
Blondeau.	413	2004	94	231	»	128	»	44	20
Codron.	494	1060	41	237	»	93	»	37	»
Dourdron.	410	2816	17	206	»	123	»	95	50
A. d'Estréelles.	159	1402	74	79	»	46	»	49	30
Gomez.	182	1041	17	89	»	66	»	57	60
Ledieu, curé.	1675	1925	49	1118	»	666	»	807	83
Rault.	995	4898	17	479	»	280	»	203	80
Hache.	405	2179	73	191	»	113	»	81	33
A. de Bernieulles.	343	1022	81	166	»	86	»	79	10
A. d'Etaples.	289	1616	88	111	»	81	»	21	»
Merlin.	562	2909	18	303	»	213	»	123	20
A. de Longvillers.	120	711	63	65	»	45	»	3	»
Boulant.	607	2652	92	360	»	215	»	148	10
A. de Mont-Cavrel.	235	1597	46	138	»	67	»	62	90
Delattre.	396	1792	28	211	»	164	»	34	»
«	334	1952	45	162	»	96	»	90	43
TOTAUX...	8581	36058	48	4664	»	2834	»	2075	29
de Fruges.									
Nourtier.	236	1665	03	100	»	81	»	34	33
A. de Coupelle-Neuve.	87	948	02	48	»	30	»	23	»
Lecigne.	311	1858	04	162	»	118	»	63	»
Castillon.	367	1886	04	206	»	105	»	61	50
Cousin.	950	4598	08	501	»	268	»	131	27

DESIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Crépy.	Belval, fils.	Petit.
Créquy.	Baudry.	Masse.
Embry.	Gallet.	Lafont.
Fressin.	Pruvost.	Le Tailleur.
Fruges.	Massiette.	Courtois.
		Lecucq.
Hezecques.	Robitaille.	Piedfort-Courtois.
Lebiez.	Dufour.	Flament.
Lugy.	Bodescot.	Marger.
Matringhem.	Delcroix.	Gouy.
Mencas.	Duchaussois.	Langue.
Planques.	Decontes.	Delepine.
Radinghem.	Lesergeant de Monnecove.	Martel.
Rimboval.	Panet.	Bouland.
Royon.	De Hauteclocque.	Lefebvre.
Ruisseauville.	Merlin.	Waulle.
Sains-les-Fressin.	Branquart.	Beaudraps.
Senlis.	Dautremer.	Loquin.
Torcy.	Lens.	Alisse.
Verchin.	De Wandonne de Mouthurel.	Hebert.
Vincly.	Piedfort.	Carnel.

Canton

Aubin-St.-Vaast.	Devoisin.	Lejosne.
Bouin.	Treboute.	Gommez.
Brévillers.	Hecquet.	Prévost.
Capelle.	Hecquet.	Ochin.
Caumont.	Depoix.	Beauchamp.
Cavron-St.-Martin.	Devienne.	Tellier.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.	Personnelle et Mobilière.	Portes et Fenêtres.	Patentes.
A. d'Ambricourt.	432	3545 06	204 »	131 »	50 67
Tilliette.	1358	6784 13	571 »	452 »	165 »
Decroix.	782	5210 10	394 »	311 »	164 47
Leprêtre.	1136	5783 98	639 »	553 »	144 »
Ballin, curé.	3180	7930 15	1803 »	992 »	1723 50
Deponchaux.	279	1345 03	131 »	83 »	18 »
Boudry.	559	3666 07	273 »	226 »	103 33
A. d'Hezecques.	266	1111 02	132 »	114 »	20 »
Lefebvre.	370	1880 04	198 »	119 »	38 92
A. de Radinghem.	196	832 02	112 »	69 »	» »
A. de Fressin.	294	2464 05	139 »	91 »	61 50
Alloy.	287	1923 04	140 »	105 »	3 »
Vacante.	524	2771 06	260 »	193 »	62 »
A. du Biez.	274	3185 05	130 »	140 »	36 67
A. de Canlers.	273	1847 26	148 »	96 »	33 50
Delahaye.	261	2860 06	155 »	131 »	30 50
A. d'Hézecques.	308	1813 04	113 »	69 »	3 »
A. de Sains-les-Fress.	321	1985 04	153 »	139 »	59 67
Nourtier.	504	4555 08	303 »	171 »	40 33
A. de Matringhem.	324	2005 04	181 »	95 »	41 »
TOTAUX...	13879	74451 53	7196 »	4882 »	3112 06

d'Hesdin.

Hurtrel.	807	2710 06	432 »	239 »	176 »
Chatillon.	363	1143 02	188 »	93 »	32 »
A. de Capelle.	134	1477 04	86 »	79 »	28 »
Saligot.	408	2692 05	233 »	148 »	75 33
A. de Chériennе.	659	3251 06	354 »	198 »	79 »
Quilliet.	925	4763 09	450 »	375 »	130 66

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Chérienne.	Laverdure.	Hennebelle.
Contes.	Matelain.	Lœuillet.
Dommartin.	Froissart.	Ducroquet.
Guigny.	Bréelle.	Crépy.
Guisy.	Petit.	Deneuville.
Hesdin.	Prévost.	Houzel. Joanne-Wengle.
Huby-St.-Leu.	Blampain.	Gruet.
Labroye.	Vain.	Lombart.
Laloge.	Galant.	Lebrun.
Marconne.	D'halinghem.	De la Salle.
Marconnelle.	Lécuyer.	Cléton.
Mouriez.	Tellier.	Hurtrel.
Plumoison.	Laisné.	Guéry.
Raye.	Delcourt.	Dufour.
Regnauville.	Boufflers.	Depoix.
Ste.-Austreberthe.	Comartin.	Deshayes.
Tortefontaine.	Gallet.	Bourgeois.
Wambercourt.	Montpetit.	Cousin.

Canton

Aix-en-Ergny.	Lethueur de Jacquant.	Fournier.
Alette.	Roubier.	Bourdel.
Avesnes.	Bailly.	Wallois.
Bécourt.	Sagot.	Merlin.
Beussent.	Lecerf.	Sailly.
Bezinghem.	Martel.	Sergeant.
Bimont.	Mailly.	Gomez.
Bourthes.	Duflos.	Cousin.
Campagne-les-Boulonnais.	Delisset.	Braure.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.							
		FONCIÈRE.		Personnelle et Mobilière.		PORTES et FENÊTRES.		PATENTES	
Hannebelle.	434	2212	05	231	»	118	»	44	67
Dewailly.	565	2704	06	265	»	201	»	139	»
A. de Tortefontaine.	506	9630	04	231	»	157	»	19	67
A. de Capelle.	217	1561	03	131	»	75	»	24	»
A. d'Huby-St.-Leu.	198	389	01	104	»	61	»	20	»
Pruvost, curé.	3750	9257	18	3725	»	2579	»	5234	15
Cressent.	761	802	01	361	»	252	»	234	»
Dulot.	350	3184	16	162	»	106	»	40	»
Vacante.	335	136	»	158	»	90	»	6	»
Warrin.	682	1557	03	393	»	277	»	146	»
Haultcœur.	896	2214	05	418	»	236	»	222	67
Vacante.	343	1696	03	165	»	121	»	16	»
A. de Marconnelle.	192	1136	02	86	»	58	»	10	»
Vacante.	559	2073	04	305	»	176	»	83	»
Dufour.	396	1845	04	214	»	113	»	40	»
A. de Marconne.	203	1391	03	154	»	133	»	217	»
Leprêtre.	400	1524	03	231	»	156	»	53	»
A. de Cavron-St.-M.	329	2148	04	187	»	165	»	53	33
TOTAUX...	14412	61496	17	9264	»	6206	»	7123	48

d'Hucqueliers.

A. de Rumilly.	312	1480	03	162	»	125	»	50	83
Bertout.	479	3722	07	242	»	156	»	43	67
A. d'Herly.	123	674	01	72	»	41	»	»	»
A. de Zoteux.	287	1480	03	156	»	134	»	39	67
Fournier.	740	4348	60	384	»	250	»	107	50
A. de Parenty.	308	2859	06	125	»	86	»	41	33
A. de Clenleu.	215	1623	03	84	»	41	»	13	»
Hache.	1104	5846	11	602	»	431	»	220	84
Demagny.	1035	3826	07	567	»	379	»	125	97

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Clenleu.	Occis.	Merlin.
Enquin.	Morvillers.	Melin.
Ergny.	Fournier.	Marche.
Herly.	Cocatrix.	Humière.
Hucqueliers.	Gaignard.	Poulain.
Humbert.	Longavesne.	Scribot.
Maninghem.	De Widehem.	Demonchaux.
Parenty.	Debavre.	Monsigny.
Preures.	Laruelle.	Libersat.
Quilen.	Brasseur.	Delahaye.
Rumilly.	Cardon.	Martel.
St.-Michel.	Demonchaux.	Minet.
Verchocq.	Mallet de Coupigny.	Poulé.
Wicquinghem.	Delaporte.	Nautour.
Zoteux.	Chevet.	Griset.

Canton

Airon-Notre-Dame.	Lecomte.	Delatre.
Airon-St.-Vaast.	Henry.	Gautier.
Beaumerie-St.-Martin.	Blondin de Baizieux.	Delenclos.
Berck.	Barbier d'Ouville.	Malingre.
Campigneulles-les-grandes	Fougeroux de Campigneulles.	Lamarre.
Campigneulles-les-petites.	Barré.	Gauthier.
Colline-Beaumont.	Landrieux.	Pecquet.
Conchil-le-Temple.	Moullart de Vilmaret	Maguiez.
Cucq.	Godin.	Lebègue.
Ecuires.	Canillot.	Leveque.
Groffliers.	Heudre.	Lebœuf.
La Caloterie.	D'Acary de la Rivière	Rogez.
La Madelaine.	Dinielle.	Duval.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.	Personnelle et Mobilière.	Portes et Fenêtres.	Patentes.
Brébion.	264	1845 04	133 »	121 »	175 »
A. de Preures.	175	1766 04	91 »	75 »	83 50
Lavoisier.	290	2603 05	120 »	111 »	20 »
Gobert.	848	4581 23	399 »	312 »	124 50
Cocatrix, curé.	736	1745 04	397 »	289 »	457 03
Coubronne.	459	3221 06	261 »	170 »	45 93
Gaignard.	201	1026 02	97 »	72 »	25 »
Framery.	775	4142 07	364 »	198 »	38 33
Duhamel.	794	3912 07	369 »	246 »	87 90
A. de Maninghem.	180	909 02	92 »	69 »	4 »
Dumoulin.	602	2211 60	308 »	186 »	72 66
A. d'Humbert.	300	1070 02	164 »	116 »	36 33
Roussel.	1237	3594 06	604 »	365 »	132 50
Caboche.	384	1635 03	185 »	131 »	53 50
Delattre.	464	1873 04	241 »	177 »	40 »
TOTAUX...	12312	61993 40	6219 »	4281 »	2038 99

de Montreuil.

Decroix.	261	784 12	122 »	68 »	31 80
A. d'Airon-N.-D.	174	915 29	89 »	100 »	30 »
A. d'Ecuires.	300	2820 66	151 »	153 »	63 20
Vasseur.	1450	812 28	714 »	400 »	133 13
Gressier.	234	1053 85	126 »	105 »	17 40
A. de Campi.-les-gr.	236	1641 63	139 »	151 »	65 83
A. de Conchil-le-T.	177	1144 46	76 »	67 »	62 20
Delwaule.	410	3675 39	226 »	205 »	97 30
Dubuisson.	709	1830 74	339 »	231 »	39 83
Detève.	665	2727 10	347 »	353 »	248 90
A. de Waben.	381	1276 49	197 »	143 »	47 40
Caron.	496	3237 »	256 »	209 »	27 60
A. de La Caloterie.	149	861 84	71 »	74 »	3 »

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Lépine.	Parmentier.	Crista.
Merlimont.	Caquelot.	Boulanger.
Montreuil.	Brulé.	De Roussent-Duprey
		Truche.
Nempont-St-Firmin.	Dépréaux.	Hocquet.
Neuville.	Duval de Conteval.	Tyrant.
St.-Aubin.	Degouy.	Bouly.
St.-Josse.	Poultier.	Poupart.
Sorrus.	Deneuville.	Dumont.
Tigny-Noyelle.	Barbier.	Vilain.
Verton.	De la Fontaine-Solar	Parmentier.
Waben.	Deparis.	Sauquet.
Wailly.	De Cossette.	Thuillier.

ARRONDISSEMENT

Canton

Aire.	Dallennes.	De Werbier d'Antigneul.
		Jouvet.
Clarques.	Delaporte, *fils*,	Herber.
Ecques.	Sterin.	Flament.
Herbelle.	Mametz.	Lapouille.
Heuringhem.	Flament.	Pette.
Inghem.	Wavrant.	Mametz.
Mametz.	Delplace.	Bourdrel.
Quiestède.	Darques.	Maton.
Racquinghem.	Menche.	Varlet.
Rebecq.	Bouy.	Simon.
Roquetoire.	De Ranst.	Bourdrel.
Thérouanne.	Royer.	Méquinion.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.							
		FONCIÈRE.		Personnelle et Mobilière.		PORTES et FENÊTRES.		PATENTES.	
Lecomte.	516	1483	13	245	»	174	»	61	40
Dubois.	810	1293	66	400	»	232	»	68	20
Godefroy, curé.	4194	8121	79	4374	»	2672	»	7280	14
Provins.	301	933	09	178	»	124	»	68	10
Levisse.	909	3380	38	548	»	428	»	931	23
A. de St.-Josse.	163	787	68	105	»	77	»	16	40
Thuillier.	655	4056	96	362	»	298	»	95	60
Vacante.	453	1668	26	244	»	192	»	153	46
A. de Nempont-St-F.	381	2048	67	183	»	174	»	224	07
Souffrin.	1560	4698	16	861	»	677	»	314	60
Vacante.	286	1913	26	141	»	133	»	45	60
Masson.	486	2681	71	273	»	263	»	74	90
TOTAUX.	16376	55845	60	10767	»	7703	»	10201	29
DE ST.-OMER.									
d'Aire.									
Asselin, curé.	9075	47054	»	8103	»	5849	»	9462	16
Dubois.									
St.-Leger.									
Vigneron.	332	4127	»	203	»	162	»	47	33
Leroy.	1138	9170	»	590	»	315	»	200	»
Terlutte.	344	1905	»	191	»	119	»	45	»
Hermant.	449	2851	»	232	»	141	»	25	»
A. d'Herbelle.	294	1706	»	149	»	105	»	13	»
Danuel.	1331	5472	»	696	»	384	»	149	»
A. de Roquetoire.	295	2183	»	186	»	123	»	11	»
Verne.	556	3769	»	285	»	229	»	97	17
A. de Clarques.	293	2775	»	151	»	95	»	10	»
Lecomte.	1329	8743	»	677	»	446	»	153	»
Caltin.	775	3532	»	406	»	243	»	281	32

DESIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Wardrecques.	Gorguette d'Argœuvre.	Martin.
Wittes.	Moullin.	Montagne.

Canton

Ardres.	Garnier.	Gœneutte.
Audrehem.	Derendre.	Martel.
Autingues.	De St.-Just.	Dervitter
Balinghem.	Bomble.	Yansse.
Bayenghem-l.-Eperlecques	Hieulle.	Massemin.
Bonningues-les-Ardres.	Gressier.	Fontaine.
Brêmes.	Francoville.	Desombre.
Clerques.	Callart.	Salmon.
Eperlecques.	Colin.	Roëls.
Guémy.	Declémy.	Rozé.
Journy.	Baude.	Leuliot.
Landrethun.	Duval.	Fontaine.
Louches.	Bremart.	Declémy.
Mentque.	Liot de Nortbécourt.	Legrand.
Muncq-Nieurlet.	Allan.	Delatre.
Nielles-les-Ardres.	Moulart de Torcy.	Declémy.
Nordausques.	Debeugny d'Hagerue	Hieulle.
Nortleulinghem.	Denis.	Dusautoir.
Rebergues.	De Poucques d'Herbinghem.	Delmotte.
Recques.	Dartois-Dauchel.	Delattre.
Rodelinghem.	Lemus.	Hamerel.
Tournehem.	Bayart.	Loy.
Zouasques.	Fasquel.	Oyez.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.			
		Foncière.	Personnelle et Mobilière.	Portes et Fenêtres.	Patentes.
Varlet.	429	3356 »	170 »	145 »	61 »
Fache.	637	3482 »	282 »	156 »	108 67
TOTAUX...	17277	100125 »	12321 »	8512 »	10663 65

d'Ardres.

Deligny, curé.	1815	5315 75	1285 »	766 »	1315 »
Duriez.	521	3242 »	333 »	234 »	98 67
A. de Nielles-les-Ard.	293	1716 »	139 »	62 »	89 17
Vacante.	567	2506 »	279 »	113 »	97 67
Obin.	553	2918 »	262 »	210 »	91 »
Héame.	610	1777 »	330 »	206 »	213 67
Parent.	887	3217 »	421 »	190 »	180 »
A. de Bonning.-les-A.	420	1602 25	193 »	122 »	46 67
Hochart.	1873	9436 »	647 »	459 »	201 »
A. de Zouasques.	56	845 »	50 »	55 »	15 33
Malle.	290	855 »	175 »	122 »	19 »
Deldrêve.	498	1781 »	283 »	144 »	47 33
Delmaire.	974	5171 »	518 »	238 »	200 34
Denin.	697	3148 »	341 »	156 »	146 »
A. de Bayeng.-les-Ep.	376	2584 24	168 »	75 »	» »
Hamain.	474	2517 »	219 »	187 »	103 67
Pinset.	411	2407 »	225 »	207 »	97 »
A. de Bayeng.-les-Ep.	176	1387 »	83 »	68 »	20 »
A. de Journy.	255	994 »	111 »	76 »	25 »
A. de Nordausques.	527	2856 »	259 »	201 »	53 »
A. de Landrethun.	304	2169 »	159 »	114 »	49 67
Boidart.	815	2172 92	425 »	286 »	420 50
Lesage.	452	1671 »	223 »	117 »	183 67
TOTAUX...	13844	62288 16	7128 »	4408 »	3713 36

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
		Canton
Audruick.	Grandsire.	Popieul.
Guemps.	Noël-Baude.	Waguet.
Nortkerque.	Lambert.	Hollandre.
Nouvelle-Eglise.	Laurent.	Degrez.
Offekerque.	Buttez.	Gorain.
Oye.	Hubert.	Lannoy-Becquet.
Polincove.	Artisien.	Payelleville.
Ruminghem.	Dewevre.	Velu.
Ste.-Marie-Kerque.	Stoclin.	Louf.
St.-Folquin.	Stoclin.	Lambert.
St.Omer-Capelle.	Coolen.	Babery.
Vieille-Eglise.	Butez.	Coelen.
Zutkerque.	Gonghelencq.	Dubrœucq.
		Canton
Audincthun.	De Dion.	Caroulle.
Beaumetz-les-Aire.	Monchiet.	Dupont.
Bomy.	Gillon-Clenet.	Labitte.
Coyecque-Capelle.	Bonnière.	Cousin.
Dennebrœucq.	Candelier.	Cousin.
Enguinegatte.	Dupuis.	Massart.
Enquin.	Delgéry.	Saison.
Erny-St.-Julien.	Pruvost.	Duwez.
Fauquembergue.	Top.	Herbier.
Febvin-Palfart.	Delgéry.	Mesière.
Fléchin.	Pruvost.	Ansel.
Laires.	Delvallé.	Dusaussoy.
Merck-St.-Liévin.	Decloitre.	Warnier.
Réclinghem.	Legrand.	Dufour.

NOMS DE MM. LES CURÉS OU DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.							
		FONCIÈRE.		Personnelle et Mobilière.		PORTES et FENÊTRES.		PATENTES	
d'Audruick.									
Lauretan, curé.	2375	8140	»	1195	»	766	»	787	67
Vacante.	700	5181	»	249	»	90	»	111	»
Vilquin.	1294	7263	»	568	»	261	»	215	33
A. de Vieille-Eglise.	342	2874	»	119	»	87	»	52	33
Dewevre.	567	4420	»	204	»	102	»	80	66
Leuilliette.	1507	8216	»	670	»	335	»	227	67
Boidin.	522	2238	»	224	»	118	»	110	»
Hacot.	1026	3607	»	456	»	161	»	107	84
Selingue.	1120	4843	»	397	»	212	»	287	»
Selingue.	1044	4531	»	399	»	184	»	236	34
A. de St.-Folquin.	559	2840	»	195	»	93	»	18	»
Paque.	770	6764	»	241	»	178	»	125	20
Dewintre.	1975	8141	»	832	»	337	»	299	33
TOTAUX...	13801	69058	»	5749	»	2924	»	2658	37
de Fauquembergue.									
Coubronne.	827	5898	»	437	»	309	»	92	»
An. de Laires.	409	1816	»	225	»	152	»	152	»
Doye.	800	5372	»	418	»	262	»	60	50
Pecquet.	755	4809	»	573	»	250	»	138	»
A. de Réclinghem.	428	1407	»	210	»	127	»	97	»
Beaurain.	424	5390	»	262	»	153	»	45	»
Delahaye.	712	5283	»	357	»	228	»	119	»
Vacante.	347	2162	»	180	»	98	»	29	»
Defasque, curé.	995	2579	»	529	»	436	»	816	50
Ridoux.	873	5972	»	465	»	259	»	137	»
Thirant.	599	4371	»	324	»	186	»	116	»
Thirant.	683	3252	»	366	»	255	»	136	»
Ivain.	967	4989	»	538	»	334	»	123	34
Dauchez.	410	2303	»	208	»	121	»	57	»

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Renty.	Lesergeant de Monnecove.	Henel.
St.-Martin-d'Hardinghem.	Loisel.	Desgardin.
Thiembronne.	Levasseur de Fernehem.	Dufay.

Canton

Acquin.	Lardeur.	Deneuville, fils.
Affringues.	Bonvart.	Mauffait.
Alquines.	Hautefeuille.	Desvignes.
Bayenghem-les-Séninghem.	Bonvart.	Cocquempot.
Bléquin.	Mauffait.	Canu.
Boisdinghem.	Decroix.	Guilbert.
Bouvelinghem.	Everard-Baude.	Lebas.
Cléty.	Baillon.	Fiolet.
Coulomby.	Fayolle.	Wandomme.
Delette-Upen.	Lesergeant de Bayenghem.	Ansel.
Dohem-Maisnil.	Bonnière.	Carlier.
Elnes.	Hochard, père.	Waringhem.
Escœuilles.	Lemaire.	Bacon.
Esquerdes.	Boidart.	Lardeur.
Hallines.	Lemoine.	Geenbaert.
Haut-Loquin.	Delforge.	Delmotte.
Ledinghem.	Mobailly.	Longuet.
Leulinghem.	Mille.	Deremetz.
Lumbres.	Fasquelle.	Quéval.
Nielles-les-Bléquin.	Bonvart.	Waringhem.
Ouve-Wirquin.	Devin.	Caron.
Pihem.	Caron.	Dubois.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.		Personnelle et Mobilière.		Portes et Fenêtres.		Patentes.	
Dubois.	892	5056	»	457	»	313	»	93	»
A. de Fauquemberg.	466	2113	»	263	»	152	»	133	»
Gibaux.	1178	5879	»	575	»	427	»	152	83
TOTAUX...	11765	68651	»	6185	»	4062	»	2497	17
de Lumbres.									
Cousin.	788	3599	»	409	»	206	»	121	»
A de Bayengh.-lès-S.	170	1004	»	88	»	59	»	31	33
Bauin.	810	2484	93	446	»	241	»	75	»
Vacante.	275	1273	»	153	»	113	»	89	»
Pecqueux.	605	2918	»	359	»	216	»	81	80
A. de Quelmes.	275	1259	»	137	»	81	»	18	70
Ducrocq.	269	2090	»	130	»	69	»	16	33
Lourdel.	463	2775	»	249	»	170	»	72	»
Lannoy.	593	2700	»	336	»	166	»	88	»
Delepouve.	939	5420	»	488	»	293	»	188	33
Becquet, curé.	605	3704	»	314	»	199	»	87	33
A de Wavrans.	402	2094	»	217	»	152	»	82	33
A. de Surques.	340	1288	»	218	»	142	»	70	60
Beausse.	701	2895	»	381	»	233	»	704	50
Gibaux.	531	2005	»	275	»	214	»	535	»
A. d'Alquines.	291	1462	»	132	»	93	»	54	67
A. de Bléquin.	458	2348	»	225	»	126	»	81	»
A. de Zudausques.	269	2376	»	128	»	81	»	18	»
Cadart.	816	3928	»	415	»	267	»	374	50
Milliot.	735	3580	»	461	»	301	»	279	»
A. de Remilly.	276	1885	»	141	»	79	»	37	»
Toursel.	649	3660	»	281	»	186	»	52	67

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Quelmes.	Chrétien.	Cléty.
Quercamp.	Evrard.	Dequehem.
Remilly.	Obert.	Bonnière.
Séninghem.	Bonvart.	Couvreur-Ducrocq.
Setques.	Bourgois.	Bourgois.
Surques.	Bernard.	Lefeb.
Vaudringhem.	Mauffait.	Bersague.
Wavrans.	Delepouve.	Verdure.
Westbécourt.	Gressier.	Lemaire.
Wismes.	Ritaine.	Lucas.
Wisques.	Masset.	Decroix.
Zudausques.	Pacou.	Defrance.

Canton

Clairmarais.	Decupper.	Devinck.
Houlles.	Decocq.	Roussel.
Moringhem.	Desgardin.	Decroix.
Moulle.	Decocq.	Helleboid.
St.-Martin-au-Laërt.	Du Tertre.	Lespillez.
St.-Omer (nord et sud).	Lesergeant de Bayenghem.	Gaddeblé. Siriez de Bergues.
Salperwick.	Bonvart.	Platiau.
Serques.	Helleboid.	Doncre.
Tilques.	Taffin de Tilques.	Soine.

NOMS DE MM. LES CURÉS OU DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.			
		FONCIÈRE.	Personnelle et Mobilière.	PORTES et FENÊTRES.	PATENTES.
Lefébvre.	315	3968 »	178 »	130 »	39 »
A. de Bouvelinghem.	341	556 »	154 »	78 »	39 »
Herby.	203	1352 »	100 »	69 »	40 »
Hochart.	646	4580 »	371 »	241 »	59 »
A. d'Esquerdes.	239	1194 »	130 »	85 »	46 33
Bavelaër.	432	2364 »	271 »	180 »	53 »
Martin.	480	2214 »	283 »	157 »	65 »
Alloy.	650	3657 »	364 »	227 »	121 »
A d'Acquin.	103	607 »	51 »	25 »	7 »
Vacante.	590	3283 »	347 »	206 »	57 »
A. d'Hallines.	191	1358 »	127 »	78 »	10 »
Louchet.	511	3053 »	249 »	179 »	52 »
TOTAUX...	15961	84933 93	8610 »	5342 »	3746 42

de St.-Omer, nord.

A. d'Arques.	250	4201 »	91 »	82 »	12 »
Vacante.	412	3480 »	195 »	98 »	148 »
Obin.	451	3917 »	219 »	116 »	66 »
Lebrun.	893	3504 »	413 »	228 »	245 33
Ducrocq.	681	4611 »	347 »	261 »	366 17
Annocque, curé.	19016	51007 »	27891 »	16814 »	38266 34
Ducrocq, curé.					
Deron, curé.					
Macrez.					
A. de Tilques.	294	4807 »	165 »	108 »	19 »
Marcant.	1000	6759 »	461 »	300 »	199 67
Broignart.	859	5120 »	441 »	243 »	87 83
TOTAUX...	23856	85406 »	30223 »	17250 »	39410 34

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
		Canton
Arques.	Bouquillion.	Machart.
Blandecques.	Houzet.	Barrois.
Campagne.	Réant.	Grone.
Helfaut.	Huchette.	Macrel.
Longuenesse.	Platiau.	Podevin.
Tatinghem.	Lardeur.	Germain.
Wizernes.	Obert.	Bellart.
		ARRONDISSEMENT
		Canton
Agnières.	Laly.	Finet.
Ambrines.	Bracquart.	Leroux.
Aubigny.	Laly.	Ansart.
Averdoingt.	Hanot.	Mouton.
Bailleul-aux-Cornailles.	Wiart.	Bécourt.
Bajus.	Demont.	Tilloy.
Berles.	Vahé.	Didier.
Béthonsart.	Robbe.	Sarazin.
Cambligneul.	Fleury.	Desaulty.
Camblin-l'Abbé.	Cojon.	Lavigne.
Capelle-Fermont.	Havart.	Dupuich.
Chelers.	Carré de Chelers.	Vaast.
Frévillers.	Barras.	Duponchel.
Frévin-Capelle.	Regnault.	Carton.
Gouy-en-Ternois.	Chombart.	Dumont.
Hermaville.	Plouvier.	Leras.
Izel-les-Hameaux.	Desaulty.	Deleuzy.
La Comté.	Crépin.	Depretz.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.							
		Foncière.		Personnelle et Mobilière.		Portes et Fenêtres.		Patentes.	
de St.-Omer, sud.									
Sockeel.	2076	13295	»	1039	»	682	»	946	»
Ferco.	1400	6724	»	724	»	568	»	1915	20
Bouquillion.	502	4053	»	234	»	150	»	53	53
Tirtainne.	594	4254	»	320	»	223	»	58	67
Cadart.	479	5160	»	287	»	216	»	75	66
Quendal.	491	3641	»	285	»	208	»	112	»
Séguier.	900	3739	»	491	»	308	»	1034	50
TOTAUX...	6442	40866	»	3380	»	2355	»	5195	56
DE ST.-POL.									
d'Aubigny.									
A. d'Aubigny.	142	1378	»	69	»	48	»	11	»
Petit.	256	1758	»	173	»	159	»	36	»
Guilbert, curé.	684	2816	»	376	»	305	»	620	»
Pétain.	399	2894	01	237	»	155	»	87	»
Duburcq.	525	2856	»	282	»	191	»	57	67
A. de La Comté.	121	819	»	67	»	39	»	4	»
Crespin.	483	3375	»	287	»	216	»	78	»
Dutailly.	288	1638	»	186	»	100	»	10	»
A. de Camblin-l'Abbé.	366	1835	10	183	»	105	»	4	»
Depretz.	350	1718	»	203	»	121	»	39	67
A. de Frévin-Capelle.	86	779	»	46	»	26	»	»	»
Vacante.	396	3695	»	249	»	180	»	140	»
Denœux.	348	1084	52	225	»	118	»	31	»
Blanpain.	245	1358	»	145	»	100	»	72	»
A. de Maizières.	380	1937	»	166	»	100	»	46	»
Bayart.	531	2257	»	298	»	234	»	120	»
Hayart.	718	3675	»	432	»	304	»	256	16
Autricque.	438	2457	»	225	»	154	»	105	83

DESIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
La Thieuloye.	Fardel.	Fardel.
Magnicourt-en-Comté.	Hermant.	Leclercq.
Maizières.	Dussaussoy.	Leclercq.
Mingoval.	Capet.	Martin.
Monchy-Breton.	Godefroy.	Personne.
Pénin.	Deleuvacq.	Frémery.
Savy-Berlette.	Bouttemy.	Bouilliez.
Tilloy-les-Hermaville.	Morel.	Fressin.
Tinques.	Cuvillier.	Damour.
Villers-Brulin.	Béghin.	Bouchendhomme.
Villers-Châtel.	Duquesnoy.	Gaillart.
Villers-sir-Simon.	Dussart.	Boilly.

Canton

Aubrometz.	Vincent, père.	Deboffles.
Auxi-le-Château.	Flecheux.	Loire.
Boffles.	Cleret.	Fauconnier.
Bonnières.	Bulté.	Douillet.
Boubers-sur-Canche.	Cadet.	Bens.
Bouret-sur-Canche.	Sourdiaux.	Debret.
Buire-au-Bois.	Cadot.	Hainault.
Canteleux.	Houbart.	Pétain.
Conchy.	Richebée.	Caulier.
Erquières.	Hoyez.	Bouillet.
Fontaine-l'Etalon.	Tirmache.	Lotin.
Fortel.	Desmaux.	Hecquet.
Frévent.	Deslavier.	Houbart-Hallette.
Genne-Ivergny.	Devis.	Demaret.
Haravesnes.	Malbranque, fils.	Roussel.
Haut-Maisnil.	Feroux.	Ratel.
Le Ponchel.	Lefebvre.	Pruvost.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.		Personnelle et Mobilière.		Portes et Fenêtres.		Patentes.	
Capron.	391	1618	»	199	»	147	»	36	67
Vacante.	520	3335	»	311	»	194	»	106	66
Gibaux.	454	2936	»	256	»	209	»	73	»
Langlois.	296	1398	»	199	»	103	»	31	»
Lesenne.	444	2536	»	234	»	166	»	122	67
Délibessart.	562	3875	»	357	»	271	»	207	16
Lesieux.	555	3375	»	331	»	246	»	122	»
A. d'Hermaville.	251	1198	»	146	»	91	»	58	50
Lefebvre.	700	4653	»	413	»	277	»	214	33
A. de Béthonsart.	420	1358	»	266	»	120	»	74	33
A. de Mingoval.	133	1418	»	77	»	69	»	25	»
A. d'Ambrines.	160	1138	»	95	»	65	»	31	»
TOTAUX...	11642	67167	63	6753	»	4613	»	2820	65

d'Auxi-le-Château.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	Foncière.		Personnelle et Mobilière.		Portes et Fenêtres.		Patentes.	
A. de Conchy.	253	873	61	100	»	65	»	88	»
Pépin, curé.	2663	12805	10	2011	»	1292	»	2269	45
A. de Fortel.	116	1113	83	77	»	63	»	19	33
Pruvost.	1088	8366	97	641	»	549	»	222	40
Leschevin.	592	3313	37	365	»	266	»	234	08
A. de Frévent.	256	1884	18	163	»	113	»	58	80
Neuville.	839	4188	32	506	»	381	»	155	50
A. de Bonnières.	108	1270	»	67	»	55	»	3	»
Dron.	551	2981	69	289	»	207	»	82	»
A de Fontaine-l'Étal.	229	934	06	116	»	111	»	49	16
Vaillant.	346	1266	83	188	»	169	»	67	97
Viéville.	364	1969	65	230	»	179	»	48	40
Demay.	2613	6371	»	1632	»	1234	»	2146	95
Neuveglise.	431	3217	93	267	»	173	»	210	27
Vacante.	150	672	48	96	»	77	»	35	33
A. de Quœux.	217	986	17	142	»	107	»	19	60
Vacante.	415	2014	17	262	»	158	»	135	33

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Ligny-sur-Canche.	Deslavier.	Landry.
Monchel.	Farcy.	Lecocq.
Nœux.	De Cacheleux.	Roussel.
Quœux.	Bouillier.	Thorel.
Rougefay.	Boitel.	Tahon.
Tollent.	Malbrancq.	Justice.
Vacquerie-le-Boucq.	Bonvarlet.	Bonvarlet.
Vaulx.	Demarest.	Dubromel.
Villers-l'Hôpital.	Dubromel.	Devillers.
Wavans.	Pierrin.	Bellettre.
Willencourt.	Soudain.	Duval.

Canton

Avesnes-le-Comte.	Grégoire.	Grenier.
Barly.	Deneuville.	Bossu.
Baudricourt.	Obry.	Lambert.
Bavincourt.	Vaillant.	Gossart.
Beaufort.	Nizart	Petit.
Berlencourt.	Braequart.	Lecherf.
Blavincourt.	Petit.	Petit.
Canettemont.	Debret.	Dugarin.
Coullemont.	Hemery.	Hemery.
Couturelle.	Leprêtre.	Camus.
Dénier.	Dhénin.	Durand.
Estrée-Wamin.	Dupuich.	Cauet.
Givenchy-les-Avesnes.	De Framecourt.	Flour.
Grand-Rullecourt.	Fardel.	Collart.
Hauteville.	Brimont.	Duez.
Houvigneul.	Le m^quis^ de Hamel-Bellenglise.	Flahaut.
Houvin.	Soisson.	Rouzet.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.	Personnelle et Mobilière.	Portes et Fenêtres.	Patentes
A. de Boubers-sur-C.	405	2408 28	236 »	176 »	240 »
A. de Conchy.	126	1453 56	67 »	46 »	22 40
Lebel.	418	2042 84	260 »	188 »	77 13
Leroux.	476	2881 89	300 »	240 »	67 20
A. de Buire-au-Bois.	251	1315 60	140 »	116 »	44 50
A. de Genne-Ivergny.	235	1538 13	121 »	88 »	37 75
A. de Fortel.	210	1268 62	137 »	108 »	36 60
A. d'Haravesnes.	341	1755 88	206 »	133 »	60 80
Thélu.	780	2550 39	474 »	287 »	99 90
A. de Nœux.	363	1805 03	209 »	194 »	273 87
A. du Ponchel.	198	963 40	127 »	94 »	270 55
TOTAUX..	15034	74212 98	9429 »	6869 »	7076 97

d' Avesnes-le-Comte.

Bernard, curé.	1313	4288 51	965 »	618 »	868 95
Ducrocq.	575	2343 29	295 »	180 »	98 80
A. d'Estrée-Wamin.	220	1415 27	135 »	100 »	8 »
Seuron.	492	2987 65	330 »	291 »	143 80
A. de Manin.	295	710 55	188 »	107 »	37 »
Caboche.	482	2730 72	314 »	270 »	155 66
A. de Manin.	339	2312 37	203 »	123 »	40 73
A. de Rebreuve.	110	704 10	71 »	59 »	10 »
A. de Warluzel.	415	1321 55	229 »	183 »	66 20
A. de Saulty.	220	708 33	118 »	89 »	21 »
A. de Berlencourt.	197	878 22	94 »	57 »	23 »
Thomas.	490	1878 62	258 »	210 »	176 20
A. de Lignereuil.	206	1036 59	125 »	90 »	7 »
Bonnière.	807	3933 93	512 »	340 »	164 16
Jennequin.	385	1486 53	193 »	113 »	72 40
A. d'Houvin.	344	1594 92	239 »	177 »	34 40
Videlenne.	310	1802 71	204 »	173 »	52 »

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Ivergny.	Rançon.	Douchet.
Lattre-St.-Quentin.	Lecherf.	Druon.
Le Souich.	Briou.	Barbier, fils aîné.
Liencourt.	Tabary.	Roussel.
Lignereuil.	De Tramecourt.	Cappe.
Magnicourt-sur-Canche.	Petit.	Citerne, fils.
Maulu.	De Richoufftz.	Lefebvre.
Mondicourt.	Delgorgue.	Lemaire.
Noyellette.	Mayeur.	Guilbert.
Noyelle-Vion.	Blazart.	Ledru.
Pommera.	Leroy.	Pecquet.
Rebreuve.	Briois.	Duplouy.
Rebreuviette.	Deruelle.	Sacleux.
Sars-le-Bois.	Bayart.	Hauot.
Saulty.	Cuvelier.	Mathieu.
Sombrin.	Roger.	Robiquet.
Sus-St-Léger.	Létoquart.	Flour.
Warluzel.	Ausart.	Dussart.

Canton

Anvin	Bailly.	Poubel.
Aumerval.	Yvain.	Théry.
Bailleul-les-Pernes.	Raulin.	Mantel.
Berguencuse.	Marquant.	Leroy.
Bours.	De Lenquesaing.	Hermary.
Boyaval.	Pigouche.	Rolland.
Conteville.	Delmotte.	Delozières.
Diéval.	Crametz.	Beaucourt.
Eps.	Vasseur.	Beaudry.
Equirre.	Le marquis de Partz de Pressy.	Vasseur.

NOMS DE MM. LES CURÉS OU DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. Foncière.		Personnelle et Mobilière.		Portes et Fenêtres.		Patentes.	
Soyez.	569	2829	03	367	»	238	»	110	73
Lecherf.	268	3002	56	153	»	103	»	66	»
Horin.	680	2029	82	375	»	248	»	140	33
A. de Berlencourt.	238	1298	96	174	»	97	»	10	»
Moniez.	239	1041	96	151	»	129	»	38	60
Briet.	245	1500	38	135	»	101	»	40	»
Dhomont.	303	1729	42	182	»	112	»	27	80
Blondel.	509	2107	21	300	»	208	»	73	60
A. de Lattre-St.-Q.	144	748	09	74	»	48	»	10	»
Lannoy.	490	1998	02	282	»	169	»	133	80
A. de Mondicourt.	680	1979	05	344	»	280	»	115	73
Vacante.	408	2758	25	210	»	187	»	46	»
Desmetz.	550	2833	99	329	»	273	»	166	10
A. de Magnie.-sur-C.	161	874	72	94	»	53	»	4	»
Deberly.	800	4883	53	443	»	354	»	124	50
Vacante.	515	2367	12	322	»	215	»	114	30
Ducrocq.	744	2740	15	437	»	285	»	128	03
Rappe.	450	1534	90	271	»	181	»	80	60
TOTAUX...	15093	70791	»	9116	»	6463	»	3409	42

d'Heuchin.

Villain.	418	2856	»	193	»	147	»	75	33
A. de Bailleul-aux-C.	287	1498	»	164	»	117	»	25	»
Wacquet.	322	1198	»	173	»	103	»	20	»
Mofait.	154	999	»	78	»	98	»	31	33
François.	655	4273	»	314	»	217	»	100	33
A. d'Eps.	230	1718	»	116	»	94	»	13	»
A. d'Hestrus.	161	799	»	81	»	52	»	6	»
Cuvilier.	729	4374	»	431	»	291	»	126	34
Berthelemy.	396	2417	»	183	»	134	»	59	»
A. de Bergueneuse.	120	1338	»	85	»	90	»	9	»

DESIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Erin.	Durlin.	Maillet.
Fiefs.	Le b^on de Coupigny.	Basin.
Fleury.	Defasques.	Bulté.
Floringhem.	Bigan.	Bigan.
Fontaine-les-Boulans.	Foulon, fils.	Defasque.
Fontaine-les-Hermans	Grillet.	Legendre.
Hestrus.	Debeaussart.	Decrombecq.
Heuchin.	Guyot.	Baudry.
Huclier.	Gallet.	Beugin
Lisbourg.	Defebvin.	Obeuf.
Marest.	Thollier.	Salmon.
Monchy-Cayeux.	Lacaille.	Part.
Nédon.	Bourgois.	Dubreucq.
Nédonchel.	Martin.	Mienné.
Pernes.	Salmon.	Labitte-Flageolet.
Prédefin.	Carnel.	Royon.
Pressy.	Beugnet.	Durier.
Sachin.	Lamorille.	Dhollande.
Sains-les-Pernes.	Wallart.	Delaire.
Tangry.	Norel.	Flament
Teneur.	Broquet.	Obeuf.
Tilly-Capelle.	Lanvin.	Boutin.
Valhuon.	Labre.	Defasques.

Canton

Auchy-les-Moines.	Carré.	Laisné.
Azincourt.	Le chev^er de Contes.	Cappe.
Béalencourt.	Gallet.	Salomé.
Blangy.	Boutin.	Prévost.
Blingel.	Tillier.	Herlin.
Eclimeux.	Bonnière.	Libessart.

NOMS DE MM. LES CURÉS OU DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. FONCIÈRE.		PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.		PORTES ET FENÊTRES.		PATENTES.	
Flament.	390	2217	»	198	»	127	»	72	17
Evrard.	800	3635	»	469	»	263	»	207	67
A. de Monchy-Cayeux.	225	1138	»	104	»	79	»	38	»
Quidet.	399	1977	»	229	»	162	»	101	50
A. de Prédefin.	260	2397	»	116	»	120	»	52	»
A. de Nédonchel.	196	1218	»	89	»	50	»	»	»
Guilbert.	516	2576	»	237	»	174	»	61	33
Basin.	609	3096	»	287	»	231	»	93	»
A. de Valhuon.	156	1298	»	73	»	42	»	34	»
Darras.	1205	5611	»	536	»	422	»	126	67
A. de Bours.	162	899	»	82	»	43	»	28	»
Vacante.	341	1977	»	166	»	92	»	41	»
A. de Nédonchel.	284	1837	»	147	»	69	»	28	»
Milon.	386	1538	»	240	»	144	»	125	»
Revel, curé.	703	1758	»	443	»	315	»	642	50
Moronval.	330	839	»	173	»	154	»	87	67
A. de Sachin.	117	1438	»	86	»	51	»	10	»
Ducrocq.	182	1837	»	94	»	64	»	28	33
Flament.	472	1298	»	219	»	145	»	37	»
A. de Sains-les-Pernes.	378	1997	»	167	»	117	»	45	50
Duval.	414	2377	»	211	»	124	»	47	»
A. de Teneur.	346	1957	»	172	»	81	»	48	33
Blocquel.	509	3994	»	254	»	221	»	160	67
TOTAUX...	12902	70379	»	6610	»	4613	»	2574	67

du Parcq.

Tirant.	1118	3335	»	465	»	309	»	576	67
Decobert.	423	4179	»	246	»	161	»	84	»
Dié.	478	2953	22	201	»	109	»	32	»
Wallet.	902	4591	31	433	»	229	»	224	67
A. de Rollencourt.	247	1258	»	115	»	84	»	61	»
François.	279	2417	»	141	»	79	»	51	67

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Fillièvre.	Trogneux.	Petit.
Frénoy.	Bocquillon.	Julien.
Galametz.	Vincent.	Caron.
Grigny.	Debuire.	Duval.
Incourt.	Bonnière.	Brisset, fils.
Le Parcq.	Desprès.	Lombard.
Le Quesnoy.	De Vadicourt.	Monborgne.
Maisoncelle.	Cappe.	Evrard.
Neulette.	Le baron de Briois d'Angre.	Trouart.
Noyelle-les-Humières.	Lamiot.	Mahieu.
Rollencourt.	Farcy.	Farcy.
St.-Georges.	Théret.	Ledain.
Tramecourt.	Le marquis de Tramecourt.	Debuire.
Vacqueriette.	Brunet.	Coache.
Vieil-Hesdin.	Obeuf.	Lavé.
Wail.	De Hautecloque.	Leblond.
Wamin.	Vauchel.	Lejosne, fils.
Willeman.	Cauvet.	Dubois.

Canton

Beauvois.	Puchois.	Deramecourt.
Bermicourt.	Paillard.	Anselin.
Blangermont.	Attagnant.	Martin.
Blangerval.	Lesenne.	Lemaire.
Brias.	Petit.	Squiroly.
Buneville.	Fleury.	Vasseur.
Droisette.	Bulté.	Hivain.
Croix.	Carré.	Doliger.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.							
		FONCIÈRE.		Personnelle et Mobilière.		PORTES et FENÊTRES.		PATENTES.	
Devis, curé.	995	6609	»	601	»	412	»	183	99
A. du Vieil-Hesdin.	134	1059	»	61	»	37	»	16	»
A. de Wail.	257	1158	»	127	»	90	»	99	35
Vacante.	407	879	»	153	»	84	»	294	»
A. d'Eclimeux.	218	779	»	131	»	75	»	12	»
Bonnard.	827	3355	»	470	»	267	»	189	16
Hecquet.	537	3295	»	285	»	179	»	108	34
A. de Béalencourt.	248	1837	»	123	»	89	»	24	»
A. d'Eclimeux.	76	420	»	38	»	52	»	6	»
A de Willeman.	115	599	»	53	»	34	»	19	»
Courtin.	420	4331	10	213	»	167	»	78	66
Pomart.	417	1997	»	264	»	160	»	90	50
A. d'Azincourt.	160	1039	»	94	»	67	»	15	»
Nourtier.	580	1298	»	198	»	117	»	15	»
Cadart.	450	2656	»	290	»	178	»	51	17
Chabé.	521	2237	»	280	»	219	»	95	»
Lephay.	468	3355	»	236	»	177	»	40	»
Fourcroy.	574	3315	»	287	»	225	»	76	»
TOTAUX...	10651	58951	63	5505	»	3576	»	2432	16

de St.-Pol.

A. d'Œuf.	210	1158	»	97	»	71	»	21	»
A. d'Humerœuille.	310	2157	»	134	»	91	»	63	83
A. de Linzeux.	121	460	»	58	»	52	»	14	»
A. de Linzeux.	164	1039	»	79	»	67	»	38	50
Depret.	354	3253	»	188	»	123	»	91	»
A. de Maisnil.	239	1498	»	135	»	110	»	28	»
Thuillier.	500	2936	»	314	»	207	»	66	50
Vasseur.	443	2317	»	131	»	89	»	16	»

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES Maires.	Adjoints.
Écoivres.	Demoncheaux.	Demoncheaux.
Flers.	Le b^on d'Ostrel de Flers.	Mercier.
Fouflin-Ricametz.	Soyez.	Bouchendhomme.
Framecourt.	Demoncheaux.	Lamiot.
Gauchin-Verloing.	Capron-Delepouve.	Pruvost.
Guinecourt.	Duhamel.	Fardel.
Hauteclocque.	Le Caron de Canettemont.	Lamiot.
Hautecôte.	Hucquedieu.	Demont.
Héricourt.	De Servins d'Héricourt.	Berlinguez.
Herlincourt.	Darré.	Lefebvre.
Herlin-le-sec.	Bonnières.	Fontaine.
Hernicourt.	Payen c^te de La Bucquière.	Lamiot.
Humerœuille.	Mattelin.	Gervois.
Humières.	Hubert c^te d'Humières.	Portemont.
Ligny-St-Flochel.	Lemaire.	Genelle.
Linzeux.	Coulogne.	Masse.
Maisnil.	Briois.	Lefebvre.
Marquay.	Thellier.	Finet.
Monchaux.	Pommart.	Laigle.
Mons.	Petain.	Mognier.
Neuville-au-Cornet.	Renault.	Anselin.
Nuncq.	Pelet.	Sacleux.
Œuf.	Danvin.	Mienné.
Ostreville.	Caron.	Galet.
Pierremont.	Leblond.	Coulogne.
Ramecourt.	Dambrines de Ramecourt.	Devaux.

NOMS DE MM. LES CURÉS ou DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.							
		Foncière.		Personnelle et Mobilière.		Portes et Fenêtres.		Patentes.	
A. de Flers.	193	859	»	102	»	70	»	10	»
Louis.	518	1797	»	293	»	217	»	88	»
Blondel.	213	1118	»	126	»	95	»	60	50
A. d'Hautteclocque.	159	839	»	96	»	71	»	49	»
A. d'Hernicourt.	310	2257	»	136	»	103	»	56	33
A. d'Œuf.	80	599	»	41	»	33	»	4	»
Bézu.	260	2417	»	157	»	160	»	58	66
A. de Nuncq.	144	599	»	67	»	48	»	16	»
A. de Croisette.	156	1857	»	78	»	67	»	37	80
A. d'Hauteclocque.	157	1059	»	93	»	63	»	7	»
Renault.	151	1398	»	92	»	66	»	23	»
Leroy.	467	3076	»	248	»	147	»	77	33
Mattelin.	230	1178	»	124	»	83	»	18	50
Robart.	487	2756	»	236	»	154	»	104	67
Laisné.	319	1857	»	191	»	133	»	78	»
Anselin.	450	1478	»	213	»	157	»	39	»
Boutleux.	285	1994	»	157	»	125	»	38	»
A. de Ligny-St.-F.	188	1258	»	115	»	74	»	11	»
A. de Mons.	201	1598	»	142	»	121	»	26	83
Haultcœur.	168	1438	»	98	»	62	»	3	»
A. de Maisnil.	130	1079	»	67	»	59	»	33	33
Mallette.	447	1778	»	217	»	186	»	96	50
Limoisin.	499	2536	»	244	»	209	»	77	»
A. de Brias.	300	1458	»	169	»	92	»	19	»
Bécart.	513	2237	»	229	»	153	»	64	33
A. d'Herlin-le-Sec.	216	3156	»	100	»	71	»	92	»

DÉSIGNATION des COMMUNES.	NOMS DE MM. LES	
	Maires.	Adjoints.
Rœllecourt.	Duchemin.	Graux.
St.-Michel.	Duchemin.	Podevin.
St.-Pol.	Daverdoing.	Willemetz. Prevost.
Séricourt.	Willerval.	Flour.
Sibeville.	Advielle.	Dupend.
Siracourt.	Trogneux.	Martin.
Ternas.	Briois.	Bodescot
Trois-Vaux.	Lentier.	Thibault.
Wavrans.	Lombart.	Dewismes.

Nota. La commune de Fosseux, canton de Beaumetz-lez-Loges, arrondissement d'Arras, dépend de la succursale de Barly, canton d'Avesnes-le-Comte, arrrondissement de St.-Pol.

La commune de Dannes, canton de Samer, arrondissement de Boulogne, dépend de la succursale de Camiers, canton d'Etaples, arrondissement de Montreuil.

La commune de Widehem, canton d'Etaples, arrondissement de Montreuil, dépend de la succursale d'Halinghem, canton de Samer, arrondissement de Boulogne.

NOMS DE MM. LES CURÉS OU DESSERVANS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.			
		FONCIÈRE.	Personnelle et Mobilière.	PORTES et FENÊTRES.	PATENTES
Anselin.	406	3219 »	223 »	157 »	115 »
A. de Rœllecourt.	370	2317 »	178 »	133 »	74 50
Debret, curé.	3556	5790 »	3405 »	1667 »	3050 20
A. de Sibeville.	60	739 »	28 »	21 »	» »
Carpentier.	391	2257 »	176 »	111 »	35 »
A. de Croix.	171	1198 »	78 »	59 »	7 »
A. de Fouflin-Ricam.	204	959 1	98 »	67 »	23 »
Lamort.	274	1698 »	120 »	86 »	8 75
Vignacourt.	218	1718 »	99 »	57 »	39 »
TOTAUX...	15232	78389 »	9372 »	5987 »	4880 06

RÉCAPITULATION PAR CANTON.

DÉSIGNATION des CANTONS.	Population d'après le recensement de 1826	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827.			
		FONCIÈRE.	Personnelle et Mobilière.	PORTES et FENÊTRES.	Patentes.
		Arrondissement d'Arras.			
Arras (nord).	28683	98222 »	31942 »	26719 »	59339 77
Arras (sud).	6396	28325 »	3606 »	2202 »	4111 »
Bapaume.	13203	73935 »	8763 »	6508 »	6276 59
Beaumetz-les-L.	12296	68629 »	6933 »	4296 »	2480 94
Bertincourt.	14934	60081 26	7903 »	6131 »	2744 33
Croisilles.	16000	106943 31	8627 »	6429 »	3606 89
Marquion.	17294	78669 94	9540 »	6329 »	4175 10
Pas.	13620	60182 59	7912 »	5483 »	3092 80
Vimy.	17291	90892 »	9693 »	7038 »	4669 60
Vitry.	18730	95125 20	10048 »	6870 »	5805 »
TOTAUX....	158447	761005 30	104967 »	78005 »	96302 02
		Arrondissement de Béthune.			
Béthune.	19986	90937 10	14236 64	10228 03	14772 »
Cambrin.	16808	81113 24	8417 21	5864 48	2563 50
Carvin.	16889	67635 61	9995 34	6305 75	6239 57
Houdain.	14141	80754 90	8091 98	6219 95	3567 »
Laventie.	14847	73080 »	8634 04	4073 85	2679 75
Lens.	16864	70231 »	10074 06	7089 08	6014 32
Lillers.	15953	89268 »	9086 09	5884 54	5983 »
Norrent-Fontes	14566	82323 »	7446 64	4517 32	2333 67
TOTAUX....	130054	635342 85	75982 »	50183 »	44151 81
		Arrondissement de Boulogne.			
Boulogne.	24443	46706 »	30087 »	16546 »	47616 57
Calais.	21253	52178 »	18816 »	9132 »	40469 16
Desvres.	10734	46521 »	6259 »	3402 »	2762 66
Guines.	12964	45586 27	7352 »	4134 »	4300 52
Marquise.	11421	47538 »	5884 »	3224 »	4139 »
Samer.	11502	47862 »	7047 »	3933 »	4040 22
TOTAUX....	92317	286391 27	75445 »	40371 »	103328 13

SUITE DE LA RÉCAPITULATION PAR CANTON.

DÉSIGNATION des CANTONS.	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. FONCIÈRE.	Personnelle et Mobilière.	PORTES et FENÊTRES.	PATENTES.
Arrondissement de Montreuil.					
Campagne.	13091	71729 36	7135 »	6361 »	2658 63
Etaples.	8581	36058 48	4664 »	2834 »	2075 29
Fruges.	13879	74451 53	7196 »	4882 »	3112 06
Hesdin.	14412	61496 17	9264 »	6206 »	7123 48
Hucqueliers.	12312	61995 40	6219 »	4281 »	2038 99
Montreuil.	16376	55845 60	10767 »	7703 »	10201 29
TOTAUX....	78651	361574 54	45245 »	32267 »	27209 74
Arrondissement de St.-Omer.					
Aire.	17277	100125 »	12321 »	8512 »	10663 65
Ardres.	13844	62288 16	7128 »	4408 »	3713 36
Audruick.	13801	69058 »	5749 »	2924 »	2658 57
Fauquembergue.	11765	68651 »	6185 »	4062 »	2497 17
Lumbres.	15961	84933 93	8610 »	5342 »	3746 42
St.-Omer (nord)	23856	85406 »	30223 »	17250 »	39410 34
St.-Omer (sud).	6442	40866 »	3380 »	2355 »	4195 56
TOTAUX....	102946	511328 09	73596 »	44853 »	66884 87
Arrondissement de St.-Pol.					
Aubigny.	11642	67167 63	6733 »	4613 »	2820 65
Auxi-le-Château.	15034	74212 98	9429 »	6869 »	7076 97
Avesnes-le-C.	15093	70391 »	9116 »	6463 »	3409 42
Heuchin.	12902	70379 »	6610 »	4613 »	2574 67
Le Parcq.	10651	58951 63	5505 »	3576 »	2432 16
St.-Pol.	15232	78389 »	9372 »	5987 »	4880 06
TOTAUX....	80554	419491 24	46765 »	32121 »	23193 93

RÉCAPITULATION PAR ARRONDISSEMENT.

DÉSIGNATION des Arrondissemens	Population d'après le recensement de 1826.	MONTANT EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DE 1827. FONCIÈRE.	Personnelle et Mobilière.	Portes et Fenêtres.	PATENTES.
Arras............	158447	761005 30	104967 »	78005 »	96302 02
Béthune.........	130054	635342 85	75982 »	50183 »	44151 81
Boulogne.........	92317	286391 27	75445 »	40371 »	103228 13
Montreuil........	78651	361574 54	45245 »	32267 »	27209 74
St.-Omer	102946	511328 09	73596 »	44853 »	66884 87
St.-Pol	80554	419491 24	46765 »	32121 »	23193 93
Total général.	642969	2975133 29	422000 »	277800 »	361070 50



ORGANISATION POLITIQUE.

Aux termes de loi du 9 juin 1824, la chambre des députés se renouvelle intégralement, et elle a une durée de sept années à compter du jour où a été rendue l'ordonnance de sa première convocation, à moins qu'elle ne soit dissoute par le Roi.

Le département du Pas-de-Calais élît sept membres à la chambre des députés.

ÉLECTIONS.

Par ordonnance royale du 5 novembre 1827, la chambre des députés a été dissoute et les colléges électoraux ont été convoqués dans tout le royaume : ceux d'arrondissement et ceux des départemens qui n'ont qu'un collége, pour le 17 dudit mois de novembre ; les colléges départementaux pour le 24, et le collége du département de la Corse pour le 3 janvier suivant.

Une autre ordonnance du même jour a nommé pour présider les colléges électoraux du Pas-de-Calais, savoir :

Collége départemental. — M. le duc de Castries, pair de France.

Collége du 1er arrond^{t} — M. Lallart, ancien député.

Collége du 2me arrond^{t} — M. de Rosny, député sortant.

Collége du 3me arrond^{t} — M. de Coupigny, député sortant.

Collége du 4me arrond^{t} — M. de Bryas.

1er *Arrondissement.* — Arras.

Le collége électoral du premier arrondissement du Pas-de-Calais s'est réuni à Arras le 17 novembre 1827, sous la présidence de M. le baron Lallart, pour procéder à l'élection d'un député.

Bureau provisoire.

MM. Thellier de Sars, président du tribunal de 1ère instance d'Arras.
Le baron de Hauteclocque, maire d'Arras.
Debeugny d'Hagerue, conseiller de préfecture.
Deflandre, maire de Morchies.
} *Scrutateurs.*

M. Lebrun, maire de Lens, *Secretaire.*

Discours d'ouverture prononcé par M. le président.

Messieurs,

« Au milieu du vaste mouvement qui entraîne avec plus ou moins de rapidité tout ce qui nous environne, et lorsque de nouvelles idées, de nouveaux besoins, de nouvelles mœurs ont fait naître chez presque tous les peuples de l'Europe le désir de modifier leurs anciennes institutions; lorsque, d'une autre part, la funeste expérience des révolutions n'a que trop démontré la nécessité de donner une grande force et surtout une grande stabilité aux bases principales de l'ordre social; notre belle patrie, qui semble appelée à précéder les autres nations dans toutes les carrières; la France, dont les déplorables convulsions avaient si profondément ébranlé le monde, lui donne depuis douze ans le grand exemple d'un peuple qui, après avoir éprouvé les plus cruelles vicissitudes, et lorsque ceux à qui il avait inspiré tant de crainte, le croyaient abattu pour jamais, s'est relevé plein de jeunesse et de force, et, créant à son activité naturelle de nouvelles carrières, les parcourt avec la plus étonnante rapidité.

« Si nous remontons, Messieurs, aux causes de ce grand et si heureux changement dans le sort de notre patrie, de quels sentimens ne serons-nous pas pénétrés, en voyant que nous le devons à la conservation et au retour de cette antique dynastie, dont les destinées étaient depuis tant de siècles identifiées avec celles de la France.

« Jusqu'alors tous les systêmes dont on avait fait de si déplorables essais; toutes ces constitutions éphémères que l'on avait cru pouvoir improviser, étaient tombés avec leurs auteurs; la seule qui eut quelque durée, parce qu'elle avait du moins la forme d'une monarchie, avait placé son audacieux créateur dans l'alternative de renverser toutes les dynasties existantes ou d'être renversé par elles, et dans une pareille position, rien ne pouvait être fait pour l'avenir.

« Mais lorsque la providence eut permis que les fils de Saint-Louis nous rapportassent les vertus héréditaires de leur famille; lorsque l'auguste auteur de la charte eut imprimé à cette base de nos institutions le caractère de légitimité et de stabilité que lui seul pouvait lui

donner; alors et seulement alors, la France, rassurée sur l'avenir, vit se développper les élémens de prospérité qu'elle renfermait; alors seulement la forme de gouvernement, considérée comme la plus convenable à l'état actuel de la civilisation, nous fut réellement donnée; ses conséquences se développèrent, et nous sommes réunis aujourd'hui pour user de la plus belle, de la plus importante de ses conséquences, du droit de participer par nos suffrages à l'exercice de la puissance législative.

« Alors aussi, Messieurs, commença à se manifester le désir si souvent exprimé maintenant, de voir créer toutes les institutions qui, en se rattachant à celles qui existent déjà, devaient en assurer la durée.

« Tout ce qui a été fait sous ce rapport depuis douze ans, vous est connu, Messieurs, et quelle que puisse être l'opinion de chacun de nous sur ce qui reste à faire, il est bien certain du moins que tous, nous regardons comme incontestable qu'aussi longtems que les Français resteront fidèles aux principes fondamentaux de la religion, de la monarchie, de la légitimité et de la charte, ils n'auront rien à craindre de l'avenir, et que le tems et l'expérience qui aident toujours si puissamment ceux qui les consultent, feront naître de ces principes toutes les institutions qui doivent en être le développement.

« Et si nous trouvons, Messieurs, dans notre situation actuelle de grands motifs de sécurité pour l'avenir, nous en trouvons de bien plus grands encore dans les sentimens généreux de cette auguste famille qui est à si juste titre la fortune de la France, et dans la volonté du Roi bien-aimé que nous possédions naguère au milieu de nous, et dont les bienveillantes paroles sont gravées si profondément dans nos cœurs. Toujours nous y répondrons par le dévouement et l'amour que nous lui avons unanimement témoignés, et, forts de notre confiance dans le fils de Henri IV, nous répéterons ces acclamations que, dans ce lieu même, nous étions si heureux de lui faire entendre, ces acclamations qui seront toujous le cri de ralliement de tous les Français :

Vive le Roi! Vivent les Bourbons!

Bureau définitif.

MM. Leroux-Duchatelet, député sortant. Harlé, père, ancien député. Capet-Locquet, négociant. De Grandval (Louis).	*Scrutateurs.*

M. Deladerrière, notaire à Arras, *secrétaire.*

Le scrutin, ouvert et dépouillé le 18 novembre pour la nomination d'un député, a donné le résultat ci-après :

Nombre effectif des membres du collége. . .	434.
Nombre des votans	371.
Majorité absolue.	186.

M. Harlé père, ancien député, a obtenu 212 suffrages.
M. Lallart, président du collége, 102.
M. Leroux-Duchatelet, député sortant, 45.

Les autres suffrages ont été disséminés ou annullés faute de désignation suffisante.

En conséquence, M. Harlé, père, a été proclamé membre de la chambre des députés.

2me *Arrondissement.* — Boulogne.

Le collége électoral du deuxième arrondissement du Pas-de-Calais s'est réuni à Boulogne le 17 novembre 1827, sous la présidence de M. de Rosny, pour procéder à l'élection d'un député.

Bureau provisoire.

MM. Wissocq, président du tribunal de 1re instance de Boulogne. Vasseur, maire de Boulogne. Lorgnier, 2e adjoint au maire de Boulogne. Cousin, président du tribunal de commerce de Boulogne.	*Scrutateurs.*

M. Bénard, sous-intendant militaire à Calais, *secrétaire.*

Discours d'ouverture prononcé par M. le président.

Messieurs,

« Le Roi, usant du droit qu'il tient de la loi fonda-

mentale de l'État, a jugé convenable de dissoudre la Chambre des Députés, et de nous appeler à des élections nouvelles.

» Notre devoir est d'accourir à sa voix, de répondre à la noble confiance qu'il nous témoigne, nous en reposant sur sa haute sagesse, sa sollicitude éclairée pour le bien de la patrie.

» Il est inutile de vous faire observer, Messieurs, tout ce que cet appel du Monarque à l'opinion publique offre de rassurant aux Français royalistes et sincèrement amis de leur pays, en dissipant ces craintes chimériques que l'on cherchait naguère à nous inspirer, et ces nuages dont on s'efforçait d'obscurcir notre avenir.

» La décision suprême qui nous réunit ici nous donne la preuve que notre bon Roi ne redoute rien de cette opinion que l'on fait tant d'efforts pour égarer, et que, fort de sa conscience et des immenses avantages qu'il a procurés à notre pays, il compte autant sur le cœur que sur le bon sens des Français pour lui rendre justice.

» En effet, Messieurs, en jetant un coup d'œil exempt de préventions sur l'état actuel de la France, il semble qu'il ne nous manque, pour être heureux, que de vouloir l'être.

» Ne recueillons-nous pas chaque jour les fruits que nous avons le droit d'attendre de nos heureuses et sages institutions?

» Jamais il n'exista chez aucun peuple une liberté plus entière que celle dont nous jouissons, je veux parler de cette liberté réglée par les lois et la raison, qui n'a pas de plus cruelle ennemie que la licence, qui usurpe son nom.

» Les finances de l'État sont dans une situation prospère, et notre crédit plus affermi que celui d'aucune autre nation; des travaux d'utilité publique sont entrepris de toutes parts; l'ouverture de canaux et la construction de routes nouvelles vont porter l'activité et l'aisance dans toutes les parties de la France, et seconder les développemens toujours progressifs de notre agriculture et de notre industrie.

» Des établissemens industriels s'élèvent sur tous les points ; plusieurs de leurs produits soutiennent déjà avantageusement la concurrence avec ceux de nos voisins, et quelques-uns même obtiennent la préférence.

» Notre commerce a reporté le pavillon français sur toutes les mers du monde, et nos escadres, chargées partout de le protéger, remplissent partout avec honneur cette noble mission.

» Enfin, n'avons-nous pas droit de nous trouver heureux des vertus de notre Roi, auxquelles toute l'Europe rend hommage, et qui, par sa bonne foi et sa loyauté, a imprimé à nos relations politiques avec les étrangers un caractère de franchise et de bienveillance jusqu'alors inconnu ?

» En présence de tous ces faits, dont la réalité ne saurait être contestée, que deviennent ces déclamations vagues sur les dangers qui menacent nos libertés et tout ce que nous avons de plus précieux ? Qui pourrait donner lieu à ces inquiétudes dont on cherche à nous alarmer ?

» Rappelons-nous, Messieurs, qu'après nos orages politiques l'auguste auteur de la charte apparut à son peuple tenant en main la garantie de tous les intérêts qui s'étaient créés en son absence, offrant à la France cette charte, où se concilient toutes nos divisions, où doivent s'amortir tous nos ressentimens, cette charte qui est comme le bouclier de la puissance royale, en même tems qu'elle préserve les droits de la nation.

» Rappelons-nous que notre bien-aimé Charles X, en prenant les rênes du gouvernement, s'est déclaré le continuateur du règne de son auguste frère, et que ses promesses sont inviolables.

» Défiez-vous donc de ceux qui se prétendent les seuls défenseurs de nos libertés, en reproduisant les doctrines qui nous avaient amené la tyrannie.

» Défiez-vous de ceux qui vous signalent comme ennemis de nos institutions les amis les plus dévoués et les plus fidèles de l'auguste auteur de la charte, qui, pour vous les rendre odieux, vous les représentent comme partisans du droit d'aînesse et autres coutumes qui ne conviennent plus à nos mœurs.

» Défiez-vous de ceux qui vous disent que des distinctions, autres que celles consacrées par nos institutions, sont à la veille de renaître parmi nous, et répandent mille bruits mensongers auxquels ils sont loin de croire eux-mêmes.

» Sûrement, Messieurs, *pour la Chambre des Pairs*, particulièrement destinée au soutien du trône, l'inégalité des partages est peut-être nécessaire ; mais pour toutes les autres classes de la société, l'on ne saurait désirer le rétablissement de ce droit d'aînesse, qui ne ferait que blesser inutilement les affections les plus chères.

» Et s'il m'était permis de parler de moi-même, je vous dirais, Messieurs, que rien n'est plus faux que tout ce qui m'a été imputé à cet égard : j'en puis attester mes sentimens comme père de famille et mes opinions, qui n'ont jamais varié.

» Le Roi ne reconnaît qu'une nation ; sa sollicitude paternelle se porte sur tous les Français, sans distinction, et c'est en lui seul que tous les intérêts trouvent leurs garanties. Réunissons-nous donc autour du trône fondé sur nos institutions, et ne les séparons jamais dans notre amour.

» En paix avec l'univers, sachons être en paix avec nous-mêmes ; nos intérêts, nos affections sont les mêmes, pourquoi resterions-nous divisés ?

» Cherchons à acquérir le seul genre de gloire qui nous manque, celui qui s'obtient par cette sagesse qui sait se contenter d'un bonheur raisonnable, qui sait que toute institution a besoin de l'action du tems pour s'améliorer et arriver à sa perfection.

» Unis dans ces sentimens, quel que soit le candidat que vous honorerez de vos suffrages, je ne doute pas que, laissant de côté toute affection ou animosité personnelle, vous ne les accordiez qu'à celui que vous en jugerez le plus digne par son amour pour son pays, pour son Roi, et par son zèle et sa fermeté à maintenir nos institutions.

» Cette rassurante conviction, Messieurs, rendra ma tâche plus facile, et me permet de me féliciter d'avoir été chargé pour la seconde fois des honorables fonctions que je remplis aujourd'hui près de vous. »

Vive le Roi !

Bureau définitif.

MM. Lorgnier, 2e adjoint au maire de Boulogne. Fontaine (Louis). Vasseur, maire de Boulogne. Reisenthel.	*Scrutateurs.*

M. Wissocq, président du tribunal de première instance de Boulogne, *secrétaire.*

Le scrutin ouvert et dépouillé le 18 novembre pour la nomination d'un député, a donné le résultat ci-après:

Nombre effectif des membres du collége. . .	327.
Nombre des votans.	281.
Majorité absolue.	141.

M. Harlé, père, ancien député, a obtenu 152 suffrages.
M. de Rosny, président du collége, 127.
M. le baron Vattier, 2.

En conséquence, M. Harlé, père, a été proclamé membre de la chambre des députés.

3me *Arrondissement.* — Aire.

Le collége électoral du troisième arrondissement du Pas-de-Calais s'est réuni à Aire le 17 novembre 1827, sous la présidence de M. le baron de Coupigny, pour procéder à l'élection d'un député.

Bureau provisoire.

MM. le marquis de Baynast de Sept Fontaines, maire de Béthune. Levasseur de Mazinghem. Denissel, maire de St.-Venant. De la Follye, vice-président du tribunal de 1re instance de St.-Omer.	*Scrutateurs.*

M. Dallennes, maire d'Aire, *secrétaire.*

Discours d'ouverture prononcé par M. le président.

Messieurs,

« Par une disposition particulière de cette providence qui sans cesse veille sur les destinées de notre antique

monarchie, vous êtes appelés pour la seconde fois dans les colléges électoraux, après une victoire signalée.

» Sa Majesté n'avait armé que pour arrêter l'effusion du sang humain, que pour prévenir l'entière destruction d'un peuple mourant, que pour proposer et établir sa puissante médiation entre les victimes et les exterminateurs; ces barbares ont méconnu des intentions si bienfaisantes; ils ont osé insulter notre pavillon sans tache; mais son honneur a été vengé de la manière la plus prompte, la plus complète et la plus glorieuse; notre marine a montré, en cette occasion, qu'elle n'avait rien perdu de son antique valeur.

» Grâces en soient rendues au Dieu des armées! Pendant ce tems, et dans cette circonstance à jamais mémorable, notre auguste souverain prononçait la dissolution de cette chambre fidèle que la France lui avait envoyée. Sans chercher à pénétrer les motifs de cet acte de son pouvoir suprême, on doit présumer que cette mesure lui a paru nécessaire, parce que cette chambre, constituée pour cinq ans, avait participé à la loi de la septennalité. Quoi qu'il en soit de ce secret que nous devons respecter, Sa Majesté en désire une autre, investie de nouveaux pouvoirs nécessairement plus étendus, tel est l'objet qui nous rassemble; vous devez choisir, Messieurs, celui que vous croirez le plus digne et le plus capable de coopérer avec les autres pouvoirs aux lois et aux institutions que le Roi, dans sa sagesse, croit encore nécessaires au bonheur de son peuple.

» Nous avons eu l'insigne faveur de posséder cette année, au milieu de nous, ce prince aimable. Qui n'a point été ému jusqu'au fond de son cœur! qui n'a point senti couler ses larmes en voyant son affabilité, sa bonté, sa tendre sollicitude pour son peuple, son désir fortement prononcé de le rendre heureux! Il vous demande de l'y aider, vous répondrez à cet appel!

» Souvenez-vous, Messieurs, que dans cette circonstance importante, aucune considération particulière ne doit vous arrêter; toutes doivent s'évanouir devant l'intérêt général; vous devez choisir, selon votre honneur et votre conscience, un bon et loyal député; il doit jurer de l'être; il le sera, j'en ai la conviction; je ne vous en

rappelle point les devoirs, vous les connaissez aussi bien que moi; vous exercerez le plus beau de vos droits en braves et fidèles Artésiens; nos pères se sont distingués par leur amour pour le Roi et pour leur pays, vous suivrez leur exemple.

» En annonçant à Sa Majesté le choix que vous aurez fait; en lui présentant l'hommage de notre amour et de notre respectueux dévouement, je lui témoignerai ma vive reconnaissance de l'honneur qu'elle a daigné me faire en me nommant votre président; je vous en remercie aussi, Messieurs, car je dois cette faveur particulière, j'en suis sûr, aux honorables suffrages que vous m'avez accordés dans les précédentes élections, et lorsque je n'avais pas l'avantage de siéger parmi vous.

» Pour le bonheur de la France et du monde entier, répétons tous :

Vive le Roi long-tems! et les Bourbons toujours! »

Bureau définitif.

MM. le marquis de Baynast de Sept Fontaines, maire de Béthune.
Levasseur de Mazinghem.
De la Follye, vice-président du tribunal de 1re instance de St.-Omer.
Cauwet.
} *Scrutateurs.*

M. Dallennes, maire d'Aire, *secrétaire.*

Le scrutin ouvert et dépouillé le 18 novembre pour la nomination d'un député, a donné le résultat ci-après :

Nombre effectif des membres du collége. . .	376.
Nombre des votans	308.
Majorité absolue.	155.

M. Lesergeant de Bayenghem, maire de St.-Omer, a obtenu 166 suffrages.

M. le baron de Coupigny, président du collége, 85.

M. du Hays, député sortant, 47.

Les autres suffrages ont été disséminés ou annullés faute de désignation suffisante.

En conséquence, M. Lesergeant de Bayenghem a été proclamé membre de la Chambre des Députés.

4e *Arrondissement.* — Hesdin.

Le collége électoral du 4e arrondissement du Pas-de-Calais, s'est réuni à Hesdin le 17 novembre 1827, sous la présidence de M. le comte de Bryas, pour procéder à l'élection d'un député.

Bureau provisoire.

MM. le marquis de Tramecourt, pair de France. Le vicomte de Montbrun, député sortant. Capron-Delepouve, membre du conseil d'arrondt de St.-Pol. Deslavier, maire de Frévent.	*Scrutateurs.*

M. Petit, substitut du procureur général près la Cour royale de Douai, *secrétaire.*

Discours d'ouverture prononcé par M. le Président.

Messieurs,

« Appelé par le Roi à l'honneur de présider pour la première fois le collége électoral de cet arrondissement, mon premier besoin est de vous exprimer combien je me trouve heureux d'une confiance qui me donne avec vous, Messieurs, des rapports aussi honorables. Je ferai tous mes efforts pour répondre à cette confiance, et j'ose compter sur votre secours pour me seconder dans la tâche que j'ai à remplir.

» Nous sommes ici réunis, Messieurs, pour exercer un des droits les plus précieux que nous a conférés la charte. Chacun de nous, dans cette grave circonstance, doit se pénétrer de l'importance de son vote, de ses devoirs, comme électeur, et se persuader que les élections qui vont se renouveler, peuvent avoir une grande influence sur nos destinées. Oublions donc tout ce qui put, à différentes époques, diviser ou égarer les opinions; confondons-les toutes dans une seule pensée, celle de travailler au bonheur de la France, de cette France qui a toujours été la première des nations, et qui le sera toujours, tant

que les Français, groupés autour du trône des lys, soutiendront et défendront la monarchie, la charte et nos institutions.

» Félicitons-nous, Messieurs, de l'état prospère de notre belle patrie, et rendons à la légitimité cette justice de conscience qu'elle seule pouvait nous procurer cet avantage, et que notre gloire et notre bonheur sont à jamais inséparables d'elle.

» Nous venons, Messieurs, d'être témoins de la sollicitude paternelle du Roi pour cette province. Il a bien voulu la visiter et s'occuper de tous ses besoins. N'oublions jamais son accueil affable, son expression de bonté et d'intérêt en parlant à chacun de nous; rappelons-nous les cris d'amour et d'enthousiasme qui partout éclatèrent sur ses pas. Il en a été vivement touché, Messieurs, et son cœur se repose encore avec complaisance sur de si doux souvenirs. Répondons à l'appel que cet auguste monarque fait à notre dévouement par un choix qui puisse contribuer à la prospérité de la France. Nommons un député franchement attaché au Roi et à nos institutions; un ami sincère de la religion; un homme qui, connaissant les besoins de ce département, soit disposé à en soutenir les intérêts avec le plus de chaleur et d'affection; un homme enfin qui, animé du désir de faire le bien et qui préférant l'intérêt général à son intérêt particulier, ait le sentiment de tous ses devoirs et le courage de les remplir.

» Ce langage de la raison est, je le sais, inutile avec vous, Messieurs; ce n'est point dans ce pays qu'on peut avoir à craindre les ennemis du Prince et les soutiens de l'anarchie. Notre heureuse contrée est habitée par des hommes sages, par des propriétaires paisibles, par d'honorables pères de famille pour qui la prospérité publique est le premier des biens et qui savent que cette prospérité ne peut exister que sous la protection des lois et de l'autorité légitime.

» Les passions avec le tems se calment et s'éteignent, et les partis, éclairés par l'expérience, reconnaîtront qu'il n'y a de solide et de durable que l'amour du bien public et de cette paix intérieure dont nous avons tant besoin. Pénétrés de cette vérité, nous allons nous occuper avec

calme et sagesse de l'élection qui nous est confiée. Mais avant tout, Messieurs, unissons nos voix pour répéter ce cri si cher à la France : *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!* »

Bureau définitif.

MM. Deslavier, maire de Frévent.
Le marquis de Tramecourt, pair de France.
Capron Delepouve, membre du conseil d'arrondissement de St.-Pol.
Le vicomte de Montbrun, deputé sortant.
} *Scrutateurs.*

M. Petit, substitut du procureur général près la cour royale de Douai, *secrétaire.*

Le scrutin ouvert et dépouillé le 18 novembre 1827 pour la nomination d'un député a donné le résultat ci-après :

Nombre effectif des membres du collége. . . .	307.
Nombre des votans	248.
Majorité absolue.	125.

M. de Gouve de Nuncques, conseiller à la cour royale de Douai, a obtenu 125 suffrages.

M. le comte de Bryas, président du Collége, 122.

M. le vicomte de Montbrun, député sortant, 1.

En conséquence, M. de Gouve de Nuncques a été proclamé membre de la chambre des députés.

Collége départemental.

Le collége électoral de département s'est réuni à Arras, le 24 novembre 1827, sous la présidence de M. le duc de Castries, pair de France, pour procéder à l'élection de trois députés.

Bureau provisoire.

MM. Le marquis de Tramecourt, pair de France.
Le prince de Berghes, pair de France.
Lesergeant de Bayenghem, maire de St.-Omer.
Thellier de Sars, président du tribunal de 1re instance d'Arras.
} *Scrutateurs.*

M. Lesergeant d'Hendecourt, conseiller à la cour royale d'Amiens, *secrétaire*.

Discours d'ouverture prononcé par M. le président.

Messieurs,

« Nommé par Sa Majesté pour présider le grand collége du département du Pas-de-Calais, je me sens aussi flatté qu'honoré des fonctions qui me sont confiées ; et je me présente devant vous avec la ferme persuasion qu'elles me seront faciles à remplir.

» Le Pas-de-Calais, Messieurs, fait partie de cette antique province dont notre Roi se glorifie d'avoir porté le nom ; de cette province dont tous les cœurs ont toujours été fidèles à Dieu et au Souverain ; et ce n'est pas au moment où Sa Majesté en personne vient de recevoir de tous ses habitans tant de preuves d'un amour si vrai, d'un dévouement si entier, que je pourrais douter de l'esprit qui anime chacun de vous.

» Le bonheur de notre patrie en général, et en particulier la prospérité de ce riche et superbe département, sont, je le sais, l'objet de vos vœux ardens ; et comme vous y refléchirez avec soin, vous parviendrez sans peine à faire des choix propres à assurer et ce bonheur et cette prospérité.

» Maintenir et perfectionner les institutions que la charte nous a données, et que les chambres précédentes ont établies, tels sont les devoirs imposés à ceux qui sont élus pour la législature : vous ne l'oublierez pas, Messieurs, et votre conscience seule, éclairée par l'amour du Roi et de notre pays, vous indiquera ceux que vous devez nommer vos mandataires.

» De mon coté, Messieurs, je ferai en sorte que vous trouviez dans votre président le plus grand zèle pour concourir à vos vues : je m'efforcerai, en maintenant les réglemens, en apportant la plus stricte impartialité dans l'exercice de mes fonctions, de faire avec justice ce qui pourra être agréable à tous, et je me flatte de m'attirer ainsi la confiance et la bienveillance des électeurs, sentimens qu'il me sera doux d'avoir mérités, et dont je ne perdrai jamais le souvenir. »

Bureau définitif.

MM. Le marquis de Tramecourt, pair de France. Le prince de Berghes, pair de France. Lesergeant de Bayenghem, maire de St.-Omer. Thellier de Sars, président du tribunal de 1re instance d'Arras.	*Scrutateurs.*

M. Lesergeant d'Hendecourt, conseiller à la cour royale d'Amiens, *secrétaire.*

Le scrutin ouvert et dépouillé le 25 novembre pour la nomination de trois députés a donné le résultat ci-après:

Nombre effectif des membres du collége (1) . 362.
Nombre des votans. . . . . 286.
Majorité absolue. . . . . 144.

M. le comte de Bryas a obtenu 279 suffrages.

M. Duquesnoy, membre du conseil général, 168.

M. le vicomte du Tertre, député sortant, 158.

M. Leroux Duchatelet, député sortant, 124.

M. Fontaine (Louis), ancien député, 108.

Les autres suffrages ont été disséminés ou annullés faute de désignation suffisante.

En conséquence, MM. le comte de Bryas, Duquesnoy et le vicomte du Tertre ont été proclamés membres de la chambre des députés.

Députation du Pas-de-Calais.

M. le comte de Bryas, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur.

M. Duquesnoy, membre du conseil général.

M. le vicomte du Tertre, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, maréchal de camp.

(1) La cotisation de l'électeur le moins imposé était de 982 fr. 55 c.

M. Harlé, père, ancieu député.

M. Harlé, père, ancien député.

M. Lesergeant de Bayenghem, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, maire de St.-Omer, membre du conseil général.

M. de Gouve de Nuncques, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, conseiller à la cour royale de Douai.

ORGANISATION RELIGIEUSE.

Le département du Pas-de-Calais forme un diocèse dont le siége est à Arras; ce diocèse est suffragant de l'archevêché de Paris.

Archevêché de Paris.

Mgr Hyacinthe-Louis de Quélen, pair de France, archevêque de Paris.

Evêché d'Arras.

Mgr Hugues-Robert-Jean-Charles de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, né à Auzeville, département de la Haute-Garonne, le 14 août 1768, nommé évêque d'Arras le 9 avril 1802; sacré le 16 mai suivant; installé le 5 juin de la même année.

Vicaires généraux titulaires.

M. Denissel.
M. Herbet.

Vicaires généraux honoraires.

MM.
Mathon, grand-doyen, à Boulogne.
Lefebvre, chne titulaire.
Le cte d'Alais d'Anduze, ancien cte de Vienne.
Masclef, chne titulaire.
Lallart de Lebucquière.

MM.
Debret, curé grand-doyen, à St-Pol.
Godefroy, *id.*, à Montreuil.
Delétoille, *idem*, à Béthune.
Deron, *idem*, à St-Omer.
Lefebvre de Palme, aumônier de la chapelle du Roi.

Conseil d'Administration.

MM.	MM.
Denissel.	Rambure.
Herbet.	Masclef.
Pelletier.	

Commission pour les décisions canoniques.

MM.	MM.
Denissel.	Pelletier.
Lefebvre.	Herbet.

Secrétariat de l'évêché, à Arras.

M. Parenty, secrétaire général.	M. Proyart, secrétaire particulier.

Secrétariat de l'évêché, à St-Omer.

M. Deron, vicaire général d'Arras.	M. . . . . , secrétaire.

Secrétariat de l'évêché, à Boulogne.

M. Mathon, vicaire général d'Arras.	M. . . . ., secrétaire.

Officialité du diocèse.

MM.	MM.
Lefebvre, official.	Pelletier, promoteur.
Masclef, vice-gérent.	Parenty, secrétaire.

Chapitre de la Cathédrale.

(Notre-Dame et Saint-Vaast.)

MM.	MM.
Denissel, prévôt.	Pelletier, archiprêtre.
Lallart de Lebucquière, doyen.	Masclef.
Mouronval, grand-chantre.	Lemaire.
Morel, archidiacre d'Arras.	Dazin.
Lefebvre.	Compiègne.
Dehamel-Bellenglise.	

Chanoines honoraires.

Asselin, curé d'Aire.
Quarré de Boiry, archidiacre de St.-Omer et écolâtre.
Legentil, desservant de St.-Charles, à Arras.
De Valicourt.
Rambure, curé d'Arras (sud), St.-Nicolas.
Mathon, vicaire général, à Boulogne.
Debret, curé, grand-doyen de l'arrond[t] de St-Pol.
Godefroy, curé, grand-doyen de l'arrond[t] de Montreuil.
Compiègne.
Joncqué, curé de Carvin.
Delaurétan, curé d'Audruick.
Delétoille, c., grand-doyen de l'arrond[t] de Béthune.
Rifflart, ancien chanoine de Béthune.
Joly, ancien chanoine d'Aire
Beugin, ancien chanoine de St.-Omer.
Ducrocq, desservant de St.-Denis.
Pruvost, curé doyen d'Hesdin.
Gosse d'Houvelin, desservant de St-Joseph, à Arras
Duriez, l'aîné.
Duriez, le jeune.
Leflamand, aumônier du génie, à Arras.
Caupin, desservant de St.-Etienne, à Arras.
Dutertre, curé de Desvres.
Roche, aumônier de M. le Préfet.
Becquet, sous-chantre.
Joyez, supérieur du petit séminaire, à St.-Omer.
Ansel, professeur au grand séminaire.
Dubois, *idem*.
Roche, curé de St.-Nicolas, à Boulogne.
Bouverne, curé de Marquise.
Huguet, curé de Calais.
Deusy, ancien desservant.
Saint-Jean.
Delbecque, curé doyen de Laventie.
Leviez, curé doyen de Lens.
Delamotte.
Annocque, curé de St.-Denis (St.-Omer).
Macrez, desservant du Haut-Pont.
Deusy, ancien curé.
Delabre, *idem*.
Lherbier, *idem*.
Capon, *idem*.
Merle.
Moreau.

Bénéficiers de la Cathédrale.

MM.
Debray.
Herbet (Alexandre), principal du collége d'Arras.
Dissaux, vicaire de la cathédrale.
Trachez.
Wallon-Capelle.
Parenty.

MM.
Proyart.
Minard.
Capron.
Robitaille, professeur du séminaire.
Fauchison, supérieur de la maîtrise.
Goudemand.

4 chantres. — 2 basses-tailles. — 2 hautes-contres. — 2 serpentistes. — 1 basson. — 1 contre-basse. — 2 basses. — 1 organiste. — 1 maître de musique. — 8 enfans de chœur. — 4 clercs pour le service des messes et du chœur.

Fabrique de la Cathédrale.

MM.	MM.
Denissel, président.	Herbet.
Pelletier.	Dazin.
Lemaire.	Masclef.

Grand Séminaire du diocèse, à Arras.

Monseigneur, supérieur.

MM.		MM.
Dazin, économe.	directeurs.	Trachet, directeur des philosophes.
Ansel, professeur.	directeurs.	Wallon-Capelle, directeur des humanités.
Dubois, profess.	directeurs.	Lallart, maître d'étude.
Robitaille, prof.	directeurs.	

Commission pour les bourses du séminaire.

Monseigneur, président.

MM.	MM.
Denissel.	Herbet.
Masclef.	Parenty, secrétaire.
Dazin.	

Conseil examinateur du concours annuel.

Monseigneur l'évêque, président.

MM.	MM.
Denissel, président.	Roche.
Mouronval.	Dazin.
Pelletier.	Herbet.
Lallart de Lebucquière.	Lemaire.
Rambure.	Gosse d'Houvelin.
Masclef.	Dubois.
Ansel.	

Secrétaire du conseil, M. Parenty.

Administration des secours de la caisse diocésaine.

MM.	MM.
Denissel, président.	Caupin.
Masclef.	Herbet.
Rambure.	Parenty.

Petit Séminaire, à St.-Omer.

M. Joyez, supérieur.	M. Delahaye, directeur.
M. Dumetz, directeur.	Quatre répétiteurs.

Le diocèse d'Arras est divisé en trois archidiaconés, lesquels sont subdivisés en un archiprêtré, pour l'arrondissement d'Arras, cinq grands décanats pour les cinq autres arrondissemens, vingt décanats de districts, quarante-cinq cures et six cens succursales. Les archidiaconés sont composés chacun de deux arrondissemens communaux; les grands décanats d'un arrondissement, les décanats de districts d'un ou de plusieurs cantons, les cures d'un canton et les succursales d'une ou de plusieurs communes.

Archidiaconés.

L'archidiaconé d'Arras est formé des arrondissemens communaux d'Arras et de St.-Pol; il renferme l'archiprêté de l'arrondissement d'Arras et le grand décanat de l'arrondissement de St.-Pol.

M. Morel, archidiacre.

L'archidiaconé de St.-Omer est formé des arrondissemens communaux de St.-Omer et de Béthune; il renferme le grand décanat de l'arrondissement de St.-Omer et celui de l'arrondissement de Béthune.

M. de Boiry, archidiacre.

L'archidiaconé de Boulogne est formé des arrondissemens communaux de Boulogne et de Montreuil; il renferme le grand décanat de l'arrondissement de Boulogne et celui de l'arrondissement de Montreuil.

M. Dehamel Bellenglise, archidiacre.

Archiprêtré (1).

L'archiprêtré d'Arras est formé de l'arrondissement communal de ce nom ; il renferme trois décanats de districts, qui sont ceux d'Arras (sud), de Bapaume et de Vitry.

M. Pelletier, archiprêtre.

Grands décanats.

Le grand décanat de St.-Pol est formé de l'arrondissement communal de ce nom ; il renferme quatre décanats de districts, qui sont ceux de St.-Pol, d'Heuchin, d'Avesnes-le-Comte et d'Auxi-le-Château.

M. Debret, grand-doyen.

Le grand décanat de St.-Omer est formé de l'arrondissement communal de ce nom ; il renferme trois décanats de districts, qui sont ceux de St.-Omer (sud), de St.-Omer (nord) et d'Aire.

M. Deron, grand-doyen.

Le grand décanat de Béthune est formé de l'arrondissement communal de ce nom ; il renferme quatre décanats de districts, qui sont ceux de Béthune, de Lillers, de Lens et de Laventie.

M. Delétoille, grand-doyen.

Le grand décanat de Boulogne est formé de l'arrondissement communal de ce nom ; il renferme trois décanats de districts, qui sont ceux de Boulogne, de Calais et de Marquise.

M. Mathon, grand-doyen.

Le grand décanat de Montreuil est formé de l'arrondissement communal de ce nom ; il renferme trois décanats de districts, qui sont ceux de Montreuil, d'Hesdin et de Fruges.

M. Godefroy, grand-doyen.

---

(1) Le contenu communal de la cathédrale ne relève d'aucun décanat, à cause de la dignité de cette église.

Décanats de districts.

Le décanat du district d'Arras (sud) est formé des cantons communaux d'Arras (sud), de Beaumetz-les-Loges et de Pas; il renferme 3 cures et 42 succursales.

M. Rambure, curé du canton d'Arras (sud), doyen du district du même nom, à Arras, 9 succursales.

M. Roche, curé du canton de Beaumetz-les-Loges, à Rivière, 17 succursales.

M. Ledru, curé du canton de Pas, à Pas, 16 succursales.

Le décanat du district de Bapaume est formé des cantons communaux de Bapaume, de Bertincourt et de Marquion; il renferme 3 cures et 42 succursales.

M. Andrieu, curé du canton de Bapaume, doyen du district du même nom, à Bapaume, 14 succursales.

M. Lemaire, curé du canton de Bertincourt, à Havrincour, 13 succursales.

M. Foulon, curé du canton de Marquion, à Oisy, 15 succursales.

Le décanat du district de Vitry est formé des cantons communaux de Vitry, de Vimy et de Croisilles; il renferme 3 cures et 62 succursales.

M. Deusy, curé du canton de Vitry, doyen du district du même nom, à Vitry, 22 succursales.

M. Degrave, curé du canton de Vimy, à Vimy, 21 succursales.

M. Rose, curé du canton de Croisilles, à Croisilles, 19 succursales.

Le décanat du district de St.-Pol est formé des cantons communaux de St.-Pol et du Parcq; il renferme 2 cures et 36 succursales.

M. Debret, curé du canton de St.-Pol, doyen du district du même nom, à St.-Pol, 21 succursales.

M. Devis, curé du canton du Parcq, à Fillièvre, 15 succursales.

Le décanat du district d'Heuchin est formé du canton communal d'Heuchin; il renferme une cure et 19 succursales.

Revel, curé du canton d'Heuchin, doyen du district du même nom, à Pernes, 19 succursales.

Le décanat du district d'Avesnes-le-Comte est formé des cantons communaux d'Avesnes-le-Comte et d'Aubigny; il renferme 2 cures et 41 succursales.

M. Bernard, curé du canton d'Avesnes-le-Comte, doyen du district du même nom, à Avesnes-le-Comte, 21 succursales.

M. Guilbert, curé du canton d'Aubigny, à Aubigny, 20 succursales.

Le décanat du district d'Auxi-le-Château est formé du canton communal d'Auxi-le-Château; il renferme une cure et 13 succursales.

M. Pépin, curé du canton d'Auxi-le-Château, doyen du district du même nom, à Auxi-le-Château, 13 succursales.

Le décanat du district de St-Omer (sud) est formé des cantons communaux de St.-Omer (sud), de Fauquembergue et de Lumbres; il renferme 4 cures et 42 succursales.

M. Deron, curé du canton de St.-Omer (sud), doyen du district du même nom, à St-Omer, 8 succursales.

M. Annocque, curé de Saint-Denis, à St.-Omer.
M. Defasque, curé du canton de Fauquembergue, à Fauquembergue, 13 succursales.

M. Becquet, curé du canton de Lumbres, à Dohem, 21 succursales.

Le décanat du district de St.-Omer (nord) est formé des cantons communaux de St. - Omer (nord), d'Ardres et d'Audruick; il renferme 3 cures et 30 succursales.

M. Joncqué, curé du canton de St.-Omer (nord),

doyen du district du même nom, à St.-Omer, 6 succursales.

M. Deligny, curé du canton d'Ardres, à Ardres, 14 succursales.

M. Delaurétan, curé du canton d'Audruick, à Audruick, 10 succursales.

Le décanat du district d'Aire est formé du canton communal d'Aire; il renferme une cure et 12 succursales.

M. Asselin, curé du canton d'Aire, doyen du district du même nom, à Aire, 12 succursales.

Le décanat du district de Béthune est formé des cantons communaux de Béthune, de Cambrin et d'Houdain; il renferme 3 cures et 47 succursales.

M Delétoille, curé du canton de Béthune, doyen du district du même nom, à Béthune, 13 succursales.

M. Louis, curé du canton de Cambrin, à Beuvry, 13 succursales.

M. Potel, curé du canton d'Houdain, à Houdain, 21 succursales.

Le décanat du district de Lillers est formé des cantons communaux de Lillers et de Norrent-Fontes; il renferme 2 cures et 29 succursales.

M. Guille, curé du canton de Lillers, doyen du district du même nom, à Lillers, 8 succursales.

M. Bucaille, curé du canton de Norrent-Fontes, à Norrent-Fontes, 21 succursales.

Le décanat du district de Lens est formé des cantons communaux de Lens et de Carvin-Epinoy; il renferme 2 cures et 26 succursales.

M. Leviez, curé du canton de Lens, doyen du district du même nom, à Lens, 17 succursales.

M. Joncqué, curé du canton de Carvin-Epinoy, à Carvin-Epinoy, 9 succursales.

Le décanat du district de Laventie, est formé du canton communal de Laventie; il renferme 1 cure et 5 succursales.

M. Delbecque, curé du canton de Laventie, doyen du district du même nom, à Laventie, 5 succursales.

Le décanat du district de Boulogne est formé des cantons communaux de Boulogne et de Samer; il renferme 3 cures et 14 succursales.

M. Roche, curé du canton de Boulogne, doyen du district du même nom, à Boulogne, 4 succursales.

M. Mathon, curé de St.-Joseph, à Boulogne.

M. Yvain, curé du canton de Samer, à Samer, 10 succursales.

Le décanat du district de Calais est formé des cantons communaux de Calais et de Guines; il renferme 2 cures et 19 succursales.

M. Huguet, curé du canton de Calais, doyen du district du même nom, à Calais, 10 succursales.

M. Tourtois, curé du canton de Guines, à Guines, 9 succursales.

Le décanat du district de Marquise est formé des cantons communaux de Marquise et de Desvres; il renferme 2 cures et 27 succursales.

M. Bouverne, curé du canton de Marquise, doyen du district du même nom, à Marquise, 14 succursales.

M. Dutertre, curé du canton de Desvres, à Desvres, 13 succursales.

Le décanat du district de Montreuil est formé des cantons communaux de Montreuil et d'Etaples; il renferme 2 cures et 27 succursales.

M. Godefroy, curé du canton de Montreuil, doyen du district du même nom, à Montreuil, 16 succursales.

M. Ledieu, curé du canton d'Etaples, à Etaples, 11 succursales.

Le décanat du district d'Hesdin est formé des cantons communaux d'Hesdin et de Campagne ; il renferme 2 cures et 28 succursales.

M. Pruvost, curé du canton d'Hesdin, doyen du district du même nom à Hesdin, 15 succursales.

M. Duflos, curé du canton de Campagne, à Campagne, 13 succursales.

Le décanat du district de Fruges est formé des cantons communaux de Fruges et d'Hucqueliers ; il renferme 2 cures et 29 succursales.

M. Ballin, curé du canton de Fruges, doyen du district du même nom, à Fruges, 14 succursales.

M. Cocatrix, curé du canton d'Hucqueliers, à Hucqueliers, 15 succursales.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

Le département du Pas-de-Calais forme, avec celui du Nord, le ressort de la cour royale de Douai.

COUR ROYALE DE DOUAI (1).

Premier président.

1. M. Deforest de Quartdeville (Eugène-Alexandre-Nicolas), chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, rue du Mont-de-Piété, n° 211.

Premier président honoraire.

M. Le baron Blanquart de Bailleul (Henri-Joseph), officier de l'ordre royal de la légion d'honneur.

---

(1) Les numéros placés avant les noms des membres de la cour désignent les chambres auxquelles ils sont attachés : 1 et 2 indiquent les chambres civiles, 3 la chambre des mises en accusation, 4 celle des appels de police, qui est tout à la fois chambre des vacations.

Présidens, Messieurs,

2. Lenglet (Etienne-Gery), rue des Blancs-Mouchons, n° 504.

4. Marescaille de Courcelles (Hippolyte-Adrien-Joseph), chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, rue d'Esquerchin, n° 433.

3. Delaetre (Phillipe-Joseph), chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, place St.-Amé, n° 334.

1. Dupont (Mathieu-Joseph), chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, rue de la Cloche, n° 591.

Président honoraire.

M. Bruneau, marquis de Beaumez (Albert-Marie-Auguste), officier de l'ordre royal de la légion d'honneur.

Conseillers, Messieurs,

1. Ducrez (Jean-Baptiste-Joseph), chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, rue des Ferronniers, n° 753.

2. Waimel (Armand-Jules-Hercule), rue des Malvaux, n° 642.

3. Devinck (Henri-François-Marie), rue de la Croix-d'Or, n° 649.

1. Taffin (Jean-Baptiste), rue du Béguinage, n° 527.

2. Vigneron (Marc-Antoine-Gabriël), rue des Trinitaires, n° 765.

3. Plouvain (Pierre-Antoine-Samuël-Joseph), rue de Paris, n° 56.

2. Asselin (Albert-Marie-Joseph), rue d'Esquerchin, n° 470.

3. Evrard (François-Joseph), chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, rue de Valenciennes, n° 46.

3. Delegorgue (Pierre-Louis-Joseph), rue d'Esquerchin, n° 434.

1. Lefebvre de Trois-Marquet (Thomas-François-Joseph), rue de la Comédie, n° 256.

4. Courtin (Félix-Louis-Bruno-Joseph), rue St.-Albin, n° 857.

4. Baumal (Philippe), rue des Foulons, n° 308.

4. Degouve de Nuncques (Louis-François-Joseph), chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, rue St.-Albin, n° 843.

1. Enlart de Guémy (Thomas-Édouard-Alexandre), rue des Carmes, n° 756.

2. Dubrulle (Jacques-Chrétien), rue d'Arras, n° 387.

2. Delepouve (Engelbert-Justin-Joseph), terrasse St.-Pierre, n° 726.

1. Duriez (Louis-Joseph), rue St.-Thomas, n° 585.

4. Dufaux (Louis-Jean-Baptiste), chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, rue d'Arras, n° 411.

1. Gavelle (Antoine-Augustin-Joseph), rue du Pont de Tournai, n° 765.

4. Durand d'Elecourt (Georges-Louis-Joseph), rue des Jésuites, n° 704.

2. Guérin de Valleton (Pierre-Martial), Place d'Armes, n° 509.

2. Nepveur (Alexandre-Dominique-François), rue du Pont de Tournai, n° 129.

1. Fougeroux de Campigneulles (Alexandre-Maurice), Place St.-Amé, n° 335.

1. Quenson (François-Louis-Joseph) rue St.-Jean, n° 810.

4. Leroux de Bretagne (Auguste), rue St.-Jean, n° 805.

Conseillers honoraires, Messieurs,

Billacoys de Boismon (Jean-Auguste-Alexandre).

Becquet (André-Joseph).

Conseillers auditeurs, Messieurs,

Grandsire de Belvalle (Jacques-Théodore), Pont St.-Vaast, n° 152.

Debaillon (Benoit), rue d'Esquerchin, n° 483.

1. Piéron (Charles-Philippe-Réné), place d'Armes, n° 559.

2. Cotteau (Charles-Louis-Victor), rue St.-Samson, n° 505.

Corne (Hyacinthe-Marie-Augustin), rue de Bellain, n° 584.

Parquet.

Procureur général du Roi.

M. Morand de Jouffrey (Aimé-Jean-Jacques), chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, rue d'Arras, n° 366.

Avocats généraux, Messieurs,

D'Haubersart (Henri-Constant-Jean-Baptiste), chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, premier avocat général, rue de Valenciennes, n° 45.

Lambert (Pierre-Joseph-Marie), chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, rue Morel, n° 298.

Maurice (Noël-Augustin-Louis-Joseph), chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, rue d'Arras, n° 385.

Substituts pour le service du Parquet, Messieurs,

Bruys des Gardes (Emilien-Gilbert-Philibert) rue, de Bellain, n° 599.

. . . .

Greffe.

M. Lagarde (Ambroise-Julien-Joseph), greffier en chef, place St.-Amé, n° 340.

Commis-Greffiers assermentés, Messieurs,

Lagarde (Constant-Louis), place St.-Amé, n° 340.

Braine (Bon-Louis-Nicolas), rue de la Fonderie, n° 672.

Lavoix (Rodolphe-Charles), rue des Ferronniers, n° 672.

Duclerfays (Louis-Auguste), rue St.-Jacques, n° 395.

Danel (Louis-François-Remy-Jean-Baptiste), rue de la Verte-porte, n° 740.

Huissiers audienciers de la cour, Messieurs,

Courtecuisse, rue des Procureurs, n° 436.

Biencourt, rue du Clocher-St.-Pierre, n° 816.

Boniface, rue des Minimes, n° 233.

Meuse, rue de la Mairie, n° 461.

Boulanger, place St.-Amé, n° 331.

Bracq, rue du Mont-de-Piété, n° 248.

Cuny, rue du Gourvernement, n° 107.

Avocats à la Cour royale, résidant à Douai

(Par ordre Alphabétique),

Messieurs,

Becquet de Mégille, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, rue de Paris, n° 70.

Billiet, terrasse St.-Pierre, n° 427.

Boulanger, rue des Chapelets, n° 551.

Bruneau, rue St.-Julien, n° 725.

Castille, rue St.-Amé, n° 601.

Caullet, terrasse St.-Pierre, n° 61.

Danel, rue d'Arras, n° 413.

Delaflotte, rue du Canteleux, n° 16.

Delecroix, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, bâtonnier, président du conseil de l'ordre, Petite Place, n° 606.

Desmoutiers, rue des Foulons, n° 276.

Dumon, rue St.-Jean, n° 796.

Duquesne, place de la Fonderie, n° 347.

Fouan, rue du Gouvernement, n° 102.

Honoré, rue du Gouvernement, n° 99.

Lagache de Bourgies, rue des Chapelets, n° 545.

Lagarde, place St.-Amé, n° 340.

Laloux, membre du conseil de l'ordre, rue de Bellain, n° 578.

Lenglet, rue des Blancs Mouchons, n° 504.

Leroy (de Béthune), secrétaire du conseil de l'ordre, rue du Bloc, n° 973.

Leroy (de Falvy), membre du conseil de l'ordre, rue des Blancs-Mouchons, n° 495.

Martin, membre du conseil de l'ordre, rue d'Esquerchin, n° 435.

Mastrik, place St.-Jacques, n° 720.

Minart, rue de Bellain, n° 611.

Ramont, rue St.-Albin, n° 885.

Roty, membre du conseil de l'ordre, rue d'Arras, n° 409.

Tailleur, rue de la Mairie, n° 396.

Wagrez, place d'Armes, n° 508.

Avocats admis au stage, Messieurs,

Dennetier, rue du Canteleux, n. 10.

Devinck, rue de la Croix-d'Or, n° 649.

Dupont, rue du Mont-de-Piété, n° 250.

Leroux-Duchatelet, rue du Canteleux, n° 10.

Leroy (Emile), rue du Gouvernement, n. 105.

Vaast, rue St.-Jean, n° 794.

Avoués à la Cour royale, Messieurs (1),

Martin, père, licencié, rue du Clocher-St.-Pierre, n° 809.

Déprès, rue des Potiers, n. 780.

Brachelet, rue de la Mairie, n° 470.

Delegorgue, rue du Clocher-St.-Pierre, n° 803.

Loy, rue St.-Jacques, n° 379.

Debeaumont, rue St.-Jean, n° 794.

Guilmot, rue du Pont-du-Rivage, n° 674.

Deusy, place St.-Nicolas, n° 371.

Leleu, rue d'Arras, n° 400.

Soins, rue de la Mairie, n° 491.

---

(1) Par ordonnance du 14 avril 1820, le nombre de avoués près la cour royale a été fixé à 12.

Eudes, licencié, rue de la Comédie, n. 40.
Cuvelle, pont de Tournai, n° 130.

La cour de Douai a reçu l'institution royale par ordonnance du 26 avril 1816.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

Arrondissement d'Arras.

MM. Thellier de Sars, président.
Billion, juge.
Ansart-Piéron, *idem*.
Petit, *idem*.
Grimbert, juge-auditeur.
Artaud, *idem*.
Corroyer, juge-suppléant.
Devienne, *idem*.
Monel, *idem*
Morel, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, procureur du Roi.
Reboulh de Veyrac, substitut.
Leroux, greffier.
Lenoble, commis-greffier.

Avocats, Messieurs,

Arnouts.
Billet.
Colin.
Corne, ch^er de l'ordre royal de la légion d'honneur.
Cornille.
Dauchez.
Delair (Emile).
Delair (Louis).
Deusy.
Dorlencourt.
Gamot.
Hovine.
Huré.
Leclercq.
Leducq.
Lefebvre.
Lenglet.
Luez.
Martin, fils.
Monel.
Perrot.
Piéron.

Avoués, Messieurs, (1)

Aubron, fils.
Boutry.
Debeaumont.
Deladerrière.
Delair.
Delavallée.

---

(1) Par ordonnance royale du 14 avril 1820, le nombre des avoués a été fixé à 9.

Déprez.
Hallo.
Martin, père.
Martin, fils.
Poitart.
Pottier.
Thibault.
Vaast.
Vahé.

Huissiers, Messieurs (1),

Baccuez, à Arras.
Bécourt, *idem*.
Caron, *idem*.
Creteur, à Oisy.
Debeugny, à Bapaume.
Delehaye, à Arras.
Druenne, à Oisy,
Duflos, à Bertincourt.
Fayet, à Arras.
Foulon, à Cagnicourt.
Guilmet, à Bapaume.
Lavallée, à Arras.
Leborne, *idem*.
Leclercq, *idem*.
Loiseau, *idem*.
Mallart, à Pas.
Neveu, à Bapaume.
Parsy, à Arras.
Petit, *idem*.
Picard, *idem*.
Stouder, *idem*.
. . . . . .

Le tribunal d'Arras a reçu l'institution royale par ordonnance du 5 avril 1816.

Arrondissement de Béthune.

MM. Ozenne, président.
Capelle, juge.
Lefebvre-Dupré, *idem*.
Ansart, *idem*.
Raparlier, juge-auditeur.
Lequien, père, juge-suppléant.
Peltier, père, *idem*.
Delalleau, *idem*.
Desruelles, procureur du Roi.
Dacquin, substitut.
Hulleu, greffier.
Hulleu, commis-greffier.

Avocats, Messieurs,

Beugniez.
Bréquin.
Delalleau.
Lequien, fils.
Leroy.
Peltier, père.
Peltier, jeune.

---

(1) Par ordonnance royale du 14 avril 1820, le nombre des huissiers a été fixé à 22.

Avoués, Messieurs (1),

Delautel.
Lequien, père.
Maniez.
Peltier, aîné.
. . . . .
. . . . .

Huissiers, Messieurs (2),

Bachelez, à Béthune.
Boniface, à Carvin-Epinoy.
Caron, à Beuvry.
Codron, à Lillers.
Delœuil, à Norrent-Fontes.
Desprez, à Béthune.
Devise, *idem*.
Gonel, à Houdain.
Larivière, à Lens.
Lecocq, à Béthune.
Legay, à Lens.
Marchand, à Lillers.
Martin, à Béthune.
Platel, à Carvin.
Salomé, à Laventie.
Sauvage, à Lens.
Suret, à Béthune.
. . . . .

Le tribunal de Béthune a reçu l'institution royale par ordonnance du 5 avril 1816.

Arrondissement de Boulogne.

MM. Wissocq, président.
Coilliot, juge.
Gros, *idem*.
Souquet, juge-auditeur.
Dacquin, juge-suppléant.
Leporcq, *idem*.
Dessaux, *idem*.
Caron de Fromentel, ch^er de l'ordre royal de la légion d'honneur, procureur du Roi.
Verquère, substitut.
Duflos, greffier.
Bailly, commis-greffier.

Avocats, Messieurs,

Bessis.
Boullon.
Boulongne.
Carmier.
Dutertre, père, ch^er de l'ordre royal de la légion d'honneur.
Gros, père.
Gros, fils.
Hédouin.
Latteux.
Leporcq.
Lissés.
Tetut.

(1) Par ordonnance royale du 14 avril 1820, le nombre des avoués a été fixé à 6.

(2) Par une autre ordonnance du même jour, le nombre des huissiers a été fixé à 18.

Avoués, Messieurs (1),

Bourée.	Leducq.
Caux.	Leleu.
Deslandes.	Noël.
Lecointe.	Quandalle.

Huissiers, Messieurs (2),

Aly, à Boulogne.	Guillain, père, à Boulogne.
Beaurain, *idem.*	Guillain, fils, *idem.*
Bonnet, à Guines.	Lacroix, à Licques.
Courteville, à Boulogne.	Loisel, à Boulogne.
Deseille, à Marquise.	Marq, à Desvres.
Desombre, à Guines.	Merlin, *idem.*
Duhamel, à Boulogne.	Pernet, *idem.*
Ferment, à Calais.	Quiertant, à Boulogne.
Ficheux, à Samer.	Vasseur, à Desvres.
Georget, à Calais.	Yardin, à Calais.

Le tribunal de Boulogne a reçu l'institution royale par ordonnance du 5 avril 1816.

Arrondissement de Montreuil.

MM. Enlart, président.
Desaintjean, juge.
Lefebvre, *idem.*
Quandalle, juge-auditeur.
Dubocquet, juge-suppléant.
Brulé, *idem.*
Levêque, *idem.*
Lardeur, procureur du Roi.
Top, substitut.
Marissal, greffier.
Delarue, commis-greffier.

Avocats, Messieurs,

Coffin.	Henneguier.
Delhomel (Augustin).	Levêque.
Delhomel (Jérôme).	Prévost-Lebas.
Desteuque.	Souquet.
Dewamin.	Thellier.

(1) Par ordonnance royale du 14 avril 1820, le nombre des avoués a été fixé à 6.

(2) Par une autre ordonnance du même jour, le nombre des huissiers a été fixé à 20.

Avoués, Messieurs (1),

Defrance.
Delye.
Dobercourt, aîné.
Dobercourt, jeune.
Dubocquet.
Hamille.
Thivrier.

Huissiers, Messieurs (2),

Caron, à Montreuil.
Chevalier, à Hesdin.
Crespin, *idem*.
Degardin, à Montreuil.
Dumont, à Etaples.
Gosselin, à Fruges.
Codefroy, à Montreuil.
Grenu, *idem*.
Flandrin, à Maresquel.
Maury, à Montreuil.
Poulain, à Hucqueliers.
Prévost, à Fruges.
Protin, à Montreuil.
Routier, *idem*.
Seillier, à Hucqueliers.

Le tribunal de Montreuil a reçu l'institution royale par ordonnance du 31 janvier 1816.

Arrondissement de St.-Omer.

MM. Defrance, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, président.
De Lafollye, vice-président.
Bachelet, *idem*.
Deldicque, *idem*.
Lefebure, *idem*.
Moland, *idem*.
Dekeisère, *idem*.
Wattringue, *idem*.
Defrance, *idem*.
Sénéca, juge-auditeur.
Decardevaque *idem*.
Buret, juge-suppléant.
Vasseur, *idem*.
Delattre, *idem*.
Hibon, procureur du Roi.
Eudes, substitut.
Courtin, *idem*.

---

(1) Par ordonnance royale du 14 avril 1820, le nombre des avoués a été fixé à 7.

(2) Par une autre ordonnance du même jour, le nombre des huissiers a été fixé à 15.

Seguineau de Préval, greffier.
Pruvost, commis-greffier.
Duval, *idem*.

Avocats, Messieurs,

Bachelet.	Duval.
Bailliart, ch.er de l'ordre royal de la légion d'honneur.	Eudes.
Bonnard.	Leullieux.
Boubert.	Parent-Réal.
Braure.	Piers.
Delattre.	Rebier.
Dubois.	Thuillier.
	Tournier.

Avoués, Messieurs (1),

Bailly.	Marin.
Dubrœucq, ch.er de l'ordre royal de la légion d'honneur.	Pierret.
Guilleman.	Ramonet.
Longuemaux.	Rebier.
	Tible.
	Vitse.

Huissiers, Messieurs (2),

Brunet, à St-Omer.	Dauchy, à Aire.
Cabaret, *idem*.	Deleglise, à Ardres.
Calbet, à St.-Folquin.	Dubrœucq, à Audruick.
Carton, à Coyecques.	Dupont, à St.-Omer.
Casella, père, à Audruick.	Gervois, *idem*.
Casella, fils, *idem*.	Gosse, *idem*.
Casella, fils, à Lumbres.	Leulieux, *idem*.
Clerbout, à Ardres.	Maës, à Aire.
Coubriche, à Fauquemberg.	Palais, à Fauquembergue.
Courden, à St.-Omer.	Revel, à St.-Omer.

Le tribunal de St.-Omer a reçu l'institution royale par ordonnance du 11 juin 1816.

---

(1) Par ordonnance royale du 14 avril 1820, le nombre des avoués a été fixé à 10.

(2) Par une autre ordonnance du même jour, le nombre des huissiers a été fixé à 20.

Arrondissement de St.-Pol.

MM. Fourdinier, président.
Genelle, juge.
Hérogueile, *idem.*
Cressent, juge-suppléant.
Lefebvre, *idem.*
Detape, *idem.*
Michel, procureur du Roi.
De Poucques d'Herbinghem, substitut.
Milon, greffier.
Cadet, commis-greffier.

Avocats, Messieurs,

Cappe.
Genelle, fils.
Guffroy, fils.

Avoués, Messieurs (1),

Cressent.
Faguet.
Lefebvre.
Lefeuvre.
Sta.
. . . . . .

Huissiers, Messieurs (2),

Boilly, à St.-Pol.
Canlers, *idem.*
Cointe, *idem.*
Debret (Ch.-Fr.-Jh.), *idem.*
Helle, *idem.*
Lambert (L.-Al.-J.), *idem.*
Lambert (L.-H.-Jh.), *idem.*
Raulin, à St.-Pol.
Rignier, à Wamin.
Vasseur, à Izel-les-Hameaux.
Wimart, à Auxi-le-Château.
. . . . . .

Le tribunal de St.-Pol a reçu l'institution royale par ordonnance du 7 octobre 1818.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Tribunal d'Arras.

MM. Dudouit, président.
Hurtrel-Letombe, juge.

(1) Par ordonnance royale du 14 avril 1820, le nombre des avoués a été à 6.

(2) Par une autre ordonnance du même jour, le nombre des huissiers a été fixé à 12.

Toursel (Alexandre), juge.
Bougeniez, *idem.*
Hennebique, *idem.*
Lenglet-Desir, juge-suppléant.
Dufour-Crassier, *idem.*
Lantoine-Harduin, *idem.*
Crespel-Dellisse, *idem.*
Duchastelet, greffier.

Tribunal de Boulogne.

MM. Cousin d'Hoyer, président.
Delaunay-Ducarnoy, juge.
Milon (Jean-Baptiste), *idem.*
Carpentier-Mancel, *idem.*
Deseille-Dusommerard, *idem.*
Leroy-Morel, juge-suppléant.
Boidart, *idem.*
Morel-Baret, *idem.*
. . . ., *idem.*
Gaultier, greffier.

Tribunal de Calais.

MM. Quentin-Reisenthel, président.
Porquet-Woillez, juge.
Michaud, fils, *idem.*
Houette, *idem.*
Champailler, juge-suppléant.
Mancel (Eugène), *idem.*
Rebier, greffier.

Tribunal de St.-Omer.

MM. Sy-Baillart, président.
Fiolet (Louis), juge.
Caffieri-Coudeville, *idem.*
Martel, *idem.*
Delehaye, *idem.*
Deneuville-martel, juge-suppléant.
Hermant-Henneguier, *idem.*
Froye-Fiolet, *idem.*
Hans-Fertel, *idem.*
Masson, greffier.

Justices de Paix.

1° Canton d'Aire.

MM. Wanin, juge de paix.
Duwicquet, premier suppléant.
Hibon, second suppléant.
Thomas, greffier.

2° Canton d'Ardres.

MM. Francoville, juge de paix.
Allent, premier suppléant.
......, second suppléant.
Haigniéré, greffier.

3° Canton d'Arras (nord).

MM. Vahé, juge de paix.
Thibault, premier suppléant.
Grimbert, second suppléant.
Sergeant, greffier.

4° Canton d'Arras (sud).

MM. Leducq, juge de paix.
Gamot, premier suppléant.
Dauchez, second suppléant.
Masson, greffier.

5 Canton d'Aubigny.

MM. Quarré de Chelers, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, juge de paix.
Ansart, premier suppléant.
Fardel, second suppléant.
Martin, greffier.

6° Canton d'Audruick.

MM. Lesage, juge de paix.
Lesage, premier suppléant.
Dufay, second suppléant.
Bourel, greffier.

7° Canton d'Auxi-le-Château.

MM. Desmarest, juge de paix.
Flecheux, premier suppléant.
......., second suppléant.
Gosselin, greffier.

8° Canton d'Avesnes-le-Comte.

MM. Lefebvre, juge de paix.
Blasart, premier suppléant.
Deruelle, second suppléant.
Bocquet, greffier.

9° Canton de Bapaume.

MM. Lardemer, juge de paix.
Piot-Lepoivre, premier suppléant.
Lancien, second suppléant.
Croisille, greffier.

10° Canton de Beaumetz-les-Loges.

MM. Brazier, juge de paix.
Dorlet, premier suppléant.
Brongniart, second suppléant.
Darsy, greffier.

11° Canton de Bertincourt.

X MM. Chellé, juge de paix.
Déprez, premier suppléant.
Tournant, second suppléant.
Derancourt, greffier.

12° Canton de Béthune.

MM. d'Aiguirande, juge de paix.
Blin de Mutrel, premier suppléant.
Allain, second suppléant.
Salingue, greffier.

13° Canton de Boulogne.

MM. Lefebvre-Ducrocq, juge de paix.
Boulongne, premier suppléant.
Berquier-Neuville, second suppléant.
Barbe-Roger, greffier.

14° Canton de Calais.

MM. Vaillant, juge de paix.
Tetut, premier suppléant.
Isaac, second suppléant.
Wallois, greffier.

15° Canton de Cambrin.

MM. Le comte de Wavrins Villers-au-Tertre, juge de paix.
Mouquet, premier suppléant.
Dusautoir, second suppléant.
Jourdain, greffier.

16° Canton de Campagne.

MM. Dewamin, juge de paix.
Lœuillet, premier suppléant.
Dieppe, second suppléant.
Nourtier, greffier.

17° Canton de Carvin.

MM. Garez, juge de paix.
Parmentier, premier suppléant.
Letienne, second suppléant.
Breton, greffier.

18° Canton de Croisilles.

MM. Waterlot, juge de paix.
Delegrange, premier suppléant.
Lemaire, second suppléant.
Deffuse, greffier.

19° *Canton de Desvres.*

MM. Lasablonière, juge de paix.
Legris, premier suppléant.
Harelle, second suppléant.
Sannier, greffier.

20° *Canton d'Étaples.*

MM. Defiennes, juge de paix.
Bossus, premier suppléant.
Lecat, second suppléant.
Lamotte, greffier.

21° *Canton de Fauquembergue.*

MM. Hermant, juge de paix.
Prévot, premier suppléant.
Legrand, second suppléant.
Desanglois, greffier.

22° *Canton de Fruges.*

MM. Louvet, juge de paix.
Demagny, premier suppléant.
Decontes, second suppléant.
Wampouille, greffier.

23° *Canton de Guines.*

MM. Bernet, juge de paix.
Francoville, premier suppléant.
Paterot, second suppléant.
Isaac, greffier.

24° *Canton d'Hesdin.*

MM. Lefrançois, juge de paix.
Flament, premier suppléant.
Houzel, second suppléant.
Hache, greffier.

25° *Canton d'Heuchin.*

MM. Vast, juge de paix.
Crametz, premier suppléant.
........., second suppléant.
Lanvin, greffier.

26° *Canton d'Houdain.*

MM. Ducarin, juge de paix.
Lemaire, premier suppléant.
Lallart, second suppléant.
Augez, greffier.

27° *Canton d'Hucqueliers.*

MM. Triplet, juge de paix.
Lethueur de Jacquant, premier suppléant.
Leducq, second suppléant.
Crepin, greffier.

28° *Canton de Laventie.*

MM. Delebarre, juge de paix.
Beghin, premier suppléant.
Descamps, second suppléant.
Warlusel, greffier.

29° *Canton de Lens.*

MM. Cuvelier, juge de paix.
Durot, premier suppléant.
Roussel, second suppléant.
Belval, greffier.

30° *Canton de Lillers.*

MM. Menche, juge de paix.
Delalleau, premier suppléant.
Guille, second suppléant.
Delosier, greffier.

31° *Canton de Lambres.*

MM. Simon, juge de paix.
Bonvart, premier suppléant.
.........., second suppléant.
Delepouve, greffier.

32° *Canton de Marquion.*

MM. Brisse, juge de paix
Hary, premier suppléant.
Lemaire, second suppléant.
Cramette, greffier.

33° *Canton de Marquise.*

MM. Lemaître, juge de paix.
Leducq, premier suppléant.
Rohart, second suppléant.
Bonvalet, greffier.

34° *Canton de Montreuil.*

MM. Dutertre, juge de paix.
Levêque, premier suppléant.
Poultier, second suppléant.
Peuvier, greffier.

35° *Canton de Norrent-Fontes.*

MM. Delgery, juge de paix.
Hanotte, premier suppléant.
Wallart, second suppléant.
Wambergue, greffier.

36° *Canton du Parcq.*

MM. Danvin, juge de paix.
. . . . . , premier suppléant.
. . . . , second suppléant.
Samiez, greffier.

37e *Canton de Pas.*

MM. Leras, juge de paix.
Maille, premier suppléant.
Sebert, second suppléant.
Pot, greffier.

38e *Canton de St.-Omer* (nord).

MM. Blanchard, juge de paix.
Obry, premier suppléant.
Roëls, second suppléant.
Pelerin, greffier.

39e *Canton de St.-Omer* (sud).

MM. Dechosal, juge de paix.
Caron-Boudry, premier suppléant.
Sy-Baillart, second suppléant.
Chevreux, greffier.

40e *Canton de St.-Pol.*

MM. Decorbehem, juge de paix.
Graux, premier suppléant.
Cavenel, second suppléant.
Bacqueville, greffier.

41e *Canton de Samer.*

MM. Le Camus, juge de paix.
Cosyn, premier suppléant.
Auvière, second suppléant.
Sta, greffier.

42e *Canton de Vimy.*

MM. Defontaine, juge de paix.
Dubron, premier suppléant.
Macquart, second suppléant.
Willerval, greffier.

43e Canton de Vitry.

MM. Norman, juge de paix.
Henry, premier suppléant.
Tuboise, second suppléant.
Dubrulle, greffier.

TRIBUNAUX DE POLICE.

Ces tribunaux sont composés des juges de paix ou des maires; conformément à la loi du 28 floréal an 10, un greffier spécial est attaché aux tribunaux de police d'Arras et de St.-Omer.

M. Ferot, greffier, à Arras.
M. Pottiez, greffier, à St.-Omer.

NOTAIRES.

Liste alphabétique des Notaires du département du Pas-de-Calais, avec l'indication de leur résidence, par commune et arrondissement (1).

Messieurs.

1	Ansart, à St.-Pol,	St.-Pol.
2	Arnoûts, à Arras,	Arras.
3	Autricque, à Aubigny,	St.-Pol.
4	* Baggio, à Carvin,	Béthune.
5	Baroux, à St.-Omer,	St.-Omer.
6	Barré, à Verton,	Montreuil.
7	* Bavière, à Haines,	Béthune.
8	Bavière, à Hersin,	*idem.*
9	Bavière, à Laventie,	*idem.*
10	* Beaucourt, à Lens,	*idem.*
11	Beharelle, à Hénin-Liétard,	*idem.*
12	Berode, à Lillers,	*idem.*
13	Bodin, à Calais,	Boulogne.
14	* Bollet, à Arras,	Arras.
15	* Boniface, à Bapaume,	*idem.*
16	Bonnière, à Cléty,	St.-Omer.
17	* Bossus, à Etaples,	Montreuil.
18	* Bouquerat, à Aire,	St.-Omer.
19	Brongniart, à Beaumetz-lez-loges,	Arras.
20	* Broutta, à Marquise,	Boulogne.

(1) Messieurs les Notaires qui sont en même tems notaires certificateurs sont désignés par un astérique.

21	* Brulé, à Montreuil,	Montreuil.
22	Caille, à Gonnehem,	Béthune.
23	* Capron, à Fillièvre,	St.-Pol.
24	* Casier, à Pernes,	*idem.*
25	Corne, à Frévent,	*idem.*
26	Choquet, à Carvin,	Béthune.
27	Claustre, à Beaurainville,	Montreuil.
28	Crendalle, à Neuville,	*idem.*
29	Croisille, à Bapaume,	Arras.
30	Dacquin, à Boulogne,	Boulogne.
31	* Daix, à Vitry,	Arras.
32	Damour, à Norrent-Fontes,	Béthune.
33	* Daquin, à Lestrem,	*idem.*
34	Dauchez, à Arras,	Arras.
35	De Bailliencourt, à Béthune,	Béthune.
36	De Courcelles, à Fleurbaix,	*idem.*
37	Deherly, à Fruges,	Montreuil.
38	Deladerière, à Arras,	Arras.
39	* Delegrange, à Hamelincourt,	*idem.*
40	Delhomel-Pecquet, à Montreuil,	Montreuil.
41	* Delombre (Abel), à Aubigny,	St.-Pol.
42	Delombre (Hypolite), à Aubigny,	*idem.*
43	* Delplace, à Desvres,	Boulogne.
44	Deprez, à Bertincourt,	Arras.
45	Deremetz, à Rollencourt,	St.-Pol.
46	Déricault, à Boulogne,	Boulogne.
47	Desrumeaux, à Aire,	St.-Omer.
48	Dessaux, fils, à Hardinghem,	Boulogne.
49	Detape, à St.-Pol,	St.-Pol.
50	Deusy, à Bapaume,	Arras.
51	* Dezoteux, à Samer,	Boulogne.
52	* Doudan, à Vélu,	Arras.
53	Dubois, à Carvin,	Béthune.
54	Dubois, à Richebourg-l'Avoué.	*idem.*
55	Dufay, à Vieille-Eglise,	St.-Omer.
56	Duflos, à Desvres,	Boulogne.
57	Dufour, à Neuville-St.-Vaast,	Arras.
58	* Dufresne, à Béthune,	Béthune.
59	Dupont, à Hucqueliers,	Montreuil.
60	* Dupont, à Lumbres,	St.-Omer.
61	Duquesnoy, à Beuvry,	Béthune.
62	* Dutertre, à Boulogne,	Boulogne.
63	Everard, à Licques,	*Idem.*
64	Florent, à Cagnicourt,	Arras.

65	* Fournier, à St.-Omer,	St.-Omer.
66	François, fils, à Calais,	Boulogne.
67	Furne, à Arras,	Arras.
68	Geneau, à Lumbres,	St.-Omer.
69	* Gosselin, à Fruges,	Montreuil.
70	Gottiniaux, à Fléchin,	St.-Omer.
71	* Grégoire, à Avesnes-le-Comte,	St.-Pol.
72	* Guille, à Lillers,	Béthune.
73	Guille, à Norrent-Fontes,	*idem.*
74	Guilly, à Fruges,	Montreuil.
75	Guyot, à Heuchin,	St.-Pol.
76	* Hamy, à Audruick,	St.-Omer.
77	Hamy, à Boulogne,	Boulogne.
78	Hamy, à Hardinghem,	*idem.*
79	Harlé, à Verchocq,	Montreuil.
80	Herbout, à Frévent,	St.-Pol.
81	Herreng, à Béthune,	Béthune.
82	Houzé, à Oisy,	Arras.
83	* Houzel, à Hesdin,	Montreuil.
84	* Hovine, à Arras,	Arras.
85	Hulleu, à Béthune,	Béthune.
86	Hurbiez, à Béthune,	*idem.*
87	Isaac, à Calais,	Boulogne.
88	Ivain, à Heuchin,	St.-Pol.
89	Izambard, à Arras,	Arras.
90	* Lambert, à St.-Pol,	St.-Pol.
91	Lantoine, à Arras,	Arras.
92	* Lebrun, à Lens,	Béthune.
93	Lecaille, à Marquise,	Boulogne.
94	Lechon, à Avesnes-le-Comte,	St.-Pol.
95	Lecouffe, à Audruick,	St.-Omer.
96	Lecrit, à Montcavrel,	Montreuil.
97	Lefrançois, au Vieil-Hesdin,	St.-Pol.
98	* Legillion, à Bucquoy,	Arras.
99	Legrand, à Pas,	*idem.*
100	* Lemaire, à Calais,	Boulogne.
101	Lenglet, à Arras,	Arras.
102	* Lequien, à Houdain,	Béthune.
103	Leroy, à Lens,	*idem.*
104	Lesaffre, à Ardres,	St.-Omer.
105	* Lesoing, à Inchy,	Arras.
106	Léturgez, à Auxi-le-Château,	St.-Pol.
107	Lissacq, à St.-Venant,	Béthune.
108	Locquet, à St.-Pol,	St.-Pol.

109	Locquet, à Sus-Saint-Léger,	*idem*
110	Loison, à Laventie,	Béthune.
111	* Lorgnier, à Guines,	Boulogne.
112	Louvet, à Fressin,	Montreuil.
113	Maillart, à St.-Pol,	St.-Pol.
114	* Maton, à Norrent-Fontes,	Béthune.
115	Moitié, à Campagne-les-Hesdin,	Montreuil.
116	* Nepveu, à Beaumetz-les-Loges,	Arras.
117	* Obry, à St.-Omer,	St.-Omer.
118	Paternelle, à Pernes,	St.-Pol.
119	Petit, à Aix-en-Issart,	Montreuil.
120	* Petitpret, à Vimy,	Arras.
121	Potterie, à St.-Omer,	St.-Omer.
122	* Poultier, à Montreuil,	Montreuil.
123	Pronier, à Lillers,	Béthune.
124	Richebez, à Fresnicourt,	*idem.*
125	Roëls, à St.-Omer,	St.-Omer.
126	Tharel, à Aire,	*idem.*
127	Thellier, à Auxi-le-Château,	St.-Pol.
128	Thérouanne, à Hesdin,	Montreuil.
129	* Tholomé, à Pas,	Arras.
130	Thomas, à Samer,	Boulogne.
131	Thuillier, à St.-Omer,	St.-Omer.
132	* Top, aîné, à Fauquembergue,	*idem.*
133	Toursel, à Arras,	Arras.
134	Truche, à St.-Omer,	St.-Omer.
135	* Vanhouke, à Aire,	*idem.*
136	* Vantroyen, à St.-Omer,	*idem.*
137	* Vincent, à Auxi-le-Château,	St.-Pol.
138	Violette, à Fressin,	Montreuil.
139	* Violette, à Hesdin,	*idem.*
140	Wambergue, à Aire,	St.-Omer.
141	Watebled, à Pas,	Arras.
142	Wissocq, à Boulogne,	Boulogne.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Préfecture.

D'après les articles 2 et 7 de la loi du 28 pluviose

an 8, l'administration départementale se compose d'un Préfet, d'un conseil de Préfecture, d'un conseil général et d'un secrétaire général.

Préfet.

M. le vicomte Blin de Bourdon, Gentilhomme honoraire de la chambre du Roi, Officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, membre de la chambre des députés.

Conseil de Préfecture.

MM. Corne, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
Bergaigne, *idem.*
Debeugny-d'Hagerue.
Bergé de Vassenau.
De Hauteclocque, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.

Conseil général.

MM. 1 Cochet de Gorbeaumont, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, à Busnes.
2 Le vicomte d'Acary de Larivière, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, à Montreuil.
3 Desart de Nielles, à Nielles-les-Ardres.
4 Le baron d'Herlincourt, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, à Arras.
5 Le marquis de Tramecourt, pair de France, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, à Tramecourt.
6 Dublaisel-Durieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, à Hesdin-l'Abbé.
7 Duquesnoy, à Villers-Châtel.
8 Le baron de Coupigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, à Fiefs.
9 De Ranst, à Roquetoire.
10 De Cormette, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, à Henneveux.
11 Lesergeant de Bayenghem, chevalier de

l'ordre royal de la légion d'honneur, à St.-Omer.

12 Lallart, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, à Arras.

13 Corne, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, à Arras.

14 Gosse, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, à Beuvry.

15 Danvin, à Gouy.

16 Delalleau, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, à Béthune.

17 Wallart, à Auxi-le-Château.

18 Francoville, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, à Brêmes.

19 Wissocq, à Boulogne.

20 Prevost, à Hesdin.

21 Du Hays, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, à Sailly-la-Bourse.

22 Leroux Duchatelet, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, à Rœux.

23 Le marquis de Baynast de sept Fontaine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, à Béthune.

24 . . . .

Secrétaire général.

M. Chereil de la Riviere.

SOUS-PRÉFECTURE.

D'après l'article 8 de la loi du 28 pluviose an 8, l'administration communale se compose d'un sous-préfet et d'un conseil d'arrondissement.

Arrondissement d'Arras.

Cet arrondissement est composé de 10 cantons et de 211 communes (1); sa population totale est de 158,447 habitans.

---

(1) Le nombre des communes qui était de 216 au 1er janvier 1816 a été réduit à 211 par la réunion,

1° De la commune de Bray à celle d'Ecoivres (ordonnance royale du 2 avril 1816.)

2° De la commune de Blangy à celle de St.-Laurent (ordonnance royale du 28 avril 1819).

3° De la commune de Tilloy à celle de Ligny-le-Barque (ordonnance royale du 6 mars 1820).

M. Chereil de la Rivière, sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

MM. 1 Billion, à Arras.
2 Willemetz, à Thélus.
3 Waterlot, à Boyelles.
4 Deflandre, à Morchies.
5 Debeugny-d'Hagerue, à Arras.
6 Decardevacque, à Mont-St.-Eloy.
7 Boniface, à Bapaume.
8 Lesergeant-d'Hendecourt, à Souchez.
9 Haudouart de Thièvres, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, à Hénu.
10 Piot-Lepoivre, à Bapaume.
11 Linque, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, à Arras.

Arrondissement de Béthune.

Cet arrondissement est composé de 8 cantons et de 142 communes (1); sa population tolale est de 130,054 habitans.

M. Denormandie, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

MM. 1 D'Aiguirande, à Choques.
2 Le baron de Bertoult, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis et de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, à Hulluch.
3 Taverne de Montdiver, à Hersin.
4 De Florimond, à Verquin.
5 Desruelles, à Béthune.
6 Menche, à Busnes.
7 Parmentier, à Oignies.
8 Lebrun, à Lens.

4° De la commune d'Ecoivres à celle de Mont-St.-Eloy (ordonnance royale du 11 avril 1821).

Et 5° de la commune de Vraucourt à celle de Vaulx (ordonnance royale du 24 mai 1821).

(1) Le nombre des communes qui était de 143 au 1er janvier 1816 a été réduit à 142 par la réunion de la commune de Bourcheuil à celle de Dourges (ordonnance royale du 8 mars 1821).

9 De Bellonnet, à Béthune.
10 De Wavrin Villers au Tertre, à Cambrin.
11 . . . .

Arrondissement de Boulogne.

Cet arrondissement est composé de 6 cantons et de 99 communes (1); sa population totale est de 92,317 habitans.

M. le baron Charles Le Cordier, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, sous-préfet.

Conseil d'Arrondissement.

MM. 1 Merlin-Hibon, à Boulogne.
2 Henin, *idem.*
3 Berquier-Neuville, *idem.*
4 Grandsire-Belval, *idem.*
5 Caron de Fromentel, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, *idem.*
6 Delgorgue de Rosny de Rinquesent, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, à Wimille.
7 Fontaine, à Boulogne.
8 Mauguet-Delasablonière, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, à Desvres.
9 Lemaître, à Wierre-Effroi.
10 Podevin, à Pihem.
11 J. de Clocheville, à Boulogne.

Arrondissement de Montreuil.

Cet arrondissement est composé de 6 cantons et de 141 communes (2); sa population totale est de 78,651 habitans.

---

(1) Le nombre des communes qui était de 100 au 1er janvier 1816 a été réduit à 99 par la réunion de la commune de Boucres à celle de Hames (ordonnance royale du 24 novembre 1819).

(2) Le nombre des communes qui était de 142 au 1er janvier 1816 a été réduit à 141 par la réunion de la commune de Roussent à celle de Maintenay (ordonnance royale du 20 octobre 1824).

M. Le comte des Garetz, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

MM. 1 Delannoy, à Embry.
2 Dewamin, à Ecquemicourt.
3 Blondin de Baisieux, à Montreuil.
4 De Rocquigny-Dufayel, à Lefaux.
5 Levêque, à Montreuil.
6 Ducamp de Rosamel, à Frencq.
7 Le vicomte de Montbrun, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, à Montreuil.
8 Hurtrel-d'Arboval, à Etrée.
9 Brulé, à Montreuil.
10 Le chevalier de Bavre, à Parenty.
11 De Contes, baron des Granges, à Planques.

Arrondissement de St.-Omer,

Cet arrondissement est composé de 7 cantons et de 117 communes (1); sa population totale est de 102,946 habitans.

---

(1) Le nombre des communes qui était de 134 au 1er janvier 1816 a été réduit à 117 par la réunion,

1° De la commune de Bilques à celle d'Helfaut (ordonnance royale du 22 septembre 1819).

2° De la commune de Nortbécourt à celle de Mentque (ordonnance royale du 29 septembre 1819).

3° De la commune de Difques à celle deMoringhem (ordonnance royale du 11 févier 1820).

4° De la commune de Cohem à celle de Wittes (ordonnance royale du 5 décembre 1821).

5° Des communes de Boncourt et de Cuhem à celle de Fléchin (ordonnance royale du 30 janvier 1822).

6° Des communes de Marthes et de Crecques à celle de Mametz (ordonnance royale du 20 mars 1822).

7° De la commune de St.-Nicolas à celle de Ste.-Marie-Kerque (ordonnance royale du 20 mars 1822).

8° De la commune de Nielles-les-Thérouanne à celle de Thérouanne (ordonnance royale du 20 mars 1822).

9° De la commune d'Assonval à celle de Renty (ordonnance royale du 3 avril 1822).

10° De la commune de Cormette à celle de Zudausques (ordonnance royale du 17 avril 1822).

M. Delaage, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

MM. 1 Caron-Senlecq, à St.-Omer.
2 Bachelet, *idem.*
3 Defrance, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, *idem.*
4 Leroy, *idem.*
5 Le baron Lesergeant de Monnecove, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, *idem.*
6 Boudry, *idem.*
7 Francoville, à Rodelinghem.
8 Dallennes, à Aire.
9 Delalleau, *idem.*
10 Vauwormouth, à . . . .
11 Liot de Nortbécourt, à . . . .

Arrondissement de St.-Pol.

Cet arrondissement est composé de 6 cantons et de 193 communes; sa population totale est de 80,554 habitans.

M. De Belvalet, marquis d'Humerœuille, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

MM. 1 Prévost, au Maisnil.
2 Deslavier, à Frévent.
3 Petit, à Magnicourt.
4 Capron-Delepouve, à Gauchin.
5 De Richoufftz, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, à Mauin.
6 Largillière, à Aubigny.
7 Leblond, à Wail.

11° De la commune de Wandomme à celle d'Audincthun (ordonnance royale du 2 octobre 1822).

12° Des communes de Fiéchinelle et de Serny à celle d'Enquin (ordonnance royale du 16 octobre 1822).

13° De la commune d'Upen à celle de Delettes (ordonnance royale du 4 décembre 1822).

Et 14° De la commune de Capelle Sur-la lys à celle de Coyecques (ordonnance royale du 11 décembre 1822).

8 Le marquis de Partz de Pressy, à Equirre.
9 Le chevalier de contes de Bucamp, à Azincourt.
10 Delienne, à Auxi-le-Château.
11 Daverdoing, à St.-Pol.

MUNICIPALITÉS.

Le département du Pas-de-Calais comprend six villes dont les mairies sont à la nomination du Roi, savoir : Aire, Arras, Béthune, Boulogne, Calais et St.-Omer.

1° *Aire.*

MM. Dallennes, maire.
De Werbier d'Antigneul, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, 1er adjoint.
Jouvet, chevalier de l'ordre et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, 2me adjoint.
Ansart, commissaire de police.

Conseillers Municipaux, Messieurs,

1 Beugin.
2 Bonsart.
3 Cappe-Hermary.
4 Delannoy.
5 Delbende.
6 Demarquoy.
7 Dufour.
8 Duriez.
9 Dusautoir.
10 Duwicquet de l'Enclos, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis.
11 Guilbert.
12 Guilleman-Demol.
13 Hibon.
14 Hubert, marquis d'Humières, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis.
15 Lay.
16 Lefebvre.
17 Lemaire-Lardeur.
18 Lenoir.
19 Levasseur.
20 Loctembergh.
21 Longueval.
22 Martel.
23 Millot.
24 Peru.
25 Poillion.
26 Thomas.
27 Vanhoucke.
28 Villé.
29 Wanin.
30 Wavrin-Humetz.

2° *Arras.*

MM. Le baron de Hauteclocque, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, maire.

Linque, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, 1er adjoint.
De Raulin, 2eme adjoint.
Durand, commissaire de police.

Conseillers municipaux, Messieurs,

1 Ansart-Piéron.
2 Aubron.
3 Billet.
4 Bollet.
5 Boussemart-Huret, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis.
6 Capet-Locquet.
7 Corroyer.
8 Dauchez (Benjamin).
9 Debeugny-D'hagerue.
10 Dewilde.
11 Dourlens-Brunel.
12 L'Abbé Dubois.
13 Dupuich.
14 Donjon.
15 Enlart de Granval (Louis).
16 Fagniez.
17 Gamot.
18 Harbaville.
19 Hennebicque-Legentil.
20 Hovine.
21 Hurtrel-Letombe.
22 Lobez.
23 Monel.
24 De Montéra.
25 Roguin, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
26 Suin.
27 Terninck.
28 Thellier de Sars.
29 Truffier-Baudelet.
30 . . . .

3e *Béthune*.

MM. Le marquis de Baynast de Sept Fontaine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, maire.
Dufresne, 1er adjoint.
Delautel, 2e adjoint.
Deecke, commissaire de police.

Conseillers municipaux, Messieurs,

1 Bailly.
2 Bara.
3 Blin de Mutrel.
4 Bouton-Dagnières, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
5 Brasier.
6 Brassart.
7 Bréhon.
8 Capelle.
9 Capelle.
10 Croisier.
11 Dacquin.
12 Decroix.
13 Delétoille.
14 Dellisse.
15 Desruelles.
16 Heutte.

17 Hulleu.
18 Hurbiez.
19 Inbona.
20 Joly.
21 Lefebvre-Dupré.
22 Lemaire.
23 Lequien.
24 Leroy.
25 Peltier.
26 Perard.
27 Pron.
28 Raparlier
29 Rifflart.
30 Villiers.

4° *Boulogne.*

MM. Vasseur, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, maire.
Dutertre, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, 1er adjoint.
Lorgnier, 2e adjoint.
Dufourcq, commissaire de police.

Conseillers municipaux, Messieurs,

1 Adam, fils.
2 Blanchart.
3 Bonnet.
4 Caron de Fromentel, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
5 Coilliot.
6 Cousin-d'Hoyer.
7 De Guéroust-d'Honnincthun, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis.
8 De Maintenay, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
9 Deseille.
10 Ducarnoy.
11 Dutertre-Delporte.
12 Fontaine.
13 Gros-Vasseur.
14 Isnardi-Adam.
15 Jacquemin de Chateau-Renault.
16 Julbin de St.-Vestry, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
17 Lattaignant de Ledinghem.
18 Lefebvre-Ducrocq.
19 Lemattre.
20 Marmin.
21 Milon.
22 Moleux-Crouy.
23 Pamart-Moleux.
24 Pocholle-Menneville.
25 Roussel de Préville.
26 Rouxel.
27 Le baron Vattier, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
28 Wissocq.
29 . . . .
30 . . . .

5° *Calais.*

MM. Bénard, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, maire.

MM. Leveux, 1er adjoint.
. . . . ., 2e adjoint.
Siret, commissaire de police.

Conseillers municipaux, Messieurs,

1 Bellart, fils.
2 Blanquart-Gallet.
3 Blanquart - sept - Fontaines.
4 Carelu.
5 Casin.
6 Dufumier.
7 Dupuis-Maubaillarcq.
8 Dutremblay.
9 François.
10 Guilbert.
11 Herbelot.
12 Hobacq.
13 Isaac-Laisné.
14 Lefebvre-Margollé.
15 Lemaire, fils.
16 Michaud, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
17 Mollien.
18 Mouron de Caux, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
19 Mouron-Detaulle.
20 Parenty.
21 Pigault de Beaupré.
22 Pigault - Maubaillarcq, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
23 Porquet.
24 Rebier.
25 Reine-Margollé.
26 Sagot, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
27 Simonis.
28 Souville, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
29 Tetut-Rault.
30 . . . .

6e *St.-Omer.*

MM. Lesergeant de Bayenghem, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, maire,
Gaddeblé, 1er adjoint.
Siriez de Bergues, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, 2eme adjoint.
Haudouart-Billot, ehevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, commissaire de police.

Conseillers municipaux, Messieurs,

1 Bachelet.
2 Blanchart.
3 Buret.
4 Cortyl.
5 Daman.
6 De Facieu, chevalier de

l'ordre royal et militaire de St.-Louis.
7 Defrance, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
8 Delehaye.
9 Delenquesaing.
10 Deschamps, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
11 Dessaux-Lebreton.
12 Enlart de Guémy.
13 Everard-Serdobbel.
14 Fossier.
15 Gaillard, baron de Blairville.
16 Garapin.
17 Hémart-Wattringue.
18 Herbout.
19 Hermant-Rasson.
20 Lefrançois de Drionville.
21 Leroy.
22 Leroy-Aspelly.
23 Lesergeant de Monnecove, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis.
24 Molland.
25 Pley-Legrand.
26 Le marquis de Sommièvres, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis.
27 Sy-Baillart.
28 Thuillier.
29 Vantroyen.
30 . . . .

ORGANISATION MILITAIRE.

Le département du Pas-de-Calais forme, avec celui du Nord, la 16e division militaire.

M. le maréchal duc de Bellune, chevalier des ordres du Roi, grand'croix des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, pair de France, gouverneur.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. le baron de Rottembourg, commandeur de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, grand officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, lieutenant-général, commandant la division.

M. le marquis de Brossard, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, colonel, chef d'état-major.

M. Coppens d'Hondschootte, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, chef de bataillon.

M. Bonjouan de la Varenne, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, capitaine.

M. De Burgat, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, capitaine.

M. Dépinoy, capitaine.

M. Conrier, capitaine.

M. Bout, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, capitaine archiviste.

2° SUBDIVISION.

Le département du Pas-de-Calais forme la deuxième subdivision.

M. le vicomte de Balathier, commandeur de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, maréchal de camp, commandant la subdivision.

M. Létouffé, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, capitaine au corps royal d'état-major, aide-de-camp.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Le département du Pas-de-Calais a dix places de guerre.

1° *Calais.* — 2° *Classe.*

M. de Corneillan, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, colonel, lieutenant de Roi.

M. Collignon, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, chef d'escadron, major de place.

M. Facieu, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, } capit. } adjudans de place.
M. Lambert, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, } capit. } adjudans de place.
M. Delavernade, lieutenant, } adjudans de place.

2ᵉ *Arras.* — 3ᵉ *Classe.*

M. le comte de Courteilles-Brétignières, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, colonel, lieutenant de Roi.

M. Petit, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, capitaine, adjudant de place.

M. Corroyer, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, lieutenant, adjudant de place.

M. Carpentier, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, lieutenant, adjudant de place, détaché à la Citadelle.

3ᵉ *Boulogne.* — 3ᵉ *Classe.*

M. de Berset, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, colonel, lieutenant de Roi.

M. de Wallois, capitaine, adjudant de place.

4ᵉ *St.-Omer.* — 3ᵉ *Classe.*

M. le chevalier Bussière, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur, colonel, lieutenant de Roi.

M. de Gournay,
M. Vânheulle,
M. Mac-Egan, } capitaines, adjudans de place.

5ᵉ *Aire.* — 4ᵉ *Classe.*

M. le comte Duportail, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, lieutenant-colonel, lieutenant de Roi.

M. Veyrat, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis,
M. de Reboul, } capitaines, adjudans de place.

6ᵉ *Béthune* — 4ᵉ *Classe.*

M. Veraquin de Beaupré, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, chef de bataillon, lieutenant de Roi.

M. Ratazzy, capitaine, adjudant de place.

7° Montreuil — 4° Classe.

M. Blanc de la Naute, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, chef de bataillon, lieutenant de Roi.

M. de Cuers-Cogolin, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, capitaine, adjudant de place.

8° *St.-Venant — 4° Classe.*

M. d'Austry de Ste.-Colombe, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, lieutenant-colonel, lieutenant de Roi.

9° *Hesdin.*

M. Ducamp, comte de Rosamel, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, capitaine, faisant fonctions de lieutenant de Roi.

10° *Ardres.*

M. Baju, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, capitaine, faisant fonctions de lieutenant de Roi.

INTENDANS MILITAIRES.

M. le baron de Tinan, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur, intendant militaire, à Lille.

Il y a quatre sous-intendans militaires dans le département du Pas-de-Calais.

MM. 1 Bénard, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, sous-intendant de 2e classe, à Calais.

2 Blanquart de Bailleul, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, aigle rouge de Prusse, sous-intendant de 3e classe, à Arras.

3 Lair, sous-intendant de 3e classe, à Arras.

4 Pichault, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, sous-intendant de 3e classe, à St.-Omer.

GÉNIE MILITAIRE.

Les places du département du Pas-de-Calais, dépendent des directions d'Arras et de St.-Omer.

Direction d'Arras.

Cette direction comprend les places d'Arras, Béthune, Boulogne, Hesdin et Montreuil.

MM. De Missy, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, colonel, directeur des fortifications, à Arras.

Cournault, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, lieutenant-colonel, ingénieur en chef, à Arras.

Desbrochers, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, capitaine, à Arras.

De Chauvenet, capitaine, à Arras.

Oblet, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, capitaine, à Arras.

Maillard-Dontot, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, chef de bataillon, ingénieur en chef, à Béthune.

De Hauteclocque, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, chef de bataillon, à Hesdin.

Béreux, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, capitaine, à Bapaume.

Lemarchand, capitaine, à Montreuil.

. . . . capitaine, à Boulogne.

Direction de St.-Omer.

Cette direction comprend les places de St.-Omer, Calais, Ardres, Aire et St.-Venant; et, en outre, celles de Gravelines, Dunkerque et Bergues, appartenant au département du Nord.

MM. Prevost de Vernois, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre du mérite militaire de Bavière, colonel, directeur des fortifications, à St.-Omer.

Burel, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, lieutenant-colonel, ingénieur en chef, à St.-Omer.

Vanéechout, capitaine, à St.-Omer.

Berthelot, capitaine, à St.-Omer.

Demalet-Lavedrine, capitaine, à St.-Omer.

De Merlis, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, lieutenant-colonel, ingénieur en chef, à Calais.

Mordret, capitaine, à Calais,

Gatte, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, chef de bataillon, à Aire.

Goust, capitaine, à Aire.

ARTILLERIE.

Les places du département du Pas-de-Calais dépendent de deux directions.

Direction de St.-Omer.

MM. Férey, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, colonel, directeur, à St.-Omer.

Ardouin, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, chef de bataillon, sous-directeur, à St.-Omer.

Belly, capitaine, à St.-Omer.

Robert-d'Hurcourt, chevalier des ordres royaux

et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, chef de bataillon, à Aire.

Mathieu, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, capitaine, à Aire.

Poulet, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, capitaine, à Boulogne.

Blaux, chevalier des ordres royaux et militaire de St-Louis et de la légion d'honneur, chef de bataillon, à Calais.

Bauduin, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, capitaine, à Calais.

Vergnaud, capitaine, à Montreuil.

Jacques, capitaine, à Hesdin.

Stéphane, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, capitaine, à St.-Venant.

Barbier, capitaine, inspecteur de la poudrerie d'Esquerdes.

Direction de Douai.

La place d'Arras dépend de cette direction.

MM. Faille, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, chef de bataillon, commandant, à Arras.

Renaudot, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, capitaine, à Arras.

GENDARMERIE ROYALE.

La 24e légion, dont le chef-lieu est à Arras, comprend les compagnies de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, et du premier arrondissement maritime.

Officiers de gendarmerie placés dans le département.

MM. Ravier, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la légion

d'honneur, colonel, commandant la 24e légion, à Arras.

Filleul de Fosse, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, chef d'escadron, commandant la compagnie du département, à Arras.

Delaplace de Langes, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, capitaine, à Arras.

Dupuis, lieutenant-trésorier, à Arras.

Flaman, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, lieutenant, à Béthune.

Deméré d'Aubigny, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, lieutenant, à Boulogne.

Demay, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, lieutenant, à Montreuil.

Tilman, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, lieutenant, à St.-Omer.

Bouly de Lesdain, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, lieutenant, à St. Pol.

ORGANISATION MARITIME.

S. A. R. Monsieur le Dauphin, amiral de France.

M. le chevalier de Panat, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, contre-amiral honoraire, secrétaire général de l'amirauté.

Les ports du département du Pas-de-Calais dépendent du commissariat de marine de Dunkerque.

MM. Angebert, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, commissaire de 1re classe, à Dunkerque.

Michelin, sous-commissaire, *idem*.

Port de Boulogne.

MM. Fays, sous-commissaire.
Legrix, professeur d'hydrographie.
Sauvage, lieutenant de port.

Port de Calais.

MM. Jacques, sous-commissaire.
Legrand, professeur de navigation.
Sagot, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, capitaine de port.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Personnel.

La direction des contributions directes du Pas-de-Calais est de seconde classe et se trouve composée ainsi qu'il suit :

Directeur.

M. Commines de Marsilly, à Arras.

Inspecteur.

M. Ogez-Tauchon, à Arras.

Contrôleur Principal.

M. Pestre dit Lamy, à Arras.

Contrôleurs de 1re classe.

MM. Baudouin, à Montreuil.
Caron, à Aire.
Courant, à Arras.
Dehau, à Boulogne.
Hubert St.-Brice, à St.-Pol.

Lemarié, à Arras.
Michelin, à Hesdin.

Contrôleurs de 2e classe.

MM. Chocquet, à Béthune.
Decardevacque, à Calais.
Delespaul, à St.-Omer.
Pernet, à Béthune.
Tauchon, à St.-Pol.

Surnuméraire.

M. Boutry, à Arras.

CADASTRE.

Personnel.

M. Le Sueur, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, ingénieur-géographe et membre de la commission royale de la nouvelle carte de France, géomètre en chef.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Direction générale, à Paris.

M. Bourdeau, membre de la chambre des députés, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, directeur général.

MM. Bochet, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur,
Bordes, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur,
Calmon, *idem*,
Jacquinot, *idem*,
Piet, *idem*,
Lhoyer, *idem*,
} administrateurs.

M. de Tains, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur, secrétaire général.

MM. Guédé, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur
Baissey, *idem*,
} inspecteurs-généraux.

Direction du Pas-de-Calais.

MM. Suin, directeur.

Huet, premier commis de la direction.

Magasin du timbre ordinaire et timbre extraordinaire.

MM. Belin, garde-magasin du timbre ordinaire et contrôleur de la recette du timbre extraordinaire.

Vincent, receveur du timbre extraordinaire et contrôleur du magasin du timbre ordinaire.

Dassonville, timbreur.

Première division composée de 21 bureaux.

M. Sibuet, inspecteur, à Arras (appelé auxiliairement dans les bureaux de l'administration centrale, 6e. division, à Paris).

M. Lesoing, vérificateur (1).

MM. Lenoble, timbre, enregistrement des actes civils et déclarations de successions, à Arras.

Dubois, enregistrement des actes judiciaires et domaines, *idem.*

Coquillard, conservation des hypothèques, *idem.*

Vincent, receveur du timbre extraordinaire, *idem.*

Sadey, timbre, enregistrement et domaines, à Bapaume.

Baffenoir, timbre, enregistrement et domaines, à Beaumetz-lez-Loges.

Le Roy, timbre, enregistrement et domaines, à Croisilles.

Laurent, timbre, enregistrement et domaines, à Oisy.

Ponticourt, timbre, enregistrement et domaines, à Pas,

Toussaint, timbre, enregistrement et domaines, à Vimy.

---

(1) Les vérificateurs n'ont pas de résidence fixe.

Bercq, timbre, enregistrement et domaines, à Vitry.

Deuxième division composée de 12 bureaux.

M. Levavasseur, inspecteur, à Béthune.

M. Chassaing, vérificateur (chargé de l'intérim de l'inspection de St.-Omer).

MM. Delasalle, timbre, enregistrement et domaines, à Aubigny.

Marchant, timbre, enregistrement et domaines, à Avesnes-le-Comte.

Dehau, timbre, enregistrement des actes civils et judiciaires et déclarations de successions, à Béthune.

Lerœuil, domaines et conservation des hypothèques, à Béthune.

Diguet, timbre, enregistrement et domaines, à Beuvry.

Marion, timbre, enregistrement et domaines, à Carvin.

Picard, timbre, enregistrement et domaines, à Houdain.

Grégoire, timbre, enregistrement et domaines, à Laventie.

Symonet, timbre, enregistrement et domaines, à Lens.

Bonduelle, timbre, enregistrement et domaines, à Lillers.

Gombert, timbre, enregistrement et domaines, à Norrent-Fontes.

Sta, timbre, enregistrement, domaines et conservation des hypothèques, à St.-Pol.

Troisième division composée de 13 bureaux.

M. Fix, inspecteur, à St.-Omer (appelé provisoirement à l'inspection d'Arras).

M. St.-Amour, vérificateur.

MM. Longueval, timbre, enregistrement et domaines, à Aire.

Gombert, timbre, enregistrement et domaines, à Ardres.

Paillard, timbre, enregistrement et domaines, à Auchy-les-Moines.

Morin, timbre, enregistrement et domaines, à Audruick.

Debouzy, timbre, enregistrement et domaines, à Auxi-le-Château.

Lourdel, timbre, enregistrement et domaines, à Fauquembergue.

Joly, timbre, enregistrement et domaines, à Fruges.

Flahault, timbre, enregistrement et domaines, à Hesdin.

Champroux, timbre, enregistrement et domaines, à Lumbres.

Dacheux, timbre, enregistrement et domaines, à Pernes.

Gravez, timbre, enregistrement des actes civils et déclarations de successions, à St.-Omer.

Samin, enregistrement des actes judiciaires et domaines, *idem.*

Thomas, conservation des hypothèques, *idem.*

Quatrième division composée de 13 *bureaux.*

MM. Laisné, inspecteur, à Boulogne.

Lambert, vérificateur.

MM. Aloy, timbre et enregistrement, à Boulogne.

Lefebvre, domaines, *idem.*

Dupont, conservation des hypothèques, *idem.*

Gélyot, timbre, enregistrement et domaines, à Calais.

Thorel, timbre, enregistrement et domaines, à Campagne.

Deutsche, timbre, enregistrement et domaines, à Desvres.

Lemaréchal, timbre, enregistrement et domaines, à Etaples.

Vasseur, timbre, enregistrement et domaines, à Guines.

Fauvelle, timbre, enregistrement et domaines, à Hucqueliers.

Pigornet, timbre, enregistrement et domaines, à Marquise.

De Bonval, timbre et enregistrement, à Montreuil.

Deutsche, domaines et conservation des hypothèques, *idem*.

Dupont, timbre, enregistrement et domaines, à Samer.

Surnuméraires.

MM. Piéron, à Arras.
Lambert, *idem*.
Grimbert, *idem*.
Wavrin, à Béthune.
Gaddeblé, à Boulogne.
Lalou, à St.-Omer.
Thomas, *idem*.
Debouzy, à St.-Pol.

FORÊTS.

Le département du Pas-de-Calais forme, avec ceux de l'Aisne, du Nord et de la Somme, le 4e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est à Douai.

Direction générale, à Paris.

M. le marquis de Bouthilliers, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur, conseiller d'état, directeur général.

MM. Chauvet, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur,
Marcotte, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur,
Le baron du Teil, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur,
} administrateurs.

Conservation du 4ᵉ arrondissement forestier.

M. de Croy-Chanel, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, conservateur.

Inspection du Pas-de-Calais.

MM. Le baron d'Ordre, inpecteur, à Boulogne.
Suchet, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, sous-inspecteur, à St.-Omer.
Bochent, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, garde général, à Baincthun.
Camus, garde général, à St.-Omer.
Thomain, *idem*, à Baincthun.
Watilliaut, *idem*, à Hesdin.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Direction générale, à Paris.

M. le baron Bacot de Romand, membre de la chambre des députés, directeur général.

MM. Pasquier, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur,
Guéau de Reverseaux, *idem*,
Vosgien, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur,
Duret, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur,
} administrateurs.

Direction du département du Pas-de-Calais.

MM. Boucher d'Argis, directeur du département.
Frignet, contrôleur de comptabilité.
Chameau, contrôleur ambulant.
Tenar, *idem*.
Duval, *idem*.
Maire, *idem*.
Henriet, *idem*.
Gossin, 1ᵉʳ commis de la direction.
Debavay, 2ᵉ commis.
Delaby, 3ᵉ commis.
Manessiez, 4ᵉ commis.

Arrondissement d'Arras.

MM. Leboucher, receveur principal.
Jacqueminot, entreposeur des tabacs.
Daverdoing, contrôleur de ville.
Chanonat, *idem.*
Coulette, contrôleur-receveur, à Bapaume.
Boischegrain, receveur ambulant de la banlieue d'Arras.
Fauconnier, *idem*, à Lebucquière.
Sueur, *idem*, à Oisy.
Alais, *idem*, à Pas.
Caron, *idem*, à St.-Laurent.
Deyrolles, *idem*, à Vis.
Cliquet, receveur du droit de navigation, à Arras.

Arrondissement de Béthune.

MM. Huet, directeur de l'arrondissement.
Le marquis de Fussey, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, receveur principal, à Béthune.
Lomel, entreposeur des tabacs.
Balay, 1er commis de la direction.
Boulet, 2e commis de la direction.
Parent, contrôleur de ville, à Béthune.
Naillon, receveur sédentaire, à Laventie.
Evrard, *idem*, à Lillers.
St.-Lary, *idem*, à Carvin.
Cornille, receveur ambulant, à Beuvry.
Lami, *idem*, à Lillers.
Mazuel, *idem*, à Lens.
Wagon, *idem*, à Houdain.

Arrondissement de Boulogne.

MM. Lorel, directeur de l'arrondissement.
Julbin, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, receveur principal, à Boulogne.
Damboise, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, entreposeur des tabacs.
Camet, commis de la direction.
Flamand, contrôleur de ville, à Boulogne.
Michelin, *idem*, à Calais.
Tesson, *idem*, *idem*.

MM. Cordier, receveur ambulant, à Samer.
Pilate, *idem*, à Guines.
Florisoone, *idem*, à Desvres.
Osmont, *idem*, à Marquise.

Arrondissement de Montreuil.

MM. Besse du Mas, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, directeur de l'arrondissement.
Leriche, receveur principal, à Montreuil.
Delapanouze, entreposeur des tabacs.
Mauroy, contrôleur de ville, à Montreuil,
Mollard, receveur ambulant, à Fruges.
Duchatelet, *idem*, à Étaples.
Briche, *idem*, à Hesdin.
Couturier, *idem*, à Hucqueliers.

Arrondissement de St.-Omer.

MM. Zylof, directeur de l'arrondissement.
De Virgile, receveur principal, à St.-Omer.
De Facieu, entreposeur des tabacs.
Fossette, commis de la direction.
Estienne, contrôleur de ville, à St.-Omer.
Defontenelle, *idem*, à Aire.
Julliot, receveur sédentaire, à Aire.
Vlaminck, receveur ambulant, à Lumbres.
Callau, *idem*, à Ardres.
Chaye, *idem*, à Thérouanne.
Spilleux, *idem*, à Arques.

Arrondissement de St.-Pol.

MM. Ledoux, directeur de l'arrondissement.
Lambert, receveur principal, à St.-Omer.
Jacquet, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, entreposeur des tabacs.
Lavoisne, 1er commis de la direction.
Boudville, receveur ambulant, à Aubigny.
Bourgeois, *idem*, à Frévent.
Rohart, *idem*, à Pernes.
Deramecourt, *idem*, à Avesnes-le-Comte.
Baude, *idem*, à Auxi-le-Château.
Hardy, *idem*, à Blangy.

Employés spéciaux chargés des tabacs.

MM. Desmarest, contrôleur, à Arras.
Dupré, garde magasin, à Aire.
Righi, *idem*, à St.-Pol.
Degaule, *idem*, à Béthune.
Prunevielle, contrôleur du magasin, à Béthune.
Cadou, *idem*, à St.-Pol.
Buisson, *idem*, à Aire.
Gayant, contrôleur de culture près le magasin de St.-Pol.
Reboul, *idem* d'Aire.
Jullien, *idem* de Béthune.

Le nombre des débitans de tabac dans le département est de 737; ce nombre est réparti, ainsi qu'il suit, entre les six arrondissemens :

Arras	203.	Montreuil	84.
Béthune	148.	St.-Omer	141.
Boulogne	77.	St.-Pol	84.

DOUANES.

Le département du Pas-de-Calais dépend de la première inspection générale dont le chef-lieu est à Lille, laquelle comprend les directions établies à Cherbourg, Rouen, Abbeville, Boulogne, Dunkerque, Valenciennes et Charleville.

La direction de Boulogne, divisée en deux principalités, s'étend sur tout le littoral du Pas-de-Calais; celle de Dunkerque a dans le département trois postes pour le service ordinaire et deux agens spéciaux pour la recherche des tissus prohibés.

Direction générale, à Paris.

M. le baron de Villeneuve, membre de la chambre des députés, directeur-général.

MM. Le baron Collin de Sussy, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur,
Hains, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur,
David, *idem*,
} administrateurs.

Inspection générale.

M. Dizié, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur général, à Lille.

Direction de Boulogne.

MM. Marcotte, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, directeur, à Boulogne.
Isambert, inspecteur principal, à Calais.
Boïeldieu, inspecteur sédentaire, *idem.*
Bidault de la Billette, sous-inspecteur divisionnaire, à Etaples.

Employés du service sédentaire.

Principalité de Boulogne.

MM. Thévenin, receveur principal, à Boulogne.
Leroy de Méricourt, receveur aux déclarations, *idem.*
Reveillon, vérificateur, *idem.*
Nollen, *idem*, *idem.*
Delélis, *idem*, *idem.*
Richer de Forges, sous-inspecteur sédentaire, à *idem.*
Direy, contrôleur aux entrepôts, *idem.*
Boudot, commis principal à la navigation, *idem.*
Thueux, commis aux expéditions, *idem.*
Dutertre, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, *idem*, *idem.*
Roussel de Préville, *idem*, *idem.*
Morel, aide-vérificateur, *idem.*
Dyel de Graville, commis de recette, *idem.*
Legrix, receveur à Berck.
Grandin, *idem*, à Etaples.
Capet, visiteur, *idem.*
Jacquesson, *idem*, à Ambleteuse.

Principalité de Calais.

MM. Florimont, receveur principal, à Calais.
Delassus, contrôleur aux entrepôts, *idem.*
Delaire, commis principal à la navigation, *idem.*
Sybertz, vérificateur liquidateur, *idem.*
Henneguier, vérificateur, *idem.*
Mortet, *idem*, *idem.*

MM. Noverre, vérificateur, à Calais.
Devaucourt, receveur aux déclarations, *idem.*
Isambert, *idem*, *idem.*
Guillot, commis à la balance, *idem.*
Boucher, commis aux expéditions, *idem.*
Mayer, *idem*, *idem.*
Mathorez, *idem*, *idem.*
Pollet, aide-vérificateur, *idem.*
Rouyer, commis de recette, *idem.*
Nicolas, *idem*, *idem.*

Employés du service actif.

MM. Peltier, contrôleur de brigade, à Berck.
Varlet, lieutenant d'ordre, au Croc-Marié.
Gontard, contrôleur de brigade, à Neufchâtel.
Eustache, lieutenant principal, à Etaples.
Orange, lieutenant d'ordre, à Equihen.
De Berly, contrôleur de brigade, à Boulogne.
Dutertre, lieutenant principal, *idem.*
Patin, capitaine de patache, *idem.*
Andrieu, second capitaine de patache, *idem.*
Bocquet, contrôleur de brigade, à Audresselles.
Nollen, lieutenant d'ordre, à Wimereux.
Legris, *idem*, à Wissant.
Florimont, contrôleur de brigade, à Calais.
Blouet, lieutenant principal, *idem.*
Chabot, lieutenant d'ordre, à la Digue-Camin.
Moulin, lieutenant d'ordre, aux Grandes-Hemmes.
Nollen, capitaine de patache, à Calais.
Fasin, second capitaine de patache, *idem.*

Direction de Dunkerque.

MM. Ferrier, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, directeur, à Dunkerque.
Martin, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, sous-inspecteur, à Seclin.

Agens speciaux pour la recherche des tissus prohibés.

MM. Didelot, à Arras.
Noblet, à St-Omer.

POSTES.

Direction générale, à Paris.

M. le marquis de Vaulchier, commandeur de l'ordre

royal et militaire de St.-Louis, conseiller d'état, directeur-général.

MM. le comte de Rancogne, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur,
Barthe la Bastide, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur,
De la Pasture, chevalier des ordres royaux et militaire de St.-Louis et de la légion d'honneur,
} administrateurs

M. Roger, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, secrétaire général.

Inspecteurs et Contrôleurs.

Le département du Pas-de-Calais forme, avec ceux du Nord et de la Somme, l'arrondissement d'une inspection dont le chef-lieu est à Lille, et il comprend deux contrôleurs.

M. le chevalier Le Rebours, inspecteur, à Lille.
M. Blanquart, contrôleur à Calais.
M. Harelle, *idem*, à Arras.

Bureaux de Postes.

Le département du Pas-de-Calais renferme 20 bureaux de postes; chacun de ces bureaux est confié à un directeur; ils sont établis dans les endroits ci-après, savoir:

1° Aire, Melle Bardonnenche, directrice.
2° Ardres, Mme Cuvelier, directrice.
3° Arras, M. Vauchelet, directeur.
4° Auxi-le-Château, M. Carpentier, directeur.
5° Bapaume, Mme veuve Fleur, directrice.
6° Béthune, Mme Blin de Mutrel, directrice.
7° Boulogne, M. Morin, directeur.
8° Calais, M. le chevalier d'Autane directeur.
9° Carvin, M. Deltombe, directeur.
10° Frévent, Melle Fontaine-Capron, directrice.
11° Fruges, M. Ballin, directeur.
12° Hesdin, M. Desachy, directeur.
13° Lens, M. Durot, directeur.
14° Lillers Mme Delambre, directrice.

15° Marquise, Melle Durot, directrice.
16° Montreuil, M. Robinet, directeur.
17° St.-Omer, M. de Clerck, directeur.
18° St.-Pol, Mme Ve Brouet, directrice.
19° St.-Venant, Melle Descaves, directrice.
20° Samer, Melle Grésy, directrice.

Relais de Postes.

Le département du Pas-de-Calais renferme 51 relais ; chacun d'eux est confié à un maître de postes et doit être composé d'un nombre déterminé de chevaux.

État alphabétique de ces relais.

N° d'ordre.	EMPLACEMENT.	Quantité de chevaux.	NOM de MM. les maîtres de poste.
1	Aire.	14	Lemaire.
2	Ardres.	12	Haignéré.
3	Arras.	20	Decrombecque.
4	Avroult.	8	Drollez.
5	Béthune.	10	Legay.
6	Boulogne.	25	Gambard.
7	Calais.	24	Parenty.
8	Carvin.	15	Fremaux.
9	Colembert.	8	Level.
10	Cormont.	25	Cochon.
11	Ervillers.	18	Proyart.
12	Frévent.	8	Fossart.
13	Fruges.	10	Dautremer.
14	Gavrelle.	8	Flament.
15	Haut-Buisson.	25	Grandsire.
16	Hesdin.	14	Leflon.
17	Lamotte-Bayenghem.	8	Thuillier.
18	Larbret.	15	La dame v^e Cavrois.
19	La Recousse.	12	Fasquet.
20	Lens.	15	Decrombecque.
21	Lillers.	12	Dissaux.
22	Marquion.	6	Williard.
23	Marquise.	20	Routtier.

N° d'ordre	EMPLACEMENT.	Quantité de chevaux.	NOM de MM. les maîtres de poste.
24	Montreuil.	34	Féron.
25	Nempont.	25	Testu.
26	Pernes.	10	Gottiniaux.
27	St.-Omer.	15	Denys.
28	St.-Pol.	12	Hoguet.
29	Samer.	25	Sauvage.
30	Souchez.	8	Delabre.
31	Tinques.	7	Diéval.

LOTERIE.

Le département du Pas-de-Calais comprend treize bureaux, qui dépendent de l'inspection d'Amiens. On ne peut admettre de mises dans ces treize bureaux que sur les roues de Paris et de Lille.

Administration générale.

MM. Lainé, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, Le vicomte Both de Tauzia, commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur, } administrateurs.

Inspection.

M. Créach, inspecteur d'arrondissement, à Amiens.

Bureaux du Pas-de-Calais.

N° d'ordre.	EMPLACEMENT des Bureaux.	Numéros des Bureaux.	DÉSIGNATION des Receveurs.
1	Aire.	351	Mme veuve Féron.
2	*idem.*	350	Mme Martel.
3	Arras.	357	Mme Bigour.
4	*idem.*	358	Mme Boniface.

N.os d'ordre.	EMPLACEMENT des Bureaux.	Numéros des Bureaux.	DÉSIGNATION. des Receveurs.
5	Béthune.	359	Mme Darras, née Villiers.
6	Boulogne.	347	Mme Bouchard.
7	*idem.*	348	Mme veuve Baret.
8	*idem.*	349	M. Dauphin.
9	Calais.	355	Melle Spiets.
10	*idem.*	356	Mme Bagneris.
11	Montreuil.	352	M. Dewierre.
12	St.-Omer.	353	M. Bucquet.
13	*idem.*	354	Mme Mac-Egan.

RECETTE GÉNÉRALE.

M. le vicomte de Caze, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, receveur général, à Arras.

Receveurs particuliers.

Arras, M. . . . . . . (1)
Béthune, M. Joly.
Boulogne, M. Ternaux.
Montreuil, M. Gascard, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur.
St-Omer, M. Garapin.
St-Pol, M. Corne.

Liste des Percepteurs des contributions directes, indiquant les communes composant les perceptions, le taux et le montant des remises (2).

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

1° M. Lemarié. — *Arras (Nord)*, Ste.-Catherine, St.-Nicolas. 3 c. — 4,036 fr.

2° M. Bacquevllle. — *Arras (Sud)*, Achicourt, Agny, Beaurains, Tilloy-les-Mofflaines. 3 c. — 3,972 fr.

---

(1) Le receveur général fait les fonctions de receveur particulier dans l'arrondissement du chef-lieu.

(2) Les communes chefs-lieux de perception sont en italiques.

3° M. Cochet d'Hattecourt. — *Bapaume*, Avesnes-les-Bapaume, Biefvillers, Grévillers, Ligny-Tilloy. 3 c. — 1,340 fr.

4° M. Dourlens. — *Ablain-St.-Nazaire*, Carency, Givenchy-en-Gohelle, Souchez, Villers-au-Bois. 3 c. 1/2 — 1,086 fr.

5° M. Delattre. — *Avion*, Acheville, Eleu-dit-Leauwette, Méricourt, Rouvroy, Vimy. 3 c. 1/2 — 1,203 fr.

6° M. Boucher. — *Barastre*, Bancourt, Beaulencourt, Frémicourt, Haplincourt, Riencourt-les-Bapaume, Villers-au-Flos. 3 c. 1/2 — 1,370 fr.

7° M. Warnet. — *Beaumetz-les-Cambrai*, Beugny, Hermies, Lebucquière, Vélu. 3 c. 1/2 — 1,274 fr.

8° M. Dournel. — *Beaumetz-les-Loges*, Basseux, Berneville, Fosseux, Gouy-en-Artois, Monchiet, Rivière, Simencourt. 3 c. 1/2 — 1,250 fr.

9° M. Briois. — *Berles-au-Bois*, Bailleulmont, Bailleulval, Humbercamp, la Cauchie, la Herlière, Pommier. 3 c. 1/2 — 850 fr.

10° M. Hocquet. — *Bourlon*, Baralle, Buissy-Baralle, Inchy 3 c. 1/2 — 1,404 fr.

11° M. Paix. — *Brebières*, Bellonne, Corbehem, Gouy-sous-Bellonne, Noyelles-sous-Bellonne, Sailly-en-Ostrevent, Tortequesne. 3 c. 1/2 — 1,338 fr.

12° M. Guéry. — *Bucquoy*, Ablainzevelle, Achiet-le-Petit, Ayette, Douchy-lez-Ayette, Puisieux. 3 c. — 1,460 fr.

13° M. Delannoy. — *Croisilles*, Bullecourt, Ecoust-St.-Mein, St.-Léger, 3 c. 1/2 — 1,260 fr.

14° M. Tonnelier. — *Ervillers*, Achiet-le-Grand, Béhaguies, Bihucourt, Courcelles, Gomiecourt, Mory, Sapignies. 3 c. 1/2 — 1,293 fr.

15° M. Allexandre. — *Gavrelle*, Athies, Fampoux, Feuchy, Pelves, Rœux, St.-Laurent-Blangy. 3 c. 1/2 — 1,325 fr.

16° M. Létoquart. — *Hamelincourt*, Boiry-St.-Martin, Boiry-Ste.-Rictrude, Boisleux-au-Mont, Boisleux-St.-Marc, Moyenneville. 3 c. 1/2 — 998 fr.

17° M. Méhay. — *Hébuterne*, Fonquevillers, Gommecourt, Sailly-au-Bois, Souastre. 3 c. 1/2 — 1,395 fr.

18° M. Pigou. — *Hendecourt-les-Cagnicourt*, Cagnicourt, Fontaine-les-Croisilles, Riencourt, Villers-les-Cagnicourt. 3 c. 1/2 — 1,286 fr.

19° M. Delaire. — *Hénin-sur-Cojeul*, Boiry-Becquerelle, Boyelles, Héninel, Neuville-Vitasse, St.-Martin-sur-Cojeul. 3 c. 1/2 — 1,050 fr.

20° M. Frémy. — *Izel-les-Equerchin*, Arleux-en-Gohelle, Beaumont, Bois-Bernard, Drocourt, Frénoy, Neuvireuil, Oppy, Quiéry-la-Motte. 3 c. 1/2 — 1425 fr.

21° M. Lepan. — *Letransloy*, Lesars, Martinpuich, Morval, Rocquigny, Warlencourt-Eaucourt. 3 c. 1/2 — 1,203 fr.

22° M. Leflon. — *Marœuil*, Acq, Etrun, Haute-Avesnes, Mont St.-Eloi, St.-Aubin-Anzin. 3 c. 1/2 — 1,066 fr.

23° M. Boutry. — *Marquion*, Graincourt-les-Havrincour, Havrincour, Sains-les-Marquion, Trescault. 3 c. 1/2 — 1,355 fr.

24° M. Coffigniez. — *Metz-en-Couture*, Bertincourt, Bus, Lechelle, Neuville-Bourjonval, Ruyaulcourt. 3 c. 1/2 — 1,174 fr.

25° M. Level. — *Monchy-au-Bois*, Bienvillers-au-Bois, Hanescamp, St.-Amand. 3 c. 1/2. — 799 fr.

26° M. Cochon. — *Monchy-les-Preux*, Boiry-notre-Dame, Chérisy, Guémappe, Vis-en-Artois, Wancourt. 3 c. 1/2 — 1,169 fr.

27° M. Maroteau. — *Neuville-St.-Vaast*, Bailleul-sir-Bertoult, Ecurie, Farbus, Roclincourt, Thélus, Willerval. 3 c. 1/2 — 1,240 fr.

28° M. Bergaigne. — *Oisy*, Ecourt-St-Quentin, Epinoy, Palluel, Rumaucourt, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée. 3 c. 1/2 — 1536 fr.

29° M. Thuillier. — *Pas*, Amplier, Couin, Famechon,

Gaudiempré, Grincourt-les-Pas, Halloy, Hénu, Orville, Sarton, Thièvres, Warlincourt-les-Pas. 3 c. 1/2—1,328 fr.

30° M. Cottel. — *Quéant*, Lagnicourt, Morchies, Pronville. 3 c. 1/2—1,051 fr.

31° M. Morel. — *Saudemont*, Dury, Etaingt, Eterpigny, Haucourt, Remy, Récourt. 3 c. 1/2—1,047 fr.

32° M. Simon. — *Vaulx-Vraucourt*, Beugnâtre, Favreuil, Noreuil. 3 c. 1/2—1,010 fr.

33° M. Manessier. — *Vitry*, Biache-St.-Vaast, Fresnes-les-Montauban, Hamblain-les-Prés, Plouvain. 3 c. — 1,200 fr.

34° M. Saudemont.—*Wailly*, Adinfer, Blaireville, Ficheux, Hendecourt-les-Ransart, Mercatel, Ransart. 3 c. 1/2—1,068 fr.

35° M. Membré. — *Wanquetin*, Agnez-les-Duisans, Dainville, Duisans, Gouves, Habarcq, Montenescourt, Warlus. 3 c. 1/2—1,279 fr.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

1° M. Caupin. — *Aix-Noulette*, Angres, Bully-Grenay, Liévin, Mazingarbe. 3 c. 1/2 — 1,130 fr.

2° M. De Bailliencourt. — *Béthune*, Annezin, Essars, Fouquereuil, Fouquières-les-Béthune, Locon, Oblinghem, Vendin-les-Béthune. 2 c. 1/2 — 2,544 fr.

3° M. Hennebelle. — *Beuvry*, Festubert, Labourse, Sailly-la-bourse. 3 c. 1/2 — 1,525 fr.

4° M. Vrau. — *Busnes*, Gonnehem, Robecq. 3 c. — 1,464 fr.

5° M. Costenoble. — *Calonne-sur-la-Lys*, Hinges, Montbernenchon. 3 c. 1/2 —1,238 fr.

6° M. Bailly. — *Camblain-Chatelain*, Auchel, Burbure, Calonne-Ricouart, Cauchy-à-la-Tour, Lozinghem, Marles. 3 c. 1/2 — 920 fr.

7° M. Hurbiez. — *Cambrin*, Annequin, Cuinchy, Givenchy, Noyelles-les-Vermelles, Vermelles. — 3 c. 1/2 947 fr.

8° M. Kéraval. — *Carvin*. 2 c. 1/2 — 1,321 fr.

9° M. Souillar. — *Choques*, Allouagne, Labeuvrière, Lapugnoy. 3 c. 1/2 — 1,167 fr.

10° M. Vallin, — *Courcelles-les-Lens*, Evin-Malmaison, Leforest, Noyelles-Godault. 3 c. 1/2 — 844 fr.

11° M. Rohaut. — *Dourges*, Oignies. 2 c. 1/2 (*Oignies*), et 3 1/2 (*Dourges*) — 647 fr.

12° M. Danel. — *Douvrin*, Billy-Berclau, Wingles. 3 c. 1/2 — 1,047 fr.

13° M. Laporte. — *Fleurbaix*, Sailly-sur-la-Lys. 3 c 1/2 — 1,646 fr.

14° M. Masclef. — *Harnes*, Courrières, Fouquières-les-Lens, Noyelles-sous-Lens. 3 c. 1/2 — 1,236 fr.

15° M. Lewalle. — *Hénin-Liétard*, Billy-Montigny, Montigny. 3 c. 1/2 — 843 fr.

16° M. Wallart. — *Hersins*, Bouvigny-Boyeffles, Caucourt, Etrée-Cauchy, Fresnicourt, Gouy-Servins, Sains, Servins. 3 c. 1/2 1,476 fr.

17° M. Legrand. — *Houdain*, Beugin, Divion, Gauchin-Légal, Hermin, Ourton, Ranchicourt, Rebreuve. 3 c. 1/2 — 1,110 fr.

18° M. Lecocq. — *Isbergues*, Berguette, Guarbecque, Molinghem. 3 c. 1/2 — 1,097 fr.

19° M. Lemaire. — *Labuissière*, Brouay, Gosnay, Haillicourt, Hesdigneul, Maisnil-les-Ruit, Ruit. 3 c. 1/2 — 1,167 fr.

20° M. Tronquoy. — *Lacouture*, Vieille-Chapelle. 3 c. 1/2 — 896 fr.

21° M. Dhomont. — *Lambres*, Blessy, Mazinghem, Quernes, Witternesse. 3 c. 1/2 — 1,085 fr.

22° M. Taffin. — *Laventie*. 3 c. 1/2 — 1,339 fr.

23° M. Roussel. — *Lens*, Loison, Loos, Sallau. 3 c. 1/2 — 984 fr.

24° M. Hennebelle. — *Lestrem*. 3 c. 1/2 — 1,073 fr.

25° M. Macaux. — *Ligny-les-Rely*, Amés, Amettes, Auchy-au-bois, Ferfaye, Lierres, Rely, Westrehem. 3 c. 1/2 — 1,049 fr.

26° M. De Gantès. — *Lillers*, Bourecq, Ecquedecque, Ham, Lespesse. 3 c. — 1,856 fr.

27° M. Crétel. — *Nœux*, Barlin, Drouvin, Houchain, Vaudricourt, Verquigneul, Verquin. 3 c. 1/2 — 1,247 f.

28° M. Sellier. — *Norrent-Fontes*, Etrée-Blanche, Liettres, Linghem, Rombly, St.-Hilaire-Cotte. 3 c. 1/2 — 1,030 fr.

29° M. Dubrulle. — *Richebourg-l'Avoué*, Lorgies, Neuve-Chapelle, Richebourg-St.-Vaast. 3 c. 1/2 — 1,254 fr.

30° M. Masse. — *St.-Venant*, St.-Floris. 3 c. 1/2 — 952 fr.

31° M. Caron. — *Vendin-le-Vieil*, Annay, Bénifontaine, Estevelle, Hulluch, Meurchin, Pont-à-Vendin. 3 c. 1/2 — 1,357 fr.

32° M. Hibon. — *Violaines*, Auchy-les-Labassée, Haines. 3 c. 1/2 — 936 fr.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

1° M. Sergeant. — *Audembert*, Hervelinghem, Leubringhem, St.-Inglevert, Wissant. 3 c. 1/2 — 555 fr.

2° M. Battel — *Audinghem*, Bazinghem, Tardinghem. 3 c. 1/2 — 491 fr.

3° M. Cousin. — *Boulogne*, Outreau, St.-Etienne, St.-Léonard, St.-Martin-Boulogne. 2 c. 1/2 — 4,328 fr.

4° M. Lafaurie. — *Calais*, St.-Pierre-les-Calais. 2 c. 1/2 — 2,521 fr.

5° M. Sannier. — *Desvres*, Courset, Doudeauville, Longfossé, Menneville. 3 c. 1/2 — 1,004 fr.

6° M. Sailly. — *Fiennes*, Caffiers, Hardinghem, Hermelinghem, Landrethun, Pihem. 3 c. 1/2—1,068 fr.

7° M. Garenaux. — *Guines*, Andres, Bouquehaut, Campagne, Hames-Boucres. 3 c. 1/2 — 1,375 fr.

8° M. Leleu. — *Henneveux*, Alincthun, Bainghem, Bellebrune, Bournonville, Colembert, Lewast, Longueville, Nabringhem. 3 c. 1/2 — 706 fr.

9° M. Pérard. — *Isques*, Bainethun, Echinghem, Hesdigneul, Hesdin-l'Abbé. 3 c. 1/2 — 637 fr.

10° M. Pruvost. — *Licques*, Alembon, Boursin, Herbinghem, Hocquinghem, Sanghem. 3 c. 1/2 — 837 fr.

11° M. Ferment. — *Lottinghem*, Brunembert, Quesques, St.-Martin-Choquel, Selles, Senlecques, Vieil-Moutier. 3 c. 1/2 — 864 fr.

12° M. Laisné. — *Marck*, Coulogne. 3 c. 1/2 — 969 f.

13° M. Bouvet. — *Marquise*, Beuvrequen, Ferques, Leulinghem, Offrethun, Rinxent. 3 c. 1/2 — 929 fr.

14° M. Blaisel. — *Neufchâtel*, Condette, Dannes, Halinghem, Nesles, Verlincthun. 3 c. 1/2 — 629 fr.

15° M. Lacroix. — *Peuplingues*, Bonningues-les-Calais, Coquelles, Escalles, Frethun, Nielles-les-Calais, St.-Tricat, Sangatte. 3 c. 1/2 — 908 fr.

16° M. Bonnière. — *Rety*. 3 c. 1/2 — 308 fr.

17° M. Lefebvre. — *Samer*, Lacres, Tingry, Wierre-au-bois. 3 c. 1/2 — 936 fr.

18° M. Mannier. — *Wierre-Effroy*, Belle-Houllefort, Conteville, Pernes, Pittefaux. 3 c. 1/2 — 652 fr.

19° M. Butor-Blamont. — *Wimille*, Ambleteuse, Audresselles, Maninghem, Wacquinghem. 3 c. 1/2 — 750 f.

20° M. . . . . — *Wirvignes*, Carly, Crémarest, Questrecques. 3 c. 1/2 — 560 fr.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

1° M. Derollez. — *Aix-en-Ergny*, Avesnes, Ergny, Herly, Rumilly, Verchocq, Wicquinghem. 3 c. 1/2 — 1,012 fr.

2° M. Petit. — *Aix-en-Issart*, Clenleu, Humbert, Marant, St.-Denœux, St.-Michel, Sempy. 3 c. 1/2—836 fr.

3° M. Varlet. — *Beaurainville*, Brimeux, Lépinoy, Loison, Marenla, Marles. 3 c. 1/2—1,132 fr.

4° M. Dubus. — *Beussent*, Alette, Etrée, Etréelles, Inxent, Montcavrel, Recques. 3 c. 1/2—927 fr.

5° M. Roussel. — *Boisjean*, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Ecuire, Lépine, Wailly. 3 c. 1/2—803 fr.

6° M. Gilliot. — *Bourthes*, Bécourt, Campagne-les-Boulonnais, Zoteux. 3 c. 1/2 — 787 fr.

7° M. Poiré. — *Campagne-les-Hesdin*, Buires, Maresquel, St.-André. 3 c. 1/2—1,132. fr.

8° M. Barbier. — *Canlers*, Ambricourt, Avondance, Coupelle-Neuve, Crépy, Ruisseauville, Verchin. 3 c. 1/2—920 fr.

9° M. Lefebvre. — *Contes*, Aubin-St.-Vaast, Bouin-St.-Vaast, Cayron-St.-Martin, Ecquemicourt, Guisy, Laloge, Plumoison, Wambercourt. 3 c. 1/2—973 fr.

10° M. Bracquart. — *Créquy*, Fressin, Planques, Sains-les-Fressin, Torcy. 3 c. 1/2—1,185 fr.

11° M. Renoult. — *Dommartin*, Labroye, Mouriez, Raye, Tortefontaine. 3 c. 1/2—991 fr.

12° M. Nicquet. — *Douriez*. 3 c. 1/2—189 fr.

13° M. Laisné. — *Embry*, Boubers-les-Hesmond, Hesmond, Lebiez, Offin, Rimboval, Royon. 3 c. 1/2—1,186 fr.

14° M. Duflos. — *Etaples*, Beutin, Bréxent-Enocq, Lefaux, Longvilliers, Maresville, Tubersent. 3 c. 1/2—818 fr.

15° M. Gressier. — *Frencq*, Bernieulles, Camiers, Cormont, Hubersent, Widehem. 3 c. 1/2—850 fr.

16° M. Gosselin. — *Fruges*, Coupelle-Vieille, Hézec-

ques, Lugy, Matringhem, Mencas, Radinghem, Senlis, Vincly. 3 c. 1/2—1,504 fr.

17° M. Aigoin. — *Hesdin*, Huby-St.-Leu, Marconne, Marconnelle, Ste.-Austreberthe. 3 c. 1/2—1,183 fr.

18° M. Fournier. — *Maintenay-Roussent*, Gouy-au-Bois, St.-Remy, Saulchoy. 3 c. 1/2—754 fr.

19° M. Gengoult. — *Montreuil*, Attin, Beaumerie-St.-Martin, Lacaloterie, Lamadelaine, Neuville. 3 c. 1/2—1,516 fr.

20° M. Jennequin. — *Parenty*, Bézinghem, Bimont, Enquin, Hucqueliers, Maninghem, Preures, Quilen. 3 c. 1/2—1,046 fr.

21° M. Fusellier. — *Regnauville*, Brévillers, Capelle, Caumont, Chériennes, Guigny. 3 c. 1/2—782 fr.

22° M. Leroux. — *St.-Josse*, Airon-notre-Dame, Airon-St.-Vaast, Merlimont, St.-Aubin, Sorrus. 3 c. 1/2 — 735 fr.

23° M. Routier. — *Verton*, Berck, Collines, Gonchil-le-Temple, Groffliers, Nempont-St.-Firmin, Tigny-Noyelle, Waben. 3 c. 1/2—1,063 fr.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

1° M. Villée. — *Aire*, Wittes. 2 c. 1/2—2,524 fr.

2° M. Potez. — *Alquines*, Bouvelinghem, Coulomby, Escœuilles, Haut-Loquin, Journy, Quercamps, Rebergue, Surques. 3 c. 1/2—915 fr.

3° M. Bancquart. — *Ardres*, Autingues, Balinghem, Brêmes, Landrethun, Louches, Nielles-les-Ardres, Rodelinghem. 3 c. 1/2—1,322 fr.

4° M. Lardeur. — *Arques*, Campagne, Clairmarais. 3 c. 1/2—1,214 fr.

5° M. Caffieri. — *Audruick*, Nortkerque, Zutkerque. 3 c. — 1,203 fr.

6° M. Clairet. — *Bomy*, Enguinegatte, Enquin, Erny-St.-Julien. 3 c. 1/2—1,037 fr.

7° M. Pruvost. — *Clarques*, Mametz, Rebecques, Thérouanne. 3 c. 1/2—939 fr.

8 M. Bouquillion. — *Clety*, Delette-Upen, Dohem, Maisnil, Ouve-Wirquin, Merck-St.-Liévin, Remilly-Wirquin. 3 c. 1/2—1,159 fr.

9° M. Foret. — *Coyecques-Capelle*, Audincthun-Wandonne, Dennebreucq, Reclinghem. 3 c. 1/2—834 fr.

10° M. Lelest. —*Ecques*, Helfaut-Bilques, Herbelles, Heuringhem, Inghem, Pihem. 3 c. 1/2—1,320 fr.

11° M. Hochart. —*Eperlecques*, Houlle, Moulle. 3 c. 1/2—933 fr.

12° M. Warnier. —*Fauquembergue*, Renty-Assonval, St.-Martin-d'Hardinghem, Thiembronne. 3 c. 1/2—982 fr.

13° M. Duvauchelle. —*Febvin-Palfart*, Fléchin. 3 c. 1/2—598 fr.

14° M. Baclet. —*Laires*, Beaumetz-les-Aire. 3 c. 1/2—323 fr.

15° M. Wavrant. —*Longuenesse*, Blandecques, Esquerdes, Hallines, Tatinghem, Wizernes. 3 c.—1,335 fr.

16° M. Taffin. —*Lumbres*, Acquin, Bayenghem-les-Séninghem, Boisdinghem, Elnes, Wavrans, Westbécourt. 3 c. 1/2—1,009 fr.

17° M. Lengagne. —*Nordausque*, Bayenghem-les-Eperlecques, Muncq-Nieurlet, Polincove, Recques, Zouasque. 3 c. 1/2—866 fr.

18° M. Rémond. —*Quelmes*, Leulinghem, Moringhem-Difques, Setques, Wisques, Zudausque. 3 c. 1/2—888 fr.

19° M. Bouquillion. — *Racquinghem*, Wardrecques. 3 c. 1/2—408 fr.

20° M. Wigneron. —*Roquetoire*, Quiestède. 3 c. 1/2—615 fr.

21° M. Baude. —*St.-Folquin*, Ruminghem, Ste-Marie-Kerque, St.-Omer-Capelle. 3 c. 1/2—932 fr.

22° M. De Folard. —*St.-Omer*. 2 c.—3,465 fr.

38

23° M. Villeneuve. — *Tilques*, St.-Martin-au-Laërt, Salperwick, Serques. 3 c. 1/2—1,099 fr.

24° M. Flajollet. — *Tournehem*, Audrehem, Bonningues-les-Ardres, Clerques, Guémy, Mentque-Nortbécourt, Nort-Leulinghem. 3 c. 1/2—885 fr.

25° M. Decques. — *Vieille-Eglise*, Guemps, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye. 3 c.—1,313 fr.

26° M. Decorbie. — *Wismes*, Affringues, Bléquin, Ledinghem, Nielles-les-Bléquin, Seninghem, Vaudringhem. 3 c. 1/2—1,174 fr.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

1° Tétu. — *Aubigny*, Agnières, Camblain-l'Abbé, Cambligneul, Capelle-Fermont, Frévin-Capelle, Savy-Berlette, Villers-Châtel. 3 c. 1/2 — 899 fr.

2° M. Bocquet. — *Auxi-le-Château*, Leponchel, Vaulx, Wavans, Willencourt. 3 c. 1/2 — 1,289 fr.

3° M. Tabary. — *Avesnes-le-Comte*, Barly, Beaufort, Hauteville, Lattre-St.-Quentin, Manin. 3 c. 1/2 — 865 fr.

4° M. Lagache. — *Azincourt*, Béalencourt, Maisoncelle, Tramecourt, Wamin. 3 c. 1/2 — 741 fr.

5° M. Deruelle. — *Berlencourt*, Blavincourt, Denier, Etrée-Wamin, Houvigneul, Houvin, Liencourt, Lignereuil, Magnicourt-sur-Canche, Sars-le-Bois. 3 c. 1/2 — 1,035 fr.

6° M. Bécart. — *Blangy*, Bermicourt, Blingel, Eclimeux, Humerœuille, Humières. 3 c. 1/2 — 821 fr.

7° M. Leroy. — *Bonnières*, Boffles, Canteleux, Fortel, Nœux, Villers-l'Hôpital. 3 c. 1/2 — 1,028 fr.

8° M. Dupont. — *Boubers*, Blangerval, Ecoivres, Flers, Framecourt, Hautecôte, Nuncq, Sibeville. 3 c. 1/2 — 788 fr.

9° M. Flament. — *Bours*, Aumerval, Bailleul-les-Pernes, Floringhem, Marest, Pernes, Pressy. 3 c. 1/2 — 816 fr.

10° M. . . . . . — *Buire-au-Bois*, Aubrometz, Conchy, Haravesnes, Monchel, Rougefaye, Vacquerie-Leboucq, 3 c. 1/2 — 758 fr.

11° M. Hiot. — *Croisette*, Beauvois, Blangermont, Guinecourt, Héricourt, Linzeux, Noyelles-lès-Humières, Œuf, Siracourt. 3 c. 1/2 — 749 fr.

12° M. . . . . — *Diéval*, Bajeux, La Comté, Magnicourt-en-Comté, Monchy-Breton. 3 c. 1/2 — 811 fr.

13° M. Trannoy — *Eps*, Anvin, Bergueneuse, Erin, Teneur, Tilly. 3 c. 1/2 — 730 fr.

14° M. Bouquillon. — *Fiefs*, Boyaval, Fontaine-les-Hermans, Nédon, Nédonchel, Sachin, Sains-les-Pernes, Tangry. 3 c. 1/2 — 896 fr.

15° M. Hecquet. — *Fillièvres*, Galametz, St.-Georges, Vieil-Hesdin, Wail, Willeman. — 3 c. 1/2 — 1,065 f.

16° M. Ansart. — *Frévent*, Bouret-sur-Canche, Canettemont, Ligny-sur-Canche, Rebreuve, Séricourt. 3 c. 1/2 — 1,023 fr.

17° M. Pauchet. — *Grand-Rullecourt*, Baudricourt, Ivergny, Lesouich, Rebreuviette, Sus-St-Léger. 3 c. 1/2 — 993 fr.

18° M. Dubois. — *Hauteclocque*, Bunneville, Fouflin-Ricametz, Herlincourt, Herlin-le-sec, Maisnil, Moncheaux, Mons, Neuville-au-Cornet, Ternas. 3 c. 1/2 — 830 fr.

19° M. Boitel. — *Hernicourt*, Croix, Fleury, Monchy-Cayeux, Pierremont, Trois-Veaux, Wavrans. 3 c. 1/2 — 802 fr.

20° M. Blazart. — *Izel-les-Hameaux*, Berles, Hermaville, Noyellette, Noyelle-Vion, Tilloy. 3 c. 1/2 — 802 fr.

21° M. Bécart. — *Le Quesnoy*, Erquière, Fontaine-l'Etalon, Genne-Ivergny, Haut-Maisnil, Quœux, Tollent, Vacqueriette. 3 c. 1/2 — 918 fr.

22° M. Fauconnier. — *Lisbourg*, Equirre, Fontaine-les-Boulans, Heuchin, Prédefin. 3 c. 1/2 — 774 fr.

23° M. Flippe. — *Maizières*, Averdoingt, Gouy-en-Ternois. 3 1/2 — 473 fr.

24° M. Laigle. — *Pénin*, Ambrines, Givenchy-les-Avesnes, Villers-sir-Simon. 3 c. 1/2 — 460 fr.

25° M. Lagache. — *Rœllecourt*, Bailleul-aux Cornailles, Ligny-St.-Flochel, Marquay, Ostreville, St-Michel. 3 c. 1/2 — 747 fr.

26° M. . . . . . . — *Rollencourt*, Auchy-les-moines, Fresnoy, Grigny, Incourt, Le Parcq, Neulette. 3 c. 1/2 — 863 fr.

27° M. Héroguelle. — *St.-Pol*, Gauchin, Ramecourt. 3 c. 1/2 — 938 fr.

28° M. Leprêtre. — *Saulty*, Bavincourt, Coullemont, Couturelle, Mondicourt, Pommera, Sombrin, Warluzel. 3 c. 1/2 — 1,139 fr.

29° M. Bloquet. — *Tinques*, Béthonsart, Chelers, Frévillers, Mingoval, Villers-Brulin. 3 c. 1/2 — 819 fr.

30° M. Capron. — *Valhuon*, Brias, Conteville, Hestrus, Huclier, Lathieuloye. — 3 c. 1/2 — 769 fr.

DÉPENSES DIVERSES.

Payeur du département.

M. Roguin, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, payeur du département, à Arras.

Préposés (1).

MM. Carpentier, à St.-Omer.
Jacques, à Calais.
Robinet, à Montreuil.

---

(1) Les receveurs particuliers acquittent d'office les dépenses publiques dans les lieux où il n'existe pas de préposés.

TRAVAUX PUBLICS.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Le département du Pas-de-Calais fait partie de la seconde inspection, dont le chef-lieu est à Lille, laquelle comprend en outre les quatre départemens de l'Aisne, du Nord, de l'Oise et de la Somme.

Direction générale.

M. Becquey, commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur, conseiller d'État, directeur général.

Conseil général des Ponts et Chaussées.

M. De Prony, chevalier de l'ordre de St.-Michel, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur général.

M. le chevalier Tarbé de Vauxclairs, chevalier de l'ordre de St.-Michel, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, maître des requêtes au conseil d'État, inspecteur général.

M. Liard, commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur général.

M. Bruyère, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur général.

M. Deschamps, chevalier de l'ordre de St.-Michel, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur général.

M. Drappier, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur général.

M. Sganzin, chevalier de l'ordre de St.-Michel, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur général, directeur des ports militaires.

M. Cahouet, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur général honoraire, ayant voix délibérative.

M. Brisson, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur divisionnaire, secrétaire.

Seconde inspection.

M. Roussigné, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur divisionnaire, à Lille.

Ingénieur en Chef.

M. Raffeneau de Lile, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, ingénieur en chef de 1re classe, à Arras.

Ingénieurs ordinaires.

M. Néhou, ingénieur ordinaire de 2e classe, à Arras.

M. Marguet, ingénieur ordinaire de 2e classe, à Boulogne.

M. Vaissière, ingénieur ordinaire de 1re classe, à Calais.

MINES.

Conseil général des mines.

M. Gillet de Laumont, chevalier de l'ordre de St.-Michel, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur général.

M. Lelièvre, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, *idem.*

M. Duhamel, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, *idem.*

M. Baillet, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur divisionnaire.

M. Héron de Villefosse, chevalier de l'ordre de St.-Michel, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, *idem.*

M. Cordier, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, *idem.*

M. Brochant de Villiers, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, *idem.*

M. Beaunier, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur divisionnaire.

M. de Bonnard, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur divisionnaire, secrétaire du conseil.

Le département du Pas-de-Calais dépend de la seconde division minéralogique du royaume et possède un ingénieur des mines.

M. Baillet, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, inspecteur divisionnaire, à Abbeville.

M. Garnier, ingénieur ordinaire de première classe, à Arras.

BATIMENS CIVILS.

M. Letombe, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, architecte du département, à Arras.

POIDS ET MESURES.

Vérificateurs.

MM. Gourichon, à Arras.
Vandenbosche, à Béthune.
Janin, à Boulogne.
Dupuis, à Montreuil.
Teisseire, à St.-Omer.
Laubmeister, à St.-Pol.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Adjoints. . . . . page 130
Affaires ecclésiastiques (ministère des) . . 93
Affaires étrangères (ministère des). . . . 93
Archevêché de Paris. 220
Arras (Evêché d'). 220
Arrondissemens communaux (Nombre d' — par département). 122
Artillerie. 270
Avertissement. 7

Bâtimens civils. 303
Bourbon (maison de). 91
Branche de Bourbon-Condé. 92
——— D'Orléans. 91

Cadastre. 274
Calendrier. 9
Cantons (nombre de — par département). 122
Chambre des Députés 104
——— des Pairs. 94
Chronologie des Rois et Reines de France de la troisième race. 89
Colonies (ministère de la marine et des). 93
Colonies Françaises. 128
Commerce (ministère du). 93
Communes (nombre de — par département.) 122
——— (population des). 130
——— (tableau des — du département du Pas-de-Calais). . . . 130
Conseil de Préfecture. 255
——— Général. . . . . *Ibid*
Conseils d'Arrondissement. 257
Contributions directes. 273
——— (montant des — par commune). 130
Contributions indirectes. 279
Cour royale de Douai. 230
Cours royales. 119
Curés. 130

Départemens (chefs-lieux des). . . . . page 122
——— (tableau alphabétique des). 122
——— ministériels 93
Dépenses diverses. 300
Députés (liste de MM. les membres de la chambre des). 104
——— (nombre de — par département) . 122
Desservans. 130
Distance légale de Paris aux chefs-lieux des départemens. 122
Division du royaume en 86 départemens. . 120
Domaines (Enregistrement et). 274
Douai (Cour royale de). 230
Douanes. 282

Elections de 1827. 305
Enregistrement et Domaines. 274
Établissemens français de l'Inde. 128
État-major de la 16e division militaire. . . 265
——— des places 266
Evêché d'Arras. 220

Finances (ministère des). 93
Forêts. 278

Gendarmerie royale. 271
Génie militaire. 269
Guerre (ministère de la). 93

Intendans militaires. 268
Intérieur (ministère de l'). 93

Justice (ministère de la). 93
Justices de paix. 244

Loterie. 287

Maires. 130
Maison de Bourbon. 91
Manufatures (ministère du commerce et des) 93
Marine (ministère de la). 93
Mines. 302
Municipalités. 261

Notaires (liste des). 251

Organisation administrative. 254
——— financière. 275

Organisation judiciaire. . . . . page 230
—— maritime. 272
—— militaire. 265
—— politique. 205
—— religieuse. 220
Orléans ('Branche d'). 91

Pairs de France (liste de MM. les). . . . 94
Paris (archevêché de). 220
Payeur du département. 300
Percepteurs. 288
Poids et mesures. 303
Ponts et Chaussées. 301
Population des chefs-lieux des départemens. 122
—— des communes du Pas-de-Calais 130
—— des départemens. 122
Postes. 284
—— (bureaux de). 285
—— (Relais de). 286
Préfecture. 254
—— (Conseil de). 255
Préfet. 255

Recette générale. 288
Receveurs particuliers. 288
Rois et Reines de France de la troisième race. 89

Secrétaire général de la préfecture. . . . 256
Sous-Préfectures. 256
Superficie de chaque département. . . . 122

Topographie. 129
Travaux publics. 301
Tribunaux de commerce. 242
—— de police 251
—— de première instance. 236

Voyage de S. M. Charles X, au camp de St.-Omer, en 1827. 25

FIN DE LA TABLE.